

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD

RÉDIGÉ

Par MM. DEVAUX Père et Fils.



A LILLE

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE, Grand'Place. | CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Rue Nationale

43me ANNÉE. — 1871.


BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

Le soleil entre au signe du Verseau.	JANVIER.	Les jours croissent d'une heure 3 minutes. (1)

Jours	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 DIM.	CIRCONCISION.	7 56	4 12	soir 1 12	matin 2 23	7 41	8 13
2 Lundi	s Macaire	7 56	4 13	1 35	3 27	8 45	9 12
3 Mardi	ste Geneviève.	7 56	4 14	2 2	4 31	9 39	10 02
4 Mercr.	s Rigobert.	7 56	4 15	2 34	5 34	10 26	10 47
5 Jeudi	s Siméon S.	7 55	4 16	3 14	6 35	11 07	11 28
6 Vendr.	L'EPIPHANIE P. L.	7 55	4 17	4 2	7 31	11 48	» »
7 Samedi	s Lucien, év.	7 55	4 18	4 59	8 20	» 06	» 25
8 DIM.	ste Adèle.	7 55	4 19	6 2	9 3	» 43	1 1
9 Lundi	s Julien, m.	7 54	4 21	7 10	9 39	1 18	1 36
10 Mardi	s Guillaume.	7 54	4 22	8 21	10 9	1 54	2 12
11 Mercr.	s Théodose.	7 53	4 24	9 34	10 35	2 31	2 50
12 Jeudi	ste Césaire	7 53	4 25	10 48	10 59	3 10	3 31
13 Vendr.	Bapt. de N.S.	7 52	4 27	» »	11 21	3 55	4 20
14 Samedi	s Hilaire, év. D. Q.	7 52	4 28	matin » 4	11 43	4 48	5 17
15 DIM.	s Nom de Jésus.	7 51	4 29	1 21	» 7	5 52	6 27
16 Lundi	s Marcel, p.	7 50	4 30	2 40	soir » 36	7 5	7 44
17 Mardi	s Antoine.	7 49	4 32	4 »	1 12	8 23	9 2
18 Mercr.	Ch s Pierre à Rom	7 49	4 33	5 18	1 56	9 37	10 12
19 Jeudi	s Canut.	7 48	4 35	6 29	2 51	10 42	11 12
20 Vendr.	s Sébastien.	7 47	4 31	7 30	3 56	11 38	» »
21 Samedi	ste Agnès, v N. L.	7 46	4 38	8 19	5 8	» 3	» 26
22 DIM.	s Vincent.	7 45	4 39	8 58	6 23	» 49	1 8
23 Lundi	s Alphonse.	7 44	4 41	9 28	7 37	1 27	1 45
24 Mardi	s Babylas, év.	7 43	4 42	9 52	8 49	2 3	2 20
25 Mercr.	Conv. de s. Paul.	7 42	4 44	10 14	9 58	2 37	2 54
26 Jeudi	s Polycarpe.	7 41	4 45	10 35	11 4	3 11	3 29
27 Vendr.	s Jean Chr.	7 39	4 47	10 55	» »	3 48	4 8
28 Samedi	s Charlemag P. Q.	7 38	4 49	11 15	matin » 9	4 29	4 53
29 DIM.	s Franç. de S.	7 37	4 50	11 37	1 14	5 17	5 50
30 Lundi.	ste Martine.	7 36	4 52	soir » 2	2 18	6 24	7 2
31 Mardi	s Pierre Nolasq.	7 34	4 54	» 32	3 20	7 41	8 20

(1) Latitude de Lille.

Le soleil entre au signe des Poissons.	FÉVRIER.	Les jours croissent d'une heure 80 minutes.

Jours.	Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Mercr.	s Ignace.	7 33	4 55	soir 1 8	matin 4 23	8 59	9 29
2 Jeudi	PURIFICATION.	7 32	4 57	1 53	5 21	10 »	10 27
3 Vendr.	s Blaise.	7 30	4 59	2 47	6 14	10 55	11 15
4 Samedi	s. André.	7 29	5 »	3 49	7 »	11 35	11 53
5 DIM.	SEPTUAGÉSIM. P. L.	7 27	5 2	4 57	7 38	» »	» 12
6 Lundi	ste Dorothée.	7 26	5 3	6 9	8 10	» 29	» 47
7 Mardi	s Romuald, ab.	7 24	5 5	7 23	8 38	1 04	1 21
8 Mercr.	s Jean de M.	7 23	5 7	8 38	9 3	1 38	1 58
9 Jeudi	ste Appolline.	7 21	5 8	9 54	9 26	2 14	2 33
10 Vendr.	ste Scholastique.	7 20	5 10	11 11	9 49	2 52	3 12
11 Samedi	s Séverin, a.	7 18	5 12	» »	10 13	3 34	3 57
12 DIM.	SEXAGÉSIME. D. Q.	7 16	5 13	matin » 29	10 39	4 23	4 50
13 Lundi	s Martinien.	7 15	5 15	1 47	11 11	5 22	5 55
14 Mardi	s Valentin, m.	7 13	5 17	3 4	11 51	6 36	7 17
15 Mercr.	s. Faustin.	7 11	5 18	4 16	» 40	8 3	8 49
16 Jeudi	ste Reinelde.	7 9	5 20	5 19	soir 1 39	9 28	10 8
17 Vendr.	s Germain.	7 8	5 22	6 11	2 47	10 37	11 7
18 Samedi	s Siméon.	7 6	5 23	6 53	4 1	11 29	11 52
19 DIM.	QUINQUAGES. N. L.	7 4	5 26	7 26	5 15	» »	» 11
20 Lundi	s Eleuthère.	7 2	5 27	7 53	6 28	» 30	» 46
21 Mardi	s Pépin, duc.	6 59	5 28	8 16	7 39	1 03	1 19
22 Mercr.	LES CENDRES.	6 58	5 30	8 37	8 48	1 35	1 50
23 Jeudi	ste Isabelle.	6 57	5 31	8 57	9 55	2 6	2 21
24 Vendr.	s Mathias, ap.	6 55	5 33	9 17	11 »	2 36	2 52
25 Samedi	s Adeltrude.	6 58	5 35	9 38	» »	3 8	3 20
26 DIM.	QUADRAGÉSIME.	6 51	5 36	10 2	» 4	3 45	4 04
27 Lundi	s Léandre. P. Q.	6 49	5 38	10 30	matin 1 8	4 23	4 50
28 Mardi	s Romain.	6 47	5 40	11 3	2 11	5 18	5 56

Lettre dominicale. . . A. Epacte . . . . IX.

Le soleil entre au signe du Bélier.

MARS.

Les jours croissent d'une heure 48 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mercr.	s Aubin, év. 4 T.	6 45	5 41	11 44	3 10	6 34	7 25
2 Jeudi	s Simplice.	6 43	5 43	soir » 34	matin 4 4	8 16	8 56
3 Vendr	ste Cunégonde 4 T	6 41	5 44	1 32	4 53	9 37	10 4
4 Samedi	s. Casimir 4 T.	6 39	5 46	2 37	5 35	10 32	10 53
5 DIM.	REMINISCERE.	6 37	5 47	3 48	6 10	11 14	11 32
6 Lundi	ste. Collette.	6 35	5 49	5 3	6 59	11 50	» »
7 Mardi	s Thomas P. L.	6 33	5 51	6 20	7 4	» 7	» 25
8 Mercr.	s Jean de Dieu.	6 31	5 52	7 38	7 28	» 42	1 »
9 Jeudi	ste Françoise	6 29	5 54	8 57	7 52	1 17	1 35
10 Vendr.	Les 40 Martyrs.	6 27	5 55	10 16	8 16	1 54	2 14
11 Samedi	s Euloge.	6 25	5 57	11 36	8 42	2 34	2 54
12 DIM.	OCULI.	6 23	5 59	» »	9 12	3 16	3 39
13 Lundi	ste Kennoque D Q	6 21	6 »	» 55	9 49	4 5	4 32
14 Mardi	ste Mathilde.	6 19	6 1	matin 2 9	10 35	5 3	5 36
15 Mercr.	s Longin.	6 16	6 3	3 14	11 31	6 21	7 6
16 Jeudi	s Alexandre.	6 14	6 4	4 9	» 35	7 55	8 45
17 Vendr.	s Patrice, év.	6 12	6 6	4 53	soir 1 45	9 23	10 1
18 Samedi	s Cyrille, d.	6 10	6 7	5 28	2 58	10 26	10 52
19 DIM.	LOETARE.	6 8	6 9	5 56	4 10	11 11	11 32
20 Lundi	s Joachim.	6 6	6 10	6 19	5 22	11 47	» »
21 Mardi	s Benoît. N. L.	6 4	6 12	6 40	6 32	» 4	» 20
22 Mercr.	s Basile.	6 2	6 13	7 »	7 40	» 35	» 49
23 Jeudi	s Othon.	6 »	6 15	7 19	8 46	1 4	1 19
24 Vendr	s Cyrille, év.	5 58	6 16	7 39	9 51	1 34	1 48
25 Samedi	L'ANNONCIATION.	5 55	6 18	8 2	10 55	2 3	2 18
26 DIM.	LA PASSION.	5 53	6 19	8 28	11 59	2 34	2 50
27 Lundi	s Ruper, év.	5 51	6 21	8 59	» »	3 7	3 20
28 Mardi	s Sixte	5 49	6 22	9 36	1 »	3 46	4 9
29 Mercr.	s Prisque P. Q.	5 47	6 24	10 21	soir 1 56	4 32	5 6
30 Jeudi.	s Jean Clim.	5 45	6 25	11 15	2 46	5 41	6 33
31 Vendr.	s Guy, a.	5 43	6 27	» 17	3 30	7 25	8 13

Le soleil entre au signe du Taureau.

AVRIL.

Les jours croissent d'une heure 39 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Samedi	s Hugues, év.	5 41	6 28	1 25	4 7	9 1	9 29
2 DIM.	LES RAMEAUX	5 39	6 30	soir 2 38	matin 4 38	9 58	10 20
3 Lundi	s Richard.	5 37	6 31	3 54	5 5	10 42	11 1
4 Mardi	s Isidore	5 34	6 33	5 13	5 29	11 21	11 39
5 Mercr.	s Vincent, F. P. L.	5 32	6 34	6 34	5 52	11 57	» »
6 Jeudi	SAINTE CÈNE.	5 30	6 36	7 56	6 16	» 16	» 35
7 Vendr.	Mort de N.-S.	5 28	6 37	9 19	6 42	» 54	1 14
8 Samedi	s Albert, év.	5 26	6 39	10 41	7 11	1 35	1 56
9 DIM.	PAQUES.	5 24	6 41	11 59	7 46	2 18	2 40
10 Lundi	PAQUES.	5 22	6 42	» »	8 30	3 6	3 29
11 Mardi	s Léon, p.	5 20	6 43	1 9	9 24	3 55	4 22
12 Mercr.	s Jules, p. D. Q.	5 18	6 45	matin 2 8	10 27	4 55	5 28
13 Jeudi	s Herménégilde.	5 16	6 46	2 55	11 36	6 7	6 46
14 Vendr.	s Tiburce.	5 14	6 48	3 32	» 47	7 37	8 20
15 Samedi	ste Anastasie.	5 12	6 50	4 2	soir 1 59	9 03	9 37
16 DIM.	QUASIMODO.	5 10	6 51	4 26	3 10	10 »	10 24
17 Lundi	s Anicet, pape.	5 8	6 52	4 47	4 19	10 42	11 1
18 Mardi	s Parfait.	5 6	6 54	5 6	5 27	11 17	11 34
19 Mercr.	s Théodore N. L.	5 4	6 55	5 25	6 34	11 49	» »
20 Jeudi	s Sulpice.	5 2	6 56	5 44	7 40	» 4	» 19
21 Vendr.	s Anselme	5 »	6 58	6 5	8 45	» 35	» 50
22 Samedi	ste Sidonie	4 58	7 »	6 39	9 49	1 05	1 20
23 DIM.	s Georges.	4 56	7 1	6 57	10 51	1 36	1 52
24 Lundi	s Fidèle.	4 54	7 2	7 32	11 50	2 08	2 25
25 Mardi	s Marc, év.	4 52	7 4	8 15	» »	2 42	3 1
26 Mercr.	ss Clet et M.	4 50	7 5	9 5	» 43	3 20	3 43
27 Jeudi	s Anthime. P. Q.	4 49	7 7	10 2	matin 1 28	4 9	4 38
28 Vendr.	s Vital, m.	4 48	7 8	11 6	2 6	5 9	5 53
29 Samedi	s Pierre, m.	4 46	7 10	» 15	2 38	6 37	7 22
30 DIM.	ste Cather. de S.	4 44	7 11	soir 1 28	3 6	8 7	8 40

Le soleil entre au signe des Gémeaux. **MAI.** Les jours croissent d'une heure 17 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Lundi	ss Phil. et Jude.	4 42	7 13	soir 2 44	matin 3 31	9 13	9 38
2 Mardi	s Athanase.	4 41	7 14	4 3	3 54	10 3	10 24
3 Mercr.	Inv. Ste Croix.	4 39	7 16	5 24	4 16	10 46	11 7
4 Jeudi	ste Monique P.L.	4 37	7 18	6 47	4 40	11 28	11 50
5 Vendr.	s Pie V, pape.	4 35	7 19	8 12	5 7	» »	» 10
6 Samedi	s Jean à la P. L.	4 33	7 20	9 37	5 40	» 35	» 53
7 DIM.	s Stanislas.	4 32	7 22	10 55	6 21	1 21	1 44
8 Lundi	s Juste.	4 31	7 23	» »	7 12	2 08	2 32
9 Mardi	Tr. s Nicolas.	4 29	7 24	matin » 1	8 13	2 56	3 21
10 Mercr.	s Antonin.	4 28	7 25	» 54	9 23	3 48	4 15
11 Jeudi	s Mammert. D.Q.	4 26	7 27	1 35	10 37	4 45	5 18
12 Vendr.	s Achille.	4 25	7 29	2 7	11 50	5 56	6 35
13 Samedi	s Gervais.	4 24	7 30	2 32	soir 1 1	7 15	7 56
14 DIM.	s Boniface.	4 22	7 31	2 53	2 10	8 27	8 56
15 Lundi	ROGATIONS.	4 21	7 32	3 13	3 17	9 22	9 46
16 Mardi	s Honoré.	4 19	7 33	3 32	4 24	10 6	10 27
17 Mercr.	ste Restitude.	4 18	7 35	3 51	5 30	10 44	11 2
18 Jeudi	ASCENSION.	4 17	7 36	4 11	6 36	11 19	11 36
19 Vendr.	s Pierre Cél. N.L.	4 16	7 37	4 34	7 40	11 52	» »
20 Samedi	s Bernardin.	4 15	7 39	5 1	8 43	» 9	» 26
21 DIM.	s Valens.	4 14	7 40	5 33	9 43	» 43	» 59
22 Lundi	ste Julie, m.	4 12	7 41	6 11	10 38	1 16	1 33
23 Mardi	s Guilbert.	4 11	7 42	6 57	11 26	1 51	2 8
24 Mercr.	ste Jeanne.	4 10	7 43	7 52	» »	2 26	2 43
25 Jeudi	ste Marie de P.	4 9	7 44	8 54	matin » 7	3 4	3 25
26 Vendr.	s Quadrat.	4 8	7 46	10 »	» 41	3 47	4 16
27 Samedi	s Jules. P.Q.	4 7	7 47	11 10	1 9	4 45	5 20
28 DIM.	PENTECOTE.	4 6	7 48	soir » 22	1 33	5 56	6 35
29 Lundi	PENTECÔTE.	4 6	7 49	1 37	1 56	7 14	7 48
30 Mardi	s Félix, p.	4 5	7 50	2 55	2 18	8 23	8 52
31 Mercr.	ste Pétronille. 4 T	4 4	7 51	4 16	2 40	9 21	9 47

Le soleil entre au signe de l'Écrevisse. **JUIN.** Les jours cr. de 16 m, j. 20 et déc. de 3 m. jusqu'au 30.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Jeudi	s Pamphile.	4 3	7 52	soir 5 40	matin 3 4	10 13	10 38
2 Vendr.	s Erasme. 4 T	4 3	7 53	7 6	3 33	11 4	11 29
3 Samedi	ste Clotilde 4 T P.L.	4 2	7 54	8 29	4 10	11 54	» »
4 DIM.	LA TRINITÉ.	4 1	7 55	9 43	4 57	» 20	» 46
5 Lundi	s Boniface.	4 1	7 56	10 45	5 55	1 11	1 36
6 Mardi	s Norbert.	4 »	7 57	11 33	7 3	2 »	2 25
7 Mercr.	s Robert.	4 »	7 57	» »	8 18	2 48	3 12
8 Jeudi	FÊTE-DIEU.	3 59	7 58	matin » 9	9 34	3 36	4 »
9 Vendr.	ss Prime et F.	3 59	7 59	» 37	10 48	4 27	4 54
10 Samedi	ste Marguer. D.Q.	3 59	8 »	1 »	soir » »	5 25	5 56
11 DIM.	s Barnabé.	3 58	8 »	1 20	1 9	6 29	7 3
12 Lundi	s Basilide.	3 58	8 1	1 39	2 16	7 34	8 5
13 Mardi	s Antoine de P.	3 58	8 1	1 58	3 22	8 34	9 3
14 Mercr.	s Basile.	3 58	8 2	2 18	4 27	9 25	9 51
15 Jeudi	OCT. FÊTE-DIEU.	3 58	8 3	2 39	5 31	10 12	10 33
16 Vendr.	ste Lutgarde.	3 58	8 3	3 4	6 35	10 53	11 13
17 Samedi	ste Estelle.	3 58	8 3	3 34	7 37	11 31	11 50
18 DIM.	ste Marine. N.L.	3 58	8 4	4 11	8 34	» »	» 8
19 Lundi	s Gervais.	3 58	8 4	4 55	9 25	» 26	» 44
20 Mardi	ste Florence.	3 58	8 4	5 47	10 8	1 2	1 19
21 Mercr.	s Louis de G.	3 58	8 5	6 43	10 44	1 37	1 54
22 Jeudi	s Paulin, év.	3 58	8 5	7 50	11 13	2 12	2 31
23 Vendr.	s Liébert.	3 58	8 5	8 59	11 38	2 50	3 10
24 Samedi	Nat. s J.-B.	3 59	8 5	10 10	» »	3 31	3 55
25 DIM.	Transl. s. Éloi P.Q.	3 59	8 5	11 22	matin » 1	4 20	4 49
26 Lundi	ss Jean et P.	3 59	8 5	soir » 36	» 22	5 19	5 52
27 Mardi	s Ladislas.	4 0	8 5	1 53	» 43	6 25	7 1
28 Mercr	s Léon II, p.	4 0	8 5	3 13	1 5	7 36	8 9
29 Jeudi	ss Pierre et Paul.	4 1	8 5	4 35	1 30	8 43	9 13
30 Vendr.	s Martial.	4 1	8 5	5 53	2 1	9 47	10 17

Le soleil entre au signe du Lion.

JUILLET.

Les jours décroissent de 57 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Samedi	s Rombaut, m.	4 2	8 5	7 17	2 41	10 48	11 16
2 DIM.	Visit. N.-D. P.L.	4 3	8 4	soir 8 26	matin 3 34	11 45	» »
3 Lundi	ste Hyacinthe.	4 3	8 4	9 22	4 39	» 11	» 38
4 Mardi	Tr. s. Martin.	4 4	8 4	10 4	5 53	1 02	1 26
5 Mercr.	s Agathon.	4 5	8 3	10 36	7 11	1 48	2 09
6 Jeudi	ste Godelive.	4 5	8 3	11 2	8 28	2 31	2 51
7 Vendr.	s Willebaud.	4 6	8 2	11 24	9 43	3 12	3 34
8 Samedi	s Procope.	4 7	8 2	11 43	10 56	3 56	4 18
9 DIM.	Mart. de G. D.Q.	4 8	8 1	» »	» 5	4 42	5 6
10 Lundi.	ste Félicité.	4 9	8 1	» 2	soir 1 12	5 35	6 5
11 Mardi	Transl. s Benoit.	4 10	8 »	matin » 22	2 18	6 37	7 9
12 Mercr.	s Jean Gualbert.	4 11	7 59	» 43	3 23	7 42	8 15
13 Jeudi	s Anaclet, p.	4 12	7 59	1 7	4 27	8 46	9 17
14 Vendr.	s Bonaventure	4 13	7 58	1 36	5 30	9 43	10 9
15 Samedi	s Henri, emp.	4 14	7 57	2 10	6 29	10 31	10 54
16 DIM.	N-D du M-C.	4 15	7 56	2 51	7 22	11 15	11 26
17 Lundi	s Alexis, c. N.L.	4 16	7 55	3 41	8 7	11 54	» »
18 Mardi	s Arnould.	4 17	7 54	4 39	8 45	» 13	» 30
19 Mercr.	s Vincent de P.	4 18	7 53	5 43	9 17	» 48	1 05
20 Jeudi	ste Marguerite.	4 19	7 52	6 51	9 43	1 21	1 38
21 Vendr.	s Praxède.	4 20	7 51	8 2	10 6	1 55	2 13
22 Samedi	ste Marie-M.	4 21	7 50	9 13	10 27	2 31	2 50
23 DIM.	s Apollinaire	4 22	7 49	10 25	10 47	3 9	3 31
24 Lundi	ste Christine.	4 24	7 48	11 39	11 9	3 53	4 18
25 Mardi	ss Jacq et C. P.Q.	4 25	7 47	» 55	11 34	4 44	5 15
26 Merc.	ste Anne.	4 26	7 45	soir. 2 14	» »	5 46	6 22
27 Jeudi	ste Nathalie.	4 27	7 44	3 35	» 2	6 59	7 39
28 Vendr.	s Nazaire, m.	4 29	7 43	4 54	matin » 36	8 19	8 57
29 Samedi	ste Marthe.	4 30	7 42	6 6	1 20	9 35	10 9
30 DIM.	ss Abdon et S	4 31	7 40	7 7	2 16	10 43	11 11
31 Lundi	s Ignace de L P.L.	4 33	7 39	7 56	3 23	11 40	» »

Le soleil entre au signe de la Vierge.

AOUT.

Les jours décroissent d'une heure 35 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mardi	s Pierre-ès-liens.	4 34	7 37	8 33	4 43	» 4	» 28
2 Merc.	N.-D. des Anges.	4 35	7 36	soir 9 2	matin 6 3	» 49	1 10
3 Jeudi	ste Lydie.	4 37	7 34	9 26	7 21	1 23	1 47
4 Vendr.	s Dominique	4 39	7 33	9 47	8 36	2 5	2 23
5 Samedi	ste Marie aux N.	4 40	7 31	10 7	9 43	2 41	2 59
6 DIM.	Transf. N.-S.	4 41	7 30	10 26	10 58	3 17	3 36
7 Lundi	s Gaëtan.	4 42	7 28	10 47	» 5	3 56	4 16
8 Mardi	s Cyriaque. D.Q.	4 43	7 27	11 10	soir 1 11	4 40	5 5
9 Merc.	s Romain, mart.	4 45	7 25	11 37	2 16	5 35	6 5
10 Jeudi	s Laurent, mart.	4 46	7 23	» »	3 19	6 44	7 23
11 Vend.	ste Suzanne.	4 48	7 22	» 9	4 19	8 3	8 43
12 Samedi	ste Claire, abb	4 50	7 20	matin » 47	5 15	9 16	9 40
13 DIM.	s Hippolyte.	4 51	7 18	1 34	6 4	10 14	10 39
14 Lundi	s Eusèbe.	4 52	7 16	2 30	6 45	11 »	11 21
15 Mardi	ASSOMPTION.	4 53	7 15	3 32	7 19	11 38	11 56
16 Merc.	s Roch. N.L.	4 54	7 13	4 39	7 47	» »	» 12
17 Jeudi	s Carloman.	4 56	7 11	5 50	8 11	» 29	» 45
18 Vendr.	ste Hélène.	4 57	7 8	7 3	8 33	1 1	1 17
19 Samedi	ste Thècle.	4 59	7 7	8 16	8 54	1 34	1 51
20 DIM.	s Bernard, abb.	5 »	7 5	9 30	9 15	2 9	2 27
21 Lundi	ste Jeanne.	5 2	7 3	10 46	9 37	2 46	3 7
22 Mardi	s Gustave.	5 3	7 1	» 3	10 3	3 28	3 53
23 Merc.	s Philippe. P.Q.	5 4	6 59	soir 1 20	10 34	4 18	4 48
24 Jeudi	s Barthélemy.	5 6	6 57	2 37	11 13	5 18	5 57
25 Vendr.	s Louis, roi.	5 7	6 55	3 51	» »	6 36	7 22
26 Sam.	s Zéphirin.	5 9	6 53	4 56	» 3	8 9	8 52
27 DIM.	s Césaire.	5 10	6 51	5 49	matin. 1 6	9 36	10 7
28 Lundi	s Augustin.	5 11	6 49	6 30	2 10	10 39	11 5
29 Mardi	Décoll. s J-B.	5 13	6 47	7 2	3 38	11 31	11 49
30 Mercr.	ste Rose P.L.	5 14	6 45	7 27	4 56	» »	» 8
31 Jeudi	s Raymond.	5 16	6 43	7 48	6 13	» 26	» 45

Le soleil entre au signe de la Balance. — SEPTEMBRE. — Les jours décroissent d'une heure 40 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir
1 Vendr.	s Gilles, abbé.	5 17	6 42	8 8 (soir)	7 27 (matin)	1 1	1 18
2 Samedi	s Lazare, roi.	5 19	6 40	8 28	8 39	1 34	1 50
3 Dim.	s Séraphin.	5 20	6 38	8 48	9 48	2 6	2 22
4 Lundi	ste Rosalie.	5 21	6 36	9 10	10 56	2 39	2 56
5 Mardi	s Bertin.	5 23	6 34	9 36	» 2 (soir)	3 14	3 32
6 Merc.	s Eugène. D.Q.	5 24	6 32	10 6	1 7	3 52	4 12
7 Jeudi.	ste Reine.	5 26	6 29	10 42	2 10	4 38	5 5
8 Vendr.	Nativité N.-D	5 27	6 27	11 25	3 8	5 44	6 23
9 Samedi	s Omer, év.	5 28	6 25	» »	3 58	7 14	8 6
10 Dim.	s Nicolas Je T.	5 30	6 23	» 17 (matin)	4 44	8 44	9 25
11 Lundi	ste Vindiciane	5 31	6 21	1 17	5 18	9 54	10 18
12 Mardi	s Silvin.	5 33	6 19	2 23	5 49	10 38	10 58
13 Merc.	s Aimé, évêq.	5 34	6 17	3 33	6 15	11 14	11 31
14 Jeudi	Exalt. ste C. N.L.	5 36	6 15	4 45	6 38	11 48	» »
15 Vendr.	s Nicomède.	5 37	6 13	5 59	6 59	» 5	» 21
16 Samedi	s Cornille.	5 38	6 11	7 15	7 19	» 37	» 53
17 Dim.	s Lambert.	5 40	6 8	8 33	7 40	1 10	1 28
18 Lundi	ste Sophie.	5 41	6 6	9 52	8 5	1 46	2 6
19 Mardi	s Janvier.	5 43	6 4	11 11	8 35	2 26	2 48
20 Mercr.	s Eustache. 4 T.	5 44	6 2	» 30 (soir)	9 12	3 10	3 34
21 Jeudi	s Mathieu P.Q.	5 46	6 »	1 45	9 58	3 53	4 30
22 Vendr.	s Maurice. 4 T.	5 42	5 58	2 51	10 56	5 3	5 45
23 Samedi	s Lin, p. 4 T.	5 48	5 56	3 46	» »	6 27	7 18
24 Dim.	N-D. de la M.	5 50	5 53	4 29	» 4 (matin)	8 9	8 48
25 Lundi	s Firmin, év.	5 51	5 51	5 2	1 19	9 28	9 56
26 Mardi	ste Justine, m.	5 53	5 49	5 28	2 36	10 25	10 46
27 Mercr.	s Adolphe.	5 54	5 42	5 51	3 52	11 7	11 25
28 Jeudi.	s Privat P. L.	5 56	5 45	6 12	5 7	11 43	11 59
29 Vendr.	s Michel arch.	5 57	5 43	6 32	6 20	» »	» 15
30 Samedi	s Jérôme, d	5 59	5 41	6 51	7 34	» 34	» 47

Le soleil entre au signe du Scorpion. — OCTOBRE. — Les jours décroissent de une heure 44 minutes.

Jours.	SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Dim.	ss Remi et P.	6 »	5 39	7 12 (soir)	8 40 (matin)	1 02	1 17
2 Lundi	Anges gardiens	6 2	5 37	7 36	9 48	1 32	1 48
3 Mardi	s Gérard.	6 3	5 34	8 4	10 55	2 4	2 20
4 Mercr.	s François.	6 4	5 32	8 37	» »	2 37	2 53
5 Jeudi.	s Placide.	6 6	5 30	9 47	» 59 (soir)	3 13	3 32
6 Vendr.	s Bruno, c. D.Q.	6 7	5 23	10 5	1 52	3 56	4 21
7 Samedi	s Marc, pape.	6 9	5 26	11 1	2 33	4 56	5 31
8 Dim.	ste Brigitte	6 10	5 24	» »	3 17	6 26	7 21
9 Lundi	s Ghislain.	6 12	5 22	» 4 (matin)	3 49	8 5	8 49
10 Mardi.	s Franç. de B.	6 13	5 20	1 12	4 16	9 17	9 45
11 Mercr.	s Germain.	6 15	5 18	2 24	4 39	10 5	10 25
12 Jeudi	s Évagre.	6 16	5 16	3 38	5 1	10 42	11 »
13 Vendr.	s Edouard.	6 18	5 14	4 54	5 22	11 17	11 34
14 Samedi	s Calixte, p. N.L.	6 20	5 12	6 12	5 43	11 52	» »
15 Dim.	ste Thérèse.	6 21	5 10	7 33	6 6	» 11	» 29
16 Lundi	s Donatien.	6 23	5 3	8 56	6 34	» 48	1 8
17 Mardi	ste Hedwige	6 24	5 6	10 18	7 9	1 29	1 51
18 Mercr.	s Luc, évang.	6 26	5 4	11 36	7 53	2 13	2 36
19 Jeudi	s Pierre d'Alc.	6 27	5 2	» 47 (soir)	8 48	2 59	3 23
20 Vendr.	s. Caprais.	6 29	4 »	1 46	9 55	3 52	4 23
21 Samedi	ste Ursule. P.Q.	6 30	4 58	2 31	11 8	4 54	5 37
22 Dim.	s Sévère.	6 32	4 56	3 6	» »	6 21	7 9
23 Lundi	s Séverin.	6 33	4 55	3 34	» 23 (matin)	7 58	8 34
24 Mardi	s Magloire.	6 35	4 53	3 57	1 38	9 10	9 34
25 Mercr	ss Crépin et C.	6 37	4 51	4 18	2 52	9 58	10 18
26 Jeudi	s Évariste.	6 38	4 49	4 37	4 5	10 39	10 56
27 Vendr.	s Florent	6 40	4 47	4 56	5 16	11 13	11 29
28 Samedi	s Simon. P.L.	6 41	4 46	5 16	6 26	11 46	» »
29 Dim.	s Narcisse.	6 43	4 44	5 38	7 34	» 2	» 13
30 Lundi	s Lucain.	6 45	4 42	6 3	8 42	» 34	» 50
31 Mardi	s Quentin.	6 46	4 41	6 33	9 48	1 6	1 22

Le soleil entre au signe du Sagittaire.		**NOVEMBRE.**				Les jours décroissent de une heure 19 minutes.	
Jours.	Saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Mercr.	TOUSSAINT.	6 48	4 39	7 10 soir	10 50 matin	1 38	1 55
2 Jeudi	LES TRÉPASSÉS	6 49	4 37	7 55	11 46	2 11	2 28
3 Vendr.	s Hubert.	6 51	4 36	8 48	» 35 soir	2 47	3 7
4 Samedi	s Charles Borr.	6 53	4 34	9 48	1 17	3 27	3 50
5 Dim.	ste Berthilde D.Q.	6 54	4 32	10 53	1 50	4 20	4 51
6 Lundi	s Léonard.	6 56	4 30	» »	2 16	5 36	6 22
7 Mardi	s Ernest. m.	6 58	4 29	» 3 matin	2 39	7 7	7 53
8 Mercr.	Les 4 Couronnés	7 »	4 28	1 15	3 2	8 25	8 56
9 Jeudi	s Denis.	7 1	4 27	2 28	3 24	9 19	9 42
10 Vendr.	s Juste.	7 3	4 25	3 44	3 45	10 3	10 24
11 Samedi	s Martin.	7 4	4 24	5 3	4 7	10 45	11 5
12 Dim.	s Liévin, m. N.L.	7 5	4 22	6 26	4 32	11 26	11 47
13 Lundi	s Homobon.	7 7	4 21	7 51	5 4	» »	» 9
14 Mardi	s Clémentin.	7 9	4 20	9 15	5 45	» 31	» 54
15 Mercr.	s Eugène.	7 10	4 19	10 33	6 37	1 18	1 42
16 Jeudi	s Edmond.	7 12	4 17	11 39	7 41	2 6	2 31
17 Vendr.	s Agnan.	7 13	4 16	» 31 soir	8 51	2 57	3 22
18 Samedi	s Odon, abbé.	7 15	4 15	1 11	10 12	3 47	4 16
19 Dim.	ste Élisabeth P.Q.	7 17	4 14	1 41	11 29	4 45	5 23
20 Lundi	s Félix de V.	7 18	4 13	2 5	» »	6 1	6 41
21 Mardi	Présentat. N.-D.	7 19	4 12	2 25	» 43 soir	7 22	7 56
22 Mercr.	ste Cécile.	7 21	4 11	2 43	1 55	8 31	8 58
23 Jeudi	s Clément.	7 22	4 10	3 1	3 5	9 25	9 46
24 Vendr.	s Florimond.	7 24	4 9	3 21	4 14	10 8	10 27
25 Samedi	ste Catherine.	7 25	4 8	3 42	5 22	10 46	11 3
26 Dim.	s Pierre d'Al.	7 27	4 7	4 6	6 30	11 21	11 39
27 Lundi	s Maxime. P.L.	7 28	4 6	4 34	7 37	11 57	» »
28 Mardi	s Mansuet.	7 30	4 6	5 9	8 41	» 14	» 31
29 Mercr.	s Saturnin.	7 31	4 5	5 50	9 39	» 47	1 4
30 Jeudi	s André.	7 32	4 5	6 40	10 31	1 21	1 38

Le soleil entre au signe du Capricorne.		**DÉCEMBRE.**				Les jours déc. de 22m. jusqu'au 20 et cr. de 2 m. j. 31	
Jours	Saints.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Lever de la Lune.	Coucher de la Lune.	Heures des marées à Dunkerque. matin	soir.
1 Vendr.	s Éloi, év.	7 34	4 4	7 37 soir	11 15 matin	1 55	2 12
2 Samedi	ste Bibiane.	7 35	4 4	8 40	11 51	2 29	2 47
3 Dim.	AVENT.	7 36	4 3	9 47	» 20 soir	3 8	3 29
4 Lundi	ste Barbe. v.	7 37	4 3	10 56	» 45	3 53	4 17
5 Mardi.	s Sabas. D.Q.	7 39	4 2	» »	1 7	4 51	5 26
6 Mercr.	s Nicolas.	7 40	4 2	» 6 matin	1 27	6 5	6 43
7 Jeudi	s Ambroise.	7 41	4 2	1 18	1 47	7 19	7 55
8 Vendr.	Conc7pt. N.-D.	7 42	4 2	2 34	2 8	8 25	8 55
9 Samedi	ste Léocadie.	7 43	4 1	3 54	2 31	9 22	9 49
10 Dim.	s Melchiade	7 44	4 1	5 17	2 58	10 14	10 39
11 Lundi	s Damase, p.	7 45	4 1	6 41	3 33	11 5	11 31
12 Mardi	ste Constance N.L.	7 46	4 1	8 4	4 20	11 56	» »
13 Mercr.	ste Luce.	7 47	4 1	9 19	5 20	» 22	» 43
14 Jeudi	s Nicaise.	7 48	4 1	10 21	6 52	1 14	1 33
15 Vendr.	s Eusèbe.	7 49	4 2	11 8	7 51	2 2	2 25
16 Samedi	ste Adélaïde	7 50	4 2	11 43	9 11	2 48	3 11
17 Dim.	ste Olympiade.	7 50	4 2	» 10 soir	10 29	3 35	4 »
18 Lundi.	s Paul le S. P.Q.	7 51	4 2	» 32	11 44	4 26	4 53
19 Mardi	s. Cyriaque.	7 52	4 3	» 51	» »	5 24	5 57
20 Mercr.	s Philogone. 4 T.	7 52	4 3	1 9	» 56 matin	6 31	7 5
21 Jeudi	s Thomas.	7 53	4 3	1 27	2 6	7 39	8 10
22 Vendr.	s Flavien. 4 T.	7 53	4 4	1 47	3 14	8 41	9 8
23 Samedi	ste Victoire. 4 T.	7 54	4 4	2 10	4 21	9 35	9 58
24 DIM.	s Tharsile	7 54	4 5	2 56	5 26	10 21	10 42
25 Lundi	NOEL.	7 55	4 6	3 8	6 30	11 4	11 23
26 Mardi	s Etienne. P.L.	7 55	4 6	3 48	7 32	11 43	» »
27 Mercr.	s Jean, évan	7 55	4 7	4 35	8 27	» »	» 16
28 Jeudi.	ss Innocents	7 56	4 8	5 30	9 14	» 35	» 53
29 Vendr.	s Thomas de C.	7 56	4 9	6 31	» 52	1 9	1 26
30 Samedi	s Sabin, mart.	7 56	4 10	7 36	10 23	1 42	1 58
31 DIM.	s Sylvestre.	7 56	4 11	8 44	10 49	2 14	2 31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉLUE LE 8 FÉVRIER 1871.

Président, M. Grévy.

Vice-Présidents, MM. Martel, Benoist d'Azy, Vitet, Léon de Malleville.

Secrétaires, MM. Bethmont, de Rémusat, de Barante, Johnston, de Castellane, de Meaux.

Questeurs, MM. Baze, Martin des Pallières, Princeteau.

Suivent les noms des membres de l'Assemblée par département.

AIN.—Tendret, Rives, Germain, Bernard, Paul Cottin, Lucien, Brun, Jules Favre.

AISNE. — Malézieux, Jules Favre, Waddington, Emile Leroux, Henri Martin, de Tillancourt, Edmond Tarques, Villaine, Soye, Gocq, Lemaire, Fouquet.

ALLIER. — Le général d'Aurelles de Paladines, vice-amiral Montagnac, Sosthène Patissier, Armand Méplain, Léon Riant, Martenot, E. de Montlaur.

BASSES-ALPES. — Michel, du Chaffault, Thiers.

HAUTES-ALPES. — Cyprien Chaix, Ernest Césanne, de Ventavon, Maurice Garnier.

ALPES-MARITIMES.— Garibaldi, Marc Dufraisse, Bergondie, Picon.

ARDÈCHE. — Broet, Combier, Charand, Destrem, Rampon, Rouveure, Seignoboch, Tailland.

ARDENNES.— Général Chanzy, Philipoteaux, Mortimer-Ternaux, comte de Béthune, Toupet des Vignes.

Ariége. — De Saintenac, de Noailhan, de Roquemaurel, Vidal, Acloque.

Aube. — Amédée Gayot, Casimir Périer, Parizot, Blavoyer, Lignier, de Vandeuvre, Jules Favre, Vacherot, Mocqueris.

Aude. — Ruisson, de la Redorte, de Guiraud, de Tréville, de Sainte-Croix, Thiers.

Aveyron. — Barascud, Boisse, de Valady, de Bonald, Delsol, Desseligny, Lortal, Pradié.

Bouches-du-Rhône. — Pelletan, Gambetta, Thiers, Trochu, Casimir Périer, Grévy, Lanfrey, de Charette, Amat, Esquiros, Ledru-Rollin.

Calvados. — De Balleroy, duc d'Harcourt, Bocher, Delacour, de Saint-Pierre, de Witt, Berthault, Target, Achille Delorme.

Cantal — Raymond Bastid, marquis de Castellane, Salvy, Murat, Sistrières, Paulin, Durrieu.

Charente. — Edouard Martel, Mathieu Bodet, Boreau-Lajanadie, de Champvallier, Peconet, Alban, Ganivet, Marchand.

Charente-Inférieure. — Dufaure, Bethmont, Thiers, Duchâtel, Eschassériaux, Vast-Vimeux, Chasseloup-Laubat, Roy, de Loubay, Rivaille, Mestreau.

Cher. — Simon-Lebrun, Thiers, comte Jaubert, marquis de Vogué, H. Fournier, Gallicher, Amy.

Corrèze. — Lestourgie, Rivet, l'Ebraly, général Billot, A de Jouvenel, Arfeuillères.

Corse. — Gavini, Séverin Abbatucci, Conti, ex-sénateur, Jérôme Galloni, Limperani.

Côte-d'Or. — Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Garibaldi, Moreau, Carrion, Tridon.

Côtes-du-Nord. — Trochu, de Tréveneuc, Allenou, Claude, de Lorgeril, de Champagny, C. Huon, Carré-Kérisouet, de Bois-Boissel, Hervé de Saisy, de Foucaud.

Creuse. — Jarry, Delille, de Sainctoran, de la Roche-Aymon, Léonce de Lavergne.

Dordogne. — Thiers, de Chadois, Philippe d'Ossel, de Carbonier de Marzac, Monteil, Martial Delpit, amiral Fourichon, Mazeret, marquis de Bordy, de Fourtou, de Malleville.

Doubs — Albert Grévy, Thiers, de Mérode, Monnot, Arbilleur, de Vaulchier, Métal.

Drôme. — Thiers, Béranger, ancien avocat général à Lyon; colonel Charreton, Malens, avocat; Chevandier, médecin; Lamorte, sous-préfet.

Eure-et-Loire. — Delacroix, Vingtain, Lefebvre-Pontalis, Gouvion-St-Cyr, Pontoye, Noël Parfait.

Finistère. — Thiers, général Leflô, Bienvenu, du Marnaz, de Champaillard, de Kersauson, l'abbé de Maralach, de Tréveneuc, de Kerjégu, de Kermaingny, Trochu, de Forsantz, de Legge.

Gard. — De Larcy, Chabaud-Latour, Boyer, de Vallons, de Tarteron, Crussol, Thiers, Baragnon, Benoist d'Azy.

Haute-Garonne.— Gatien Arnould, Paul de Rémusat, Humbert, Pion, de Lassus, d'Auberjou, Lacaze, de Brettes-Thurin, de Belcastel, O. Depevre.

Gers.— Batbie, d'Abadie de Bossan, Dumon, Lacave-Laplagne, Lure, de Rességuier.

Gironde. — Thiers, Carayon-Latour, duc de Cazes, marquis de Lur-Saluces, Changarnier, Martin des Pallières, Princeteau, Dufaure, d'Aurelles de Paladines, Richier, Adrien Léon, Adrien Bonnet, Johnston, Paul Jourou.

Hérault.— Thiers, Dufaure, Vitalis, Viennet, Bourson, de Rodez, Dupin, de Grasset.

Ille-et-Vilaine. — Trochu, Thiers, Brice, Loyset, Bidard, Carron, Dutemple, Grivat de Kerdrel, de Kergarion, de Cintré, de la Borderie.

Indre-et-Loire.— Houssard, Gouin, Hulin, Deligny, de Bridieu, Wilson.

Isère.— Breton, Chaper, Eymard-Duvernay, Michal-Lardichère, Casimir Périer, Gueyrand, Jordan, Montrosier, Raymond, de Quinsonnas, Riondel, de Combarieu.

Jura. — Grévy, Besson, Tamisier, Thurel, Lami, de Vérona, Gagneur.

Landes. — Victor Lefranc, Eugène Duclerc, de Dampierre, de Malleville, de Gavardie.

Loir-et-Cher. — Bozérian, Thiers, Ducoux, de Serres, Tassin.

Loire. — Dorian, Trochu, Thiers, Jullieu, de Meaux, de Sugny, Bouiller, Callet, Cunit, de Montgolfier, Arbel.

HAUTE-LOIRE. — Vinay, de Flagheac, Malartre, Calemard, de Lafayette, général de Chabron, de Vinols.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Rabin-Chevaye, Cheguillaume, Doré-Graslin, de la Pervanchère, comte de Juigné, de la Rochette, de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux, de Fermon, Simon fils.

LOIRET. — Cochery, Robert de Massy, Thiers, Peteau, Crespin, Daboville, Dupanloup.

LOT. — Pagès-Duport, Limayrac, de Lamberterie, de Vallon, Rollan, Joachim Murat.

LOT-ET-GARONNE. — Baze, de Chandordy, de Cazenove de Pradine, Sarrette, Thiers, de Bastard.

LOZÈRE. — De Colombet, de Chambrun, Roussel.

MAINE-ET-LOIRE. — Beulé, Joubert, Bonnaire, Henri Delaveau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, Armand de Maillé, A. Dufort de Civrac, Jos. de la Bouillerie, Paul Mayut, Arthur de Cumont.

MANCHE. — De Joinville, comte Daru, de Saint-Pierre, Lefranc, de Saint-Germain, Daunois, Germonière, Savary, Gaslande, Le Noël, Joubert.

MARNE. — Leblond, Jules Simon, Elye de Sainte-Marie, Margaine, Warnier, docteur Thomas, Parier, Dauphinot.

HAUTE-MARNE. — Prince de Joinville, baron Lespérut, comte de Bourges, Peltreau-Villeneuve, du Breuil de Saint-Germain.

MAYENNE. — De Vauguyon, Villers, Le Chatelain, Bigot, Gauthier de Vaucenay, Boullé de Blanche.

MEURTHE. — Varroy, Viox, Brice, Lafiige, Gambetta, Claude, Amelin, Berlet.

MEUSE. — Bompart, Benoît, Billy, Grandpierre, Ernest Picard, Odilon Paulin.

MORBIHAN. — Trochu, de la Monneraye, Dallirel, de Savignac, A. de Keridec, de Kerdrel, Fresnau, abbé Jauffre, H. Boucher, de Pioger.

MOSELLE. — Rehm, Gambetta, Louis Humbert, Dornés, Noblot, André, Deschanges, Bardon, Bomberger.

NIÈVRE. — Benoist-d'Azy, Ducrot, Lebas, Girard, Martin de Chanteloup, comte de Bouillé, Paultre.

Nord. — Corne, Thiers, Lambrecht, Brame, Kolb-Bernard, comte Roger (du Nord), Beaucarne-Leroux, Maurice, de Staplande, Descat, de Mérode, de Brigode, Brabant, Lagrange, de Corcelles, Leurent, de Melun, Théry, d'Hespel, de Marcère, Pajot, Boduin, Bottieau, Vente, Wallon, des Rotours, Changarnier, Plichon.

Oise. — Duc d'Aumale, Emile Leroux, Desjardins, marquis de Mornay, Perrut, comte de l'Aigle, comte de Kergolay, Lafitte.

Orne. — D'Audiffret-Pasquier, de la Sicottière, Gevelot, Beau, Thiers, Christofle, Duportal, Groslier.

Pas-de-Calais. — Martel, Thiers, de Partz, Adam, Wartelle de Retz, Douay, de Fouleur de Relingue, Paris, de Bryas, de Diesbach, de Clercq, Hamille, Dussaussoy, de Rinquesent, de Saint-Malo.

Puy-de-Dôme. — Bardoux, Honoré, Roux, Girod-Pouzol, Moulin, de Barante, Mercier-Lacombe, Eugène Rallon, de Filigonde, de Chabrol, de Douhet, Vimelle-Dessaigne.

Basses-Pyrénées. — Lacaze, Barthe, Renaud de Latapie, Duclerc, Jauréguiberry, de Gontaut-Biron, Daguenet, Dufaure.

Hautes-Pyrénées. — De Goulard, Adenet, Desbonne, de Franclieu, Ducuing.

Pyrénées-Orientales. — Emmanuel Arago, Guitter, Pierre Lefranc, Etienne Arago.

Bas-Rhin. — Kuss, Teutsch, Albrecht, Schneegans, Melsheim, Boell, Gambetta, Saglio (A), Astermann, Boersch, Jules Favre, Kablé.

Haut-Rhin. — Keller, Haas, colonel Denfert, Grosjean, Tachard, Louis Chauffour, Gambetta, Titot, Hartmann, Scheurer, Kestner, Bencker, Kœchlin-Steinbach.

Rhône. — Bucarre, Le Royer, Jules Favre, Béranger, Trochu, Moret, Flottard, Glas, Mangini, Perret, de Laprade, de Saint-Victor, de Montemart.

Haute-Saône. — Dufournel, marquis d'Andelarre, marquis de Gramont, de Marmier, Ricot, Gunercettes.

Saône-et-Loire. — Ch. Rolland, P. Daron, Ch. Alexandre, G. Durrault, Renaud, Thiers, général Changarnier, général Pélissier, Jordan, Mathieu, marquis de la Guiche, Puvis de Chavannes.

Sarthe. — De la Rochefoucauld Vétillard, de Talhouët, Gasselin, Busson, Duvivier, Bernard-Dutreil, Haentjens, Gallau, de Juigné.

SAVOIE. — Gasquet-Parent, Viallet, Guinard, Costa de Beauregard.

HAUTE-SAVOIE. — Jules Philippe, Chardon, Duparc, Sylva, Taberlet.

SEINE. — Louis Blanc, Victor Hugo, Garibaldi, Edgar Quinet, Gambetta, amiral Saisset, Delescluze, Joigneaux, Rochefort, Schœlcher, Félix Pyat, Henri Martin, Pothuau, Lockroy, Gambon, Dorian, Ranc, amiral Malon, Henry Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, général Frébault, Clémenceau, Vacherot, Brunet, Floquet, Cournet, Tolain, Littré, Jules Favre, Arnaud (de l'Ariége), Ledru-Rollin, Léon Say, Tirard, Razoua, Edmond Adam, Millière, Peyrat, Farcy, lieutenant de vaisseau.

SEINE-INFÉRIEURE. — Thiers, Trochu, Pouyer-Quertier, Buisson-Cordier, Dufaure, Loysel, Savage, Aunisson, Duperron, Brice, de Montagne, Vitet, Peulve, Ancèle de Baignères, Royes.

SEINE-ET-MARNE. — H. de Choiseul, Oscar de Lafayette, Jules de Lasteyrie, Voisin, d'Haussonville, Jozon de la Perche, Despommiers.

SEINE-ET-OISE. — Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau, Lefebvre-Pontalis, Ferry, Léon Say, Ernest Picard, Carnot, Thiers, Journault, Jules Favre, Gambetta.

DEUX-SÈVRES. — Monnet, Aymé de la Chevrelière, Taillefer, Tribert, de la Rochejacquelein, général Mazure, Ricard.

SOMME. — Général Faidherbe, amiral de Dompierre d'Hornoy, général Changarnier, de Raineville, de Damville, Blin de Bourdon, Magnier, de Ramburre, Courbet-Poulard, Calluau, Gauthier de Rumilly.

TARN. — Daguilhon-Lastelve, baron Decazes, James, Le Camus, général Trochu, Guibal, de Bermon.

TARN-ET-GARONNE. — Prax-Paris, de Malleville, Limayrac, Lespinasse.

VAR. — Brun, Gambetta, Ledru-Rollin, Barbaroux, Laurier, Jauréguiberry.

VAUCLUSE. — E. Pin, Gent, Poujade, Taxile Delord, Naquet.

VENDÉE. — Trochu, Louis Godel, Vandier, Bourgeois, de Puyberneau, Labottière, de Fontaine-Giraut.

VIENNE. — Thiers, de la Rochethulon, G. Serph, Laurenceau, Merveilleux-Duvignaux, Ernoul.

HAUTE-VIENNE.— Saint-Marc-Girardin, Mallevergne, Peyramont, Teysserenc de Bort, Benat du Buis, Soury-Lavergne.

VOSGES. — Buffet, Aubry, Jules Ferry.

YONNE — Chartron, Javal, Rampont, Rattier, Lepel, Richard, Baudot.

PRÉSIDENT DU POUVOIR EXÉCUTIF,

M. THIERS (G. ✱).

CONSEIL DES MINISTRES.

MM. Thiers, *président;* Dufaure, Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, de Larcy, Lambrecht, général Le Flô, amiral Pothuau, Pouyer-Quertier.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Réunis le 5 mai 1789, constitués en Assemblée Nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliages de Douai et Orchies. M. Breuvard, curé de St.-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. MM. Barbotin, curé de Prouvy; Renaut, curé de Preux-au-Bois.

Bailliage d'Avesnes. M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. MM. de Lannoy, maréchal-de-camp; de Noyelles.

Bailliage de Douai. M. d'Aoust.

Bailliage de Bailleul. MM. de Robecq, chevalier des ordres, grand d'Espagne, etc.; de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. MM. de Croï, chevalier des ordres, de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. M. François de Sainte-Aldegonde, colonel.

Cambrésis. M. d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. MM. Chombart, propriétaire; Lepoutre, fermier; Scheppers, négociant à Lille; Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. MM. Merlin, avocat au parlement de Flandre; Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Bailliage de Bailleul. MM. Delattre de Bolzaert, maître particulier des eaux et forêts, à Merville; Heruyn, conseiller pensionnaire à Hondschoote; Dekytspotter, lieutenant-criminel; Bouchette, avocat à Bergues.

Ville de Valenciennes. MM. Nicodème, ancien échevin; Perdry, idem.

Bailliage du Quesnoy. MM. Gossuin, lieutenant-général du baillage; Poncin, avocat.

Bailliage d'Avesnes. MM. Darche, maître de forges à Mariembourg; Hennet, prévôt de Maubeuge.

Cambrésis. MM. Delambre, cultivateur; Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Réunie le 1er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. MM. Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque; Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département; Gossuin, Constant-Joseph, membre du directoire et président de l'assemblée électorale; Lemesre,

Jean-Baptiste, administrateur du département; Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes; Carpentier, président du district d'Hazebrouck; Lejosne, Étienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai; Lefebvre, officier municipal au Quesnoy; Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille; Vanhoenacker, maire de Lille; Coppens, président du département; Lacombe Saint-Michel, capitaine-commandant au 7e régiment d'artillerie.

Suppléants. MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge; Grenet, procureur de la commune de Valenciennes; Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck; Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE,

Convoquée par décret de l'Assemblée législative du 10 août 1792 et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'Assemblée constituante; Duhem, ex-législateur; Gossuin, idem; Cochet, idem; Fockedey, négociant à Dunkerque; Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes; Carpentier, ex-législateur; Lesage-Senaux, de Cambrai; Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ CENTS,

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le Corps législatif, institué par la Constitution de l'an III, a été formé, savoir : pour deux tiers, des membres de la Convention, réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention, assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

NOTA. — Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

Renouvellement du tiers des membres, en germinal an VI.

Conseil des Anciens. MM. Chombart, de Lille, ex-constituant; Coquillier, cultivateur de l'arrondissement de Dunkerque; Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département; Delahaye, présid. de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseil des Cinq-Cents. MM. Potier, administrateur du département; Declercq, Honoré; Delabuisset, de Douai; Thelu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque; Gossuin, ex-conven-

tionnel ; Béthune, juge à Cambrai ; Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille ; Lesage-Senault, ex-conventionnel ; Lequinio, idem (1).

Renouvellement du tiers, en germinal an VII.

Conseil des Anciens. MM. Rivière, administrateur du département ; Baillion, du Quesnoy ; Courte, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunuux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. MM. Dumonceaux, de Douai ; Delsaux, de Cambrai ; Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant ; Danel (Paul), de Lille ; Dumoulin, juge.

CORPS LEGISLATIF,

Institué en vertu de la Constitution de l'an VIII.

Première formation. — Nomination par le Sénat du 4 nivose même année.

MM. Baillion, du Nord, du conseil des Anciens ; Danel (Paul), du conseil des Cinq-Cents ; Dumoulin, idem ; Gossuin, idem ; Rivière, du conseil des Anciens ; Vankempen, idem.

Renouvellement du 5 vendémiaire an XIV.

MM. d'Haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai ; Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque ; Schadet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque ; Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes ; Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai ; Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai ; de Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'État ; Duquesne (Albert-François), négociant à La Gorgue.

Renouvellement du 8 mai 1811.

MM. Farcz, membre sortant ; Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille ; Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif ; Schadet, membre sortant ; Emmery, id. ; de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France ; Baillion (Jean-Antoine-Joseph), maire du Quesnoy, ancien membre du corps législaif ; Dequeux-St.-Hilaire (Philippe-Alexandre), sous-préfet d'Hazebrouck.

(1) Son électioé a été annulée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Instituée par la Charte Constitutionnelle de 1814

Cette chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du Corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

Élue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur général des forêts; Merlin, procureur-général près la cour de cassation; Farez, ex-législateur; Dumoulin, idem; Demoustier, maire de Douai; Kœnig, maire de Dunkerque; de Warenghien, premier président de la Cour impériale; Bottin, secrétaire-général de la préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Élections du 22 *août* 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille; Desmoutier (Ernest), conseiller de préfecture; de Béthisy, lieutenant-général; Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille: d'Estourmel fils, officier; Van Merris, maire de Bailleul; de la Maisonfort, maréchal-de-camp; Coppens, d'Hondschoote; Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour de Douai; Romain de Brigode, maire d'Annappes; Benoist, maire de Valenciennes; Bernard.

Élections des 25 *septembre*, 4 *octobre* 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✻, nég. à Lille; de Brigode (Romain), ✻, propriét, maire d'Annappes; Coppens, ✻, propr. à Hondschoote; Deforest de Quartdeville, premier président de la Cour de Douai; Desmoutier (Ernest), conseiller de préfecture; Dupleix de Mézy (C. ✻), ancien préfet du Nord, directeur-général des postes; de Trévise (G. ✻), maréchal de France, gouverneur de la 16e division militaire.

Élection du 20 *septembre* 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

Élections du 26 *octobre* 1818.

MM. de Brigode, ✻, maire d'Annappes; Deforest de Quartdeville, premier président de la cour; Dequeux-Saint-Hilaire, sous-préfet d'Hazebrouck; Dupleix de Mézy, directeur-général des postes; Frémicourt, négociant à Cambrai; Gossuin, ✻, receveur-général du département; Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille; Révoire, président du tribunal de commerce de Lille.

Élections du 13 *novembre* 1820.

Collége départemental. — MM. de Muyssart, maire de Lille, De Staplande, propriétaire à Bergues; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; de Béthisy, lieutenant-général.

Élection du 28 *janvier* 1822.

Collége de Cambrai. — M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

Élections du 13 *novembre* 1822.

Collége d'arrondissement. — MM. Coffin-Spyns, propriétaire à Dunkerque; de Béthisy, lieutenant-général; de Bully, payeur du département; Potteau d'Hancardrie, propriét. à Lille; de Préseau, propriétaire à Dompierre; Cotteau, propriét. à Cambrai; Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai; Merlin de Beaugrenier, propriét. à Valenciennes.

Élections du 20 *novembre* 1822.

Collége départemental. — MM. Marchangy, avocat-général à la cour de cassation (1); de Muyssart, maire de Lille; Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; Van Merris-Hynderyck, maire de Bailleul.

Élection du 17 *avril* 1823.

Collége départemental, — M. Marchangy.

Élections du 25 *février* 1824.

Colléges d'arrondissement.— MM. Coffyn-Spyns; de la Basèque, propriétaire; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caraman, à Paris; Cotteau, Durand d'Elecourt, Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. — MM. de Muyssart, Bricout de Cantrainne, Van Merris-Hyndercλk; Barrois, à Lille.

Élections du 17 *novembre* 1827.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque; de la Basèque; de Bully; Potteau d'Hancardrie; de Caux, lieutenant-général; Cotteau; Derand d'Elecourt; Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

Élections du 24 *novembre* 1827.

Collége départemental. — MM. Barrois; de Franqueville de Bourlon; de Lépine, maire du Quesnoy; Ravez, président de la chambre des députés (2).

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

(2) A opté pour un autre département.

Électiion du 28 *avril* 1829.

Collége départemental. — M. de Brigode.

Élection du 14 *mai* 1829.

Collége d'Hazebrouck. — M. de Murat, ancien préfet du Nord.

Élections du 23 *juin* 1830.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel; de Murat, ancien préfet; Lemesre-Dubrule; de Brigode; d'Estourmel fils, propriét. à Estourmel; de Caux; de Montozon, maire de Lallaing; de Vatimesnil.

Élections du 3 *juillet* 1830.

Collége départemental. — MM. Pas de Beaulieu; de Lépine; Potteau d'Hancardrie; Durand d'Élecourt.

Élections du 21 *octobre* 1830.

Collége d'Hazebrouck. — M. Warein, maire d'Hazebrouck.
Collége de Lille (3e section). — M. Barrois-Virnot, négociant.

Élections du 28 *octobre* 1830.

Collége départemental. — MM. Paul Lemaire, négociant à Dunkerque: Paturle, mannfacturier au Câteau; Lorain fils, juge au tribunal de Lille; Martin, avocat à Douai.

Élections du 2 *juillet* 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot; de Brigode; Coget, Alexandre, maire de Thumeries; de Montozon; Martin fils; Dupouy aîné, négociant à Dunkerque; Lemaire (Paul), colonel de la garde nationale, idem; Lallier-Frémicourt, présid. du tribunal de commerce de Cambrai; d'Estourmel, ancien officier superieur; Taillandier, conseiller à la cour de Paris; Warein.

Élection du 7 *janvier* 1833.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. de Lamartine.

Élection du 7 *septembre* 1833.

Collége de Douai (arrondissement). — M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (2).

(1) Plus de collége départemental.

(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.

Élection du **10** *mai* **1834.**

Collége de Douai (arrondissement). — M Martin, ✻, procureur-général à la cour de Paris (1).

Élections du 21 *juin* 1834.

MM. Delespaul, substitut à Lille; de Brigode; Hennequin, avocat à Paris; de Montozon; Martin, ✻; Roger Ed., à Paris; de Lamartine; Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai; d'Estourmel, ministre de France en Colombie; Dumont; Merlin (Eugène), lieutenant-général; Warein, propriétaire.

Élection du 4 *août* 1835.

Collége de Cambrai (ville). — M. d'Haubersart, maître des requêtes.

Élections du 4 *novemhre* 1837.

MM Delespaul; Josson, président du tribunal de première instance de Lille; Hennequin; de Montozon; Martin, ✻; Roger (Edmond); de Lamartine; Taillandier; Corne, président du tribunal de première instance de Douai; Taillandier (2); Warein.

Élection du 3 *février* 1838.

Collége d'Avesnes. — M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

Élection du 3 *mars* 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. Louis de Staplande, propriétairê à Bergues.

Élections du 2 *mars* 1839.

MM. Delespaul; Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine à Lille; de Villeneuve (O. ✻), ancien préfet du Nord; de Montozon; Martin, ✻, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes; Roger; Louis de Staplande; Taillandier; Corne; Dumont; Marchant; Warein.

Élections du 9 *juillet* 1842.

MM. Delespaul; Lestiboudois (Thémistocle); de Villeneuve; de Montozon; Martin, ✻; Roger; de Staplande; d'Haubersart, conseiller d'État; Corne; de Maingoval, propriétaire à Valenciennes; Berryer, avocat à Paris (3).

(1) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme procureur-général.

(2) A opté pour Cambrai.

(3) A opté pour un autre département.

Élection du 24 septembre 1842.

Collége d'Hazebrouck. — M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

Élections du 1er août 1846.

Premier arrondissement électoral. — Lille (ville), cantons centre et ouest. — M. Delespaul, substitut à Lille, membre du Conseil général du département.

2e *idem.* — Lille (ville), cantons nord-est, sud-est et sud-ouest. — M. Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3e *idem.* — Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. de Villeneuve (O. ✻), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4e *idem.* — Douai (ville). — M. Bommart, ✻, ingénieur en chef, inspecteur de l'école des ponts-et-chaussés.

5e *idem.* — Douai (arrondissement), mois les trois cantons de la ville. — M. Martin (du Nord) (G. ✻), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6e *idem.* — Dunkerque (ville), deux cantons. — M. Roger (Edmond), ✻, ancien secrétaire d'ambassade.

7e *idem.* — Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. Dehau de Staplande (Louis), membre du Conseil général du département.

8e *idem.* — Cambrai (ville) deux cantons. — M. d'Haubersart, ✻, conseiller d'État en service ordinaire.

9e *idem.* — Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Saint-Aignan (O. ✻), conseiller d'État en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10e *idem.* — Valenciennes (arrondissement). — M. de Maingoval, ancien officier.

11e *idem.* — Avesnes (arrondissement). — M. Béhic (Armand), ✻, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12e *idem.* — Hazebrouck (arrondissement). — M. Plichon, ✻, avocat, docteur en droit.

Élection du 29 septembre 1845.

Collége de Douai (ville). — M. Choque, notaire à Douai.

Élection du 17 avril 1847.

5e *Collége.* — Douai. — M. Guilbert, ✻, conseiller de préfecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE,

Élue les 23 et 24 avril 1848.

MM. Corne, procureur-général; Hannoye, avocat à Avesnes; Choque, ancien notaire à Douai; Delespaul, substitut à Lille; Boulanger, cultivateur à Doignies; Desmoutier, idem à Faumont; Regnard, avocat à Valenciennes; Pureur, maire de Condé; Malo, armateur à Dunkerque; Serlooten, de Bailleul; Loiset, médecin-vétérinaire à Lille; Vendois, médecin à Maroilles; Bonte-Pollet, maire de Lille; Huré, procureur-général à Douai; Duquesne, meunier à La Gorgue; Farez (Fénelon), avocat à Cambrai; Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; Dollez, cultivateur à Crèvecœur; Giraudon, serrurier à Lille; Heddebault (Géry), propriétaire à Lille; Lenglet, conseiller à Douai; Mouton, avocat à Cambrai; Descat (Théodore), teinturier à Roubaix; Dufont, ancien notaire à Valenciennes; Aubry, négociant à Avesnes; Antony-Thouret, ex-commissaire du Gouvernement; Négrier, colonel du génie.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Élue les 13 et 14 mai 1849.

MM. Dumas, membre de l'Institut; Duquesne, meunier à La Gorgue; Seydoux, ✻, propriétaire au Cateau; Descat, teinturier à Roubaix; Kolb-Bernard, ✻, propriétaire à Lille; Fialin de Persigny, à Paris; Mimerel (O. ✻), manufacturier à Roubaix; Antony-Thouret, homme de lettres, ex-commissaire du gouvernement, à Bouvignies; Wallon, professeur à Valenciennes; de Mérode, propriétaire à Trélon; Béhaghel, propriétaire à Cassel; d'Hespel (Adalbert), propriétaire à Haubourdin; Aubry, négociant à Avesnes; de Staplande, ancien député, maire de Bergues; Vendois, médecin à Maroilles; Loiset, médecin vétérinaire à Lille; Roger (du Nord) (O. ✻), ancien député à Paris; Choque, ancien député à Douai; Corne, ancien magistrat à Douai; Lestiboudois, médecin à Lille; de Melun, ✠, propriétaire à Lille; Marchant, ancien député à Maubeuge; Delebecque, avocat à Douai; Testelin, médecin à Lille.

CORPS LÉGISLATIF,

Élu le 29 février 1852.

MM. Choque, ancien député; de Clebsattel, avocat; Descat, industriel; le baron de La Grange, propriétaire; Pierre Legrand, avocat; ex-conseiller de préfecture; Lemaire (O. ✻), statuaire; le comte de Mérode, propriétaire; Seydoux, propriétaire.

Élection du **21** *juin* **1857.**

MM. P. Legrand, ✻, ancien député; J. Brame, ancien maître des requêtes; Lemaire (O. ✻); Plichon, ✻, ancien député; de Clebsattel, ✻, idem; Choque, idem; Seydoux, ✻, idem; Godard-Desmarest, industriel.

Élection du **21** *août* **1859.**

En remplacement de M. P. Legrand, décédé, M. Kolb-Bernard, ancien député.

Élection du **31** *mai* **1863.**

MM. Plichon, ✻; Kolb-Bernard, ✻; des Rotours, ✻, propriét.; J. Brame; Lambrecht, maire de Lallaing; le marquis d'Havrincourt (O. ✻), propr.; N...; Seydoux (O. ✻); Godard-Desmaretz.

Élection des **6-7** *mars* **1864.**

Septième circonscription — M. Stiévenard, ✻, maire d'Estrun.

Élections des **23-24** *mai* **1869.**

MM. Plichon (O. ✻); Kolb-Bernard, ✻; E. Des Rotours fils, ancien conseiller de préfect.; J. Brame; Choque, ancien député; Boduin, propr.; Pinard (O. ✻), ancien ministre; Seydoux (C. ✻); René Hamoir, ✻, maître de forges.

ASSEMBLÉE NATIONALE,

Élue le 8 février 1871.

MM. Corne, ancien magistrat; Thiers (G. ✻), ancien ministre; Lambrecht, ancien député; J. Brame, id.; Boduin, id.; comte Roger (du Nord) (O. ✻); C. Descat, ✻, ancien maire de Roubaix; J. Leurent, ✻, industriel; Brabant, ✻, ancien maire de Cambrai; Bottieau, conseiller à la cour d'appel de Douai; Maurice, ✻, ancien maire de Douai; Kolb-Bernard, ✻, ancien député; de La Grange, idem; de Corcelles, id.; le comte d'Hespel, maire de Wavrin, ancien conseiller général; L. de Staplande, ancien député; le comte de Melun, ✠, idem; de Marcères, conseiller à la Cour d'appel de Douai; le comte de Brigode, ✻, maire de Camphin; Beaucarne-Leroux, ✻, maire de Croix; le comte de Mérode, propriétaire, ancien député; Plichon (G. ✻), ancien député; Pajot, ancien notaire; Théry, avocat; Vente, ✻, ancien magistrat; Wallon, anc. député; Des Rotours, id.; général Changarnier (C. ✻).

MINISTÈRES.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Dufaure, *garde des sceaux, ministre.*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — *Surveillance générale de tout le travail du ministère de la justice, direction spéciale du personnel, discipline de la magistrature, Légion-d'Honneur, préséances, titres nobiliaires, droits de sceau, archives, etc.*

DIVISION DU PERSONNEL.— 1er bureau. *Personnel des cours, tribunaux, etc.* — 2e bureau. *Comptabilité et pensions.* — Bureau des archives et du service intérieur.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES. —

DIVISION D'ADMINISTRATION ET DE LÉGISLATION. — 1re section; — 2e section; — Bureau du sceau. — Bureau du notariat. — Bureau des officiers ministériels.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau de la statistique. — Bureau des frais de justice.

DIVISION DES GRACES. —

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Jules Favre, *ministre.* — Cabinet du ministre et secrétariat.

Bureau du protocole. — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Nord. — Sous-direction du Midi et de l'Orient — Sous-direction de l'Amérique et de l'Indo-Chine. — Sous-direction du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES.— Sous-direction du Nord, — de l'Orient et de l'Indo-Chine, — du Midi et de l'Amérique.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Bureau de la chancellerie.

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Ernest Picard, *ministre.*

Direction générale du personnel et du cabinet. — 1er bureau. *Correspondance générale.* — 2e bureau : *Personnel.* — 3e bureau : *Secours généraux.*

Division de la presse. — 1er bureau : *Presse parisienne.* — 2e bureau : *Presse départementale.* — 3e bureau : *Presse étrangère.*

Division du secrétariat. — 1er bureau : *secrétariat.* — *Service intérieur de l'hôtel.* — 2e bureau : *archives départementales, communales et hospitalières.* — 3e bureau : *établissements généraux de bienfaisance.* — 4e bureau : *sociétés de secours mutuels.*

Direction des prisons et des établissements pénitentiaires. — 1er bureau : *administration générale des prisons.* — 2e bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus.* — 3e bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction.* — 4e bureau : *transfèrements.* — 5e bureau : *contrôle central des dépenses.*

Division de l'administration générale et départementale. — 1er bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions.* — 2e bureau : *administration départementale.* — 3e bureau : *aliénés, enfants assistés, mendicité.*

Division de l'administration communale et hospitalière. — 1er bureau : *administration et comptabilité des communes.* — 2e bureau : *contentieux des communes.* — 3e bureau : *voirie urbaine et vicinale.* — 4e bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.* — 5e bureau : *Construction des chemins vicinaux.*

Division de la comptabilité. — 1er bureau : *opérations et écritures centrales.* — 2e bureau : *ordonnancements.* — 3e bureau : *comptabilité départementale.*

Division de la sureté générale. — 1er bureau : *Correspondance politique.* — 2e bureau : *Police spéciale.* — 3e bureau : *Police administrative.*

Division de l'imprimerie et de la librairie. — 1er bureau : *imprimerie et librairie.* — 2e bureau : *propriété littéraire.*

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Pouyer-Quertier, *ministre.*

DIRECTION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET DES POSTES.

DIVISION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES. — 1er bureau : *inspection générale.* — 2e bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 3e bureau : *douanes, contributions indirectes, manufactures de l'Etat.* — 4e bureau : *postes, contributions directes, monnaies.* — 5e bureau : *dépêches et contre-seing.*

DIVISION DE L'ORDONNANCEMENT, DE LA COMPTABILITÉ, DES ARCHIVES ET DU MATÉRIEL. — 1er bureau : *ordonnancement et comptabilité.* — 2e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3e bureau : *impressions.* — 4e bureau : *archives et bibliothèques.* — 5e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIVISION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1er bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — — Bureau central. — Bureau du grand livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs-généraux. — Bureau de la comptabilité des trésoriers-payeurs coloniaux. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR PUBLIC. — Service du caissier-payeur-central du trésor public. — Recettes en numéraire. — Dépenses en numéraire. — Portefeuille du trésor. — Bureau de comptabilité. — Bureau central.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1er bureau : contrôle des recettes et dépenses journalières de la caisse du trésor. — 2e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et de secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

M. le général Le Flô, *ministre.*

1re DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *correspondance générale, opérations militaires.* — 2e bureau : *états-majors ; écoles militaires.* — 3e bureau : *recrutement.* — 4e bureau : *justice militaire.* — 5e bureau : *infanterie.* — 6e bureau : *garde nationale mobile.*

2e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1er bureau : *cavalerie, remontes* — 2e bureau : *gendarmerie.*

3e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

4e DIRECTION. — GÉNIE. — 1er bureau : *personnel.* — 2e bureau : *matériel, comptabilité.*

5e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1er bureau : *intendance, transports.* — 2e bureau : *subsistances, chauffage.* — 3e bureau : *hôpitaux, invalides.* — 4e bureau : *habillements, lits militaires, campements.* — 5e bureau : *revues de comptabilité.*

6e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1er bureau : *géodésie, topographie, dessin et gravure.* — 2e bureau : *travaux historiques, statistique militaire, collection générale de cartes et plans.*

7e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1er bureau : *contrôles des dépenses, contentieux, budgets généraux.* — 2e bureau : *fonds ; ordonnances, comptes.* — 3e bureau : *comptes-matières.* — 4e bureau : *pensions, secours.* — 5e bureau : *service intérieur.* — 6e bureau : *archives, décorations.* — 7e bureau : *liquidation de la dotation de l'armée.*

SERVICE DE L'ALGÉRIE.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. l'amiral Pothuau, *ministre.*

1re DIRECTION. — 1er bureau : *Cabinet.* — 2e bureau : *mouvements.*

2e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1er bureau : *État-major de la flotte.* — 2e bureau : *corps entretenus et agents divers.* — 3e bureau : *équipages de la flotte et justice maritime.* — 4e bureau : *troupes de la marine.*

3e DIRECTION. — SERVICES ADMINISTRATIFS. — 1er bureau : *inscription maritime.* — 2e bureau : *pêche et domanialité maritimes.* — 3e bureau : *solde, habillements et revues.* — 4e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes.*

4ᵉ DIRECTION. — MATÉRIEL. — 1ᵉʳ bureau : *constructions navales.* — 2ᵉ bureau : *travaux hydrauliques.* — 3ᵉ bureau : *approvisionnements généraux.*

5ᵉ DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1ᵉʳ bureau : *bureau administratif.* — 2ᵉ bureau : *bureau technique.*

6ᵉ DIRECTION. — COLONIES. — 1ᵉʳ bureau · *administration générale.* — 2ᵉ bureau : *administration intérieure.* — 3ᵉ bureau : *justice, régime pénitentiaire.* — 4ᵉ bureau : *finances, hôpitaux, vivres.*

7ᵉ DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1ᵉʳ bureau : *Fonds et ordonnances.* — 2ᵉ bureau : *Dépenses d'outre-mer.* — 3ᵉ bureau : *comptabilité des fonds.* — 4ᵉ bureau : *comptabilité des matières.* — 5ᵉ bureau : *service intérieur et bibliothèques.* — 6ᵉ bureau : *conservation des archives.*

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages, et du service des *gens de mer.*

CONTRÔLE CENTRAL des finances de la marine.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Jules Simon, *ministre.*

DIRECTION DU PERSONNEL. — *Nomination des membres du Conseil de l'instruction publique et du conseil supérieur de l'enseignement spécial, personnel de l'administration centrale, de l'instruction publique, etc.; légion d'honneur ; distinctions honorifiques.*

1ʳᵉ DIVISION. — *Administration académique, établissements scientifiques, instruction supérieure.* — 1ᵉʳ bureau : *inspection générale, administration académique, facultés et écoles.* — 2ᵉ bureau : *établissements scientifiques et littéraires.* — 3ᵉ bureau : *matériel et comptabilité.*

2ᵉ DIVISION. — 1ᵉʳ bureau : *enseignement secondaire classique.* — 2ᵉ bureau : *enseignement secoudaire spécial.* — 3ᵉ bureau : *matériel et comptabilité.*

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

1ʳᵉ SECTION : personnel et enseignement. — 1ᵉʳ bureau : *personnel, inspection et administration des écoles de garçons ;* 2ᵉ bureau :

personnel, inspection et administration des écoles de filles et des salles d'asile.

2e SECTION : matériel et comptabilité. — 1er bureau : *Dépenses générales des écoles publiques;* 2e bureau : *comptabiilté des écoles normales et de l'inspection.*

3e DIVISION. — 1er bureau : *institut et bibliothèques publiques.* — 2e bureau : *travaux historiques, sociétés savantes.* — 3e bureau : *dépôt des livres.*

4e DIVISION. — 1er bureau : *comptabilité générale.* — 2e bureau : *pensions de retraite.*

Administration des cultes. — Bureau du secrétariat et des archives. — Bureau de la comptabilité des cultes.

1re DIVISION. — 1er bureau : *personnel du clergé; police ecclésiastique; régime et contentieux des fabriques.* — 2e bureau : *biens des fabriques; congrégations; dons et legs.*

2e DIVISION. — 1er bureau : *administration temporelle.* — 2e bureau : *travaux diocésains; subventions.*

SOUS-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

COMMISSION DES ARTS ET ÉDIFICES RELIGIEUX.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

M. Lambrecht, *ministre.*

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — *Mouvement de la population. commissions de statistique, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er bureau : *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2e bureau : *encouragements à l'agriculture, secours.* — 3e bureau : *subsistances.*

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1er bureau : *commerce.* — 2e bureau : *industrie.* — 3e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1er bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2e bureau : *législation, commerciale et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

M. de Larcy, *ministre*.

Division du secrétariat-général. — 1er bureau : *secrétariat*. — 2e bureau : *service central d'expéditions et d'autographies*.

Division du personnel. — 1er bureau : *nominations, promotions et mouvements*. — 2e bureau : *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux*.

Division de la comptabilité. — 1er bureau : *opérations centrales et ordonnancements*. — 2e bureau : *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines*.

Ponts et Chaussées et Chemins de fer.

Division des routes et ponts. — 1er bureau : *routes impériales*. — 2e bureau : *routes départementales et police du roulage*.

Division de la navigation. — 1er bureau : *ports maritimes, canaux de navigation*. — 2e bureau : *rivières navigables et flottables*.

Division du service hydraulique. — 1er bureau : *irrigations, desséchements et services divers*. — 2e bureau : *usines et services divers*.

Chemins de fer. — Division des études et travaux. — 1er bureau : *études et concessions*. — 2e bureau : *travaux*.

Division de l'exploitation. — 1er bureau : *exploitation commerciale*. — 2e bureau : *exploitation technique*. — Bureau de la *statistique des chemins de fer*.

Mines. — Division des mines et usines. — 1er bureau : *mines, appareils à vapeur*. — 2e bureau : *usines et manufactures, eaux minérales, cartes géologiques et agronomiques*. — Service de la *statistique de l'industrie minérale*.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et, depuis, Conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1805, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELEPORTE, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'Etat, commandeur de Légion d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828 ; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830 ; depuis, pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la Chambre des députés, ancien prefet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'État. officier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839; depuis, conseiller-d'État en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'État, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT-ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, ensuite préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse, décédé en 1864.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE, commandeur de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; ensuite, ministre de l'Intérieur, conseiller-d'État et sénateur, décédé en 1864.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute Garonne; depuis, préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller-d'État.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857; auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

M. VALLON (Paul-Louis-Marie-Athanase-Léonnar), grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, officier de l'Instruction publique; auparavant préfet de Maine-et-Loire, nommé le 20 octobre 1857; décédé en fonctions le 5 novembre 1865.

M. PIÉTRI, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 novembre 1865 : auparavant préfet de l'Hérault; depuis, préfet de police.

M. L. **Sencier**, grand officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 février 1866; auparavant préfet de la Loire, depuis conseiller d'État, directeur général du personnel et du cabinet au Ministère de l'Intérieur, puis conseiller d'État chargé de l'administration du département du Rhône.

M. de Saint-Paul, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, grand'croix de divers ordres, etc., nommé le 23 décembre 1868, Sénateur, chargé de l'Administration du département du Nord, auparavant Directeur général du personnel et du cabinet, au Ministère de l'Intérieur.

M. Léon Masson, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé le 30 janvier 1870.

M. A. Testelin, membre du conseil-général, nommé le 6 septembre 1870; depuis, Commissaire de la Défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

M. Pierre Legrand, avocat, nommé le 19 septembre 1870.

M. Paul Bert, nommé le 22 janvier 1871.

M. Ernest Hendlé, nommé le 7 février 1871.

M. Baron, avocat, *Préfet par intérim*, nommé le 7 mars 1871.

PRÉFECTURE.

M. Séguier (O. ✻), *Préfet*, nommé le 20 mars 1871.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

Il donne ses audiences tous les jours, de une heure à trois heures.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. N..., *secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✻, *vice président*; Derbigny; Forestier, ✻; De Beffroy de la Grève.

Ministère public: M. le Secrétaire-général de la Préfecture, commissaire du Gouvernement.

Greffe. M. Lecocq, *secrétaire greffier du conseil de préfecture;* M. Lacoste, *surnuméraire.*

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être sur papier timbré et adressées ou déposées au Greffe du Conseil.

Un décret du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des receveurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 1865.

EXTRAIT.

C'est le caractère essentiel de la procédure contentieuse que l'instruction y soit écrite; les observations orales n'y tiennent qu'une place accessoire et doivent toujours se restreindre aux points qui ont été développés dans les mémoires.

Du moment, en effet, où les parties ne sont pas astreintes à se présenter à la barre et que souvent l'une des deux y vient seule, il n'est pas bon qu'il s'y produise des moyens nouveaux qui ne pourraient pas être contredits par l'adversaire.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; le Conseil général nomme, parmi ses membres, le président,

les vice-présidents et les secrétaires. Le Conseil fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que l'administration départementale rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 61, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 17; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai 6; Valenciennes, 7.

Par décret du 26 décembre 1870, le Conseil général du département a été dissous pour être remplacé par une Commission départementale.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les lettres ou pièces doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisations ou demandes de passe-ports qui peuvent être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET. M. Boniface, *secrétaire particulier.*

Première division. — M. Lober, *chef de division.* — BUREAU DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ, MM. Laurent, *chef de bureau*; Defrenne, *commis de 1re classe*; Breton, *commis de* Demade, *idem.*

FINANCES. — ATTRIBUTIONS. — Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nominations des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes: — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; = douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes: — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine-pâture; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises: — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. =

Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux

INSTRUCTION PRIMAIRE. — MM. Bouchez, *chef de bureau;* Peltier, *commis.*

COMPTABILITÉ. — ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. — MM. Dubois, *chef de bureau*; Verdier, *commis de 1re classe* ; Crépin, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M. Druez, ✻, *chef de division.* — BUREAU DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. MM. Charrier, *chef de bureau;* Breton, *commis de 1re classe;* Plumecoeq, *idem;* Plouvier, *idem;* Cocquillier, *idem;* L. Vincent, *idem;* Petit, *commis de 4e classe*; Forret, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des lois et des Actes administratifs de la Préfecture;*—visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires ; — délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. — Agriculture.

Amélioration des chevaux ; — foires, marchés. = Sociétés savantes ; — beaux-arts. = Monuments historiques ; = archives ; = commerce; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

Bureau de police. — MM. Vincent (✿A), *chef de bureau;* Torck, *commis de 2e classe;* Corman, *commis de 4e classe;* Colas, *surnuméraire.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; = transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévoûment.

Troisième division. — M. Devaux, ✻, *chef de division.* — Bureau des travaux publics. — MM. Baillœul, *chef de bureau;* Lefebvre, *chef de bureau;* Mallebrancq, *commis de 1re classe;* Ducro, *commis de 2e classe;* Pruvost, *commis de 2e classe;* E. Petit, *commis de 4e classe;* Bourelle, *idem;* Verdier, *surnuméraire.*

Attributions. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Dessèchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; = expropriations

pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques, — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables, — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; = exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Inspection académique. — MM. Jarry (✻ ✪ A) *inspecteur d'Académie.*

Bureau de l'instruction primaire. — MM. Caille, *secrétaire de l'inspection;* Hermand, *commis.*

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. N..., *archiviste ;* Masurel, *chef de bureau;* Losfeld, Decleene, *employés* ; M. Fournet, *dessinateur.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

M. De Coussemaker, ✻, juge au tribunal civil de Lille, *président ;* Casati, juge d'instruction, Houdoy, propriétaire à Lille.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, ✻, à Lille, rue Nationale.

Huissier de la Préfecture, le sieur George. — *Huissier du conseil de Préfecture*, le sieur Delannoy. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par les Préfets; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

Les Conseils d'arrondissement sont dissous, comme le Conseil général, par le décret du 26 décembre 1870, pour être remplacés par des Commissions d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. Trystram; *secrétaire;* M. Deckmyn.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Salomé; *secrétaire*, M. Verheylewegen

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Isoard; *secrétaire*, M. Devaux.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Stiévenart; *secrétaire*, M. Horrie.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Mention; *secrétaire*, M. Parsy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Regnard, *Président du Comité administratif de l'arrondissement;* MM. Rousseau, H. Theiller, *Membres; secrétaire*, N...

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrond. d'inspection.

Le 2[e] arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

Inspecteur général du 2[e] arrondissement, M. de la Serre.

SERVICE DES ROUTES ET DES IRRIGATIONS ET DESSÉCHEMENTS.

MM. Raillard, ✻ ✠, *ingénieur en chef du département*, à Lille; Menche de Loisne, ✻, à Lille; Carlier, ✻, à Dunkerque; Piéron, à Cambrai; Gruson, à Douai; Drouets, ✻, à Avesnes; Staincq, à Valenciennes, *ingénieurs ordinaires.*

Conducteurs embrigadés. — *Conducteurs de 1[re] classe*, MM. Landremont, à Douai; Flament, Langangne, à Lille; Bonneau, à Avesnes; Daigremont, à Dunkerque; Pingel, à Valenciennes. — *Conducteurs de 2[e] classe* : MM. Chantraine, à Orchies; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Annoot, à Cassel. — *Conducteurs de 3[e] classe* : MM. Petit, à Dunkerque; Foucart, à Douai; Passage, à Avesnes; Drouets, Prosper, à Avesnes; Heughebart, à Lille; Verlinde, Th., à Dunkerque; Caroulle, *idem.* — *Conducteurs de 4[e] classe* : MM. Verlinde, Léopold, à Valenciennes; Coupey, à Lille; Macaigne, J., à Cambrai, Hennet, à Douai; Tortrad, à Avesnes; Vallez, à Douai; Falecker, à Avesnes; Groniez, à Dunkerque; Camberlin, à Avesnes; Wardavoir, à Lille; Robin, à Lille.

Conducteurs auxiliaires : MM. Plichard, à Avesnes, Annibert, à Dunkerque; Godin, Fever, à Lille; Roussel, à Valenciennes; Mallet, Brassart, à Cambrai; Belin, Degalier, à Valenciennes; Fiévet, à Lille; Secq, à Hazebrouck.

Employés secondaires : 1[re] classe, MM. Carette, Robin, à Lille; Denis, à Valenciennes; Cailleau, à Cambrai; Decisy, à Cambrai;

Lejeune, à Lille. — 2[e] *classe*, Bouvelle, à Cambrai; Caullery, à Avesnes; Lathouwer, à Dunkerque; Martinés, à Avesnes; Lecat, Delsaux, Queulain, Léon, Queulain, Achille, à Lille; Dayez, à Valenciennes.

SERVICE SPÉCIAL DES VOIES NAVIGABLES DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

M. Bertin, ✻, *ingén. en chef*, à Douai; *ingénieurs ordinaires* : MM. Menche de Loisne, ✻, à Lille; Flamant, à Lille; Carlier, ✻, à Dunkerque; Gruson, ✻, à Douai.

Conducteurs embrigadés de 2[e] *classe* : MM. Cuvelier, à Dunkerque; Macaigne, à Armentières; Pons, à Douai. — *De* 3[e] *classe*: M. Arduin, à Douai; Vanriscotte, à Lille; Bauthereau, à Douai. — *De* 4[e] *classe*: MM. Truck, à Douai; M. Coyaux, à Lille.
Conducteurs auxiliaires : MM. Vandevelde, à Dunkerque.

Employés secondaires : MM. Devrez, Pingel, Roussel, à Douai; Lejonne, Spillaert, à Dunkerque.

CONSTRUCTION DU CANAL DE ROUBAIX.

MM. Bertin, ✻, *ingénieur en chef;* Flamant, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 4[e] *classe* : M. Diruit, à Lille.

Conducteurs auxiliaires: MM. Deniau et Vitrant, à Lille.

Employés secondaires: MM. Pezart et Cambier, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Lermoyer, ✻, *ingénieur en chef*, à Lille; MM. Lardé, *conducteur embrigadé de* 1[re] *classe;* Boutigny, *idem de* 2[e] *classe;* Rose, *employé secondaire de* 1[re] *classe.*

Première section du canal de St.-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : 1[re] partie, canal de Mons à Condé et Escaut, M. Staincq, *ingénieur ordinaire*, à Valenciennes; 2[e] partie, Escaut et canal de St.-Quentin, M. Piéron, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Daudré, *conducteur embrigadé de* 1[re] *classe* à Riqueval; Hérouard, *idem de* 2[e] *classe*, à Cambrai; Hurier, *idem de* 2[e] *classe*, à Valenciennes; Véret, *idem de* 3[e] *classe*, à Cambrai; Cavel, *conducteur auxiliaire*, à Condé. — *Employé secondaire de* 1[re] *classe :* M. Bertheloot, à Cambrai. — *De* 2[e] *classe:* M. Pétiau, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes ; Peslin, *idem*, à St-Quentin ; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1re classe*, à Nauroy (Aisne); Mary, *idem de 2e classe*, à Avesnes; Goursault, *employé secondaire de 1re classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

M. Plocq, ✻, *ingénieur en chef*, à Dunkerque ; Guislain, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque ; Jacquet, ✻, *conduct. faisant fonctions d'ingénieur ordinaire*, à Gravelines ; Maréchal, ✻, *conduct. principal*, à Dunkerque; Caroulle, *conducteur embrigadé de 3e classe*, à Gravelines; Gauthier, *idem*, à Dunkerque ; Leduc, *idem*, idem ; Debacker, Em., *idem*, idem ; Bataille, *idem de 4e classe*, à Gravelines ; Ed., Dieuset, Haeuw, Liébaert, Baelen, *conducteurs auxiliaires* à Dunkerque ; Gauthier Henri, Lacouve, Verva, idem., à Gravelines.

Employés secondaires de 1re classe : MM. A. Haeuw, Boudry, Balzen, Rooryck, Breynaert, à Dunkerque.

Employés secondaires de 2e classe : MM. Verlinde, Dutoit, Decreus, Darnet, à Gravelines.

Officiers de port : MM. Petyt, *capitaine de port de 2e classe, chef de service ;* Christiaens, *lieutenant de 2e classe*, à Dunkerque ; Tresca, *idem*, *maître de port de 2e classe*, idem ; Decreus, *idem* ; Cantyn, *id. de 3e classe ;* Damman, *idem de 4e classe*, à Dunkerque ; Merlen, *maître de port de 2e classe*, à Gravelines.

Officiers et équipages des feux flottants de la rade de Dunkerque : M. Vittevronghel, *capitaine d'armement ;* MM. Meesemacker, Damman, Devries, *capitaines en premier ;* Guillesser, Couvreur, Fay, Brueggbe, *capitaines en second ;* Doncker, Dhont, *maîtres d'équipage*.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 17 janvier 1846, est composée comme suit :

MM. Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports de Dunkerque et de Gravelines, *président ;* Guillain, ingénieur du port de Dunkerque, *secrétaire ;* Carlier, ✻, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque ; Berteloot, ✻, lieutenant de vaisseau, chef des mouvements de la marine, Matrot, ingénieur des mines, Fournier (O. ✻), commissaire de l'inscription maritime ; Terquem, ✻, professeur d'hydrographie ; Petyt, capitaine de port ; Rouillé, chef des pilotes à terre.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

SYNDICAT DE LA MARINE DU NORD A CONDÉ, autorisé par arrêté de M. le Préfet du Nord, du 20 septembre 1861. Il a pour objet de défendre et de soutenir l'industrie des transports par eau dans le nord de la France et en Belgique. — Aux termes des statuts de l'association, peuvent faire partie du syndicat, les gérants ou délégués des sociétés d'assurances contre les risques de la navigation, les constructeurs de bateaux, les entrepreneurs de transports par eau, et de traction des bateaux, les compagnies houillères et les principaux industriels intéressés à la prospérité de la navigation intérieure dans le Nord de la France et en Belgique.

BUREAU : MM. Raverdy, *président*; Wattiaux, Myrtil, constructeur de bateaux, à Condé, *secrétaire-trésorier*.

DIRECTION DES TRAVAUX DU SERVICE MUNICIPAL A LILLE.

M. Masquelez, ✻, *ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, directeur du service;* Aimé Parsy, *conducteur embrigadé de 1re classe, inspecteur principal, chef du service des eaux;* Detrois, idem, id., *inspecteur principal, chef du service des bâtiments;* Achille Parsy, *conducteur embrigadé de 2e classe, inspecteur, sous-chef du service des eaux;* Barthelémy, *idem de 3e classe, inspecteur au service de la voirie;* Midard, *conducteur auxiliaire, inspecteur principal, chef du service de la voirie;* Mongy, *idem, idem, inspecteur principal, chef du service des études;* Vitrant, *idem, inspecteur du service des eaux.*

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. Diday, (O ✻), inspecteur général des mines, *chef du service.*

Ingénieurs ordinaires: MM. Daniel, à Dunkerque; chemin de Creil à la frontière vers Erquelinnes;

M. Manuel, à Arras, chemins d'Arras à Douai, d'Arras à Hazebrouck et embranchement de Lens sur Ostricourt, de Lille à Béthune et Bully-Grenay, embranchements houillers.

M. Flamant, à Lille; lignes de Lille à Calais et Dunkerque, de Lille à la frontière par Tourcoing et par Baisieux, de Lille à Douai, de Douai à la frontière, par Valenciennes, de Busigny à Somain; embranchement de Denain à Lourches; du Dunkerque à Furnes,

de Lille à Valenciennes, d'Hazebrouck à Poperinghe, et d'Armentières à Ostende.

MM. Debray, conducteur embrigadé à Lille; Vitrant, conducteur à Lille.

Ingénieurs des mines: MM. Hanet-Cléry, à Paris; Coince, à Arras; Matrot, Lille. — M. Soyez, garde-mines à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale: MM. Petit, inspecteur principal par intérim; Harel, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mahyer, ✲, ingénieur en chef à Paris; Staincq, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, de Denain à Lourches, du chemin de fer de Valenciennes à Achette, et de l'embranchement de Saint-Amand à Valenciennes; Roussel; N.. . *conducteurs;* — Vainet, ingénieur ordinaire, à Béthune, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; — Gruson, ingénieur ordinaire à Douai, chargé de l'embranchement de Lille à Saint-Amand; Chantraine, conducteur à Orchies; — Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson et du chemin de fer d'Erquelines à Anor; Prosper Drouets, *conducteur;* Lamelin, *employé secondaire;* — Carlier ✲, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé des chemins de fer de Dunkerque à Furnes, de Gravelines à Watten et de Dunkerque à Calais; Daigremont, *conducteur;* — Menche de Loisne, ✲, ingénieur ordinaire à Lille, chargé des chemins de fer de Lille à Béthune, d'Hazebrouck à Poperinghe et d'Ostende à Armentières, de Lille à Comines et d'Armentières à Berguette; Wardavoir, Deregnaucourt et Macaigne, *conducteurs.*

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. De Clerck, ✲, ingénieur en chef des mines à Valenciennes; N..., ingénieur ordinaire des mines, idem; Lafont, garde-mines, idem.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. — MM. Thévenin, commissaire de 1re classe, à Lille; Gourdin, ✲, idem de 3e classe, idem, Bernis,

idem de 4e classe, idem; Gagnebin, ✻, de 2e classe, à Valenciennes; Rabany, ✻, idem de 4e classe, à Douai; Marty (O. ✻), idem de 2e classe, à Dunkerque; Gravelle, ✻, idem de 4e classe, à Maubeuge; Bouffe, idem de 2e classe, à Hazebrouck; Stevenin, ✻, idem de 4e classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. de Saint-Albin, commisssaire de 4e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Fonctionnaires et Agents de la Compagnie.

COMITÉ DE DIRECTION.—MM. le baron Alph. de Rothschild (O. ✻), *président;* Delebecque (C. ✻), *vice-président;* Marc Caillard, ✻; le marquis Dalon (O. ✻); le baron de Saint-Didier; Léon Say; Halphen.— *Secrétaire de la Compagnie*, M. Castel, ✻.

EXPLOITATION.—MM. Félix Mathias, ✻, *Ingénieur, Chef de l'exploitation*, à Paris; Lagarde, ✻, *Inspecteur principal*, à Lille.

MATÉRIEL. — M. Ferdinand Mathias, ✻, *Ingénieur de la traction*, à Fives.

TRAVAUX ET SURVEILLANCE. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chargé des travaux et de la surveillance; Boucher, ✻, Ingénieur en chef des ponts-et chaussées, chargé de l'entretien et de la surveillance; Alquié, ✻, ingénieur du mariele de la voie; Pouëll, ✻, Ingénieur de la voie d'Amiens aux frontières de Belgique; Morice, id. de Lille au littoral; Lancel, idem, de Noyon à Erquelines.

TRAVAUX NEUFS — Construction des embranchements de Laon à la frontière et de Valenciennes à Anor. — MM. Couche (O. ✻), Ingénieur en chef; Guillon, ✻, Ingénieur à Amiens; de la Frémoire, ✻, Ingénieur à St-Quentin.

CHEMIN DE FER DE LILLE A BÉTHUNE ET BULLY-GRENAY

Fonctionnaires de la Compagnie.

CONSEIL DE DIRECTION. — MM. le baron Ruphy, ✻, Président du Conseil d'administration; Alexis Boittelle, Vice-président idem; comte de Grandval (O. ✻), Petit-Courtin, ✻, Boitelle, père, ✻, Hasnon-Sénéchal, de Surmon; Ingénieur-conseil de la Compagnie, M. Lamasson; Ingénieur, M. Duhayon.

CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES ET SES EXTENSIONS.

MM. Van Mons, Lebon, Ottlet et Compagnie, à Lille, *concessionnaires.*

Conseil d'administration. — MM. Van Mons, *président;* Guilet, *vice-président;* Lebon, Ottlet, Schotsmans, Bouchart-Sterlin, *membres.*

Directeur de la Compagnie. — M. Desprez, à Lille, 16, rue Jean-Sans-Peur.

CHEMINS DE FER DU NORD-EST.

Comité de Direction de la Compagnie, à Paris, 2, rue Blanche.

MM. Cucheval-Clarigny et de Villermont, *délégués du Comité.*

Ingénieur en chef. — M. Lemasson.

Ingénieurs chefs de service des travaux, MM. Zens et Pourbaix, à Lille.

DESSÉCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroïere, ancien maire de Bergues, *président*; Bosquillon de Genlis, Thélu, Hovelt Ém., Colette, Louis. — *Conducteur,* M. Beelkens, aux Moëres; *percepteur*, M. Mahieu, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque Sa superficie est de 9,186 hectares

1re *section.* — *Commission administrative.* — MM. Caron-Couvreur, *président;* Demarle-Catrice, Vandenbavière, Hamerel, Geersen-Picquart. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2e *section.* — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président;* Belle, *vice-président;* Mahieu, *secrétaire; Conducteur*, M. Vercoustre fils, à Bourbourg; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg; *aide-secrétaire*, M. Vercoustre fils.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, ✻, *président;* A. Carlier, ✻, Bellenger, Dantu, ✻. *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues; *percepteur*, M. Dehaese, à Bergues; *secrétaire*, M. Dehaese.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4e *section.* — *Commission administrative.* — MM. Deblock, Le Bleu (Ezéchiel), Goudaert. — *Conducteur,* M. Smagghe, ✻; *percepteur,* M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire,* M. Mine, à Dunkerque.

MARAIS DE LA HAUTE-DEULE. — *Agence administrative.* — MM. Léon Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, *directeur-adjoint;* Bonte, propriétaire à Haubourdin; Ange Descamps, propriétaire à Sequedin; Duverdyn, propriétaire à Haubourdin, *membres;* Schotsmans, propriétaire à Don; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin, *membres suppléants.*

Syndicat d'entretien institué par décret impérial du 17 *février* 1866.

MM. Lefort, propriétaire à Bauvin, *directeur;* le comte d'Hespel, maire de Wavrin; Ang Descamps, propriétaire à Lille; Auguste Lenglart, idem, à Lomme; Delannoy, maire d'Annœullin, *syndics*; E. d'Hespel, maire d'Haubourdin; Legrain, maire de Provin; N., *syndics suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 *décembre* 1858, *en vertu du titre X de la loi du* 16 *septembre* 1807.

MM. Mourmant, ✻, adjoint au maire de Lille; Baratte, maire de Templeuve; Delanghe, maire d'Englos; Telliez, conseiller d'arrondissement; Beaucarne-Leroux, ✻, maire de Croix, N.....

PRÉS DUHEM. — *Syndicat d'entretien.* — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur;* Rogeau-Planque, *directeur-adjoint;* Ramery-Loire, *syndic;* Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants.*

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur;* Dumont, à Douai; André, à Nivelle; Caudrelier, à Pecquencourt; Lenclud, à Hasnon, Baligand, à Mortagne, N..... — *Percepteurs.* Le service est confié à MM. les percepteurs des contributions directes des communes de la vallée; *receveur-payeur*, M. Carton, percepteur à Somain; *conducteur,* M. Lefêvre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* — MM. Renard, ✡, à Fresnes, *président;* Pureur, brasseur, à Condé; Defernez, à Hergnies; Pisson, à Vicq; Saintenois, à St.-Aybert. — *Conducteur*, M. Brunelat; *percepteur,* M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* — MM. Merlin de Beaugrenier, *président;* Hautcœur, cultivateur, à Bruay; Dubois-Jenart, idem, à Anzin; Ruffin, propriétaire, idem; Miroux, à Bruay. — *Percepteur,* M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président;* Fouret, Désiré; Depret, J.-B.; Fouret, Jean-Baptiste, père; Baligand, Auguste. — *Percepteur,* M. Lemaire, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur;* Deveaux, Louis, à Flines-lez-Mortagne; Defernez aîné, à Flines; Dufrénoy, idem; Poutre, Louis, *syndics;* Lemer, à Bruille; Hornez, à Maulde; Roseau, à Lecelles, *syndics-suppléants.*

Commission spéciale instituée par décret du 9 *octobre* 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président;* Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

MARAIS DE BOURLAIN ET DE TRITH-SAINT-LEGER. — Ce desséchement a été institué par arrêté de M. le Préfet, du 3 février 1864. — *Syndicat*, MM. Duforest, *directeur;* Thellier de Poncheville, *directeur-adjoint;* Deslinsel, Cuvelier, Douchy (Jules), Danniau, *syndics;* Allard-Girard, Peniaux, Bury aîné, *syndics suppléants;* M. Chol, *receveur;* Foucart, *conducteur.*

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Boulenger, *président;* le baron F. de l'Épine, Manesse, Cauderlier, Mary, Bachy Evrard, Noquet, *syndics titulaires;* Azambre, *syndic adjoint.* — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Deulin, Gouttière; Boutteaux, Sury, *membres.*

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal–Bâti et Hautmont; l'autre dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. N..., *directeur;* Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint;* Lucq, maire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Leval, *syndics;* Grand (Pierre), propriétaire à Pont sur-Sambre, N..., N..., *syndics-suppléants.*

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., ancien juge-de-paix, *directeur;* Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; N..., *syndics;* Poulet, de Jeumont, Huvenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevent, *syndics-suppléants.*

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien institué par décret du 16 août 1859 et composé comme suit :

MM. Mathieu, Charles, représentant de la Compagnie des mines de Douchy, à Lourches, *directeur;* de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin, *directeur-adjoint;* — Fauville Célestin, à Neuville; Risbourg Édouard, à Rœulx; Coquelle Jules, à Mas-

taing, *syndics;* Landrieu Ildephonse, à Bouvignies ; de Maingoval, à Douchy, *syndics suppléants.* — *Receveur,* M. Minne, percepteur à Bouchain.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Bever, *directeur;* le Maire de Solre; Sohier, Preux, Cowez, *membres*

RIVIÈRE DES LAIES ET COURANT DES BREUX. — Syndicat mixte institué par décret du 12 juillet 1865, pour l'entretien et l'amélioration de la rivière des Laies, mitoyenne entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et du courant des Breux, son affluent.

Syndics nommés dans le département du Nord. MM. Lallemant, propriétaire à Fromelles; Capelle (P.-A.), cultivateur à Radinghem ; Messéan, maire de Bois-Grenier ; Leroy, propriétaire à Aubers.

Syndics nommés dans le Pas-de-Calais. MM. Cavrois, agent-voyer en chef à Arras; Leblcu, maire de Sailly; Cuvelier, maire de Neuve-Chapelle ; Pollet, maire de Fleurbaix.

Suppléant du Nord. M. Delannoy, propriétaire à La Chapelle-d'Armentières.

Suppléant du Pas-de-Calais. M. Brame Thomas, cultivateur à Fleurbaix.

Bureau du syndicat. MM. Cavrois, agent-voyer en chef du Pas-de-Calais, *président;* Messéan, maire de Bois-Grenier, *secrétaire.*

MINES.

Inspecteur général des mines chargé de la division minéralogique du Nord-Ouest. M. Du Souick.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. De Clercq, ✻, ingénieur en chef, à Valenciennes.—*Ingénieurs ordinaires des mines,* MM. Matrot, à Lille; Olry, élève inégénieur faisant fonctions d'ingénieur, à Valenciennes. — *Gardes-mines,* MM. Lafont, à Valenciennes ; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Romain, ✻, à Lille. — — *Agents-voyers en chef honoraires,* MM. Marquette et Dubois.

MM. Ségard, agent-voyer de 2e classe attaché au bureau de M. l'agent-voyer en chef; Bodvin, agent-voyer de 5e classe, idem; Flour, idem, commis.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal; Delarre, agent-voyer de 1re classe, à Lille; Bar, agent-voyer de 1re classe, à Haubourdin; Cadet de Beaupré, idem de 2e classe, à Lille; Collart, idem de 4e classe, à Tourcoing; Dubois, idem de 5e classe, à Seclin; Deschodt, idem, idem, à La Bassée; Maranjon, idem, idem, à Cysoing; Petit, idem, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Ternant, agent-voyer principal à Dunkerque; Neckebaert, agent-voyer ordinaire de 4e classe, à Dunkerque; Decludt, idem de 5e classe, à Bourbourg; Wantiez, idem, à Wormhoudt; Lemort, idem, à Bergues.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Boneorps, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 1e classe. à Bailleul; Masse, idem de 3e classe, à Cassel; Decopman, idem de 4e classe, à Hazebrouck; Quarré, idem de 5e classe, à Merville; Varlet, idem, à Steenvoorde.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Delhaye, agent-voyer ordinaire de 1e classe, au Câteau; Vasseur, idem de 2e classe, à Solesmes; Carbonel, idem de 3e classe, à Cambrai; Rolez, idem de 4e classe, à Cambrai; Langelé, idem de 5e classe, à Carnières; Bayart, idem de 5e classe, à Clary.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1re. classe, au Quesnoy; Ringuet, idem de 1re classe, à Avesnes; Jeanjean, idem de 4e classe, à Landrecies; Ancieaux, idem, idem, à Maubeuge; Guilmain, idem, idem, à Solre-le-Château; Siron, idem, idem, à Trélon; Devred, idem de 5e classe, à Bavai; Garbe, idem, à Berlaimont.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre Mallet, agent-voyer ordinaire de 1re classe, à Douai; Degra ier, idem de 2e classe, à Marchiennes; Bodvin, idem de 4e classe à Douai; Pilate, idem de 5e classe, à Arleux.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Fruleux, idem de 1re classe, à Saint-Amand; Jougleux, idem de 3e classe, à Valenciennes; Fruleux (César), idem de 5e classe, à Condé; Delion, idem, à Denain; Fouquez, idem, à Bouchain.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à construire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président;* de Melun, membre du conseil municipal, *vice-président;* Marteau, architecte du département, *secrétaire;* Kuhlmann (C. ✻), membre du Conseil général; Leconte, ✻, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Leroy, architecte à Lille; Vandenberg, idem idem; Mourcou, idem idem; Bernot, directeur de l'école des arts industriels et des mines, à Lille; Devaux, ✻, chef de la division des travaux publics de la préfecture; Masquelez, ✻, ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux, à Lille; J.-B. Leroy, architecte.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement de Lille, M. Marteau; — *de Dunkerque*, M. Develle; — *d'Hazebrouck*, M. Chappe; — *de Cambrai*, M. De Baralle père; — *d'Avesnes*, M. Fiévet; — *de Douai*, M. Dubrulle; — *de Valenciennes*, M. Delegrange.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques; ce sont:

MM. Lemaire, à Dunkerque; Prévost, à Hazebrouck; Brigandat, ✻, à Lille; Chantreuil, à Cambrai; Contesse, à Etrœungt; Bagneris fils, à Douai; Manouvriez, ✻, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT

MM. le préfet, *président;* Pommeret, ✻, médecin-vétérinaire; *vice-président;* Pilat, doct. en médecine, *secrétaire*, ✻; Kuhlmann (C. ✻), chimiste; Frémont (O. ✻), colonel du génie en retraite; G. Delezenne, pharmacien; Cazeneuve, (O. ✻), directeur de l'école de médecine; Joire, docteur en médecine; Meurein, pharmacien; Garreau, ✻, docteur en médecine, Violette, (O. ✻), directeur de la raffinerie impériale de salpêtre; Chrestien docteur en médecine; Raillard, ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Matrot, ingénieur des mines, Crépelle, vétérinaire et industriel à La Madeleine.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Faucon, médecin, *secrétaire;* Duriau, idem; Lemaire, idem; Zandyck, idem; Leroy, ancien pharmacien; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique; Develle, architecte; Thélu fils, pharmacien; Plocq, ✻, ingénieur en chef des ports; Thurin, docteur en médecine; Coolen, médecin-vétérinaire; Deswarte, médecin.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice président;* Debaecker, pharmacien,

idem; Prévost fils, doct. en médecine, à Hazebrouck; Deblock, idem, idem; Kien (✿ A.), avocat; Lhotté, maire de Bailleul, Vandamme, pharmacien, à Bailleul; Baelde, vétérinaire, à Cassel; Smagghe, docteur en médecine, à Hazebrouck; Decool, docteur en médecine, idem; Binaut, docteur en médecine, à Merville; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Hardy, docteur en médecine, à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies; de Baralle, architecte; Brunelle, docteur en médecine; Boileux, pharmacien; Poreaux, idem; le maire de Cambrai; Monier, ingénieur civil; Lallier, négociant; Obled, vétérinaire; Chigot, ingénieur des ponts-et-chaussées; Christian, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président;* Caverne, pharmacien, *secrétaire;* Triffet, docteur en médecine, à Avesnes; Desmazure, idem, à Dourlers: Mariscal, pharmacien, à Avesnes; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; Bachy, idem, à Maroilles, Delflache, vétérinaire, à Avesnes; Herbecq, officier de santé, à Avesnes; Fiévet, architecte, à Avesnes; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes; De Colnet, conseiller général, à Dompierre.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✱, docteur en médecine, *vice-président;* Duhem, idem; Bagnéris fils, ✱, docteur en médecine; Vasse aîné, ancien professeur de sciences, au lycée; Méry, ✱, ancien sous-préfet et propriétaire; Léonardi, docteur en médecine; Delplanque, vétérinaire, Faucheux, docteur en médecine; Evrard, chimiste; Lemaire, propriétaire; Frey, pharmacien; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussées.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Marbotin, ✱, *vice-président;* Pesier, ✱, chimiste, *secrétaire;* Huart, vétérinaire; Manouvriez, ✱, docteur en médec.; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. ✱), ex-ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Lejeal, docteur en médecine, idem; Cocheteux, idem; Margerin, docteur en médecine; Pitat, pharmacien.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration ; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 21 germinal an XI.

Les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité, sont chargés de ce service.

Arrondissement de Lille. MM. Joire, ✱, docteur en médecine ; Garreau, ✱, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école ; Meurein, pharmacien à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque ; Leroy, pharmacien, idem ; Thélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck MM. Prévost, Emile, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Debaecker, Louis, pharmacien, idem ; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai ; Boileux, pharmacien, idem ; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes ; Caverne, pharmacien à Avesnes ; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, ✱, docteur en médecine à Douai ; Vasse, chimiste, id. ; Lemaire, ancien pharmacien, id.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, ✱, docteur en médecine à Valenciennes ; Manouvriez, ✱, idem, idem ; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque, *vice-président;* le commandant de la place; le directeur des douanes: le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre de la Commission municipale; Meneboo, ✲, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Duval, capitaine des douanes; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire.*

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Duval, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Poucholle, Guérizy, lieutenants des douanes, *agents ordinaires;* Mignonnay, idem, *idem*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président;* Cleenewerck de Crayencour, ✲, vice-président du Conseil de Préfecture, *vice-président;* le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; Ollier, pasteur protestant; l'abbé Evrard, doyen-curé de Sainte-Catherine; le vice-président du bureau de bienfaisance; Joire, docteur en médecine; Pucelle, ✲, docteur en médecine; Cazeneuve (O. ✲), idem; Chrestien, idem; Rey, idem, *secrétaire* et conservateur du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président;* Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, ✲, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président;* Lespagnol, ancien membre du Conseil d'arrondiss.; le maire d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Salomé, doyen-curé d'Ha-

zebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Hannois, docteur en médecine; Lorquin, idem; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président;* Devise; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé, Triffet, docteur-médecin, à Avesnelles; Lubin, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité,* à Avesnes.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président;* Lequien, ✻, docteur en médecine; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai: Faucheux, docteur en médecine; Bagnéris, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président;* le maire de Valenciennes; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, ✻, docteur en médecine, à Valenciennes; Manouvriez, ✻, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité.*

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situe à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources: La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. Prévost, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, ✻, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de neuf, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Prisons départementales.

M. Montaigne, Lille, *directeur*.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une Cour d'appel, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur de la République sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président ;* Zandyck, docteur en médecine ; Willems, avocat ; Lucas, juge ; Decarpentry, propriétaire ; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Lespagnol, *vice-président ;* le Maire d'Hazebrouck ; Ruyssen, Bloeme, Salomé, doyen-curé ; Massiet du Biest, juge-de-paix.

LILLE. MM. le comte de Melun, ✠, *vice-président ;* E. Reynart (O. ✻) ; Durieux-Forret ; Robbe (O. ✻), commandant de gendarmerie en retraite ; L. Rouzé, licencié en droit ; A[te] Scrive ; Delannoy, doyen de Saint-André.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général, Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire, Wallerand, ✻,

AVESNES. MM. Flament-Fleury ; Mailliet, ✻, Guillemin, Pasqual, Renotte, Caverne.

DOUAI. MM. Rossignol, conseiller à la Cour d'appel, *vice-président ;* Desmarets, propriétaire, *secrétaire ;* baron Frédéric de Guerne ; Bottin, ✻, conseiller à la cour d'appel ; Nutly, juge-de-paix ; Waternau, propriétaire ; A. Corne, avocat.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président ;* Guilmart, *vice-président :* Collet, avocat ; Giart, président du Tribunal de Commerce, Tamboise, Bultot.

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, Decool ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Folet; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Herbecq, Valenciennes, M. Manouvriez, ✻.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Loviny ; Hazebrouck, M. Despicht ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Wallard ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Decalonne.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour d'appel, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. le comte Mimerel (G. O. ✻), Kuhlmann (C. ✻); Billon, ✻, maire de Loos.

Administrateurs. MM. Guilmot *directeur;* Leblanc, 1er *inspecteur;* Mercher, 2e *inspecteur;* Agnius, *agent comptable;* Naudinot, *greffier;* Simoens, Pelabon, *aumôniers;* Billon, ✻, docteur en médecine; Turbelin, *pharmacien;* Bailleul fils, *instituteur;* Bordier, Mercurin, Moreau, Faugère, De Baecker, *commis aux écritures;* Lemaire, *gardien-chef*.

M. Marteau, *architecte de la maison centrale*.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin.

Cet établissement reçoit pour leur donner une éducation morale et professionnelle les jeunes détenus ayant à subir un emprisonnement de plus d'un an.

Administrateurs. MM. L'Orza, *directeur;* Rigade, *économe;* Van Troyen, ✻, *inspecteur;* Roussel, *greffier-comptable;* Froideval, *teneur de livres*, Monginot, *instituteur;* Vidal, *garde-magasin*.

Commission de surveillance. MM. le chanoine Lemahieu, *président;* le comte d'Hespel; Desrousseaux, ✻, ✠, ✠, Derbigny, conseiller de Préfecture; Ed. Reynart (O. ✻), propriétaire.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Société de patronage des jeunes libérés.

Comité central de Lille. Mg. l'Archevêque de Cambrai, (O. ✻), *président;* M. Ed. Reynart, (O. ✻), propriétaire, *vice-président;* MM. Derbigny, conseiller de Préfecture, *secrétaire;* Druez, ✻, chef de division à la Préfecture, *trésorier;* le Premier Président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général, le Préfet du département, le Président du Tribunal civil de Lille, le Procureur de la République. le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, l'abbé Lemahieu, chanoine honoraire, le comte d'Hespel, maire de Wavrin; L. Desrousseaux, ✻, Leroy-Dubois, maire à Illies; Beaucarne-Leroux, ✻, maire à Croix; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; L'Orza, directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard; Renard, (O. ✻), ancien directeur des contributions directes; Aug. Scrive, propriétaire à Lille.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10 membres	dans les communes de :	500	habitants,
12	—	501 à	1,500,
16	—	1,501 à	2,500,
21	—	2,501 à	3,500,
23	—	3.501 à	10,000,
27	—	10,001 à	30,000,
30	—	30,001 à	40,000,
32	—	40,001 à	50,000,
34	—	50,001 à	60,000,
36	—	60,001	et au-dessus.

Aux termes de la loi du 24 juillet 1867 les Conseils municipaux se renouvellent intégralement tous les sept ans.

Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par le Gouvernement dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les Conseils municipaux se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque session peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les Conseils municipaux ont été dissous et remplacés par des Commissions municipales en 1870.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces Commissions.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Maire provisoire,* M. Lebleu, (O. ✻). — *Adjoints,* MM. Detraux, Darras, Fichaux. — *Commission municipale,* MM. Delelis, ✻; P. Beck, G. Beck, Bourdon, Collet, Deloince, Coquelin, Gaspard, Deman, Sapelier, Dessurne, Dariau, Hamoir, Terquem, ✻; Lefebvre, Bouly de Lesdain, Malo, Marchand, Petyt, ✻; Delavaivre, Vanosten, Monsigny, Willems, Zandyck. — *Secrétaire de la mairie,* M. Lapeyre.

Bergues. *Maire provisoire,* M. L. Staplande. — *Adjoints,* MM. A. Guilbert, L. Guilbert. — *Commission municipale,* MM. Beirnaert, Bollaert, Carpentier, Ciéren, Claeys, Debaecker, Dehaese, Dejumné, Delegher, Demeezemacker, Demeunynck, Dequeker, Leceuche, Meneboo, Michiels, Outters, Vendenbroucke, Vandroy, Vermullen. — *Secrétaire de la mairie,* M. Braets.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Maire,* M. Houvenaghel. — *Adjoints,* MM. Bogaert, Prévost. — *Commission municipale,* MM. Lespagnol, Massiet du Biest, Smagghe, Morice, ✻, Bernon, Quenson, Donckele, Claudorez, Degrendel, Schmit, Delbecq, Plancke, Bloeme, Omaere, Deblock, Vandamme, Dausse, Joets de Metershof, Debaecker, Vandewalle. — *Secrétaire de la mairie,* M. Corsin.

Bailleul. *Maire,* M. L. Lotthé. — *Adjoints,* MM. Venière, Van Merris. — *Commission municipale,* MM. Vandamme, B. Van Merris, Lebleu, Venière, de Coussemaker, J.; Baelde, Delcour, Flahault, Gourmez, de Coussemaker, H.; Declercq, Hié, Bieswal, P. Béhaghel, Flahault, Petyt, Salomé, Hopsomer, L. Lotthé, Vanuxem, Leblond, V. Béhaghel. — *Secrétaire de la mairie,* N. Hopsomer.

Cassel. *Maire,* M. Desmyttère, ✻. — *Adjoints,* MM. Dehandschoewerker., N... — *Commission municipale,* MM. Desmyttère, Dehandschoewercker, Windriff, Vantroyen, Béhaghel, ✻, Chevalier, Leroy, Vanbever, Bosquillon, Martin, Mulot, Maraut, Vernimmen, Paresys, Delahaere, Samsoen, Losson, Quarez, Ryckewaert, Bécuwe, Annoot, Dequidt, Busschaert. — *Secrétaire de la mairie,* M. Pastoors.

Estaires. *Maire,* M. Beccue. — *Adjoints,* MM. Gamelin, Courdent-Duflos. — *Commission municipale,* MM. Blanquart, Bonduelle, Carniaux, Degroote, Delbecq, Durez, Fénart-Bossu, Fenart-Lelong, Grave, Leclercq, Lerouge, Roche, Sonneville, Taffin, Werquin. — *Secrétaire de la mairie,* M. Beau.

Merville. *Maire,* M. P. Duhamel. — *Adjoints,* MM. Lefebvre, Delcambre. — *Commission municipale,* MM. P. Duhamel, Delcambre, Lefebvre, Delebarre, Delassus, Vanhove, Bouilliez, Cappon, Legrand, Pruvost, Lutun, Dambrine, Ducatez, Deroo, Grillet, Courty, Ernout, Lotte, Vanriscotte, Gombert, Lesage, Potié, Degruson. — *Secrétaire de la mairie,* M. Carrez.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Maire,* M. Catel-Beghin. — *Adjoints,* MM. Lemaître, Violette (O. ✠), Castelain, ✠, G. Testelin, Morisson, Corenwinder, ✠.—*Conseil municipal,* MM. Werquin, Dutilleul, Delmar, Legrand, P., Baron, Bouchée, Boniface, Vandenberg, Desbonnets, Ed., Violette (O. ✠), Rigaut, Masure, Morisson, Bonte, Aug., Courmont, Desbonnets, J.-B., Meurein, Lemaître, Debièvre, J. Castelain, ✠, de Melun, ✠, Pajot, Verly, Dupont, Soins, Lefebvre, Charles, Catel-Beghin, Thiriez, Testelin, G., Réville, Meunier, Brassart, Samain-Farineaux, Martel. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Grodée, ✠.

Armentières. *Maire,* M. Victor Pouchain. —*Adjoints,* MM. Lescornez, Duhot. — *Commission municipale,* MM. Victor Pouchain, Lescornez, Duhot, Breuvart, Beghin, Cotteaux, Chas, Delattre-Camblain, Desmazières, Dufour, Loridan-Bouche, Morival, Woussen-Castrique. — *Secrétaire de la mairie,* M. C. Fremaux.

Comines. *Maire,* M. Lambin. — *Adjoint,* M. Desbonnets. — *Commission municipale,* MM. L. Capelle, L. Lambin, Desbonnets, Lesaffre, Hassebroucq, Catteau-Béghin, Froidure, Lauwick, Ig. Lambin, Meurillon, Messéan, Roussel, Desprez, Lesaffre. — *Secrétaire de la mairie,* M. Paul Desprez.

Roubaix. *Maire,* M. C. Descat, ✠. — *Adjoints,* MM. J. Lagache, Duthoit, N... — *Commission municipale,* MM. L. Barbotin, P. Catteau, Deleporte, Bayart, J. Deregnaucourt, Alex. Famechon, Godefroy, Ch. Juneker, Martel-Delespierre, Motte-Bossut, Fr.

Roussel, Ach. Screpel, Sioen-Pin, H. Verlais.—*Secrétaire en chef de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

Seclin. *Maire,* M. Duriez.— *Adjoints,* MM. Desmazières, Pinte. — *Commission municipale*, MM. Lagache, Descloquemant, Delattre, Grandel, Delaune, Delaunay, Lauwick, Labbe, Carpentier. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacourt.

Tourcoing. *Maire,* N. . — *Adjoint,* M. Delahaye.— *Commission municipale,* MM. Delahaye, notaire, J. Demaret, Ed. Flipo, Ant. Duhamel, Hassebroucq, J. Husson, Ch. Jonglez, A. Lefrançois, E. Leplat, Pollet-Delobel, Wattel-Six, Malfait, Desurmont, J. Ducoulombier, A. Tribouillet, Fl. Wagnon, L. Dubrule.— *Secrétaire en chef de la mairie,* M. O. Devaux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Maire,* M. Bertrand-Milcent.— *Adjoints,* MM. Parsy, Mallet. — *Commission municipale,* MM. Boileux, Brunelle, Brunelle-Pamart, Bureau, Pélerin, Chantreuil, Christian, Cirier, Cornaille-Leroy, Danquigny-Mallet, Dazin, Delambre fils, Delaporte fils, Dubois-Ancelin, Dutemple, Galland-Rutkoné, Lallier Alphonse, Lancelle, Lantoine, Leroy-Lallier, Molet, François; Savary, Wiart-Pinquet, Wiart. — *Secrétaire en chef de la mairie,* M. Ronneaux.

Le Cateau. *Maire,* N... — *Adjoints*, MM. Truffot, faisant fonctions de maire, Fiévet. — *Commission municipale*, MM. Dufrénois, Hallette, Dormay, Morcrette, Penart, Hélie, Contesse, Collart, Grozo, Senaux, Lacourte, Guyot, Delvallée, Egret, Petit, Delobel, Dormay, Egret-Preux, Boudart.— *Secrétaire de la mairie,* M. Collart

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Maubeuge. *Maire* , N..... — *Adjoint*, M. Sculfort. — *Commission municipale,* MM. Horrie, Sculfort, Deladrière, Herbecq, V. Autier, Blanc-Guilain, Blondeau, Cuisset, de Mauraige, Dubois, Decaussenne père, François, Givet aîné, Hannecart-Lebeau, Hu, Gilliard, Husson, Henseli fils, Ch. Lacour, Mehaux, Jean, Riche, Rousseau. — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

Avesnes. ***Maire,*** M. Herbecq. — ***Adjoints,*** MM. Renotte, Aubry. — ***Commission municipale,*** MM. Herbecq, Renotte, Aubry, Guillemin, Mariscal, G. Paul, Davoine, Lecohier, Dineux, Manesse, Pillion, Hannoye, Legrand, Clavon, Passage, Bonneau, Brouchard, Liézard, Piérart, Dubois, Colinet. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. ***Maire,*** M. Merlin. — ***Adjoints,*** MM. Hanotte, Ch. de Bailliencourt. — ***Commission municipale,*** MM. Bailly, Bottin, Corne père, Chartier, Demont, Dupont père, Giroud, Hayez, Legrand, Legentil, Mangin, E. Paix, Rossignol fils, Wattelle. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Montée.

Orchies. ***Maire,*** M. Leper. — ***Adjoint,*** M. Dubois. — ***Commission municipale,*** MM. Chantraine, Lubrez-Jacquart, Deletombe-Delebassée, Dedeuxville, Regnier, Piérard, Duponchelle, Dubois, Josson, Henno, Coez-Fourmestreaux, Bonnet. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. ***Président de la Commission municipale provisoire,*** M. Dufont. — ***Vice-Président,*** M. Gamblon. — ***Commission municipale provisoire,*** MM. Beauvois, Bultot, Cacheux, Claisse, Cauwez, Petat, Sabes, Beaudrin, Debrabant, Dombret, Lebacqz, Leduc, Podevin. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Lamy père.

Condé. ***Maire,*** M. Cayrd. — ***Adjoints,*** MM. Cousin, J. Mention. — ***Commission municipale,*** MM. Haubourdin, Miroir, Marchand, Tacquet, Dubreucq, Castiau, Abrassart, Wattiau, Delcourt, Beaumont. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Lebon.

Saint-Amand. ***Maire,*** M. Nicolle. — ***Adjoint,*** M. Baudet. — ***Commission municipale,*** MM. André, Barbieux, Bêrquin, Bruneau, Davaine, Davaine François, Dorchies, Flescher, Haudegand, Herbert, Lemer, Plichon, Raviart. — ***Secrétaire de la mairie,*** M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Abancourt.	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Lesne.	Cormont.	Bourdon.
Abscon.	V.	Bouchain.	Lourches.	Scribe.	N.....	Lespagnol.
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	Cousolre.	Hersoy.	N....	Jonet
Aix.	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Lhomme.	Dechy.
Alnes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Desprez.	Joly.	Wattelier.
Amfroipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Legat.	Lhuissiez.	Cailliez.
Anhiers.	D.	Douai-N.	Raches.	Larose.	Lenglin.	N.....
Aniche.	D.	Douai-S.	Bureau.	Patoux, Ad ✠	Ducret.	Lecocq.
Annappes.	L.	Lannoy.	Lille	Dutronquoy	Testelin.	Delcroix.
Anneux.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Colard.	Goubet.	Vallez.
Annœullin.	L	Seclin:	Carvin	Parsy.	Debarge ; Wattrelos.	Laurent.
Anor.	A.	Trélon.	Trélon.	Martin.	Boulay.	Crouzet.
Anstaing.	L.	Lannoy.	Ascq.	Delaoutre.	Dufay.	Valet.
Anzin.	V.	Valenciennes.-N.	Bureau.	Jenart.	Vilain.	Delattre
Arleux.	D.	Arleux.	Bureau.	Lepeuple.	Derieux, Lefebvre.	Quiquemp
Armbouts-Cappel	Dk	Bergues	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
Armentières.	L.	Armentières.	Bureau.	Pouchain.	Duhot.	Moreau,
Arnêke.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbussche.	Barbier.	Beck.
Artres.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	D'haussy.	Leduc.	Poulet.
Ascq.	L.	Lannoy.	Distribution.	Renard.	Lamblin.	Dillies.
Assevent	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	N.....	Wastin.
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Lefebvre.	Demaresca
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O	Cambrai.	Fontaine.	Bernard.	Legrand.
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	Aniche.	Buisset.	Hendron.	Lefrancq.
Aubers.	L.	La Bassée	Fournes.	Leroy.	Dassonville.	Macheraut
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	Arleux.	Carpentier.	Dumont	Pihen.
Aubry.	V.	Valenciennés.-N.	Anzin.	Pillion, D.	Pillion, J.	Collet.
Auby.	D.	Douai-O	Douai.	Delannoy.	Dupuis.	Marcotte.
Auchy.	D.	Orchies.	Orchies.	Delangre.	Leleu.	Apourche
Audencourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Basquin.	V. Inchy.
Audignies.	A.	Bavai.	Bavai	Hennet.	N.....	V. Bavai.
Aulnoy.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Duronsoy.	N.....	Dervaux.
Aulnoye.	A	Berlaimont.	Barlaimont.	Carpentier.	Vitrant.	V. Aymer
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Bruneel.	Rattel, Lemaire.	Barbieux Br
Avesnelles	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Flament.	Antoine.	Deloffre.
Avesnes.	A.	Avesnes.	Bureau.	Herbecq.	Aubry, Renotte.	Denis.
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Leinglin.
Avesnes-lez-Aub.	C.	Carnières.	Iwuy.	Canonne.	Lemaire, Wallez	Joly.
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lesage.	Laude.	Deligne.
Aymeries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	N.....	Oblin.
Bachant.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Ternant.	Dujardin.	Portier.
Bachy	L.	Cysoing.	Cysoing	Maton.	Derenaucourt.	Boitiau.
Bailleul.	H.	Bailleul.	Bureau.	Lotthé	Venière; Van Merris.	Hamez; Bac Dament; Plaëtevoët.

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour l[es re]cherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'[an]nuaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints	Ministres du culte
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing	Carrez.	Dubar.	Deberckem
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart.	N..	Martinache.
Bambecque.	Dk	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Yvoz.	Puppinck.
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Potelle.	Sorlin.	Malvoisin.
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Balique.	Ruchon.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin.	Barant.	Duboquet.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Carnoye.	Renairt.	V. Avesnes.
Baudegnies.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Caffiau.	Lesne.	Trannois.
Bauvin	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Delecourt.	Decottigneis
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Levent.	Ravaux.	Boddaert.
Bavinckhove	H.	Cassel.	Cassel.	Vandenbilke.	Pierens.	Deman.
Bazuel.	C	Le Câteau	Le Câteau.	Démaret.	Hovine.	Desilve.
Beaucamps	L	Haubourdin	Fournes.	Prémesque.	Desbonnets.	Delfortrie.
Beaufort.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Lambret.	N...	Marchand.
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ratte.	Déjardin.	V. Inchy.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsarte.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Godfrin.	N.....	Mutte.
Beaurieux	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	N.....	Dubois
Beauvois.	C	Carnières.	Caudry.	Senez.	Mairesse.	Remy
Bellaing.	V	Valencienn-N	Valenciennes.	Horin	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart	Lemaire.	Jourdain.
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Le bar. de Molemb.	Bever.	Dubois.
Bergues.	Dk	Bergues	Bureau	Dehau de Stapl.	Guileert A; Guilbertt.	Delautre.
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Eliez	Baudez.	Dubois.
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes	Poulain.	Crépin.	Griffon.
Bermeries	A.	Bavai.	Bavai.	Delmotte.	N....	V. Amfroipret
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Hovine.	Desprez.	Moreau.
Bersillies	A	Maubeuge.	Maubeuge.	Doige.	Loiseau.	V. Villers-sire-N.
Berthen.	H.	Bailleul-S-O	Bailleul.	Vandewalle	Chirouter.	Vermesch.
Bertry.	C	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Herbet.	Druesnes.
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry	Bricourt.	Caille.	Bourgeois.
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lemaire.	V. Cognie Ch.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Godin.	Fiévez.	Vattiez.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Distribution.	Hazard	Ansiaux.	V Sars-Poteries.
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin	Landrieu.	Castiau.	Manouvrier.
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Roger.	Delannoy.	Comond
Bevillers.	C.	Carnières.	Carnières.	Villette.	Dupont.	Vandermarsch
Bierne.	Dk	Bergues.	Bergues.	Bastaert.	Vanacker.	Depecker.
Bissezeele.	Dk	Bergues	Bergues.	Caenens.	Vaesken.	Labbe.
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Legrand.	Lefort.	Champeaux,
Blécourt.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Villette.	Richard.	Rigaux.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Duverlie.
Boeseghem.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Demaret.	Montreuil.	Dumoulin.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Beau.
Bollezele.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Cortyl.	Peenaert.	Leturgie
Bondues	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Lambelin.	Breda; Frelier.	Delemer.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Borre.	H.	Hazebrouck.-S.	Hazebrouck.	Soots.	Rooses.	Cappelaere.
Bouchain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Canonne.	Bertelle	Grau.
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud	Bavai.	Flament.	N	Rouez.
Bourbourg-Camp	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Belle.	Fonteyne.	V Bourbourg.
Bourbourg-Ville.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Vandenbrouque.	Hooft.
Bourghelles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Delecourt.	Foutry-Montois.	Lothé.
Boursies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Bocquet.	Roget.
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon	Courouble.	Duez
Bousies.	A.	Landrecies.	Landrecies	Pruvost.	Richez.	Lemaire.
Bousignies.	A.	Solre le-Chât.	Cousolre	Farineau.	N.... ..	Herbonnez.
Bousignies.	V.	St.-Amand r g.	Saint-Amand.	Cannelet.	Lecomte.	V Brillon.
Boussières.	A	Berlaimont.	Hautmont.	Quévy.	Forest.	Lallemant.
Boussières.	C.	Carnières.	Carnières.	Senez.	Lengrand.	Léveillé.
Boussois.	A.	Mabeuge.	Jeumont.	Delplace.	Dejardin.	Wastin.
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Hettoin:	Dangremont.	Leconte.
Bouvines.	L.	Cysoing.	Cysoing	Desfontaine.	Lemahieu,	Honoré.
Briastre.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Laforge.	Questroy.
Brillon.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Desix
Brouckerque.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	Debavelaere	Boulain.	Capèle.
Broxeele.	Dk	Wormhoudt	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Snyders.
Bruay	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Cauwez.	Dauchy.
Bruille les-March.	D.	Marchiennes.	Somain.	Lemaire.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Brullle-St-Amand	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand	Lemer.	André.	Villiers
Brunémont.	D.	Arleux.	Arleux.	Duhem.	Bodevin.	Decrouez.
Bry.	A.	Le Quesnoy.-O.	Le Quesnoy.	Ladrière.	Blaumard.	Sergent.
Bugnicourt.	D.	Arleux.	Arleux.	Taté.	Carlier.	Bussière.
Busigny.	C.	Clary.	Bureau.	Druon.	Lefebvre, Plessy.	Lécuyer.
Buysscheure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Drieux.	Cavry.
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord	Hazebrouck.	Toursel.	Gilloots.	Goris.
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Mériaux	Maseaux.
Cambrai.	C.	Cambrai.	Bureau.	Bertrand.	Parsy. Mallet.	Desrousseau Piquet, Démar
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin	Grauwin	Hamart.	Ducatillon.
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte de Brig. K.✲	Cretin.	Lasselin.
Cantaing.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Pannien.	Raux.	Fatré.
Cantin.	D.	Arleux.	Arleux.	Brachelet	Her.	Douay.
Cappel.	Dk	Dunkerque-O	Bergues.	Mahieu.	Demerseman.	V. Armb. C
Capelle.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Mériau.	V. Escarmai
Capinghem.	L.	Armentières.	Lille.	Delepierre.	Delaval.	V. Lomme.
Cappelle.	L	Cysoing.	Templeuve.	Duprez.	Fretin.	Galand.
Cappellebrouck.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Mahieu.	Geersen.	Vanneufville
Carnières.	C.	Carnières.	Bureau.	Déjardin.	Lemahieu.	Brunet.
Carnin.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux	Demay.	Dorchies.
Cartignies	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Lambert.	Huet.	Duhem.
Cassel	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère	N......	Duriez.
Câtillon.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Mairesse.	Dehandschoewercker Hutin, Demeret.	Bécar.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Catteniéres.	C.	Carniércs.	Carnières.	Dumont, Alex.	Crinon.	Vassart.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Fontaine	Bauduin. Tafflin	Brassart.
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Dayez.
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Carnières.	Bricout, P.	Berthoud H	Denimal.
Cerfontaine	A,	Maubeuge	Maubeuge	Boez,	N.. ..	V. Rousies
Chappelle-d'Arm.	L.	Armentières	Armentières.	Dubuisson.	Breuvard; Behagle.	Serleys
Château-l'Abbaye	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Camberlin.	Jouveneaux.	Vaillant
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Planque.	Cordonnier.	Ridez.
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Leroy.
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Legrand.	V. Obrechies.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Sauvez.	Bourlet; Decupère..	Coulmon.
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Brongnié	N...	Cauliez.
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Dehaut.	Wauquier.	Boissart.
Colleret.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Demanet.	N...	Lécuyer.
Comines.	L	Quesnoy-s-D.	Bureau.	Lambin, Q.	Desbonnets; Capelle.	Duburcq;Dervaux
Condé	V	Condé.	Bureau.	Cayrol.	Cousin; Castiau.	Lecomte.
Coudekerque.	Dk	Dunkerque-E	Bergues.	Lebecque.	Dupont.	Danes.
Coudekerque-Br.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé	Grujon.	V. Dunkerque
Courchelettes	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✻	Paix.	V. Lambres.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Wallerand.	Blanpain	Genain
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose-Defrance.	N.....	G.llier de Calmayrac.
Craywick.	Dk	Gravelines	Gravelines.	Geersen	Delattre.	Dedrye.
Crespin.	V.	Condé.	Bureau.	Vairon.	Deban.	Margerin.
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leray.	Dollez.	Thomas.
Crochte.	Dk	Bergues	Bergues.	Cooren.	Depoers.	Declerck.
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lacomblez.	N...	Bottiaux.
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Beaucarne-Leroux ✻	Pluquet; Brulois.	Labey.
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marq. d'Aoust ✻	Maniez.	Lamorisse.
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Hourriez.	Miraux.	Herbet.
Cuvillers	C.	Cambrai.-O.	Cambrai	Germe.	Dupas	V. Bantigny.
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau.	Desmons.	Descatoire, Delecourt	Herrengt.
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Loyez.	N...	Dauchy
Dechy.	D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Ducatillon.	Vaast.
Dehéries.	C.	Clary.	Walincourt.	Huart..	Blaisiaux.	V. Malincourt
Denain	V.	Bouchain.	Bureau	Crespin.	Gouvion.	Lecocq.
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s-D.	Quesnoy-s-D	Vandermersch, A.	Sénélar.	Lavechin.
Dimechaux.	A.	Solre-le Chât.	Solre-le-Chât.	Lefrancq.	N...	V. Dimont
Dimont	A.	Solre-le Chât.	Solre-le Chât.	Farineaux.	Ducarne.	Dardennes.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Hary.	Lourdeau.	Lecerf.
Dompierre.	A	Avesnes-Nord	Avesnes.	N ..	Harramont.	Dupont
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Merlin.	Hanotte; De Baillencourt.	Voir au chapitre des cultes.
Douchy	V.	Bouchain	Bouchain	Monpert.	Hecquet.	Decottignies
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord	Avesnes	Debruge.	Lecomte.	Denis.
Dringham.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Maegherman.	Teuf.	Impe.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondis.t	du CANTON.	BUREAU ds poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Dunkerque.	Dk	Dunkerque.	Bureau.	Lebleu.	D'Arras, Fichaux, Detraux.	Delaeter; Loetgiter et Duvilliers
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Deman.	Dumont.	Maes.
Écaillon	D.	Douai-Sud.	Douai.	Noché.	Masnin.	Muguez
Eccles.	A.	Solre le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jouniaux.	N...	V. Solrinnes.
Eclaibes	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Cuisset.	François.	Lenclud.
Ecuelin	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Fiévet.	Deleforge.	V. St.-Remi-Ch.
Eecke.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Desmarescaux.	Houvenaghel.	Maes.
Elincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Maronnier.	Mairesse.	Villette.
Elesmes.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillot.	Manfroy.	Michel.
Emerchicourt	V	Bouchain.	Aniche.	Rémy, Ph.	Rémy, Ad.	V. Aniche.
Emmerin	L	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel, Simon.	Desplanques.
Englefontaine	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Vaille.	Douay.	Pierchon.
Englos.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Poissonnier.	Procureur.	Laumondays.
Ennetières-en-W.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lelong.	Descamps.	Mullet.
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Lambelin.	Mouveaux.	Colliot.
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Du Fresne	Quenée	Testelin.
Erchin.	D.	Arleux.	Douai	Devred.	Verrrier.	Delcambre.
Eringhem	Dk	Bergues.	Esquelbecq.	Ryckelynck.	Pidou.	Leturgie.
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Six.	Caignet.	V. Hallennes.
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Vervaerd.	Souguenet.	Delbecque.
Erre.	D	Marchiennes.	Somain.	Dervaux.	Havez.	Locquet.
Escarmain.	C.	Solesmes	Solesmes.	Devaux.	Fosse.	Roland.
Escaudain.	V	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Copin.	Tison.
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Basselet.	Decarpigny.	Sevrez.
Escaupont.	V.	Condé.	Fresnes.	Wagret.	Drumont.	Noclercq.
Escobecques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Mathelin	Fortrie.	V. Radinghem
Esnes.	C.	Clary.	Walincourt	Boniface.	N...	Hutin
Esquelbecq.	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Bergerot.	De Meersseman.	Paëile.
Esquerchin.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain	Charlet.
Estaires.	H.	Merville.	Bureau.	Beceue.	Amelin, Courtent, Singer.	Hutin; Ducroquet; Carpentier.
Estourmel.	C.	Carnières.	Carnières.	Gérard.	Bauchard.	
Estrées.	D.	Arleux.	Arleux.	Dilly.	Corbhent.	Montaigne
Eth.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Ladrière.	Gravelle	Sergent.
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	Bureau	Dervillers.	Bevierre.	Laurent.
Etrœux.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Carlier.	Huart.	Baligand.
Etrun.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Stiévenard.	Boulet.	Gralle.
Ewars.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Dieulot	Delebecque.
Faches.	L.	Lille-S.-E.	Lille.	Bocquet.	Deletête.; Bajeux.	Quenot; Gahide.
Famars.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Delobol.	Harpignies.	Dekerchieter.
Faumont.	D.	Orchies.	Raches.	Desmoutiers.	Benoit.	Cochet.
Favril.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy	Derk.	Leclercq.
Féchain.	D	Arleux.	Aniche.	Ladrière.	Bruneau.	Chalant.
Feignies.	A	Bavai.	Maubeuge.	Leblond.	Bouillez.	Delannoy.

NOMS. des COMMUNES	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste. duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Felleries	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Bouillet	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Coupé.	Massard	Dupont.
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Couppé	Massard.	Delbove.
Féron.	A.	Trélon.	Wignehies.	Fernelle.	Hosselet.	Denès.
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durant.	Herbecq.	Legrand
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Soumillion.	Goblet	Leroy.
Flaumont et Waud	A.	Avesnes-N	Avesnes.	Wagnier.	N...	Delahouttre
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Descat, G.	Liénard ; Spriet.	Lefebvre.
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Cailliez.
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Sotau.	Coupez.	Dewel.
Flêtre.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Staes.	Huyghe.	Réant.
Flines-lez-Mortag.	V.	St.-Amand. r. d.	Mortagne.	Colin.	Cateaux.	Remy.
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	Raches.	Coulmont.	Logelin.	Jacquart.
Floursies	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier.	N...	V Semousies
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Dusart.	Estoclet.	Bottiaux.
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Busigny.	Gille, Am.	N...	Faidherbe.
Fontaine-au-Pire	C.	Carnières.	Caudry.	Demaël.	Lenotte.	Richard.
Fontaine-Not-D.	C.	Cambrai-O	Cambrai	Lavalard, Jh.	N...	Delemer.
Forenville.	C	Cambrai-E.	Cambrai	Banse, F.	Banse, Dominique.	VSeranvillers
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis	Prouvost.	Vandebeuque
Forest	A.	Landrecies.	Landrecies	Payen.	Vitaux.	Castelin.
Fort-Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque	Gens.	Turbot.	Lebbe.
Fourmies.	A.	Trélon	Bureau.	Flament.	Stainq, Poreau	Soufflet.
Fournes.	L.	La Bassée.	Bureau.	Desbonnets.	Morand.	Bauduin.
Frasnoy.	A	LeQuesnoy O	Le Quesnoy.	Manesse.	Vanoye.	Ployart
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Destombes.	Daubresse.
Fresnes.	V.	Condé.	Distribution.	Wargny.	Daniel.	Taffin.
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Remy.	Guilbert.	Dernoncourt
Fressin	D.	Arleux.	Aniche.	Lanvin.	Desprès.	Deleplanque.
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Chuffart.	Chuffart-Thomas	Delannoy.
Fromelles.	L.	La Bassée	Fournes.	Leuridan.	Lemaire.	Delangre.
Genech.	L.	Cysoing.	Templeuve.	Debezenne.	Mortreux.	Dballuin.
Ghissignies.	A.	LeQuesnoy E	Le Quesnoy.	Douay.	Deparis	Hannoire.
Ghyvelde.	Dk	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentein.	Bayart	Herreman.
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Rousseau.	Dazin.
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Staes.	Vermersch.	Legrain.
Gœulzin	D.	Arleux	Douai.	D'Heursel.	Branque.	Garçon.
Gognies-Chaussée.	A.	Maubeuge.	Maubeuge	Guérin.	Flamand.	Bart.
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Brasseur.	N...	Thomas
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	Marquant Couvr.	Delebecque.	Caulier.
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Delabre.	Dubois.	Ducornetz
Gouzeaucourt	C.	Marcoing.	Bureau.	Petit.	Duhamel, Tordeux.	Lecocq.
Grande.Synthe	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Lebecque.	Deram	Deduystche.
Gravelines.	Dk	Gravelines.	Bureau.	Thouvenin.	Demarle ; Noël.	Landsheere ; Reuben.
Gruson	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert, A.	Coppenolle.	Verdavaine.

NOMS. des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires	Adjoints.	Ministres du culte.
Guesnain.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Poulet.	Reytier.
Gussignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Cte de Moraz O ✲	N...	Despretz.
Hallennes-l-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochard.	Scrive.	Pennequin.
Halluin	L.	Tourcoing-N.	Bureau.	Lemaitre.	Phalempin; Lemaire	Blicq.
Hamel.	D.	Arleux.	Arleux.	Cambray.	Remy.	Forest.
Hantay.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Mortelecque.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
Hardifort.	H.	Cassel.	Cassel.	Verryser.	Joos	Dewaine.
Hargnies.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Lasne.	Carlier.	Pouille.
Hasnon.	V.	St.-Amand. r. d.	Saint-Amand.	Vandendrisse	Debrabant.	Delesalle.
Haspres.	V	Bouchain.	Bouchain.	Caullet.	Boucly.	Lefer.
Haubourdin	L.	Haubourdin.	Bureau.	Potié.	Rose; Mazingarbe.	Ravaux.
Haucourt.	C.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Richez.	Desplanques.
Haulchin.	V.	Valencien.-S.	Denain.	Macarez.	Lefebvre	Bécar.
Haussy.	C.	Solesmes	Solesmes.	Delgrange.	Bisiau; Tondeur	Cudot.
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Coulier.	V. Avesnes.
Hautmont	A.	Maubeuge.	Bureau.	Gillet, L.	Couture; Delannoy.	Blanchart.
Haveluy	V	Bouchain	Denain.	Caron.	Olivier.	Pierchon.
Haverskerque	H.	Merville.	Hazebrouck.	Delassus.	Blondel.	Verbecque.
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai	Herbet.	Cambray.	Devred.
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houvenaghel	Bogaert; Prevost.	Salomé.
Hecq	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	N...	Bury.
Hélesmes.	V.	Bouchain.	Denain	Cartigny.	Lecomte.	Lemay.
Hellemmes	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Ghesquières.	Salembier.	Vanacker.
Hem.	L.	Lannoy.	Lannoy	Leuridan, Hri	Franchomme; Braquaval.	Deltour.
Hem-Lenglet	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot	Tartulier.
Hergnies.	V.	Condé.	Condé.	Dupriez.	Dupas.	Becquet.
Herlies.	L.	La Bassée.	Fournes	Chombart.	Debeaubincourt.	Canyn.
Hérin.	V.	Valencien.-S	Valenciennes	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
Herrin.	L.	Seclin.	Seclin	Queva.	Durot.	Dubois.
Herzeele.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	Solre le-Chât	Binet.	Binay.	Bottiaux.
Holque.	Dk	Bourbourg.	Watten	Lardeur.	Huyghe.	Deruywe.
Hondeghem.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Blavoet.
Hondschoote.	Dk	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert	Zoëte; Bollengier	Vitse
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Berteaux.	N...	Lelong.
Honnechy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux	Delattre.	Jaclin.
Honnecourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pin.	Templeux.	Manet.
Hordain.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Ollivier.	Leclercq.
Hornaing	D.	Marchiennes.	Somain.	Copin.	Bridoux.	Dessauvage.
Houdain.	A.	Bavai	Bavai.	Sohier.	Carlot.	Dennetieres.
Houplin.	L.	Seclin.	Seclin.	Gruyelle.	Bonvin.	Decottignies
Houplines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Roussel; Salembié.	Chocqueel.
Houtkerque.	H	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Vantielcke	Goussen.	Strobbel.
Hoymille.	Dk	Bergues	Bergues.	Vernaelde	Dewulf.	V. Bergues
Illies.	L.	La Bassée.	La Bassée	Leroy.	Rigaut	Bourgeois.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Inchy	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Gabet.	Preux.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Bureau.	Derieux.	Sauvage; Raoult	Dehaisnes.
Jenlain.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Deswattenne.	N...	Crepin.
Jeumont.	A	Maubeuge.	Bureau.	Lanthier.	Hannequart.	Montay.
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bouttiaux.	Lenglet.	Lanselle.
Killem.	Dk	Hondschoots	Hondschoote.	Debreuw.	Cornette.	Martin.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Beele.	Dilly ; Crespel.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai	Bavai.	Crasquin.	N...	Clochez.
La Gorgue.	H.	Merville	Estaires.	Cattoir.	Rid(e)z ; Lefer.	Laviny.
La Groise.	C.	Le Câteau	Catillon.	Denise.	Béthune.	Menet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Raches.	Lambrecht	Herbeaux.	Lefebvre.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Jean	Robeaux.	Delvallée.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Lelong.	N...	Desplanques.
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille	Carrière.	Meurice; Carlier	Blanquart ; Vermelle
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Tarlier.	Silvain.	Catteau.
Landas	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Hermand.	Debailleul.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	Demoulin.	Deruez; Brochet	Blondel.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Hochin	Denneulin.	Pluchart.
Lannoy.	L.	Lannoy	Bureau	Cannissié.	Valenducq.	Delahaye.
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Etrœungt.	Contesse.	N..	Lacomblez
Lauwin-Plancque	D.	Douai-O.	Douai.	Le Sergent d'Hendecourt.	Cresson.	Claisse.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Chantreuil.	Truffot; Fiévet.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Bouchart.	Legrand.	Hanne
Lécluse.	D.	Arleux.	Arleux.	Viltard.	Leclerc.	Richez.
Lederzeele.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Debroucker.	Devynck.	Franchois; Dezeur
Ledringhem.	Dk	Wormhoudt	Esquelbecq.	Cailliau.	Castier.	Lameyse.
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Deltombe; Delannoy.	Drubay.
Leffrinckhouchke	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Wemaere.	Deswarte.	Monsterlet.
Le Maisnil	L.	Haubourdin.	Fournes.	Carlier.	Carlier ; Lallemand.	Cornil.
Le Quesnoy.	A	Le Quesnoy.	Bureau.	Jan.	Hautcœur ; Dubois	Lotte.
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Delhal.	Defremont.	Gonthier.
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Berlemont.	N...	Dhinaut
Les Moëres.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Mallengier.	Paris, J. M	Decherf.
Le Petit-Fayt	A.	Avesnes-S.	Maroilles.	Maufroid.	Rousseau.	Richez.
Lesquin.	L.	Seclin.	Lille.	Dupont.	Manouvrier.	Crépin.
Leval	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Druet.	Bois.	Ketten.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Bauduin.	Mascret.
Lezennes.	I.	Lille-S.-E.	Lille.	Baudoux.	Deflandre.	Legrand.
Les Fontaines	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât.	Heuclin.	Legros.	Poulet.
Liessies	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Lhomme, fils	Caniot.	Coppée.
Lieu St.-Amand.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fauville.	Bruneau.	Lécuyer.
Ligny.	C.	Clary.	Clary	Robert.	Taisne.	Wallez.
Ligny	L.	Haubourdin.	Fournes	De Garsignies	Foucart.	V. Beaucamps

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Lille.	L.	Lille.	Bureau.	Catel-Béghin	Violette,(O ✱); Castelain, ✱; G. Testelin; Corenwinder, ✱; Morisson; Lemaitre; P. Legrand.	Voir au chapitre des cultes.
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge	Hautmont.	Fosset.	François.	Tellier.
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dhalluin.	Ducatteau; Demarcq	Guichard.
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Many.	N...	Lesnes
Loffre.	D.	Douai-S.	Douai.	Blanchard	Cocheteux.	V. Montigny.
Lomme.	L.	Haubourdin.	Lille.	Jolivet.	L. Delcourt; N. Delc.	Havez.
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	Lille.	Lesage.	Destombes.	Meurillon
Looberghe.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg	Meezemaecker.	Bellanger.	Leps.
Loon.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Vendenbavière.	Fetel.	Mispelaere.
Loos.	L.	Haubourdin.	Distribution.	Billon ✱.	Boute; Schlacter	Dienne.
Lourches	V.	Bouchain.	Bureau.	Mathieu	Coupé.	Wallard.
Louvignies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	N...	V. Bavai.
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Bruneau.	Wattremez.	Demol
Louvil.	L.	Cysoing	Cysoing.	Damide.	Olivier.	Delmer.
Louvroil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Flamet.	Daniel.	Delannoy.
Lynde.	H	Hazebrouck N	Hazebrouck	Wamberghe.	Baey.	Verstavel
Lys lez-Lannoy.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Jonville.	Chrétien.
Maing.	V.	Valencien-S.	Valenciennes.	Plichon, A.	Plichon. J.	Garçon.
Mairieux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	N...	Godry.
Malincourt.	C.	Clary.	Walincourt.	Camblin.	Lecompte.	Hebert.
Marbaix.	A.	Avesnes-S	Avesnes.	Lahanier.	Pecqueux.	Clavier.
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dussart.	Villain.	V. Rieulay.
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Maton.	Havez.	Roussel.
Marcoing.	C.	Marcoing.	Masnières.	Dufrénois.	Mallet.	Leriche.
Marcq.	D.	Arleux.	Aniche.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Bureau.	Ducrocq.	Despature; Delesalle.	Guillemot; Houwen
Mardyck.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Longueval.	Mormentyn.	Dekytspotter. (Debavelaere.
Mareslies.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Chuffart	N...	Martin.
Maretz.	C.	Clary.	Busigny.	Goffart	Casiez; Louis.	Mucherie.
Marly.	V.	Valencien-E.	Valenciennes.	Dècle.	Weil.	Dubus.
Maroilles.	A.	Landrecies.	Bureau.	Azambre.	Cauderlier.	Desruelles
Marpent.	A.	Maubeuge.	Jeumont	Hennequart.	N...	Boniface
Marquette.	L.	Lille-O.	Lille.	Delgutte.	Desreumeaux	Dethoor.
Marquette.	V	Bouchain.	Bouchain.	Cachera, J-B	Cachera, J.	Lemaire.
Marquillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Coget.	Brunel	Millescamps.
Masnières	C	Marcoing.	Bureau.	Crépin.	N...	Pollet.
Masny.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet, ✱	Herbage	Cappliez.
Mastaing.	V	Bouchain.	Lourches.	Coquelle.	Lefebvre.	Detourmignies.
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	Horrie-Lucq.	Sculfort; Dubois.	Babeur.
Maulde.	V	St.-Amand r. g.	Mortagne.	Hornez-Hornez.	Chotteau	Gonez.
Maurois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Legrand.	Lemaire.	Batteur.
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dufrénois.	Reghem.	Wyar.
Mecquignies.	A	Bavai.	Bavai	Martin.	N...	Loyez

NOMS des communes.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Leboucq.	Hanne.	Fromentel
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Desmidt.	Missiaen.	Sapelier
Merris.	H.	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Hennebel.	Delebecq	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Lefebvre; Delcambre	Legrain
Meteren.	H	Bailleul-S-O.	Bailleul.	Becuwe, P.	Becuwe B. Deswarte.	Ruckebussch.
Millam.	Dk	Bourbourg.	Watten	Porteman.	Moreau.	Baillieu.
Millonfosse.	V.	St.Amand. r. g.	Saint-Amand.	Desmons.	Evrard.	V. Hasnon.
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Martin.	Barbotin.	Lecœuvre
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mercier.	Bertaux.	Laurent
Monchaux.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Lancelle.	Bassez.	Cattelain.
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq	Raches.	A. Heddebault.	Montois.	Demarescaux
Monchecourt.	D.	Arleux	Aniche.	Dartenay.	Varlet.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Dewas.	Derode
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Vallois.	Boutry	Deregnaucourt.
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Danjou.	Ménard.	Mériaux.
Montigny	C.	Clary.	Clary.	Tamboise.	Gave.	Lequien.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai	De Muyssart.	Blanchard.	Wantiez.
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchand.	Tétar.	Defasque.
Morbecque.	H.	HazebrouckS	Hezebrouck.	Claudorez.	Huyghe; Mascret.	Marckant; Facon.
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V. Tilloy.
Mortagne.	V.	St.-Amand. r. d.	Distribution.	Baligand.	N...	Dewatine.
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Varlet.	Dumoulin-	Deleporte.
Moustiers.	A	Trélon.	Trélon	Berteaux.	Riche.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing	Bourgois.	Desbouvrie ; Montaigne.	Deleruyelle.
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Soyez.	Charlet.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Leroy.	Cousin.
Neuf-Mesnil	A.	Bavai.	Maubeuge.	Boez.	N...	Bouchez.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy	Delannoy	Trouillet.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Cau ; Carrette.	Prince
Neuville-St.-Remy.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Ledoux.	Petit.	Ducatez.
Neuville-sur-l'Esc.	V	Bouchain.	Bouchain.	Carlier.	Fauville.	Sapelier
Neuvilly	C.	Le Câteau.	Le Câteau	Douay.	Robert ; Guyot	Dapvril.
Nieppe.	H	Bailleul-N-E	Armentières.	Gokelaere.	Romon ; Thellier.	Schaht.
Niergnies.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Courbet.	Masclet.	Quintin de (Kercadio.
Nivelle.		St.-Amand. r g.	Saint-Amand.	Monnier.	André.	Ficheux
Nomain	V.	Orchies	Orchies.	Delinselle.	Cappelle.	Demarescaux
Noordpeene.	D.	Cassel	Cassel.	Duvet.	Marquis.	Devos.
Noyelles.	H.	Berlaimont	Maroilles.	Belot, Nicolas	Lescaillez.	Ramon.
Noyelles	A.	Marcoing.	Cambrai.	Crépin, ✡.	Cureur	Mazingue.
Noyelles.	C	Seclin.	Seclin.	Meurisse.	Houdart.	Billiau
Noyelles-sur-Selle	L.	Bouchain.	Bouchain.	Meurisse.	Morelle.	Dubus.
Obies	V	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	N...	Nacfer.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Julien.	Baudart.	Bottiaux
Ochtezeele.	A.	Cassel	Cassel.	Outerleys.	Boldné.	Delautre.
	H					

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte
Odomez.	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Aug	Patoir.	Delabousse.
Ohain.	A.	Trélon	Trélon	Divry.	Blaise.	Dupont.
Oisy.	V.	Valencien.-S.	Valenciennes.	Miroux.	Pluchart.	V. Hérin.
Onnaing.	V.	Valencien -E.	Bureau.	Brabant.	Monart.	This.
Oost-Cappel.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vermesch.	Florisoone.
Orchies.	D.	Orchies.	Bureau.	Leper.	Piérard.	Flament.
Ors	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Lozé.	Ghyselynck.
Orsinval.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Boy.	Robeau.	Pruvost.
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Dubois	Moulin.	Averlant.
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J-B	Decroock.	Spanneut.
Oxelaëre.	H.	Cassel.	Cassel.	Dutailly.	Faes.	Vandenabeele
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Gamez.	Delmotte	Delagarde
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Sion.	Bernard.	Jaclin.
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D	Lille	Desprez.	Lambelin.	Darras.
Péronne.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Durant.	Delval.	Segon.
Petite-Forêt.	V.	St.-Amand. r. d.	Anzin.	Legrain	Gerardeau.	V. Anbry
Petite-Synthe.	Dk	Dunkerque-O	Dunkerque.	Capon.	Bayard.	Delaeter; Evrard.
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Cordonnier.	Duthoit.
Pitgam.	Dk	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Timmerman.	Houvenaghel
Poix.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Dreumont.	Joveniaux	Griffon.
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polvent.	Carpentier.	Doby.
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq	Bureau.	Bulteau.	Hazard.	Dujardin
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Masson.	Grard.	Wallez.
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Cacheux.	N...	V. Villereau.
Pradelles	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Deconynck.	Seuame.
Premesques.	L.	Armentières.	Lille.	Butin-Descamps.	Lecat.	Boone
Préseau.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Lefebvre.	Fougnies.	Brasselet
Preux-au-Bois	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulmant.	N...	Humez.
Preux-au-Sart	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Girard.	N...	Malaquin.
Prisches.	A.	Landrecies.	Landrecies	Bourge.	Gosse.	Cambreleng
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Cachera.	Haudegon.	Jaclin.
Proville.	C.	Cambrai.-O.	Cambrai.	Crépin, Ch-P.	Laude.	Lecompte.
Provin.	L.	Seclin.	Carvin	Defrance.	Grard	Wenis.
Quaëdypre.	Dk	Bergues.	Bergues.	Beyaert.	Delatter.	Debavelaere
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	Onnaing.	Alglave.	Dassonville.	Lambelin.
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Souplet.	Mette.	Mutel.
Quesnoy-s.-Deûle.	L.	Quesnoy-s-D	Bureau	Dhalluin.	Fauvarque; Dubuisset	Plouy.
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	Cousolre.	Hazard.	N..	V. Aibes.
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	Crespin.	Bouvier.	Lenglet.	Sémoulins.
Quiévy.	C.	Carnières.	Caudry.	Meresse.	Lansiaux; Davoine.	Dauwerchain
Raches.	D.	Douai-Ouest.	Bureau.	Montagne.	Denisse.	Gadenne.
Radinghem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Cochet.	Renard.
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes.	Dépret.	V. Sailly
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest	Raches.	Dupuis.	Duhem.	Agache.
Rainsars.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Godbille.	Anselot.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Ministres du culte.
Raismes.	V	St.-Amand. r d.	Bureau.	Delerue.	Monouvrier ; Guisgand.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy.
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord	Sains.	Michel.	Rousseau.	Locqueneux.
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Jeumont.	Mahieu.	Delforge.	Dubuisset.
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Distribution.	Dupuis.	Stoven.	Kerkove.
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Clara.	Legrand.	Blas.
Rexpoëde.	Dk	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Verlinde	Delanghe.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Leriche.	Debut.	Cattelain.
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Housiaux.	Williatte.	Becquart.
Rieux.	C.	Carnières.	Iwuy.	Flinois.	Pourez.	Bresson.
Robersart.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pauplaire.	N...	Baligand.
Rœulx.	V.	Bouchain.	Lourches.	Risbourg, Ed	Risbourg, J.-B.	Cornil.
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est	Valenciennes.	Delcroix-Mallet.	Debiève.	Bourlet.
Romeries.	C	Solesmes.	Solesmes.	Hourriez.	Calliaux.	Poretz.
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est	Lille.	Cochet.	Dubuisset.	Delsart.
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Cazier.	Dupont ; Dutilleul.	Delehaye.
Roost-Warendin.	D	Douai-Ouest	Raches.	Bernard.	Caudrelier.	Gillis.
Rosendaël (Le)	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Schodduyn	Ponseel.	Boudin.
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand	Duflos.	Petit.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Descat, ✻	Lagache ✻ ; Duthoit	Berteaux ; Herrengt ; Gantois.
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Guyot.	N...	V. Englefontaine.
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai	Becquet de Mégile	Debève.	Wilmant
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hancel.	N...	Delcambre.
Rouvignies.	V	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Tison.	V, Prouvy.
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Bogaert.	Dufour.	Legrain.
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Pluchart.	Vaille.	Demont.
Rumegies	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand.	Duflos.	Petit.	Langrand.
Rumilly.	C.	Marcoing	Cambrai.	Delabre.	Boulanger.	Ségard.
Sailly.	C	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecomte.
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Bouchery.	Delvallée.
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Ascq.	Pollet.	Delebarre.	Deleporte.
Sainghin-en-Wep	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Binaut.	Brassart.
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Bureau.	Fosset.	Wiart.	Echevin.
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Baudet	Duriez.
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Herbin	Girard.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Iwuy.	Vallez.	Canonne; Leriche	Villain.
St -Aubin.	A	Avesnes-N	Avesnes.	Williot.	Piérard.	Denis.
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Joisse.	Thomas	Cerisier.
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau	Déjardin.	Millot.	Gosselet.
St -Georges.	Dk	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenberghe (Revel.
St.-Hilaire.	A	Avesnes-N.	Avesnes.	Lécuyer.	Gérin.	Berthier.
St.-Hilaire	C.	Carnières.	Carnières.	Lanciaux.	Defaux.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N-E	Bailleul.	Lebleu.	Naye.	Plaetevoet.
Ste -Marie Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Dequydt	Beun.	Despicht.
St. Martin.	C.	Solesmes	Solesmes.	Boursier.	Lecerf.	Lecuppre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
St.-Momelin.	Dk	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Ruyssen.
St.-Pierre-Brouck.	Dk	Bourbourg	Bourbourg.	François.	Geersen	Lefever.
St -Python.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq	Cardon.	Jeanlebœuf.
St.-Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	Avesnes	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
St.-Remy-m-bâti.	A.	Maubeuge.	Hautmont.	Drapier.	N...	Brogniet
St.-Saulve.	V.	Valenc. -Nord	Valenciennes.	Durel.	Miroux.	Carette.
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Delay.	Stiévez. Cloet.	Barbier.
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde	Steenvoorde.	Gantois.	Balloy.	Pauwels.
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Dreumont.	Loquet.
St.-Waast.	A	Bavai.	Bavai.	Decroué.	Evrard.	Delhaye.
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Lasne.	Monier.	Malaquin.
Salomé.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle, H.	Degruson.
Saméon.	D	Orchies.	Orchies.	Delcroix.	Brehan.	Fleurquin.
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rodriguez.	Delsaux.	V, Blécourt
Santes.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Ladan.	Dutilleul.	Dewaele.
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand. r. g.	Saint-Amand	Doby.	Dubois.	Cauderlier.
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	Beugnies.	Imbert.	Manfroid.	Collet.
Sassegnies.	A	Berlaimont.	Berlaimont.	Delmarle.	Lenclud.	Lepers.
Saultain.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Dehaynin	Duquenne.	Petit.
Saulzoir	C	Solesmes.	Solesmes.	Mascaux.	Boulogne.	Plouvier
Sebourg.	V.	Valencien.-E.	Valenciennes.	Hiolle.	Descamps.	Plouvier.
Seclin.	L	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pinte.	Plaëtevoët.
Selvigny.	C.	Clary	Walincourt.	Noclere.	Mailly.	Dhalluin.
Semeries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gillon	Depret.	Duquesne.
Semousies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier.	N....	Laurette.
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy	Devillers.	N.....	Delebarre.
Sequedin.	L.	Haubourdin	Haubourdin.	Salomé.	Becquart,	Caruel.
Séranvillers.	C.	Carnières.	Cambrai.	Cattelin.	Taisne,	Harbonnier.
Sercus.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck	Justice.	Cousyn,	Cornette.
Sin.	D.	Douai-N.	Douai	Renard.	Fiévet.	Dumet.
Socx.	Dk	Bergues.	Bergues.	Poulloue.	Dousselaere.	Looten.
Solesmes.	C.	Solesmes.	Bureau.	Carlier.	Menard; N...	Roussel.
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât	Bureau.	Legrand.	Sohier; Rouez.	Agache.
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât	Solre-le-Chât	Planard.	Pagnier.	Briolet.
Somain.	D.	Marchiennes.	Bureau.	Picot.	Miot, Bataille, Peugnier.	Buzin.
Sommaing	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bruyère.	Denis.	Coutet.
Spycker	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed	Vandevalde.	Deschodt
Staple.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Fovez.	Facqueur.	Polart.
Steenbecque	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deram.	Deschodt.	Delattre.
Steene.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Woets.	Caulier.
Steenvoorde	H.	Steenvoorde.	Bureau	Heem.	Dewitte; Mortier	Pauwels; (Vandevelde
Steenwerck	H.	Bailleul-N-E.	Distribution.	Plouvier.	Vanuxem; Buns	Lefrançois.
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Deswarte	Lobbedez.	Desmedt.
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes N.	Avesnes.	Druet.	Bourgogne.	Boutrouille.
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Wuillot.	Millot.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Templemars.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefebvre.
Templeuve.	L.	Cysoing	Distribution	Baratte	Crombez; Pollet.	Lancelle.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Colpaert.	Maerten.	Cieren.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Daullé.	Ponseel	Deschildt
Thiant.	V.	Valencienn-S	Denain	Sirot.	N...	Dutriex.
Thiennes.	H	Hazebrouck-S	Hazebrouck.	Cattoire.	Appourchaux	Pruvot.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.	Plaquet.	Tricot.	Gravelaine.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Coget.	Martinache.	Dorlencourt
Thun.	V.	St.-Amand, r. g.	Mortagne.	Raviart.	Broquet.	Rousseau.
Thun-l'Evêque	C.	Cambrai-E	Cambrai.	Charlet.	Potiez.	Desmons
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain	Dherbais de Thun	Courtin.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Lefebvre	V. Neuville-s.-R.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Courtecuisse.	De Brabant.	V Brillon.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Cimetière.	Fin.	Dehuy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.	N...	Delahaye.	Simon; Dere-(gnaucourt.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	Pont-à-Marcq	Moreaux.	Cambier.	Dumotier.
Trélon.	A	Trélon.	Bureau.	Ansieau.	Deltour, Clavon	Larsonneur.
Tressin.	L.	Lannoy.	Ascq.	Fourmestraux	Deschamps.	V. Ascq.
Trith-S-Léger	V.	Valencienn-S	Distribution.	Leclercq	Quinet.	Dupont; Delerue.
Troisvilles.	.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	N...	Bruaux
Uxem.	Dk	Dunkerque-E	Dunkerque.	Davron.	Sappen.	Massiet
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.	Dufont. Verdavaine.	Gamblon.	V. au chapitre des cultes.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E	Le Quesnoy.	Verdavaine.	Bara.	Corbier.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Bracq.	Lecomte.	Caullier
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille	Van der Straeten	Delattre.	Pionnié.
Verchain et Maug,.	V.	Valencienn-S	Valenciennes	Pillion.	Quarez.	Dhainaut.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s-D	Quesnoy-s-D	Ghestem.	Mélisse; Roussel	Drumez.
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Forest.	Dessenne.	Delcroix.
Vicq.	V.	Condé.	Fresnes.	Roland.	Richard.	Bisieux.
Viesly.	C	Solesmes.	Solesmes.	Somain.	Briatte; Cancnne.	Dumoulin
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S-O	Estaires.	Potiez.	Taffin; Deswarte.	Dekeister.
Vieux-Condé.	V.	Conde.	Condé.	Castiau,	Fournier.	Musin.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire,	N....	V. Boussières
Vieux-Reng.	A	Maubeuge.	Jeumont.	André, A.	André, V.	Dorlencourt.
Villereau.	A	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Rousseau.	Fromont.	Huart.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux	Douai.	Grivillers.	Delval, Henri	V Monchecour
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Somain.	Remy de Campeau	Pagnier.	V. Somain.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Iwuy.	Denoyelle, P	Denoyelle, A.	Rousseaux.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Barbure.	Guffroy.	Broux,
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Walincourt.	Simon,	Leroy; Estevez.	Quiquempoix.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Gouzeaucourt	Lobry.	Puche.	Rogie.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carpentier.	Bassez.	Barbet.
Villers-sir-Nicole.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier,	Pronier	Dubrulle.
Volkerinckhove.	Dk	Wormhoudt.	Watten.	Molle.	Boudry	Werkein.

NOMS			BUREAU	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrondiss.	du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Piédanna.	Dourges.	Venreust.
Wahagnies	L.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Vallois, Et.	Beauprez.	Delahaye.
Walincourt.	C.	Clary.	Bureau.	Proy.	N...	N...
Wallers.	A.	Trélon.	Trélon.	Clovis	Dawant.	Hannoteau.
Wallers.	V.	Valencienn-N	Valenciennes	Bertaux.	Merieux.	Cambreleng.
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck N	Hazebrouck.	Devos.	Deseure.	Salomé.
Wambaix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Dron.	Désormais.	Bulteau.
Wambrechies.	L.	Lille-O.	Lille.	Sénélar.	Behague, Delos.	Saint-Léger
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
Wannehain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Pollet; Dubrun-	Loviny.
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy O	Le Quesnoy.	Dervaux.	N... faut.	Carlier.
Wargnies-le-Petit.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Colmant.	N...	Dernoncourt.
Warhem.	Dk	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Devos.	Baudens.
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Delebecque.	Cardon-Coutelle	V. Deûlémont
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Ghestem, E.	E. Delebecque.	V. Deûlémont
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bouchez.	Valet.	Mullier.
Wasquehal.	L.	Roubaix.	Lille.	Mallet	Kuntz, Hannart.	Lambelin.
Watten.	Dk	Bourbourg.	Bureau.	Landeau	Massemin.	Boedt.
Wattignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Evrard.	Hubinet.	V. Damousies
Wattignies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Bouchart.
Wattrelos.	L.	Roubaix.	Roubaix	Pollet.	Béghin; Dhalluin	Seingier.
Wavrech in-s.-D.	V.	Bouchain.	Denain.	Delinsel.	Cheminais.	V. Denain.
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain	Bracq.	Dolet.	Lavechain.
Wavrin.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Cte O d'Hespel	Bauduin; Conia.	Dereu.
Waziers.	D.	Douai-N	Douai.	Béhague.	Lamour.	Bonvarlet.
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel	Cassel	Looten	Reumaux.	Vanderbauwede.
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s-D	Comines.	Saint-Leger.	Vaneslande; Flipo.	Roussel.
West-Cappel.	Dk	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
Wicres	L	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Lezie.	Dumoulin.
Wignehies.	A.	Trélon.	Distribution.	Demorgny.	Bonnechères; Divry.	Lebon.
Willems.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Mulliez.	Pottier.	Lejeune.
Willies.	A.	Trélon.	Trélon.	Cuisset, F.	Cuisset, B...	V. Liessies
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Verriele.	Bocket.	Wickaert.
Wormhoudt	Dk	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Haelewyn; Leenhou-	Caillie.
Wulverdinghe	Dk	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Beyaert. der.	Porreye
Wylder.	Dk	Bergues.	Bergues.	Dousselaere.	Denys.	Cortyl.
Zeggers-Cappel.	Dk	Wormhoudt.	Esquelbecq.	Franchois.	Vandenbauwed.	Serlooten
Zermezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Vandaele.	Declerck.	Vancostenoble.
Zuytcoote.	Dk	Dunkerque-E	Dunkesque.	Fonteyne.	Salembier.	V. Ghyvelde.
Zuytpeene	H	Cassel.	Cassel.	Franchois.	Desmondt.	Salomé

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat des communes dont les revenus excèdent 20,000 *francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.*

Dunkerque, M. A. Nosten; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. Dhaisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Coulier; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Leclercq; Armentières, M. Dernoncourt; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing; M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Michaux; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Parsy; Orchies, M. Delegrange, Condé, M. Petit; Saint-Amand, M. Duwez; Valenciennes; M. Caffiaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch.—Bourbourg-Ville, M. Brulley, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Minart, r. c. — Dunkerque, MM. Dufau, p. ch., J. Dalinval, r. c —Gravelines, M. Deblaecker, r. c.—Hondschoote, M. Debril, r. c. —Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Lamote, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Caudron, p. ch.; — Carrez, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuville, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ingelrans, r. c. — Annœullin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Vanoye, p. ch; Joye, r. c. — La Bassée, M. Taleux, r. c. — Comines, M. Plamont, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Leclercq, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Brédart, r. c. — Seclin, M. Olivier r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Hardy, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Boutelier, r. c — Solesmes, M. Canonne, r c. — Avesnes, MM. Dubois, p ch.; Noyon et Barbier, r. c. —Bavai, MM Lemaire, p. ch., Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Séraut, chargé du contrôle administratif; Degay, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent, p. ch.; Perein et Hardy, r. c. — Le Quesnoy, MM. Collot, p. ch.; Tessier, r. c. — Solre-le Château, M. Tellier-Corneille, r. c.— Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Durut, r. c. — Orchies, M. Delegrange, r c.

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article . ch. (préposé chef); r. c. (receveur central).

— Anzin, M. Coderlier, r. c. — Saint-Amand, MM. Piquet, p. ch., Roquet, r. c. — Condé, MM. Sturne, p. ch., Verchain, r. c. — Fresnes, M. Guillemotot, r. c. — Lourches, M. Jonglet, r. c. — Valenciennes, MM. Vanhoestenberghe, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Décout, r. c. — Denain, MM. Delhaye, p. ch.; Boilly, r. c.

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Darras, ✻.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues, MM. Champeaux; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central;* Dunkerque-Ouest, Denis; Gravelines, Simon.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Bloëme; Hazebrouck, Palmart; Millelot, *à Merville;* Debuyser, *à Estaires.*

Arrondissement de Lille.

VILLE DE LILLE. — M. Hacquin, *commissaire central;* 1er arrond., M. Mornave; 2e arrondiss., M. Correaux; 3e arrondiss., M. Gasser; 4e arrondiss., M. Besson; 5e arrondiss., M. Richard; 6e arrond., M. Guéry; 7e arrondiss., M. Aigoin; 8e arrondiss., M. Thuillier; 9e arrondissement, Lecoultheux; La Madeleine, M. Requière; Armentières, M. Arrachart; Comines, M. Defossez; Halluin, M. Desoutter; Roubaix M. Thomain, *commissaire central;* MM. Serret, Dumarchey, Guilluy, *commissaires d'arrondissement;* Tourcoing, MM. Cor, ✻, *commissaire central,* Allemand, *commissaire cantonal;* Wattrelos, M. Aumont.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, M. Durand, *commissaire central;* Le Câteau, M. Collet; Solesmes, M. Cordier.

Arrondissement d'Avesnes.

Canton: Maubeuge, M. Graye-Fiévet;

Arrondissement de Douai.

Cantons : Douai, MM. Latouche, *commissaire central*, Lehanneur, *commissaire cantonal;* Aniche, M. Beu.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons : Saint-Amand, MM. Combe; Bouchain, Cadot, *à Denain;* Valenciennes, M. Masson, *commissaire central.*

Commissaires et Inspecteurs spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière.

Commissaires spéciaux: MM. Baras, à Dunkerque; Gravier, à Tourcoing; Beyguet, à Jeumont; Six, à Anor; Doua à Valenciennes; Humbert.

Inspecteurs spéciaux : MM. Clément, à Dunkerque; St.-Aubin, à Ghyvelde; Magre, à Jeumont; Legout, à Feignies.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices et des Bureaux de Bienfaisance. (1)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. — *Hospices.* MM. Mollet (O. ✱), Thélu, Beck, Féron, Deloince. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Vanthielt, *receveur*, *économe-comptable;* J. Mine, *secrétaire.*

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Bergues. — *Hospices.* MM. Delautre, ✻, Pluvier, Herwyn, Guilbert, N..., — *Bureau de bienfaisance.* MM. J. Guilbert, Delautre, ✻, Vernocke, Meneboo, Demeunynck. — MM. Cousyn, *receveur;* Lenglet, *économe-comptable;* Cousyn, *secrétaire de l'hospice;* A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. — *Hospice.* MM. Legaigneur, Vandenbroucque, Bondu, Weens, Lesage.— *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur;* Dammarez, *secrétaire-économe.*

Gravelines. — *Hospice.* MM. Demarle, Thoris, Jeannin, Lansheere, Wable. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Legoulon-Denêve, Legoulon-Butez, Lecointe, Leurette, Périlliat.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices.* MM. Quenson, L. Houvenaghel, J. Houvenaghel, N..., N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Leleu, Decool, Verheylevegen, Massiet du Biest, Donckele. — MM. Halinck, *receveur;* Strack, *secrétaire-économe-comptable des hospices;* Paresys, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Bailleul. — *Hospices.* MM. L., Cortyl, P. Behaghel, B. Vanmerris, Bieswal, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, de Coussemaker, Freson, Béhaghel, N.... — MM. Hopsomer, Ch., *receveur;* Bubbe, *économe-comptable;* N..., *secrétaire.*

Cassel. — *Hospices.* MM. Dehandschoewerker, Busschart, Vanbever, Morael, Vantroyen. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Vanbever, Pollet, Martin, Vanavandel, Busschaert. — MM. Dekystpotter, *receveur et secrétaire;* Pastoors, *économe-comptable.*

Estaires. — *Hospice.* MM. Taffin, Leconte, Ledieu, Duflos, Bonduel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Kieken, Taffin, Leclercq, Blanquart. — MM. Bossu, *receveur;* Beau, *secrétaire.*

La Gorgue. — *Hospice.* MM. Carle, Duflos, Lecomte, Th. Duquenne, Marsy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Ducroquez, Baudel, Duquenne, A. Gailly, Vienne. — MM. Marsy, *secrétaire-économe;* Dumont, *receveur.*

Merville. — *Hospice.* MM. Delassus, Degruson, Duhamel, Lefebvre Deroide, A. Deroide. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Duhamel, Ch., Vanuxem, J.; Legrand, Dambrine, N.... — MM. Barizel, *receveur;* Duhamel, *secrétaire.*

Steenbecque. — *Hospice.* MM. Beudaert, Bart, Looten, Cadet, Gambier, — *Bureau de bienfaisance.* MM. Deschodt, Lesage, Devalkenaere, Defort, Deback. — MM. Iscrby, *receveur;* Coubronne, *économe-secrétaire.*

Steenvoorde. — *Hospice*. MM. Merchier, Haeu, Verbeck, Beck, Dejonghe, Serlooten. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dewitte, Merchier, Parmentier, Dejonghe, Legrand. — M. Baillieul, *receveur-économe-comptable* et *secrétaire*.

Steenwerck. — *Hospice*. MM. Lefrançois, Charlet, Touquet, Wattelle, Chieus. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Mazingarbe, Coustenoble, Lys, Dessignes. — MM. Bevenot, *receveur*; Chieus, *secrétaire-économe*.

Vieux-Berquin. — *Hospice*. MM. Deswaerte, Senellart, Petiprez, Loridan, Dekeister. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lemire, Hernu, Veriez, Traisnel. — MM. Midy, *receveur*; Ingelrans, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices*. MM. Oury-Cahen, Ollier, Durieux-Forret, Saint-Léger, Dareste, Labbe, Pérat, C. Testelin, Six, Ed. Barrois, N.... — *Bureau de Bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Rigal, *receveur*; Labbé, *économe-comptable de l'Hospice-Général*; Dumoutier, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur*; Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert*; Dupire, *secrétaire de la commission des hospices*; N...., *secrétaire du bureau de bienfaisance*

Armentières. — *Hospices*. MM. Castrique, Woussen, Lespagnol, Charvet, Coisne, Dansette, ✻. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable*.

Bondues.— *Hospices*. MM. Deleforterie, Delemer, Delecourt, P.; Dumont, R. D'hespel. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lebrun, Hellin, Bonte, Dumont, Delecourt.

La Bassée. *Hospice*. MM. Tizon, Largent, Poissonnier, Béghin, Goudin fils. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Denis, Bavière, Duchatel, Grafligne, Hennebelle. — M. Barrault, *receveur*, *économe-comptable et secrétaire*.

Chappelle d'Armentières. *Hospice*. MM. Sirin, Deron, Delannoy, Ramery, Nory. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Ch. Nory, Boidin, Roger, Lecat, Allard. — M. Cerf, *receveur*.

Comines. *Hospices*. MM. Lauwick, Dewulf, Goeman, Hassebroucq, Froidure. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Desmazières, Coutelle, Cardon, Catteau, Herbeaux. — MM. Durand, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Capelle, *économe de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice.* MM. Demeestere-Demeester, Demeestere, P.; Dumont, Lemaître, Phalempin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dhalluin, Despret, Brutin, Scamps, Vandierdonck.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Bigo, Testelin, Bonte, Schouther, Fichaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Wanoverbecq, Buisine, Rose, Fichaux. — M. Lefebvre, *receveur.*

Linselles. *Hospice.* MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delannoy, Chombart. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Destombes, Ducatteau, J. Destombes, Delobel, Dumortier. — M. N.... *receveur.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Ghesquier, Plouy, Benoit, Lesaffre, Pouillier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Pouillier, Lambelin, Gadenne, Benoit, Ghesquier.

Roncq. *Hospice.* MM. Delehaye, Desrousseaux, Destombes, Ghesquière, Hennion. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Haquette, Cuinnriez, Desrumaux, Dupont. — M. N. ., *receveur.*

Roubaix. *Hospices.* MM. Renaux-Lemerre, ✻. L. Watine, P. Catteau, Grimonprez-Cavrois, Motte-Motte. — *Bureaude bienfaisance.* MM. Réquillart, Lepoutre-Parent, J. Lagache, ✻, Dellebecq-Desfontaines, Mulliez-Delmasure. — MM. Leconte fils, *receveur ;* Vincre, *économe-comptable de l'hôpital et de l'hospice;* Cottigny, *secrétaire des hospices;* Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Seclin. *Hospice.* MM. Guillemaud, Garez, Claeys, Gruson, Grandel, — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaux, Pionnié. — M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance et de l'hospice*, M. Mullier, *receveur-économe.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Ch. Wattine, ✻, membre honoraire, L. Jonglez-Wattel, Taffin, Duvillier-Motte, H. Leurent, F. Debuchy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lorthiois. Nollet, Jombard, G. Desurmont, Delepoulle. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire ;* Ch. Duhamel, *économe-comptable.*

Wambrechies. *Hospice.* MM. St.-Léger, Desbonnets, Duquesnoy, Butin, Walle. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Butin, St.-Léger, Dhalluin, Cardon, Mulié. — M. Bonnet, *receveur de l'hospice;* M. Butin, *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Wattrelos. *Hospice.* MM. Droulers, Mulliez, Dhalluin, Béghin, Dupire. — *Bureau de bienfaisance* MM. Jubaru-Duquesnoy, Leuridan, Grimonprez, Delerue, Leclercq. — MM. Lezaire *économe secrétaire ;* Bataille, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospice.* MM. Parsy, Wallerand, A. Crinon, Déjardin, Dutemple. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Crépin, Savary, Tabary, Grimbert. — Bruyelle, *receveur;* Maniez, *économe-comptable;* Wilbert, *secrétaire.*

Le Câteau. *Hôpital-Paturle,* MM. le Maire, *président;* de la Fons, Hallette, Pénant, Fiévet, Delobel. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Crinon, Godard, Piérart, Alliot, Décaudin. — M. Delhay, *receveur et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Evrard, Pasqual, Hannoye, G. Paul; N... Lemire, *économe-comptable et secrétaire.* — *Bureau de bienfaisance.* MM. Renotte, Collinet, Liézard, Girod, Jeanjean. — MM. Michaux aîné, *receveur;* Pinchart, *économe-comptable et secrétaire de l'hospice;* Dubois, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Bonnaire, Vendois, Carton, Béthune, Désicy. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Gabet, Lemaire, Vendois, Meurice. — MM. Merlin, *receveur;* Wallerand, *économe-comptable;* Martin, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Halgrin, de Carnières, Deharveng, Dubois, N... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Quivy, Cuenot, Sculfort, N... — MM. Lucq, *receveur;* Dubut, *secrétaire;* Deligne, *économe-comptable.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Hébert, Dubois, Baudier, Delfosse, N.... — *Bureau de bienfaisance.* MM. Dubois, Largillière, Parmentier, Cardon, Bautreuil. — MM. Vallet, *receveur;* Vandamme, *secrétaire;* Collot, *économe.*

Solre-le-Château. *Hospice.* MM. Bernard, Declemy, Baligant, Michaux, Lamelin. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Lamelin, Pourpoint, Bernard, Bever, Preux. — M. Horent, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Danel (O. ✻), Duhem, le comte d'Esclaibes, avocat, Demeyer, ✻, président de chambre, L. Dupont, banquier. — *Bureau de bienfaisance.* MM. le comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel, Serval (O. ✻), officier supérieur en retraite, Hayez, propriétaire, Drouart de Lezey, conseiller à la Cour d'appel, Allard, propriétaire. — MM. Vasse, *receveur;* Dubois, *économe-comptable;* Dubray, *secrétaire.*

Lallaing. *Hospice* MM. Lambrecht, Lefebvre, Morel, Manard, Wacquez-Noël, Déregnaucourt, F., Parent, Houseaux. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Houseaux, Williate, Boulant, Herbaux, Wacquez.

Orchies. *Hospice.* MM. Lahaussois, Leper, Bernard, Dedeuxville, Lemaire. — *Bureau de bienfaisance.* Warocquier, Deletrez, Lemaire, Verzier, Hego-Bulteau. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Guillemard, Pesier, ✻, Dupont, ✻, Tamboise, Girard. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur;* Fromentin, *secrétaire des hospices*; Crespel, *secrétaire du bureau de bienfaisance;* Vassart, *économe des hospices.*

St.-Amand *Hospices.* MM. Plichon, Bouchart, Waché, Barbieux, Davaine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Waché, Plichon, Basiez, Mériaux, Hédon. — MM. Dambrin, *secrétaire* et *économe;* Duwer, *receveur.*

Condé. *Hospice.* MM. Waterneau, Housez, Delcourt, Dubreucq, Miroir, — *Bureau de bienfaisanee.* Les mêmes. — MM. Petit, *receveur;* Wettge, *économe.*

Asiles publics d'aliénés.

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes en démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, ✻, ancien membre du Conseil général à Armentières, Cary, propriétaire, Duhot, Jeanson, N.... — *Directeur,* M. Delàir; *aumônier,* M. Bèle; *médecin en chef*, M. le docteur Mérier; *médecin-adjoint*, M. le docteur Dufour; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

BAILLEUL.

L'asile de Bailleul est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM Bacquaert, doyen-curé de St-Vaast; Lotthé, maire de Bailleul; Deschodt, ✻, ancien conseiller général, Bieswal, conseiller d'arrondissement, N.... — *Directeur,* M. Leblond; *médecin en chef,* M. le docteur Espiau de Lamaestre; Jehl, *interne; aumônier,* M. Cheroutre; *receveur*, M. Flahault; *économe*, M. Hourier.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics d'Armentières et de Bailleul, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Dethoor, curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine, G. Delesalle, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Léonce Roulet; *médecin en chef,* M. le docteur Planque; *médecin-adjoint*, M. Soyer; *médecins consultants*, MM. Binaut, ✻, et Pilat, ✻, docteur en médecine.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département cinq monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes. (1)

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. °/₀ à Lille, 14 à Dunkerque, et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative*, MM. Meurein, Bouchée, Saint-Léger, E. Labbe, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey ; *contrôleur*, M. Martel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative*, MM. le maire, *président*; Hamoir, *vice-président;* Dessurne, Thélu, Mollet (O.✠), Delval, Decarpentry. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions des hospices.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Mallet de Chauny; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Agent responsable*, M. Houssin.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Caudron ; *contr.* M. Crespel.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, Regodt — A Hazebrouck, MM. Ruyssen, Kien, Vandewalle — A Lille, MM. Théry, N... N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre — A Avesnes, MM. Mary, Guillemin, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Girard, Didier, Collet.

Caisses d'Épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-sept caisses d'épargne. Leur nomenclature et les détails de leur service sont insérés dans la seconde partie de l'annuaire.

Les succursales des caisses d'épargne sont au nombre de trente-trois.

(1) Il en existait précédemment six, mais le mont-de-piété de Bergues a été supprimé par décret du 1er février 1867.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président;* Dessurne, *vice-président;* A. Dessurne, *secrétaire;* Cailliez, rentier; d'Arras, propriétaire; Lefebvre, avocat; G. Lemaire, avocat; G. Féron, négociant; Gaspard, avocat; Collet, fils, armateur; E. Lemaire; Alf. Petyt; Didier, *directeurs;* Delval, notaire; Duchateau, négociant; Bonpain, rentier; Debaecque, négociant; Carpentier, banquier; H. Sapelier; J. de Lesdain; P. Collet; A. Sergent; E. Hamoir, *directeurs adjoints;* M. Lefebure, *trésorier.*

BERGUES. MM. le Maire, *président;* Herwyn, *vice-président;* Dehaese, Meneboo, Hagron, Dekester, J. Guilbert, L. Guilbert, Demeunynck; Vaudroy; Claeys, Vernocke, A. Cousyn, Deschamps, Vandenbroucke, N...; *trésorier,* Gilent.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, ✻, maire, *président;* Verschaeve, *vice-président;* Milliez, *secrétaire;* Decarpentry, O. Belle, Legaigneur, Bourgois, Ch. Lesage, Bondu, Schallier, Waguet, Geerssen, F. Vercoustre, Simonis de Dudezeele, Belle, Ed.; *trésorier,* M. Joos.

GRAVELINES. MM. le maire, *président;* Salomé, *vice-président;* Demarle, Wable, Louf, Merlen, Carru, Noël, Hautefeuille, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Leurf; *trésorier,* M. Gresset-Payen.

HAZEBROUCK. MM. le Maire, *président;* Schmit, *vice-président;* Donckele, *secrétaire;* Bloeme, notaire; Leleu, avoué; Vandewalle, D., propriétaire; Loingeville; Vandewalle (Édouard); Decool; Massiet du Biest; Guermonprez; Vanhoucke; Verheylewegen, Ruyssen, Bogaert; *trésorier,* M Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président;* Bacquaert doyen de Saint-Vaast; Flahaut, Hub.; Flahaut, Evar.; Bieswal, Bebaghel, percepteur; de Coussemaker, propr.; Cortyl, propr.; Vandewalle, cons. municipal; Perrier; Liefooghe; Baelde, *caissier.*

CASSEL. MM. le Maire, *président;* Béhaghel, ✻, *vice-président;* Windrif, *secrétaire;* Dehandschœwercker, A., Chevalier, Leroy, Vantroyen, Quarez, Deswartes, Morael, Delebaere, Dekytspotter, Martin; *trésorier,* M. Pastoors.

ESTAIRES. MM. le Maire, *président;* Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A.; Bonduel, Duflos, Roche, Werquin-Nottelle, Hennion-Delbecque, Gamelin, Auguste; *trésorier,* M. Beau.

MERVILLE. MM. le Maire, *président;* Clarisse-Piat, *vice-président;* Bridelance, ✻, *secrétaire;* Delassus-Vanderberghe, Barizel, receveur municipal; Delassus, brasseur; Courty, Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Pruvost-

Smagne, P. Degruson Vanuxem, Dambrine, Grillet-Desante, Deroo-Lustre, Lancelle-Decourchelle; *trésorier,* M. Leroy.

STEENVOORDE. MM. le Maire, *président;* Beck, juge-de-paix, *vice-président;* Dewitte, *secrétaire;* Verbeke, négociant; Parmentier, brasseur; Legrand, greffier de justice de paix; Serlooten, brasseur, Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; Serlooten, tanneur; Samsoen, boulanger; Alexander, notaire; *trésorier,* M. Baillieul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président;* de Vogelsang, *vice-président;* Durieux-Forret, *secrétaire;* Remy-Meurice, Tripier-Durieux, E. Desrousseaux, A. Quecq, Cresson, A. Samin. — M. Dartois, *trésorier*

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président;* Castrique, *vice-président;* Demazières, Dutilleul, Brasme-Quennelle. Salmon, Jeanson, Duhot, Woussen-Castrique, Clarisse-Béghin, Fauquembergbe, Lacherez, Bouchez, Dernoncourt, Marcotte; *trésorier,* M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président;* Goeman, Froidure fils, Hassebroucq (Liévin), Hassebroucq-Lambin, le baron Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau (Ch.), Desprez, Ignace Lambin, Louis Bourlet, Lecomte, *secrétaire;* Plamont, *trésorier.*

LA BASSÉE. MM. le maire, *président;* Deleplanque, Cordier père, Cousin, Hennebelle, Dilly, Beghin, Playoust, Dilly, Macron, Kays, Renard, Poissonnier, Prévost; Graffigne, *trésorier.*

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président;* Delefosse, *vice-président;* Réquillart-Screpel, L. Watine, Réquillart-Désaint, Lepoutre-Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbier, Ach. Delattre, Alf. Motte, H. Mathon, J. Toulemonde, Fr. Ernoult, J. Lagache fils; *trésorier,* M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président;* Hassebroucq, *vice-président;* Motte, ✻, Leurent, ✻, Lorthiois-Peenaert, Desurmont-Motte, Mathon, Tiberghien-Duvillier, Debuchy, Desurmont-Desurmont, Flipo-Desurmont, Ch. Leplat, Delepoulle; *trésorier,* M. Deherripon.

SECLIN. MM. le maire, *président;* Pinte, Guillemand, A. Dubois, S. Mollet, H. Dujardin, Doignies, *sous-caissier,* M. Delacourt.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président;* Fontaine, négociant; Moreau, idem; Pagniez-Delloye; Pierson aîné, négociant; Parsy, rentier; Roth, banquier; Bernard-Guéry, négociant; Brunelle, docteur médecin; Flavigny-Vallez, négociant; Delannoy, négociant; Hattu, libraire; *trésorier,* M. Delattre.

LE CATEAU MM. Seydoux (O. ✻), maire, *président;* Deveaux, ✻, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Fiévet fils, Flayelle, Lavandier Lestoquoy, Pénart, notaire; Charles Ponsin; *trésorier,* M. Vitasse.

AVESNES. MM. le maire, *président;* Evrard, juge-de-paix, *vice-président;* George, juge-de-paix; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Flobert, Henri; Fosset, professeur; Davoine, propriétaire; G. Paul; Gossart, Collinet, Canquelain, Liézard, Matra, Dujardin, Mutiaux; *trésorier,* M. Leloup, *trésorier-adjoint,* M. Dubois.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président;* Quivy, *vice-président;* Berteau, *secrétaire;* Deharveng, *secrétaire-adjoint;* Sculfort, de Lagorce, Riche, Philippe; Février, Monnier, Dubois, Houzé, Houdart; *trésorier,* M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel (O. ✲), ancien président de chambre à la cour impériale, *président;* Preux (O ✲), premier président honoraire, *vice-président;* Cuvelle, greffier en chef, *secrétaire;* Bommart, avocat, *secrétaire-adjoint;* Allard, propriétaire; Antoine (O. ✲), officier supérieur en retraite; Danniaux, conseiller à la cour; de Marcère, idem; de Bailliencourt, notaire; Delannoy, docteur en médecine; Guérin (C. ✲), colonel d'artillerie en retraite; Landry, propriétaire; Lecomte, ancien conservateur des hypothèques; Parmentier, conseiller; le baron de Guerne, propriétaire; baron de Warenghien, ✲, président honoraire à la cour; Lagarde, ✲, conseiller honoraire; Legentil, prop.; Nutly, juge-de-paix, de Maingoval, idem; Cartier, ✲, contrôleur d'artillerie; Leboucq de Ternas, propriétaire; Waternau, idem; Galand, idem; de Guémy, idem, Hardoin, conseiller; Leroy, propriétaire; *trésorier,* M. Vadot.

VALENCIENNES MM. Didiez, *président;* Tamboise, *vice-président;* Desfontaines-de-Preux, *vice-président honaraire;* Devillers, avocat, *secrétaire;* Viel, Boulan, Ern.; Guillemart, Paillot, Wargny, Prignet, Bultot, Giart, Theillier, Dècle, Rousseau, Dubois; *trésorier,* M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le Trésorier général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

Sociétés de secours mutuels.

Inspecteur-général dans le département, M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, membre du Conseil d'arrondissement de Lille.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

Par décision du Gouvernement du 22 septembre 1870, les présidents des Sociétés de secours mutuels seront à l'avenir nommés par les Sociétés elles-mêmes.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
	Arrondissement de Lille.	MM.
Allennes-l.-Mar. (St-Al[is])	23 mars 1869.	Delespaul.
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes (St-V.-de-P.)	24 décembre 1853	Delemazure.
Annappes (Saint-Roch).	24 septembre 1863.	Pau.
Annappes (St-Joseph).	21 novembre 1866.	N...
Annappes (St-Pierre).	24 novembre 1866	N...
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœulin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Annœulin.	5 septembre 1868.	Denouilet.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, ✲, maire.
Armentières (Employés)	9 avril 1866.	Pouchain-Boutry.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855	Ed. Venet.
Avelin.	31 décembre 1852.	Facq.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Baisieux (St-Martin).	8 juin 1866.	Deffontaine.
Baisieux (St.-Eloi).	17 août 1866.	Salembier.
Bauvin.	14 juin 1866.	N....
Bois-Grenier (St J.-Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques (St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Chemy.	14 juillet 1864.	Dufour.
Chéreng.	29 juin 1863.	Plat.
Comines.	30 juillet 1853.	Lambin, fils.
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Calixte).	14 juin 1854.	Montenuis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Cazier.
Ennetières-en-Weppes.	9 mars 1864.	Lelong, J.-B.
Ennetières-en-Weppes St-Martin.—Anc. mil.)	3 mars 1869.	Lemesre.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Escobecques.	12 septembre 1863.	Fortrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux, J.-B.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuveller.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Beale.
Gondecourt (la Probité).	7 février 1863.	Flament
Gruson.	7 mars 1864,	Rouzé.
Halluin (la Prévoyance)	28 octobre 1853.	Lemaître-Demeestère, ✲.
Hantay.	16 août 1854.	Mortelecque.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Derbigny
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Gambier.
Hellemmes (St.-Pierre).	24 septembre 1867.	Degruson.
Herrin (St-Quentin).	1er avril 1867.	Robart.
Houplin.	6 mars 1863.	Morel.
Houplines (St-Roch).	13 avril 1866.	Durohart.
Illies.	4 décembre 1864.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Beele.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine (Ste-M.-M.)	21 juin 1859.	Desmazières.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Lelong.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Lécroart.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	Deffrennes-Delcourt.
Le Maisnil.	31 décembre 1863.	Fremaux.
Lesquin.	21 mars 1864.	François.
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Delcourt.
Lezennes (St.-Joseph).	23 janvier 1864.	Perus.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard (O. ✲).
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Ollier.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.
Lille.—Fives (St.-Luc)	18 juillet 1857.	Pluyms.
Lille. — Moulins-Lille. Saint-Roch.	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, ✲.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve, ✲.
Lille (Société typogra)	22 août 1861.	Danel, ✲.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord)	4 septembre 1862.	Lotar, père.
Lille (Ass des Comptab.)	12 mai 1863.	Wallaert.
Lille (Cercle des Voyag.)	24 novembre 1863.	Constant, Gustave.
Lille (Instituteurs et institut^{ces} du dép. du N.)	8 mars 1864.	Jarry.
Lille (Amis de la Prév.)	25 novembre 1865.	Vlaisloir.
Lille (Sculpteurs).	19 mars 1866.	Jailloux.
Lille (Emp. du ch. de fer)	24 mai 1866.	Lemoine.
Lille-Fives (St.-Pierr).	26 juin 1867.	Lecossois.
Lille (Méd. de Ste-Hél.)	2 octobre 1867.	E. Des Rotours.
Lille (St.-Maurice).	4 juillet 1868.	Druelle.
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (Saint-Eloi).	13 mars 1856	Desruelle.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Ducrocq.
Lomme (Saint-Martin).	10 juillet 1858.	Waymel.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St.-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Loos (St-Maurice. — Anciens militaires).	28 décembre 1868.	Roussel.
Lys-lez-Lannoy.	16 décembre 1863	Delannoy.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq
Marquette (St.-Louis).	29 avril 1857.	Pessemier.
Mons-en-B. (St.-Joseph)	20 juillet 1857.	Bernard.
Neuville-en-F (S-Quirin)	6 juillet 1857.	Lotte.
Neuville-en-Férain.	2 août 1867.	Ghestem-Lecreux.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Pollet.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prémesq. (St-Laurent)	25 mai 1856.	Lambain.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-sur-D. (S-V.)	25 juillet 1861.	Gruson.
Quesnoy-s-D. (St-Martin)	19 juillet 1870.	N...
Radinghem (St-Joseph).	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (Saint-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Roubaix (Ste.-Famille).	13 août 1864.	Ployette.
Roubaix (Cercle des Employés de Commerce).	18 mai 1869.	J. Brame
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855	Fournier

COMMUNES	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Seclin (Anc. militaires)	31 décembre 1861.	Delefosse.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Seclin (St.-Valentin).	2 août 1864.	Raoust.
Seclin (Anc. et j. Milit.)	20 octobre 1864.	Vilerval.
Sequedin.	23 février 1865.	Becquart.
Templeuve (Soc. Frat.)	20 février 1861.	Cocheteux.
Toufflers (St-Pierre)	29 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing.	25 mai 1856.	Rousselle-Caulliez.
Tourcoing (St-V-de-P.).	15 février 1858.	Cadeau.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Leblan, L.
Tourcoing (Fidèl -Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tourcoing (St-V-de-P.)	22 juillet 1863.	Desurmont.
Tourcoing (l'Un. labor.)	25 juillet 1863.	Poulet.
Tourcoing (St-Jules).	21 octobre 1864	Delerue.
Tourcoing (St-Honoré).	5 avril 1866.	Sioen.
Tourcoing (St-Ignace).	12 avril 1866.	Six.
Tourcoing (St-Eloi).	10 septembre 1866.	Capelle.
Tourcoing (St-Benjamin)	21 novembre 1866.	Bettremieux.
Tourcoing (St.-Antoine).	19 septembre 1867.	Kense.
Tourcoing (St.-Leon).	4 janvier 1869.	Bracavl-Dumoulin.
Tourcoing (St -Philippe)	26 mars 1869.	Duquesnoy.
Tourcoing (N.-D. de Dél.)	1er juin 1869.	Dedeuville.
Tourcoing (St.-Joseph).	13 juin 1869.	Pouchain.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Thieffry.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambrec. (S.-V-de-P)	6 février 1854.	Vicomte Obert, ✻
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Wavrin (St.-Éloi).	5 novembre 1869.	Pinteaux.
Willems (St-V.-de-P.).	25 mai 1855.	Truffaut
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Desplanques.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	Carlier, ✻.
Dunkerque (V. de Dk.).	28 septembre 1855.	Delelis, Jules.
Dunkerque (St-Eloi).	29 janvier 1864.	Gilbert.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul (anc. militair.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Bailleul (St-Joseph)	5 novembre 1864.	Thélie.
Cassel	23 septembre 1854.	Desmyttère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militair)	16 septembre 1859.	Lallau.
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne, ✻.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Houvenaghel.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Hondeghem (St. Omer).	26 octobre 1867.	Declercq.
Merville.	16 avril 1853.	Duhamel.
Merville (Anc. militair).	24 mars 1859.	Delrue.
Merville (St-Jean.)	19 décembre 1864.	Halouchery.
Merville (St.-Pierre).	30 septembre 1969.	N...
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents
		MM.
Nieppe (anc. militaires)	28 mars 1863.	Eissendeck.
Neuf-Berquin.	11 juillet 1863.	Debarge.
St-Jans-Cappel (anc.m.)	»	Croquette.
S-Jans-Cappel(S-Vincent	11 décembre 1869.	Clecnewerck de Crayenc.✡
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Steenwerck (anc. mil.)	11 janvier 1865.	Haverland.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Taffin.
	Arrondissement de Douai.	
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✡,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Ladrierre.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Coulmont.
Gœulzin.	31 mars 1868.	D'Heursel.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Pecquencourt.	7 février 1865.	Caudrelier.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Wagon.
	Arrondissement de Valenciennes.	
Abscon (ouv. min)	30 avril 1867.	Morchipont.
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Anzin (ouvriers min.)	7 février 1866.	Legrand.
Denain (ouvriers min.)	24 janvier 1866.	Dréville.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Hérin (ouvr. mineurs).	27 juillet 1870.	N...
Raismes.	9 septembre 1853.	Delerue.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dréville.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Cellier.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	8 septembre 1853.	Prignet.
Valenciennes (St-Eloi).	6 avril 1857	Meurs, François.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	9 juin 1857.	Lefebvre J.-B.
Valenciennes Tailleurs d'habits).	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes(Canon.b.)	19 décembre 1864.	Michel.
Valenciennes (ouv. mineurs de St.-Waast).	1er février 1868.	Chavatte.
	Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai. (Ass. des ouvr. mal.)	7 mars 1857.	Brabant.
Cambrai (voyag.et emp. de commer. de l'arr.)	9 décembre 1864.	Roth.
Le Câteau.	22 avril 1864.	Seydoux (O. ✡).
Maretz.	1er août 1865.	Taisne Victor.
Trois Villes	22 juin 1855.	Rigaut.
	Arrondissement d'Avesnes.	
Cousolre (soc. mut).	25 juillet 1860.	Martin Mahy.
Fourmies.	28 octobre 1865	Foucamprez.
Le Quesnoy(secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.
Vice-présidente honoraire, Mme Ch. Verley.
Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, H. Scrive, Blondeau-Herlin.
Secrétaire, Mme Arthur Gentil.
Trésorier, M. Desmottes, ancien Notaire. — *Receveur*, M. Boutry.
Dame pour la confection des vêtements, la supérieure de la Miséricorde.

Dames administrantes.

Pour l'ancien Lille. Mmes J. Mathon, Viseur-Waymel, Mlle. Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Valdelièvre, Dehau-Deleruyelle, Théry-Leclercq, Vannière-Smet, L. Danset, de Baillieu, Fauchille, Houzé de l'Aulnoit, Th. Cuvelier, Mlle Huret, Mmes Emile Scrive, Théry-Dumon, Desmedt-Faucheur, Pajot, Ad. Mas, Rouzé-Duthoit, Dubois, Blondeau-Herlin, Charvet, Labbe, J. Leblan, J. Delannoy, Léonard Danel, A. de Norguet, Ch. Verley fils, Dubois-Charvet, Leroy-Crépeaux, v^ve Leboucq, J. Verstraeten, Descamps-Crespel, Courmont, Ch. Fauchille, Pouiller-Robillon, Béhaghel-Licson, A. Humbert, Mlle Trannin, Mme E. Wallaert.

Pour la section de Wazemmes. — DAMES DÉLÉGUÉES : Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Lepercq-Mourmant, Richter, César Sarrazin, Dubreucq, Lefort.

Pour la section de Moulins-Lille. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Montaigne-Bériot. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Montaigne-Bériot, V. Olivier, Mlle Cliquennois, Mme F. Bériot, Camille Bériot, Favre, Montaigne.

Pour la section d'Esquermes. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme de Genevières. — DAMES ADMINISTRANTES : Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Braquaval, Delannoy, Julien Thiriez.

Pour la section de Fives. — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Alp. Bériot. DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Alph. Bériot, Th. Barrois, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot, Bouchery, Desquiens.

Pour la section de Saint-Maurice — DAME DÉLÉGUÉE : Mme Lenglart-Barrois.— DAMES ADMINISTRANTES : Mmes Langlart-Barrois, Steverlynck-Delecroix, F. Cuvelier.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, a autorisé l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme Mabille; *secrétaire*, Mme Desse; *conseillères*, Mmes Roguin, Miot; *trésorière*, Mme Dubois.

DOUAI.

La Société de Charité maternelle de Douai a été autorisée par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 octobre 1853.

Œuvre de la Crèche, à Dunkerque.

Présidente, Mme de Bailleul; *vice-présidente*, Mme J. Delelis; *secrétaire*, Mme Zandyck; *vice-secrétaire*, Mme Lebleu; *trésorière*, Mme Rolland.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Mlle Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composée de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers aux plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, ✻, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADEMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Fleury, ✻ (✪ I.) ; *inspecteurs*, MM. Jonnette, à Laon ; Jarry (✪ A.), ✻, à Lille ; Bertrand (✪ I.), à Amiens ; Maucourt (✪ I.), à Arras ; Kremp (✪ A.), à Mézières ; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (✪ I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président ;* les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr Régnier (O. ✻), archevêque de Cambrai ; Mgr Lequette, ✻, évêque d'Arras ; MM. Devismes, ✻, pasteur protestant, à St Amand-les-Eaux ; Paul ✻, premier président de la cour d'appel de Douai ; Morcrette, ✻, procureur-général près la cour de Douai ; Merlin, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI.

La Faculté de droit de Douai a été créée par décret du 28 avril 1865. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur a été inauguré à Douai, le 16 novembre 1865, sous la présidence de M. Giraud, inspecteur-général de l'ordre du droit.

M. Blondel, ✻ (✪ I.), *doyen de la Faculté ; professeurs*, MM. Blon del, *code civil* (1re chaire) ; Talon, *droit commercial ;* Mabire,

code civil (2e chaire); Deloynes, *droit romain* (1re chaire), Levilain, *procédure civile ;* Alglave, *droit administratif;* de Folleville, *code civil* (3e chaire); Paget, *droit romain* (2e chaire); *secrétaire agent-comptable*, M. Morel.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Guiraudet, ✻, doyen, *professeur de mathématiques pures et appliquées;* Hanriot, *professeur de physique ;*Dareste, (✿ I.), *professeur d'histoire naturelle;* Viollette, *prof. adjoint de chimie*; *professeur de minéralogie et de géologie*, M. Gosselet.

Cours publics annexés à la Faculté: =hygiène, M. le doct Houzé de l'Aulnoit ; = *droit commercial*, M. Aimé Houzé de l'Aulnoit, avocat.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, ✻, professeur au lycée; *littérature*, M. Colincamp, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Douai.

Secrétaire-Agent comptable de la Faculté, M. Roullier.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, (O. ✻) (✿ I.), doyen, *professeur d'histoire ;* Courdaveaux, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, ✻, *professeur de littérature française ;* Tissandier, *professeur du cours de philosophie ;* N..., *professeur de littérature étrangère ;* Sauvage, *secrétaire de la Faculté.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, (O. ✻), docteur en médecine.

Professeurs titulaires, Pharmacie et toxicologie. M. Garreau, ✻. — Matière médicale et thérapeutique. M. Wannebroucq. — Physiologie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Anatomie, M. Joire. — Pathologie médicale, M. Pilat, ✻. — Pathologie chirurgicale et médecine

opératoire, M. Morisson.— Clinique médicale, M. Cazeneuve (O. ✻). — Clinique chirurgicale, M. Parise, ✻. — Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut, ✻.— Histoire naturelle, M. Lotar, *professeur suppléant.*— Clinique médicale, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Folet.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. le Recteur de l'Académie, *président ;* le Sous-Préfet ; le Maire de Douai ; Maurice, ✻, ancien conseiller général ; Dupont ✻, président de chambre à la cour d'appel de Douai ; Asselin, ✻ (✪ A.), ancien maire, baron de Warenghien, ✻, président à la cour d'appel, le proviseur du Lycée.

Administration, MM. Charles, *proviseur ;* Vasticar, *censeur;* Fournet, ✻ (✪ I.), *aumônier ;* Souriau, *économe;* Jean, 1er *commis d'économat ;* N..., *commis aux écritures.*

Professeurs. Philosophie, M. Joly ; rhétorique, M. Moy; mathématiques spéciales, M. Courcelle (✪ I.); physique, M. Offret, (✪ A.); histoire, M. Simonnot ; mathématiques pures et appliquées, M. Petit, Jean (✪ I), M. Rousselin ; *Professeur adjoint de physique*, M. Fiévet. *Seconde*, M. Nicolas ; *troisième*, N. . ; *quatrième*, M. Lafoscade ; *cinquième*, M. Leys ; *sixième*, M. Lamarre, ✻ (✪ I.) ; *septième*, M. Bercq ; *huitième*, M. Cousin ; langue anglaise, M. Thumerel ; langue allemande, M. Kotzustski (✪ A.) — *Surveillants généraux*, MM. Cantain et Petain, (✪ A.).

Maître élémentaire pour l'enseignement spécial, MM. Richez, Delsart ; *maîtres-répétiteurs*, MM. Lozé, Labre.

Maître des travaux graphiques, M. Guillet, ✻.—*Maître de chant*, M. Noury. — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*. M. Flament.—*Médecin*, M. Maugin.— *Chirurgien*, M. Gelez père. — *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Jarry, ✻, inspecteur d'académie, *président ;* le Préfet du département du Nord ; le maire de Lille ; Kirch, ✻, proviseur du Lycée ; Dufresne (O. ✻), président du tribunal civil ; Delcrue, ✻, juge-de-paix ; Desrousseaux, ✻ ✠ ✠, ancien conseiller général ; Cazeneuve (O. ✻), directeur de l'École

de médecine ; Violette (O. ✱), directeur de la raffinerie des salpêtres ; Lecomte, ✱, doyen de St.-Maurice

Administration. MM. Kirch , ✱, *proviseur;* Lecointre , *censeur;* Bertrand , *aumônier;* Dupuy , *économe;* Dournet, *premier commis d'économat;* Ladagnous , *deuxième commis.*

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguet; philosophie, M. Evellin ; rhétorique, M. Chéron ; physique, M. Humbert ; histoire, M. Chon, ✱ (✪ I.); mathématiques pures, M. Bayart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave (✪ A.) ; professeur adjoint de physique, M. Schmeltz. — *Seconde,* M. Lhomme, *troisième,* M. Carpentier ; *quatrième,* M. Magnier ; *cinquième,* M. Bouvart ; *sixième*, M. Renard (✪ A.); *septième*, M. Hébert ; *huitième ,* M. Meunier ; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles.* Littérature et histoire, M. N... ; mathématiques, MM. Dave et Basselart ; chimie, histoire naturelle, manipulations chimiques, M. Schmeltz. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, M. Lefebvre ; *maître de langue anglaise,* M. Guesnon ; *maître de langue allemande,* M. Meyer.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration, MM. le Maire , *président ;* Moreau , curé ; Castrique, ancien notaire , Butin , ✱ , médecin, Pouchain-Boutry, Dansette-Leblon, ✱, Cary, conseiller municipal ; Dansette-Mabieu, Duhot, Salmon, Jeanson, Villers, Bouvart. — M. A. Bouvart (✪ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Deneuche, *mathématiques;* L. Bouvart, *troisième et histoire ;* Rémant, *quatrième et cinquième ;* Martin, *sixième et septième ;* Quarré, *huitième et maître d'études*; Berker, *maître de dessin.* — *Maîtres de français et d'études:* MM. Leleu , Duvivier et Gellé ; *maître d'anglais,* M. Remant.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Ph. Motte, ✱, Leurent, ✱, Simon, doyen de Notre-Dame ; N... , conseiller municipal. — M. l'abbé Leblanc, *principal.*

Professeurs, MM. Fichaux , *philosophie;* l'abbé Joseph Deltour, *rhétorique ;* Delplanque , *chargé de la seconde;* Playoust (✪ A.), *chargé de la troisième;* Lefebvre, *quatrième;* Delsaut (✪ A.), *cinquième*, *suppléé par* l'abbé Ducoulombier ; Lesecq , *sixième ;*

Deltour, Jules, *septième et huitième; — physique et chimie*, Jaudeau (✿ A.); Paillard, *mathématiques supérieures;* Tellier, *mathématiques élémentaires;* les abbés Fichaux, Leplat, Marécaux, Fauvergues, *chargés de l'enseignement de la langue anglaise.*

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration, M. le sous-préfet, *président;* le maire de Dunkerque; Cuel, (O. ✻), ingénieur en chef en retraite; Carlier (O. ✻), négociant; Decarpentry, G. Lemaire, de Clebsattel (O. ✻), conseill.-gén. — M. Ribeire (✿ I.), *principal.*

Professeurs : MM. Boone, *philosophie;* Epinay, *rhétorique;* Gambiez, *mathématiques supérieures;* Charlier et Boudringhin, *mathématiques;* Berlemont, *seconde;* Duwez, *troisième;* N..., *quatrième;* Devos, *cinquième;* Bernard, *sixième;* Hérogier, *septième;* Sainteville, *huitième;* Huot, *professeur d'anglais.*

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Quiquet (✿ A.).

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *président;* le Maire; Thibaut; Vandewalle, propriétaire, Massiet du Biest, *secrétaire;* C. Thooris, *principal et régent de rhétorique;* l'abbé Desodt, *aumônier.*

Professeurs, MM. Monnier, Izambart, Ridoux, Heaucron, Evrard, Bacq, Bersch, Merecher.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *présid.;* Bacquaert, *curé;* P. Behaghel, Plichon (O ✻), député, Dumez. — l'abbé Pruvost, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de rhétorique et de seconde;* Courcy, *de mathématiques;* Dorédonville *de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques;* Voizard, *de cinquième, de sixième;* Collet, *de septième*, Sion, *de huitième;* Chateilliez, *chargé de la classe élémentaire;* Monier, *chargé du cours professionnel;* Pladys, *chargé de la classe préparatoire;* Debacke, Gauman, Boitelle, *maîtres d'études;* Chéroutre, *chargé du cours d'anglais et d'allemand;* Swynghedauw, *chargé du cours de dessin et d'architecture.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, ✻, maire, *président ;* Dehandschoewercker, Aimé ; Chevalier, Morael, Malot.

M. Lefebvre, *principal.*

Professeurs : MM. le principal, *de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français ;* Carton, *de sixième et de septième ;* Deflandre, *professeur des deuxième et troisième cours de français.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président ;* Deroy, médecin ; Degruson, propriétaire ; H. Hennion, Taffin-Peuvion. — M. Louvet, *principal, chargé de la septième et de la huitième.*

Professeurs, MM. Francatel, *de cinquième et sixième ;* Legros, *de mathématiques ;* Lefebvre, *du cours de français ;* Chobeau, *chargé de la classe des commençants.*

M. Debaecker, *maître d'étude.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. le Sous-Préfet, *présid. ;* Maréchal père, de Liénard, Tabary, président du tribunal civil; Boittelle, ✻, banquier; Cirier, conseiller municipal. — M. Bleunard (O. A.), *principal ;* M. Decorne, *aumônier.*

Professeurs, MM. Capelle, *de philosophie ;* Fournaud, *de mathématiques supérieures ;* Vermeille, *de physique ;* Lemaire, *de mathématiques élémentaires ;* Dumoutier, *de rhétorique ;* Delplanque, *de seconde,* Pruvost, *de troisième ;* Ausécache, *de quatrième*, Buridant, *de cinquième ;* Cousin, *de sixième ;* Davoine, *de septième :* Marrot, *de huitième ;* Blauchart, *maître de langue française pour l'enseignement communal ;* Bartier, Drugbert, Gillet, *maîtres élémentaires de français ;* Humbert, *professeur de langues vivantes*

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. le Maire, *président ;* Cassine, docteur-médecin ; Pénart, notaire ; Flavigny, N...— M. Rémaut, *principal.*

Professeurs, MM. Bricout, *de cinquième et de sixième ;* Vrau, *de septième et de huitième ;* Francq, *de mathématiques ;* Francq, Lhomme, *professeurs de l'école professionnelle ;* Levaux et Bocquet, *maîtres de l'école primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. Le maire, *président ;* Caverne, Malfait, Mary, Pasqual, A. — M. Rigaux (✪. A.), *principal.*

Professeurs, MM. Pointelin, *de mathématiques;* Vandepitte (O.A), *de troisième et de quatrième;* Martin, *de cinquième et de sixième;* Hervotte, *de septième et de huitième.*

MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Dumoulin, *professeur-adjoint*; Brocquet, *maître primaire;* Boullengé, *maître d'études.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Hamoir, député; Autier-Carion, Ouverlaux. — M. Levilain, *principal*; M. l'abbé Bordoduc, *aumônier.*

Professeurs, MM. Marix, *mathématiques supérieures;* Berriot, *philosophie et histoire;* Morel, *rhétorique et seconde;* Vaillant, *troisième et quatrième;* Langlais, *cinquième et sixième;* Hanus, *septième et huitième;* Mériaux, Chevalier, *mathématiques;* Guy, *physique*; Brunswick, *maître de langues vivantes.*

Surveillant général, M. Mériaux; *Professeurs de dessin*, M. Bailiant; *d'écriture*, M. Godey.

Maîtres d'études, MM. Lacquement, Lefebvre.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, ✱, maire, *président;* Piette, juge-de-paix; Lefranc, notaire; Beauvois, adjoint; Mesange, juge-de-paix; Duchemin (O. ✱), commandant du génie en retraite. — M. Delplanque, *principal*; M. l'abbé Samain, *aumônier.*

Professeurs, MM. Déjardin, *de rhétorique et de seconde;* Labaëre, *de troisième et de quatrième*; Tirlemont, *de cinquième et de sixième;* Laurent, *de septième et de huitième*; Lemaire et Leclercq, *de mathématiques et de sciences physiques.*

Ecole professionnelle, M. Leclercq. — *Ecole primaire*, M. Genez.

Ecole élémentaire, M. Lericq.

Professeurs : *de langue anglaise*, M. N...; *de dessin*, M. Leclercq; *de musique*, M. Despagne; *de gymnastique*, N....

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Defontaine, doyen de Saint-Nicolas; Dupont ✱, (✪. I.); Regnard, Girard père. — M. Cromback ✱, (✪ I.), *principal.* — M. Lehoucq, *aumônier.*

Professeurs, MM. Ledien, *de philosophie;* Caffiaux, *id. de morale;* Nicolet (O. A.), *de physique et de chimie;* Farez, *professeur d'histoire naturelle*, Delvallée, Girot et Duter, *de mathématiques;* Morel, *de rhétorique;* Bertrand, *de seconde;* Beugnon, *de*

troisième; Quesven, *d'histoire;* Dubureq, *de quatrième*; Caillole, *de cinquième*; Lebeau, *de sixième;* Petit, *de septième;* Sébire, *chargé de la huitième;* Szumowski, *maître de langue anglaise;* Paillier, *maître élémentaire*; Fridérici, *maître de langue allemandè.*

Maîtres répétiteurs, MM. Laurent, Lecat, Capelle, Goutière, Vallette.

Enseignement spécial, Maîtres, MM. Vignose, Delbove, Drugbert.

Ecriture, M. Mélot; *chant*, M. Bataille; *gymnastique*, M. Desbonnet

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Davaine, Notaire; Waché, idem.; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Robitaille, *principal*

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième;* Toulet, *de sixième et de septième*, N......, *de huitième.*

MM. Bara, *de français*; Mériaux, *idem*; *maître de dessin*, M. Lombray.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

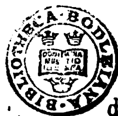
Bureau d'administration, MM. le maire, *président;* Leconte, curé; Caudron, docteur en médecine; Martel, notaire; Petit, receveur municipal. — M. Lesage, *principal.*

Professeurs, MM. Watteau, *de physique et de chimie*; Vignon, *chargé de la quatrième, de cinquième et de sixième*; Gillet, *de septième et huitième;* Miraucourt, *professeur d'anglais*; Bertin, *d'enseignement secondaire spécial.*

Professeur de dessin, M. Rossy. — *De mathématiques*. M. Lesage. — *De physique*, M. Watteau. — M. Clément, *directeur de l'école primaire*; *professeur de musique vocale*, M. Descamps.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président;* Kirch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, idem.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président*; Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. Jarry (✻. ✪.A.), inspecteur d'académie, *vice-président;* Vallée, vicaire-général; Ollier, pasteur protestant; Bourdon, procureur de la République; Tellier, juge au tribunal civil; Deschodt, ✻, conseiller à la cour d'appel; Grimon (✻ ✪.I.), inspecteur de l'instruc-

tion primaire, *secrétaire* ; Van der Straeten-Descat (✪. A.) ; Chombart, ✻, ancien membre du conseil général, à Lille; N...

Inspection départementale de l'instruction publique.

Etablissements publics et libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Jarry, (✻. O. A.), *inspecteur d'académie.* — MM. Caille, *secrétaire de l'inspection;* Hermand, *employé.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

ROUBAIX (Institution Notre-Dame-des-Victoires). — MM. Dayez, *supérieur. Professeurs,* Mouton, Delannoy, Wirth, Laisney, Sinsoilliez, Vassart, Graveline, Regrigny, Allart, Henno, Huet, Cerf, Liefooghe, Massiet, Caudron, Thiffriet, Delobel, Gir. Jourdain.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — MM. Mortreux, *supérieur; Professeurs,* Dehaisnes, Deraismes, Delahaye, D'Henry, Coulomb, Legrand, Gobert, Richard, Loridan, Fournet, Pombaux, Carret, Chavatte, Decottignies, Delecambre, Objoie, Debaecker, Dequenne.

SOLESMES (Institution Ste-Marie). — MM. Destombes, *supérieur. Professeurs*, Fauvez, Carlier, Leduc, Honoré, Blas, Fremeaux.

VALENCIENNES (Institution Notre-Dame). — MM. Joleaud, *supérieur Professeurs*, Dumon, Mangé, Helle, Julien, Denimal, Selosse, Carton, Ducateau, Deltombe, Salembier, Coulon, Cousin, Rogie, Sysseau, Vaille, Dhaussy, Lenglart, Bricout; Parent.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Sainsoillier, *supérieur. Professeurs*, Lenglin, Denoyelle, Lacquement, Budin, Duriez, Coliez, Barbet, Deligny, Foulon, Halliez.

BAVAI (Institution de l'Assomption). — MM. Mortier, *supérieur. Professeurs*, Fournier, Coquelet, Leducq, Defroyenne, Dufour, Lobry, Goris, Defay, Duez.

HAZEBROUCK, (Institution Saint-François) — MM. Dehaëne, *supérieur. Professeurs,* Baron, Debusschère, Lacroix, Bonte, Hében, Reumaux, Harreau, Leynaert, Lagatie, Chesnel, Delassus, Vermelle, Marie, Damman Zwinghedaw, Dron, Villain, Lambrecht.

MARCQ-EN-BARŒUL. — MM. Hollebecque, *supérieur;* Lassé, Leleux, *directeurs;* Bracquart, *économe. Professeurs*, Binaut,

Becquet, Brousse, Moilleron, Sockeel, Juin, Ferou, Dimiez Jules, Vandenbroucke, Galissot, Caron, Hennebicque, Membré, Parmentier, Schneider, Ducundas, Deblock, Duramon, Dimiez, Albert, Prouvost, Toupet, Hiriot, Lesot, Piéron, Mathieu, Brame.

LILLE (Institution Saint-Joseph). MM. Dennel, *supérieur;* Hélin, Serrurier, *directeurs. Professeurs,* Sockeel, Meesemaeker, Wintrebert, Courquin, Firmin, De Baecque, Bouvart, Rolland, Lefebvre, Lelong, Cardon, Noisette.

BERGUES (Institution Saint-Winoc). — MM. Brande, *supérieur* Deseille, *directeur. Professeurs,* Riquier, Pruvot, Lericque, Beck, Vanhove.

DUNKERQUE. (Institution Notre-Dame-des-Dunes). — MM. Durant (B.), *directeur.* Durant (Stan.), *économe. Professeurs,* Bertein, Dehenne, Flahault, Bultheel, Bourlet, Buschaert, Thibaut, Mametz, Beheydt.

GRAVELINES (Institution Saint-Joseph). — MM. Debusschère, *directeur. Professeurs,* Hénotelle, Penelle, Denys, Durie, Beugin.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille, Van Hende, id, Mercier, id.; Foissey, id.; Van Eerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lépollart, à Dunkerque, Studler, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. M. Honoré-Debuyser.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Somain.

Arrondissement de Valenciennes. MM. N..., à Valenciennes; Nonclercq, id.; BéLin, id.; Beguin, à Denain.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président;* Kirsch, ✻, proviseur du lycée de Lille; Chon ✻, professeur, id.; l'abbé Dennel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, N..., N...

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DES MINES.

Cette École, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Elle prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières em-

ployées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instrnction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maîtres, directeurs de travaux, entrepreneurs. constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice. L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Le Secrétaire Genéral de la Préfecture; Leconte, ✻, Kuhlmann (C. ✻), Saint-Léger, conseiller général, Guiraudet, ✻, doyen de la faculté des sciences; Ed Scrive, Aug. Wallaert, Dequoy, ✻, Catel-Béghin.

Directeur, M. Bernot (O. A.)

Professeurs. — Instruction religieuse, M. l'abbé Bourgeois.— *Exploitation des mines*, M. Matrot, ingénieur des mines. — *Construction des machines,* M. Boire. -- *Chimie industrielle et agricole,* M. V. Meurein, chimiste. — *Filature et tissage,* M. Treifous, ingénieur des Arts et Manufactures. — *Travaux de laboratoire,* M. Lacombe, idem. — *Dessin industriel*, M. Poillon. — *Algèbre et calcul infinitésimal*, M. Cochez. — *Géométrie élémentaire, descriptive, analytique*, M. Grégoire.—*Hygiène industrielle*, M. Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine. — *Travaux d'atelier*, M. Léger. — *Construction industrielle,* M. Manoury.

Les élèves sortants qui justifient d'une instruction suffisante, reçoivent d'une commission siégeant à la Préfecture, un diplôme de capacité pour l'une des spécialités enseignées.

COURS DE CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société des Sciences de Lille, est dirigé par un membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Jarry, ✻, inspecteur d'académie; l'abbé Fournet, aumônier du lycée de Douai; Descamps, inspecteur de l'instruction pri-

maire de l'arrondissement de Valenciennes ; Hilaire, dire de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Bafaleur, archiprêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, *président ;* l'abbé Dennel, directeur du collége libre de Saint-Joseph ; Humbert, professeur au lycée ; Bernot(O.A.), directeur de l'école des Arts industriels ; Grimon (✱ ✪.A.), inspecteur primaire, *secrétaire.* MM. Ollier, pasteur protestant; Danel (✱ ✪.A.), *membres-adjoints.* Mme. Wallaert-Crépy, Mlle. Gamonet, *dames-adjointes*

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Jarry ✱, inspecteur d'académie, *président ;* Bafaleur ; Mme Wallaert-Crépy et Mlle Gamonet, M. Grimon (✱ ✪. A.), inspecteur primaire, *secrétaire;*

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Mordacq (✪. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque; Maury (✪. A.), pour l'arrond. d'Hazebrouck ; Grimon (✱, ✪. A.), pour l'arrondissement de Lille ; Choquet (✪. I.), pour l'arrondisses ment de Cambrai ; Chevalier (✪. I.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Tricottet (✪. A.), pour l'arrondissement de Douai ; Descamps (✪.A.), pour l'arrondissement de Valenciennes.

École normale primaire du département,

Établie à Douai.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

MM. Maurice, ✱, ancien conseiller général, *président ;* le comte de Guerne, ✱, conseiller à la cour d'appel; Héroguer, grand-doyen, curé de St.-Pierre ; Vasse aîné, ancien professeur ; Drouart de Lezey, conseiller à la cour d'appel.

MM. Hilaire, *directeur ;* l'abbé Leclercq, *aumônier ;* Dupont, Eliet, Leclercq, *maîtres-adjoints ;* Lamote, *directeur de l'école primaire annexée ;* Gabriel, *maître de chant* ; Vauban, *professeur d'orgue ;* Boulanger, *maître d'horticulture ;* Faucheux, *médecin* ; Gelez fils, *chirurgien.*

Le nombre des élèves-maîtres est de 60 : 43 boursiers, 11 demi-boursiers du département et 6 pensionnaires libres.

École primaire supérieure, à Lille.

MM. Tilmant, *directeur;* Lenglemez, Verdier, *professeurs-adjoints*; Vanriscotte, *professeur de dessin*; Cochez, *idem*; Verdier, Victor, *professeur de chant*; N...,*aumônier.*

Ecole primaire supérieure de filles, à Lille.

Mlle Lambret, *directrice;* Mlle Coulbaux, *directrice-adjointe.*

DÉLÉGUÉS CANTONAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delauter, ✱, curé; Delaroière, propriét.; Guilbert, propriétaire; Vernaelde, id.; Delport, notaire; Vandeper; Houvenaghel, curé; Dantu, propr.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistrement; Bondu, propriétaire; Legaigneur, propr.; Deleflie, officier de santé; Hoost, doyen; Demeunynck, maire; Bellanger, propr.; Decarpentry, juge-de-paix; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, ✱, doyen; Lefebvre, avocat; Willems; Duriau, médecin; Decarpentry, propr.; Brillart, juge-de-paix; Bouly de Lesdain, avocat; Zandyck, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Duviller, doyen-curé, Choussy de Lassaigne, juge-de-paix; Cavrois, propr.; Delacourt, idem; Bonvarlet, négociant; Mollet, (✠. ✱); Lootgiter, doyen.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen, Fétel, cultivateur; Loosdreght, notaire; Wacquet, négociant; Wanwormhoudt, juge-de-paix; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOTE. MM. Vitse, doyen; l'abbé Hemelsdaël; Debil, pharmacien; Duvet, juge-de-paix; Gondaert, maire; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen; Bergerot, maire; Vandenkerkhove, propr.; Debruyne, notaire; Franchois, propr.; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Leblond, directeur de l'asile d'aliénées; Bacquaert, doyen, Hindré, juge-de-paix; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswarte, juge-de-paix; Hamez, doyen; Béhaghel, percepteur; Plouvier, ancien conseiller d'arrondissement; Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmysttère, maire; Duriez, doyen, Smagghe, juge-de-paix; Dehandschoewerker, notaire; l'abbé Aernout, Chevalier, adjoint; Morael, notaire; Debaecker, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Salomé, doyen; Bogaert, notaire; Leleu, avoué; Kien, avocat; de la Serre, propr.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. Markant, doyen; Lespagnol, président du tribunal; Maisset du Biest, juge-de-paix; Houvenaghel, adjoint; de La Grange, propr.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; Arnould, juge-de-paix; Duhamel; manufacturier.

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen; Beck, juge-de-paix; Heem, maire; Desmarescaux; Gilloots, propriétaire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Houzé de l'Aulnoit, avocat; N...

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue, ✻ (O.A.), juge-de-paix; Dorémieux, ✻, prop.; Van der Straeten-Descat, prop.; Leconte, ✻, doyen; Dehau-Deleruelle, propriétaire; N...

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. de Caulaincourt, propriétaire; le comte de Melun; Delannoy, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; N...

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Decottignies, doyen; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, idem; Massenod, avocat; Théry, ancien profess.; Grangirard, propriétaire.

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Serleys, curé de La Chapelle; Cerf, percepteur; Dansette ✻, anc. maire; Vantroyen, ancien juge-de-paix; Janson, ancien pharm.; Castrique, ancien notaire; Debruyn, not.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, ancien conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Rose, notaire; Ybert, ancien maire; Playoust, juge-de-paix.

CANTON DE CYSOING. MM. Baron de la Grange; comte de Brigode, ✻; Lancelle, doyen; Herrengt, curé; Delinselle, maire; Durand, maire de Péronne.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; D'Hespel, ancien maire; Ravaux, doyen; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Josson, notaire; N....

CANTON DE LANNOY. MM. J. Brame, député; Defrennes-Delerue, industriel; Defrenne-Delecourt, maire; Chretien, curé; Gahide, curé; Deberkem, curé; Ch. Delerue, prop.; Broutin, juge-de-paix.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. MM. Ernest Desmoutiers, ✻, ancien conseiller général; Delescluse, juge-de-paix; Dujardin, curé; E. Des Rotours, ancien député; Mantoulet, percepteur; N...

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen; Fauvarque, adjoint; Desplanques, juge-de-paix; Meurillon, notaire; Desreumaux-Cailleret, fabricant.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Berthault, doyen; l'abbé Gonthier, Motte, filateur; Bonnier, juge de-paix; Herrengt, doyen; Prouvost, Toulemonde-Nollet; Grimonpont; Delattre, Carlos; Tierce, juge-de-paix.

CANTONS DE SECLIN. MM. Collette ✻, anc. conseill. génér.; Plaetvoet, doyen; Taffin-Peuvion, fabricant; Guillemand, Leleux-Laden, Lefort, fabricant; Vanderstraeten, anc. conseiller d'arrond.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen; Labbe, ancien maire; Lecat, propriétaire; N....

CANTON DE TOURCOING (Sud). MM. Deregnaucourt, ✻, doyen; Leblan, ancien adjoint, Duchochois, juge-de-paix; Leurent, ✻, anc. conseiller général, Ducrocq, maire; Beaucarne-Leroux, maire.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre; Lestoquoy, juge-de-paix; Belgrand, propr.; A. de Baralle, architecte; Stiévenard, ✻, ancien conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen; L... celle, juge-de paix; Bonnel, maire; Tribou, officier de santé Bouchez, vérificateur des poids et mesures; l'abbé Cailleau; Roth, banquier.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix; Rousseau, curé; Brunet, doyen-curé; Longatte, maire; Villain, propr.; Cattelain, idem; Dauverchain, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix; Vallez, doyen; Flayelle, notaire; Godfrain, maire; Denise, adjoint; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen; Soret, juge-de-paix; Millot, maire; Vatin, ancien conseiller d'arrondiss.; Decupère, notaire; Bauchard, maire; Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé; Leroy, adjoint, Boulanger, propriétaire; Millet, idem; Leriche, curé; Ségard, curé; Savary, juge-de-paix; Crépin, ✻, ancien conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix; Lobry, maire; Caulier, curé; Ratte-Béra, négociant; Roussel, doyen; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Beffroy, propriétaire, Demoulin, notaire ; George, propr. ; Wéry, rentier, à St-Hilaire.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Couronne, avoué ; Antoine, ancien notaire ; Joffrain, propr., ; Laurent, doyen-curé ; Evrard, juge-de-paix ; Emond, propr.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé ; Delhaye, ancien notaire ; baron de Molembaix, propriétaire ; Charles, adjoint ; Regnier, juge-de-paix ; Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Saucourt, juge-de-paix, Wallez, curé ; Bertaux, doyen-curé ; Emond, notaire, Piérard, receveur de l'enregistrement.

CANTON DE LANDREÇIES. MM. Prouvost, doyen-curé ; Meurisse, licencié en droit ; Gabet, propr. ; Azambre, notaire ; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé ; Lemaire fils, propr. ; Legrand, desservant ; Ouverlanx, notaire ; Lucq, receveur de l'hospice ; Renaux, propr. ; Renon, adjoint ; Meurisse, prop. ; Quenot, capitaine retraité ; Braure, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, propr. ; Mésange, juge-de-paix ; Rigolet, propr. ; Piette, juge-de-paix ; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Thomas, doyen-curé ; de l'Épine, propriétaire et maire ; de l'Épine, Ferdinand ; Wicquot, principal du collége ; Depille.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultivat. ; Lomme, maire ; Magy-Magy, négociant ; Agache, doyen-curé ; Declemy, propr. ; Ledoux, juge-de-paix : Journiaux, négociant.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé ; Bernaille, médecin ; Stocquelet, maire ; Devouge, notaire ; Bourgeois, juge-de-paix ; Lebègue, filateur ; Delloue, ancien conseiller d'arrondiss.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Potiez, juge-de-paix ; Quicampoix, doyen ; Baucq, maire ; Lolliot, ancien maire ; Pennequin, notaire ; N...

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, propr. ; Lequien, ✻, docteur en médecine ; Asselin, ✻, ancien maire.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop. ; Bataille, doyen ; Bernard fils. prop. ; Nutly, juge-de-paix.

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, propr. ; Fiévet, ✻, maire ; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche ; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, propriét.; Desmazières, juge-de-paix; Dupont, curé; baron de Bouteville, ancien conseiller général; Tailliar, percepteur; Debonte, notaire; Lambrecht, maire; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cudot, doyen-curé; Legrand, juge-de-paix; Cuvelier, propr.; Josson-Mullié, maire; Warocquiez, idem; Appourchaux, curé; Caille, docteur en médecine; N...

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIENNES (Est). MM. Dècle, greffier, Millet, juge-de-paix; Monchicourt, propriétaire, Plouvier, curé; Tacquet, raffineur; Cromback, ✱, principal; Prouvost, doyen curé.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord). MM. Maniez, président du tribunal; Dubois, Henri, négociant; Collet, curé; Hautcœur, cultivat.; Manouvrier, docteur; Charamond, juge-de-paix; Pesier, chimiste.

CANTON DE VALENCIENNES (Sud). MM. Defontaine, doyen; Boulan fils; Lesens, industriel; Mariage, maire; Baillieux, idem; Theillier, avocat.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Duriez, doyen; Barbieux, notaire; Baligand, maire; Montenis, juge-de-paix.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Waché, juge-de-paix; Hennocq, cultivateur; Demoncheaux, maire; Hanne, doyen curé.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen; Gouvion-Deroy, cultivateur; Cartigny, nég.; Mathieu, directeur des mines de Douchy; Cogez, anc. notaire; de Maingoval, propr.; Fauville, cultivat.; Nutly, juge-de-paix; Courtin, cultivateur; Caullet, maire.

CANTON DE CONDÉ. MM. Houcke, juge-de-paix, Croquey, doyen, Defontaine, Victor, rentier; Waternau, médecin; Taffin, curé; Carlier, maire.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance : MM. Catel-Béghin, maire, *président;* Verley (O. ✱), *vice-présid.;* Leconte, ✱, doyen-curé de Saint-Maurice, *trésorier;* Oscar de Brigode; Théodore Aronio; F. Dehau, N. ..; N...

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 40,600 fr. pour l'entretien de 10 bourses et de 24 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 62 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCESE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefoie partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI[e] siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. René-François RÉGNIER (O. ✵), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Bernard, Charles; Vallée, Adrien, Monnier, Henri, *agréés par le gouvernement;* Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires.*

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* Marchaisse, *secrétaire particulier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Vallée, ✵, vicaire-général, *official;* Bury, chanoine, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; S. E. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse, ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Duprez, Piquet, Bury, Cailliau, Delefortrie, Cudot, Marchaisse, Destombes, Bouillon.

Chanoines honoraires. MM. Delautre, ancien vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Martin, Denis, Wicart, Deregnaucourt, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Honoré, Leconte, ✲, Dehaene, Babeur, Legrand, Herrengt, Dayez, Destombes, Hautcœur, Decottignies.

Diacre du chapitre, M. Masse; *sous-diacre,* N...

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Cadot, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Sudre, supérieur du grand séminaire; Monniez, supérieur du petit séminaire; Duhamel, économe du grand séminaire; Massart, économe du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Wénès, Antier, Guillaume, Bertrand, Médus.

Econome, M. Duhamel.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Massart.

Professeurs, MM. Meurisse, Toupet, Lecœuvre, Plet, Delnatte, Cliquennois, Ducarne, Turpin, Baratte, Démarest; Couvreur.

Surveillants. — Grande division. MM. Manier, Hutin. — *Petite division.* MM. Daubresse, Derbecourt.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton	d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de Saint-Amand, (rive gauche)	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-douze succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen;* Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen.* — Carnières, MM. Brunet, *doyen;* Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire;* Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen.* — Clary, MM. Coulmon, *doyen;* Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.* — Marcoing, MM. Leriche, *doyen;* Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.* — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. N..., *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame), MM. Lefebvre, ✻, *doyen;* Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen.* — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. N..., *doyen;* Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen.* — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen;* Lamorisse,

curé de Cuincy, *vice-doyen*.— Arleux, MM. Quiquempois, *doyen;* N..., *vice-doyen*. —Orchies, MM. Flament, *doyen;* Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen*. — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen;* N..., *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Decottignies, ✻, *archiprêtre*.

Décanats. — Armentières, MM. Moreau, *doyen;* N... *vice-doyen*. — La Bassée, MM. Leblon, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen;* N..., *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), Evrard, *doyen*. — Lille Ouest (Saint-André), M. Delannoy, *doyen*. — Lille-Ouest (Saint-Etienne), Decottignies, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM Deregnaucourt, *doyen;* Dujardin, curé de Pont-à-Marcq, *vice doyen*. — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen;* N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

Décanats.—Comines, M. Duburcq, *doyen*.—Lannoy, MM. Delahaye, *doyen;* N....., *vice-doyen*. — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, ✻, *doyen*. — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen*. — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Plouy, *doyen*. — Roubaix (Saint-Martin), MM. Berteaux, *doyen;* Direz, curé de Croix, *vice-doyen*. — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen* — Tourcoing-Sud (St Christophe), M. Deregnaucourt, ✻, *doyen*. — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen;* Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. N..., *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre*.

Décanats.— Dunkerque-Est (Saint Éloi), M. Delaeter, ✻, *doyen*. — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), M. Duvillier, *doyen*.—

Dunkerque (Saint-Martin), M. Lootgieter, *doyen.* — Bergues, MM. Delautre ✻, *doyen ;* Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.*— Gravelines, M. Landsheere, *doyen.* — Hondschoote, MM. Vitse *doyen;* N..., *vice doyen.* — Wormhoudt, MM. Caillé, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Bourbourg, MM. Hooft, *doyen;* Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), MM. Salomé, *doyen ;* Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.* — Hazebrouck-Sud (Morbecque), MM. Markant, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), MM. Bacquaert, *doyen ;* Plaetvoet, curé de Saint-Jans Cappel, *vice-doyen.* — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), MM. Hamez, *doyen ;* Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.* — Cassel, MM. Duriez, *doyen;* Vanderbauwede, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen.*— Steenvoorde, MM. Pauwels, *doyen;* Maës, curé d'Eecke, *vice-doyen.* — Merville, MM. Legrand, *doyen ;* Ducroquet, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Monnier, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Prouvost, Gaspard-Aimé, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bouchain, MM. Grau, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), MM. Defontaine, *doyen;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*— Valenciennes-Est (Notre-Dame), MM. Prouvost, *doyen;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*—Valenciennes-Nord (Saint-Géry), MM. Lasnes, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.* — Condé, MM. Lecomte, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), MM. Duriez, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), MM. Hanne, *doyen;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), MM. Denis, *doyen ;* N..., *vice-doyen.* — Avesnes-Sud (Etrœungt), MM. Laurent, *doyen;* N....., *vice-doyen.* — Landrecies, MM. Blondel, *doyen;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.* — Solre-le-Château,

le-Château, MM. Agache, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS. — Bavai, MM. Libert, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Berlaimont, MM. Dubois, *doyen;* Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.* — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen;* N..., *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy), MM. Lotte, *doyen;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.* — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies), MM. Thomas, *doyen;* N..., *vice-doyen.*

CONGREGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles
Roubaix	Carmelites	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades et Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles
Valenciennes	Sœurs de St.-Joseph	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité ..	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.............	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.............	Filles de la Sageese..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai........	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Angers ..	Cambrai	S. de la Char. de Ste-M.	Instr. des jennes filles.
St-Sauv.-l. V	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. ..	Avesnes-lez-Aubert....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Sauveur	Banteux............	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens. .	Beauvois	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem
Amiens..	Boursies.	Idem....	Idem.
Amiens . .	Boussières	Idem..............	Idem.
Paris....	Briastre	Fille de la Charité .	Idem.
St-Sauveur.	Cagnoncles...........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Cantaing.	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Amiens..	Carnières...........	Idem..............	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caudry.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
St-Sauveur le Vic...	Caullery.............	Idem........... ..	Idem
Cambrai..	Crèvecœur...	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres........	Idem............	Idem.
Rennes ..	Escaudœuvres.........	Petites-Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Etrun	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame.	Sœurs de la Ste Fam.	Idem.
St-Sauveur	Fontaine-au-Pire	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.........	Sœurs de la Ste-Famil.	Idem.
Douai...	Haussy..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Hem-Lenglet	S. de la Char. de Ste-M.	Idem
Douai...		Dames de la Ste-Union	Idem
Amiens..	Honnecourt..........	Sœurs de la Ste.-Fam	Idem.
Douai...	Iwuy..............	Dames de la Ste Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Le Câteau...	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris ...	Maretz....	Filles de la Charité..	Idem.
Amiens..	Masnières........ ...	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai ...	Maurois..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..		Sœurs de la Ste-Fam..	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
Anglet...	Ors	Servantes de Marie.	Idem.
St-Laurent	Paillencourt.	Filles de la Sagesse...	Idem.
Amiens, .	Quiévy.............	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Sauveur	Romeries...........	Sœurs des écoles chrét.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Saint-Aubert.........	Sœurs des écoles chrét.	Instr. des jeunes filles.
St-Sauveur	Saint-Hilaire.........	Idem.............	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saint-Waast.........	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Saulzoir.............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Le Câteau.	Solesmes...........	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles..........	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Vendegies..........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Viesly.............	Idem..............	Idem.
Angers..	Villers-Outreaux.....	S. de la Char. de Ste-M.	Idem.
Paris....	Douai (Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai...............	Idem..............	Secours à domicile.
Lille....	Aix.................	Religieuses francisc..	Secours à Domicile.
Paris....	Aniche.............	Filles de la Charité.	Pensionnat, asile, soins des malades.
Amiens..	Auby...............	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Amiens..	Auchy..............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies..........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Angers...	Cantin..............	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai....	Cuincy.............	Idem..............	Idem.
Douai...	Dechy..............	Idem..............	Idem.
Douai...	Ecaillon............	Idem..............	Idem.
Angers...	Erchin..............	S. de la ch. de Ste-M	Idem.
Amiens..	Erre...............	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Cambrai..	Fenain.............	Augustines.........	Idem.
Douai...	Flers..............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches....	Dames de Flines.....	Idem.
Anglet...	Fressain............	Servantes de Marie...	Idem.
Paris....	Gœulzin............	Filles de la Charité...	Idem.
Poitiers.	Hornaing...........	Sœurs de St-André..	Idem.
Angers...	Lallaing............	S. de la ch. de Ste-M.	Idem.
Douai...	Lambres............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque......	Idem..............	Idem.
Amiens..	Lécluse............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.........	Dames de la Ste.-Union	Idem
Portieux.	Nomain.............	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies............	Idem..............	Idem.
Lille....	Orchies (hospice)......	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Pecquencourt........	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles.
Arras....	Raimbeaucourt........	Augustines..........	Idem.
Douai...	Roost-Warendin......	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Sin................	Idem..............	Idem.
Paris....	Somain.............	Filles de la Charité..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux.	Somain.............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Vred...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing...........	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem..............	Soin des enfants.
Paris...	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille..............	Sœurs de Bon-Secours	Soin d. malades en ville

Chef-lieu de la congrég.°	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Lille. . . .	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.........	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Ganthois).	Idem...........	Soin des vieilles femm.
Angers. .	Lille...............	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
St Laurent	Lille...............	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille...............	Idem...........	Salles d'asiles.
Paris . . .	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles.
Rennes .	Lille...............	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Annappes............	Filles de la Charité. . .	Soin des vieillards.
Paris. . . .	Armentières.........	Filles de la Charité. .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Dames de St-Maur. .	Instr. des jeunes filles.
Lille	Armentières Campagne .	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens. .	Aubers.............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai. . .	Avelin	Dames de la Ste Union	Idem.
Douai. . .	Baisieux............	Dames de la Ste Union	Idem.
Lille	Beaucamps..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	Bersée.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Bondues.	Idem..............	Idem.
Lille	Bondues (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai . . .	Bousbecques..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai. . .	Camphin...........	Idem.............	Idem.
Douai. . .	Capelle............	Idem	Idem.
Lille. . . .	Comines...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines (Hopital).....	Augustines.........	Soin des malades.
Douai. . .	Croix..............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai. . .	Cysoing............	Idem.............	Idem.
Lille. . . .	Deûlémont.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Ennetières.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Erquinghem..	Idem..............	Idem.
Douai. . .	Faches.	Idem..............	Idem.
Douai. . . .	Fives...............	Idem.	Idem.
Douai. . .	Flers.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes............	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille. . . .	Frelinghien..........	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Douai. . .	Fretin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Genech.............	Dames Franciscaines .	Idem.
St-Laurent	Halluin	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin..........	Filles de la Sagesse.	Idem.
Lille. . . .	Hellemmes.	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai. . .	Hem...............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	Herlies............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai . . .	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille. . . .	La Bassée (Hospice). . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers. .	La Madeleine	Sœurs de St-André. . .	Instr des jeunes filles
Lille	Lambersart..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Paris. . . .	Lambersart..........	Congrég. de la M. de D	Idem.
Douai. . .	Launoy.	Dames de la Ste-Union.	Idem
Douai. .	Leers............	Idem............	Idem
Lille. . . .	Lesquin............	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille. . . .	Linselles	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens.	Lomme.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
Amiens..	Lompret...........	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr des jeunes filles.
Argentan	Loos............	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers..	Loos...............	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris....	Loos...............	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Lille....	Lys...............	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul......	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marquette...........	Sœurs de la Ste-Famill.	Idem.
Angers..	Merignies............	S. de la Char. de Ste-M	Idem.
Lille....	Mons-en-Barœul.......	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Mons-en-Pévèle.......	Dames de la Ste-Union	Idem.
Anglet...	Mouchin............	Servantes de Marie...	Idem.
Lille....	Moulins-Lille.........	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Angers..	Pérenchies............	S. de la Char de Ste-M.	Idem
Douai...	Pont-à-Marcq.........	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Provin...............	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris....	Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq..............	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille	Roubaix (Hôpital)....	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Douai..	Roubaix............	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Paris....	Roubaix............	Sœurs de Bonsecours.	Soin des malades.
Paris....	Roubaix............	Filles de la Charité..	Maison de Secours.
Rennes..	Roubaix............	Petites Sœurs des pauv.	Soins des vieillards.
Lille....	Sailly.............	Filles de l'Enf-Jésus.	Instr. des Jeunes filles.
Douai...	Sainghin-en-Mélantois.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Saint-André.........	Sœurs de la Providence	Idem.
St-Laurent	Santes.............	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)......	Augustines........	Soin des malades.
Rouen...	Seclin.............	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille...	Templeuve..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing..........	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing..........	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Douai...	Tourcoing..........	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards...
Lille....	Tourcoing (hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Rennes..	Tourcoing..........	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai...	Tourmignies.........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Verlinghem.........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille....	Wambrechies........	Idem............	Idem.
Rouen...	Wambrechies........	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille....	Wasquehal..........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles.
Lille...	Wattrelos..........	Idem............	Idem.
Douai...	Wavrin............	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Lille (Wazemmes)....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai..	Lille (Wazemmes).....	Dames de la Ste-Union	Instr des jeunes filles
Lille....	Lille (Wazemmes)....	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille....	Wervicq...........	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Willems............	Filles de la Charité..	Instr. des jeunes filles
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille..	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem............	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens. .	Dunkerque...........	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Rennes. .	Dunkerque...	Petites Sœurs des Pauv.	Soin des vieillards.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des malades.
Douai...	Bergues	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. ...	Bollezeele...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem ....
Lille. ...	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards, etc.
Douai....	Bourbourg..........	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Brouckerque........ .	Idem.............	Idem.
Lille. ..	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Lille...	Hondschoote.........	Filles de l'Enf-Jésus..	Instr. des jeunes filles.
Douai. ..	Lederzeele..	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Le Rosendaël	Idem..	Idem.
Douai. ..	Looberghe........ ..	Idem.	Idem.
Douai. ..	Petite-Synthe	Idem.............	Idem.
Douai. .	Téteghem.	Idem	Idem.
Cambrai.	Rexpoëde...	Augustines	Idem.
Amiens. .	Watten	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Cambrai.	Wormhoudt........ ..	Augustines	Idem.
Douai. ..	Hazebrouck.	Sœurs de S-Vinc. de P.	Idem.
Paris ...	Hazebrouck (Hospice)..	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Douai...	Arnèke	Sœurs de la Ste-Famille	Inst. des jeunes filles.
Lille. ...	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus .	Inst. des jeunes filles
Paris....	Bailleul.............	Dames de St.-Maur..	Idem.
Douai. ..	Caëstre...........	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. ...	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel (Hospice).......	Idem	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cassel..............	Dames de St-Maur....	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Doulieu	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Estaires............	Filles de la Charité...	Soin des orphelins.
Douai. .	Estaires............	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Godewaersvelde.......	Filles de l'Enfant-J. .	Idem.
Douai...	Hondeghem.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . .	Houtkerque.........	Idem.............	Idem.
Douai....	La Gorgue	Idem.............	Idem.
Lille....	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Merville...	Idem......... ...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Morbecque	Filles de l'Enfant-J.	Idem
Amiens. .	Morbecq.(la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Neuf-Berquin.........	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Nieppe	Idem.............	Idem.
Douai...	Oudezeele..........	Idem	Idem.
Douai. ..	Renescure..........	Idem....	Idem
Douai...	St-Sylvestre-Cappel....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Ste-Marie-Cappel.....	Idem............	Idem.
Lille....	Steenbecque.........	Filles de l'Enf. Jésus .	Idem.
Lille....	Steenvoorde (hospice)...	Idem.............	Soin des vieill. et malad.
Lille....	Steenvoorde.	Idem..	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Steenwerck	Idem........	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille	Steenwerck..........	Idem..............	Soin des vieillards.
Angers ..	Thiennes............	Sœurs de la C. de Ste-M	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Vieux-Berquin........	Sœurs de la Ste-Famille	Soin des vieillards.
Lille....	Vieux-Berquin.	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.........	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris. .	Valenciennes.........	Filles de la Charité ..	Sec. à dom. idem.
St-Laurent	Valenciennes.........	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Lille. ...	Valenciennes.........	S. N.-D. de la Treille.	Soin des malades ...
Rennes ..	Valenciennes.........	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards ...
Lille....	Abscon..............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes..	Anzin...	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Anzin...............	Filles de la Charité ..	Soins des malades.
Paris....	Aubry..............	Idem..............	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Aulnoy.........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens..	Avesnes le-Sec..	Idem....	Idem.
Amiens..	Bellaing............	Idem..............	Idem.
Amiens..	Beuvrages	Idem..............	Idem.
Douai...	Bouchain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Brillon.............	Idem.........	Idem.
Douai. ..	Bruay..............	Idem....	Idem.
Lille....	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Denain..............	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris ...	Denain	Filles de la Charité. .	Soin des malades.
Douai...	Douchy.............	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Famars.............	Idem............	Idem.
Douai...	Flines..............	Idem..	Idem.
Lille. ...	Fresnes.............	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Haveluy............	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai ...	Hergnies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. ..	Hérin.	Idem..............	Idem
Paris....	La Sentinelle.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris....	Lourches............	Filles de la Charité .	Idem.
Douai. ..	Mastaing.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Maing......	Idem........	Idem
Avesnes .	Maulde............	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux.	Mortagne...........	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Amiens .	Nivelles..........	Idem..............	Idem.
Lille....	N.-D.-au-Bois..	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Douai ...	Noyelles sur Selles.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Onnaing............	Filles de l'Enfant.-Jés	Idem.
Lille....	Quarouble..	Idem..............	Idem.
Amiens..	Raismes......... ...	Sœurs de la Ste Famill.	Idem.
Paris.....	Raismes..............	Filles de la Charité. .	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Saint-Amand	Filles de la Charité..	Soin des malades....
Douai...	Sars-et-Rosières......	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai...	Sebourg......... ...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Thiant.	Idem..............	Idem.
Douai. .	Thivencelles	Idem..............	Idem.

Chef-lieu de la congrég^on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai ..	Trith-St-Léger	Dames de la Ste-Un.	Instr. des jeunes fill.
Lille....	Vieux-Condé........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Anglet..	Wavrechain........	Servantes de Marie	Idem.
Cambrai.	Aymeries...	Augustines........	Idem.
Avesnes.	Anor...............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Avesnes.	Avesnelles	Idem.............	Idem.
Avesnes	Bavai	Idem	Idem.
Douai ..	Baudegnies.........	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Bellignies...........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Angers .	Berlaimont..........	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Lille....	Bousies.............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Cartignies..........	Sœurs de la Provid..	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine... ..	Idem.............	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage.......	Idem........... ..	Idem.
Avesnes.	Etrœungt...........	Sœurs de la Provid .	Idem.
Avesnes.	Floyon	Idem	Idem.
Lille....	Forest..............	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Fourmies	Sœurs de la Provid .	Idem.
Douai ..	Frasnoy	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Glageon	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ..	Gommegnies.	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Douai ..	Hargnies	Idem.............	Idem.
Angers..	Jeumont............	S. de la Ch. de Ste-M.	Idem.
Avesnes.	Landrecies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.
Avesnes.	Le Quesnoy.........	Idem.......	Idem.
Paris ...	Le Quesnoy.........	Filles de la Charité	Soin des malades.
Lille....	Le Quesnoy (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus	S. des vieill et orph.
Avesnes.	Leval	Sœurs de la Provid..	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Marbaix............	Idem	Idem.
Lille....	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes.	Maubeuge	Sœurs de la Provid.	S. des vieill. et instr.
St-Sauv.	Moustiers	Sœurs des écoles chr.	Instr. des jeunes fill.
Avesnes.	Ohain..............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Pont-sur-Sambre.....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Lille....	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Angers..	Recquignies.........	Sœurs de la Charité.	Idem.
Lille....	Robersart...........	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai ..	Ruesnes............	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Sains...............	Sœurs de la Provid.	Idem.
Douai ...	Solre-le-Château.....	Dames de la Ste-Un.	Idem
Portieux.	Trélon..............	Sœurs de la Provid..	Idem.
Lille....	Vendegies-au-Bois...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai....	Wargnies-le-Petit....	Dames de la Ste-Un.	Idem.
Avesnes.	Wignehies..........	Sœurs de la Provid.	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs: MM. Ollier, à Lille; Lebrat, à Roubaix; Vesson, à Dunkerque; Lequeux, à Quiévy; Vivien, à Walincourt; Daigremont, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

ORATOIRE ANGLICAN, A LILLE.

Pasteur, M. Inkeldon.

CULTE HÉBRAIQUE

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Heymar.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à onze heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier Président, M. Paul (O. ✻). — *Premier Président honoraire*, M. Preux (O. ✻). — *Présidents*, MM. Demeyer, ✻, Dupont (O. ✻), Cahier, ✻, comte De Guerne, ✻. — *Présidents honoraires*, MM. Petit, ✻, Tailliar, ✻, Danel (O. ✻), de Warenghien, ✻, Binet, ✻.

Conseillers, MM. Vanderwallen, ✻, Devinck, ✻; Bottin, ✻; Danniaux, ✻; Decaudavaine, ✻; Fiévet, ✻; Drouart de Lezey; Rossignol, Duhem; Hazard; De La Gorce; Gautier, ✻; Pagart; Parmentier, Bottieau; Dehayes de Marcère; Jorel, Honoré,

Hardouin, Sauvage; Tournier; Lefebvre du Prey; Hibon; David Deschodt.— *Conseillers honoraires,* MM. Dubrulle, ✻; Le Biban, ✻; Miuart, ✻; Lagarde, ✻; Lenglet, ✻; Courtin, ✻; Faucher, Daman, ✻.

PARQUET. — *Procureur général,* M. Morcrette, (O. ✻). — *Premier avocat général,* M. Carpentier, ✻. — MM. Preux et Bagneris, *avocats généraux.* — *Substituts pour le service du parquet,* MM. Leroy; Poux-Franklin.

GREFFE. — *Greffier en chef,* M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés,* MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1er novembre 1870.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Paul (O. ✻); *président,* M. Demeyer, ✻. *Conseillers,* MM. Vanderwallen, ✻; Devinck, ✻; Decaudavaine, ✻; Fiévet, ✻; Druart de Lezey, Parmentier; Jorel; David.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dupont (O. ✻); *Conseillers,* MM. Danniaux, ✻; De La Gorce; Gautier, ✻; Honoré; Deshayes de Mazières; Hardouin; Tournier; Lefebvre du Prey; Deschodt.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Cahier, ✻; *Conseillers,* MM. Fiévet, ✻; Druart de Lezey; Rossignol; David.

CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. comte de Guerne, ✻; *Conseillers,* MM. Bottin, ✻; Rossignol; Duhem; Hazard; Pagart; Bottieau; Sauvage; Hibon.

Avocats à la cour d'appel, MM. Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Clavon, Merlin, Legrand (Louis), Demarquette, de Beaulieu, Em. Lemaire, Rossignol, Dubois, Jules, Hattu, Bommart, Fliniaux, Dalbertanson, Dupont fils, Corne, Dubois (Emlie), Blondel, Regnault, Watelle, Dubus, Defolleville, Chantreuil, Théry, Bavière (Eugène), Allaert, Proyart, Dauphin, Taisne, Vincent, Delcourt, Delloye.

Avocats admis au stage, MM. de la Gorce, Demenest, Clabaut, Trinquet, Druelle, Saint-Quentin, Crombet, Druon, Grimbert, d'Hoogue, de Chataux, Paul, Becquet de Mégille, Ed. Legrand, Barachin, Mayon, Fally, Van Cassel, Dubrulle, A. Bavière, P. Derbigny, V. Derbigny, Tribout, Lillers, Dubrulle (Fréderic), Mognez, Legentil, Ason, Létévez, Mabille, Lavoix, Caron de Fromentel, Maillard, Poissonnier, Boissonnet, Barld.

Avoués près de la Cour, MM. Estabel, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, L. Dartois, Andrieu, Faglin, Jude.
Huissiers-audienciers, MM. Pinsart, Delgrange, Delaporte, Colart, Deladeuille, Demont.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à midi.

Président, M. Doë de Maindreville. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. - *Juges*, MM. Enlart de Guémy, juge d'instruction; Lucas et Vandelet. — *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur de la République*, M. Verleye. — *Substitut*, M. Bidart. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Ghys.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Avocats, MM. de Lesdain, *bâtonnier;* G. Lemaire, Willems, Regodt, Lefebvre, Schadet; *Stagiaire*, M. A. Dumont.
Avoués, MM. Hovelt, Duchateau, Liem, Lebleu, Dumont, Dereuder.

Huissiers, MM. Vollaeys, Delahaye, Vianne, N..., Suywens, N..., à Dunkerque; Zeggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Macquet, à Gravelines; N..., à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Cassella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Baillart, ✻; *Suppléants*, MM. Hovelt et Lefebvre. *Greffier*, M. Rooryck. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. de Clebsattel (O. ✻), et Willems. *Greffier*, M. Depaepe. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, De Baëcque, N..., Delval, Deman.
Commissaires-priseurs, MM. Demilleville et Ruyssen.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Palynck.

3e CANTON. — BERGUES.— Il est composé de treize communes *Juge-de-paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lecouche et Guilbert. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. N..., Guilbert, Dequeker, à Bergues.
Commissaire-priseur, M. Kieken.

4e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Bondu et Verschave, *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Beirnaert, Schalier, à Bourbourg.

5e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhoudt. *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audiencier*, M. Macquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Wable, à Gravelines.

6e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vercamer. *Greffier*, M. Zoëte. *Huissier-audiencier*, M. N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Boudewel, Vanderheyde, à Hondschoote; Déprez, à Rexpoëde.

7e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes. *Juge-de paix*, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Dehaëne et Debreyne. *Greffier*, M. de Lylle, *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Cortyl, à Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Lespagnol.— *Juges*, MM. Quenson, juge d'instruction, Demazière. — *Juge suppléant*, M. Kien. — *Procureur de la République*, M. Depoutre. — *Substitut*, M. Beck. — *Greffier*, M. Olivier. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Grévin, Alfred Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruyssen, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Tersen, Fryson, Debert, à Hazebrouck; Herry, à Bailleul; Lynde, à Cassel; Lassure, à Steenvoorde; Lancry, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal, *Suppléant*, M. Deberdt. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet du Biest. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Ryssen. *Huissier-audiencier*, M. Tersen.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Bloeme, Carlier, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure; Devos, à Wallon-Cappel ; Toursel, à Caestre ; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Waryn.

3e CANTON. — BAILLEUL NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré.

Suppléants, MM. Declercq et Lotthé. *Greffier*, M. Séname. *Huissier–audiencier,* M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4e CANTON. — BAILLEUL SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge de-paix*, M. Moeneclaye. *Suppléants*, MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Leroy, Lhotté, Declercq, à Bailleul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Becuwe.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5e CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smagghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Paresys. *Huissier-audiencier*, M. Lynde.

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert, à Rubrouck.

6e CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. N... et Verhaeghe, ✻. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires

7e CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Mortier. *Greffier*, M. Legrand; *Huissier-audiencier*, M. Lassure.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Heem, à Steenvoode, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles : les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. ✻). — *Président honoraire*, M. Lallier, ✻. — *Vice-président*, M. Le Roy, ✻. — *Juges*, MM. de Coussemaker, ✻ ✠ ✠, Telliez, Gentil, de Valroger. — *Juges d'instruction*, MM. Parenty, Casati. — *Juges suppléants*, MM. Hedde, Remy, Harduin, Théry. — *Procureur de la République*, M. Georges Bourdon. — *Substituts*, MM. Brugnon, Boucly, Dupont. — *Juge honoraire*, M. Desrousseaux. — *Juges suppléants attachés au parquet*, MM. Martin, N.... — *Secrétaire du Parquet*, M. Ledieu. — *Greffier*. M. Legrand — *Commis-greffiers*, MM. Macron, Jourdain, Bouclet, Fiévet. — *Interprète judiciaire*, M. Conraets.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Théry, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Théry, Gustave ; Werquin, Philippe, Desante, Coquelle, Vanlaer, Delemer, Pottier, Baron, Castelain, Testelin, Reuflet, Salomé, Decroix, Martin, Vente.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Hector Lefebvre, Blondeau, Chon, Domarles, Copin, Deledicque, Decroix, Cazeneuve, Thuys, Desrousseaux, Fockedey, Hourie, Baggio, Jombart, Fichaux, Verstaen, Masquelez, Basquin, Delale, Barbe.

Avoués, MM. Ed. Desrousseaux, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau, Paquet, Pajot, Houzé.

Huissiers, MM. Doutreligne, Crapet, Leuridan, Broutin, Warlusel, Boutemy, Payen, Zete, Tiprez, Spriet, Brouart, Dessaint, Vercoutere, à Lille ; Doutreligne, à Lannoy ; Fruchart, à Armentières ; Lys, à Haubourdin ; Létendart, à Pont-à-Marcq ; Lemar, à Quesnoy ; Lemaître, à La Bassée ; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; Dupont, à Seclin ; Loiseau, à Cysoing ; Boutemy et Leclercq, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue, ✻. *Suppléants*, M. Pajot, Dubus. *Greffier*, M. Prouvost, *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin, *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Morache. *Huissier-audiencier*, M. Leuridan.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et N.... *Greffier*, M. Becquart. *Huissier-audiencier*, M. Zete.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne, *Suppléants*, MM. Mas, Labbe. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléant*, MM. Courmont, N.... *Greffier*, M. Wannoschot. *Huissier-audiencier*, M. N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille, MM. Mas, Defontaine, ✻✠, J. Danel, Courmont, Lebigre, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, J. Lefebvre, Piat, Boutemy, Em. Lefebvre, Herbout, Gennevoise, Pajot, Ducrocq, à Lille ; Cochez, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Cottignies, Blondel, Desante, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Guidacioli

6e CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes. *Juges-de-paix*, M. Van Troyen. *Suppléants*, MM. Butin ✻ et Dansette, ✻ ; *Greffier*, M. N.... *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyn, à Armentières; Desuet, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Quintrel, à Armentières.

7e CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Manouvrier. *Suppléant*, M. Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Fourment. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing, Bommart, à Templeuve.

8e CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Loingeville. *Suppléant*, MM. Duverdyn et Rose. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Venot, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Playoust. *Suppléants*, MM. Ybert et Cousin. *Greffier*, M. Béghin. *Huissier-audiencier*, M. Lemaitre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Delassus, à Fournes.

10e CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Broutin, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience . les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Valenduez, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e CANTON. — PONT-A-MARCQ. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Defrenne, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e CANTON.— QUESNOY-SUR-DEULE.— Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Samyn. *Suppléants*, MM. Fauvarque et Pouillier. *Greffier*, M. Wauquier. *Huissier-audiencier*, M. Lemar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, a neuf heures

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'Halluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e CANTON. — ROUBAIX-EST. — Il se compose de deux communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. A. Delaoutre et A. Motte. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardi et mercredi de chaque semaine.

14e CANTON.—ROUBAIX-OUEST.--Il est composé de trois communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Cottigny et Watine-Wattinne. *Greffier*, M. Legay. *Huissier-audiencier*, M. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Roubaix, MM. Cottigny, Duchange, Duthoit, Tacquet, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Roussel.

15e CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Saucourt. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

16e CANTON. — TOURCOING-NORD — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Legrand. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vanaverbecq. *Huissier-audiencier*, M. Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à neuf heures.

17e CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine, ✱. *Greffier*, M. Farvacque. *Huissier-audiencier*, M. Boutemy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Debœuf, Delahaye, Roussel, à Tourcoing ; D'Halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Pollet.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, les premier et troisième jeudis de chaque mois, à neuf heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine, à dix heures.
Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; à dix heures.
Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Tabary. *Juge d'instruction*, M. Bonnel. *Juges*, MM. Deberdt, Clément. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple, Prioux. *Procureur de la République*, M.Martinet. *Substitut*, M. Barbier, *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Rivière et Petit.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✲, Dutemple, Cirier, Lefranc, Quentin, Louis Delattre, Hattu, Christian; Delattre, Léonce; Lancelle, Pagniez, Louis; Germe, Druesnes.

Avoués, MM. Hourie, Glinel, Lavoix, Berna, Doyen, Lecat, Duez.

Huissiers, MM. Doucedame, Herlin, Bommier fils, Cousin, Leboucq, Muguet, Mailliard, Boudry fils, à Cambrai ; Dumont, à Carnières; Hautecœur, Picart fils, au Câteau ; Lesne et Béra, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Cirier et Fliniaux, *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissiers-audienciers*, M. Boudry, Muguet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à deux heures.

2e CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Cousin, Leboucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Brulley de la Brunière, Lemaire, Savary, Wacquez, Basquin, Ledoux, Cattelin, Lantiez, Millot, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Théry et Castelain, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3e CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Tellier et Bricout. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Dumont, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Bisiaux, à Avesnes-lez-Aubert, Delcroix, à Quiévy.

4e CANTON. — LE CATEAU. — Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. Sartiaux et Cardon *Greffier*. M. Godard. *Huissiers-audienciers*, MM. Hautecœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Alliot, Basquin, Contesse, Hibon, au Câteau ; Basquin, à Câtillon.

5e CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. N.... *Suppléants*, MM. Dolez et Decupère. *Greffier*, M. Galièque. *Huissiers-audienciers*. MM. Lesne et Béra.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walincourt ; Décupère, à Clary ; Taisne, à Caudry.

6e CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *Suppléants*, MM. Trocmez et N... *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Soualle, à Flesquières : Dupuich, à Gouzeaucourt.

7e CANTON. — SOLESMES. — Il contient la ville de ce nom et seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse. *Suppléants*, MM. Ratte et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Brisset et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à cinq heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Hannoye. — *Juges*, MM. Delefosse et Ponticourt. *Juge d'instruction*, M. Chevau. *Juges suppléants*, MM. Masure, Paul, Mary. — *Procureur de la République*, M. G. Faure-Biguet. — *Substitut*, M. Gronnier. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Dubois. — *Expéditionnaire*, M. Fistebergh.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delaville, Mary, Pillion, Lebeau, Guillemin, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard, Legrand, Matra, Champeaux, Chevalier, Farce, Baudez, Lecomte, Darche, Mutiaux.

Avoués, MM. Caffiery, Couronne, Gauchet, Pecart (Henri), Chevreux, C. Paul.

Huissiers, MM. Cardon, Lequime, Bernard, Courtin et Taquet, à Avesnes, Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Ansiaux, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lenclud, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai

JUSTICES DE PAIX.

1er CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Gauchet et Pasqual. *Greffier*, M. Farce.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*. M. Evrard. *Suppléant*, MM. Couronne, Manesse. *Greffier*, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Baudry, Piérart, Dupont, De Clerfayt et Carnoye, à Avesnes; Lecompte, à Dourlers, Leclercq, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Pillion.

3e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Sponi. *Suppléants*, MM. Coulmont et Gravis. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Gravis, Payen, Dupas.

4e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Van Remoorteere. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Eliez et Emond, à Berlaimont.

5e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Caplet. *Suppléants*, MM. Bonnaire, Desquesnes. *Greffier*, M Madoulé-Lavice. *Huissiers-audienciers*, MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Stiévez, Meurice, Caniot, à Landrecies, Azambre, à Maroilles.

6e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Piette. *Suppléants*, MM. Dupont et Fremin du Sartel. *Greffier*, M. Carion, *Huissiers-audienciers*, MM. Duchâteau, Bocquet, Lenclud, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

7e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Mésange. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Loiseau. *Huissiers-audienciers*. MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Goffart, Lefranc et Legrain, au Quesnoy ; Lustremant, à Jenlain ; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge de-paix*, M. Ledoux. *Suppléants*, MM. Ouverlaux et Deharveng. *Greffier*, M. Lesné. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Emond. *Suppléants*, MM. Rouez et Martin. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Lecomte, à Solre-le-Château.

10e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Hanoteau et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Azambre, à Fourmies; Devouge, à Wignehies; Mehaut, à Trélon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures du matin et finissent à deux heures. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Lemaire. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *juge d'instruction*, Dubrulle, Boucher-Cadart. — *Juges suppléants*, M. Bommart, N..... — *Procureur de la République*, M. Desticker. — *Substitut*, M. Maurice, — *Greffier*, M. Coppin. — *Commis greffiers*, MM. Vallée, Salvy.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Boniface, Desplanque, Deltombe et Fabre.

Huissiers, MM. Delgrange, Campion, Montaigne, Pinsart, Paccou, Deladeuille, Colart, Demont, Leureele, Saillard, à Douai; Vasseur, à Arleux; Meunier et Brayelle, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et Legrand. *Greffier*, M. Duhem. *Huissier audiencier*, M. Paccou.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dépres. *Suppléants*, MM. Lagache et Proyart. *Greffier*, M. Wantiez. *Huissier-audiencier*, M. Colart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3e CANTON.—DOUAI-OUEST. Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Desplanque, et Galland. *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Provart, Gambart, Moreau, de Baillieneourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet, Grimbert.

Commissaires-priseurs, MM. Hulot, Ducatelle, Parenty, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Lebrun, Eugène, à Douai.

4e CANTON.—ARLEUX.—Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Potier, à Arleux. *Suppléants*, MM. Pennequin et Favier. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cordelle. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Meunier

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6e CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Ollivier. *Suppléants*, MM. Piérart et Cuvelier. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Piérart, Bernard, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts et des ventes judiciaires, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Maniez. — *Juges*, MM. Bultot (juge d'instruction), Flamen; Danniaux; — *Juges suppléants*, M. Guillemart, N.... — *Procureur de la République*, M. Francoville; — *Substitut*, M. Jeanorot; — *Greffier*, M. Malicorne; — *Commis-greffier*, MM. Lebeau, Lejay.

Présidents honoraires, MM. Lécuyer, ✱, ✠. Boulanger, ✱. — *Juge honoraire*, M. Dupont, ✱.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Dubus, *Bâtonnier;* Regnard; Girard, père; Foucart; Collet; Didiez; Henri Theillier; Alfred Girard; Doutriaux; Ch. Thellier de Poncheville; Legrand; Pillion, Thévenet; *Avocats stagiaires*, MM. Leroy, Courtin.

Avoués, MM. Devillers, Libert, Podevin, Le Barbier, Wintrebert, Delsart (Arthur).

Huissiers, MM. Leflan, syndic; Cochinart, Léchelle, Bourse, Chartier, Lussigny, Vasseur, Delgrange, Dombret, Duvert, à Valenciennes; Bouland, Ghienne, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1er. CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de huit communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblon et Devillers. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, jeudis et vendredis, à neuf heures du matin.

2e CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Sabès. *Suppléants*, MM. Paillard et Derombу. *Greffier*, M. Godon *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis, à neuf heures du matin.

3e CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tamboise. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Bossut. *Huissier-audiencier*, M. Lussigny.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Gamblon, Alglave, Lefebvre (Auguste), Paillard, Bultot, Baudrain, Deltombe, Herbert, Delcourt, Mabille, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Pillion (Jules), Hannoire, Brunelle, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemoine.

4e CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, ✱, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Ghienne (Elie), à Bouchain. *Huissiers-audienciers*, MM. Bouland et Ghienne (Augustin).

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Daix, G. Lefebvre, à Bouchain;

5e CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Gambart. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Conde.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé fils, à Condé.

6e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Monteuuis. *Suppléants*, MM. Lemer, Barbieux Hypolite, *Greffier*, M. Copin. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, a dix heures.

7e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Waché. *Suppléants*, MM. Davainne et Barbieux Louis. *Greffier*, M. Joly. *Huissiers-audienciers*, MM. Desmons et Bourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.
Commissaire-priseur, M. Bouillaux, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire. *Commis-Greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. ✻), premier président honoraire à la Cour d'appel, *président;* Petit, ✻, président honoraire à la Cour d'appel; le vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, Talon, avocats; Poncelet, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

M. Dézon, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat; Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, vérificateur de l'enregistrement; Bloeme, notaire; Kien, avocat; Vandewalle, ancien magistrat, Bogaert, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Théry père, avocat, *président;* Cleenewerck de Crayencour ✻, vice-président du conseil de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Labbe, avocat; Gennevoise, avoué; Legrand, *secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Renard, *président;* Moniez, conseiller d'arrondissement; Dutemple, avocat; Spire, vérificateur de l'enregistrement; Housie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Paul, juge suppléant, *président;* Mary, juge suppléant; Isid. Lebeau, avocat; Davoine, ancien notaire; le conservateur des hypothèques; Carniaux, *greffier-secrétaire.*

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Thellier de Poncheville père, *président*; Girard père; Boca, ancien magistrat; Devillers, avoué; Mitenne, vérificateur de l'enregistrement; Malicorne, greffier, *secrétaire*.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Coquelin. — *Juges*, MM. Hamoir, Didier, Dessurne, Dewulf-Cailleret. — *Juges suppléants*, MM. Lavergne, Coquelle-Gourdin, Chaveron, Sapelier, Collet-Legros. — *Greffier* M. Gasteau. — *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. P. Derode. — *Juges*, MM. H. Labbe, Charles Verley, Ch. Mas, J. Leblan, Th. Bernard, Delecourt, A. Wallaert, Descamps-Crespel. — *Juges suppléants*, MM. Schoutetten, Ch. Huet, Ozenfant-Scrive, P. Giraud. — *Greffier*, M. Blondeau. — *Commis-greffier*, M. L. Capon.

TRIBUNAL DE ROUBAIX.

Président, M. Motte-Motte.— *Juges*, MM. Delattre fils; Bulteau, Alex.; Bossut, Henri. — *Juges suppléants*, MM. Deffrennes, J.-B.; Vernier, Achille.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Wiart-Pinquet. —*Juges*, MM. Chappellier, Parsy, Cambay, Fontaine. — *Juges-suppléants*, MM. Bautista, Delesalle-Parent. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Giard. — *Juges*, MM. Manesse, Pesier, Durieux, Dutemple, Wargny-Cheval. —*Juges suppléants*, MM. Em., Viel, Barbet-Serret, Renard — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, ✻; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Druez, Meurisse, Delesalle, P. Leblanc, A. Thiriez, O. Baudon; Crépy.—*Ouvriers*, MM. Fiévet, Dhellain, Leperre, Meurisse, Em'; Tribourdeau. Krebs, Meurisse, Ch. — *Secrétaire*, M. Madelin.

ROUBAIX. — *Président*, M. L. Lefebvre, ✻; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Dillies, Beuscart, Dutilleul-Lorthiois, Toulemonde, L., Wattine, Ferrier.—*Ouvriers*, MM. Clarisse, Lerouge, Mesplont, Franchomme.

TOURCOING. — *Président*, M. Bernard, Louis; *vice-président*, M. Delmasure. — *Patrons*, MM. Duprez, Darras-Lemaire, Leblond, Didry, Lorthiois-Peenaert, Leserre, Lehoucq fils, Louis Duhamel. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Corman, Dervaux, Aim. Rigonier, Catteau, Hus, Louis Lecomte.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Fauquembergue; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain, Victor; Bouchez, Descamps, Salmon, Léturgie, Leclercq. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles, Bourck, Longeville.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Marquis; *vice-président*, M. Raux. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Cloin, Buisine, Lamorici.—*Ouvriers*, MM. Prignet, Hecquet, Couvreur, Coutelier, Hocque, Villard.

DOUAI.—*Président*, M. Deloffre père; *vice-président*, M. N.... —*Patrons*, MM. Dubourg-Broux, Beauvois, Jupin, Détrain, Hayez, Chartier, Decristé. — *Ouvriers*, MM. Barre, Lucas, Duterque, Tilloy Henri, Offré Louis.

CAMBRAI. — *Président*, M. Hattu; *vice-président*, M. Pierson.— *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Delannoy, Goubet, Cambay. — *Ouvriers*, MM. Beaudumont, Henninu, Pruvost, Caffiaux.

LE CATEAU. — *Président*, M. Ponsin; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM Crépin, Collart, Brunlet, N..., N..., N. . — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Dervallée, Deroncourt, Lussiez, Leclercq.

HALLUIN. — *Président*, M. Danset, Emile; *vice-président*, M. Phalempin. —*Patrons*, MM. Leduc-Danset, C. Castelain, Dumont, Desprez.—*Ouvriers*, MM. L. Danset, Beuque, D. Castelain, Nollet.

ORGANISATION MILITAIRE.

22e CORPS D'ARMÉE.

M. Faidherbe (G. O. ✻), Général de division, *Com. en chef ;*
M. Farre (O. ✻), général de brigade, *chef d'état-major ;*
M. Cosseron de Villenoisy (O. ✻), colonel, *sous-chef d'état-major.*

GARDE NATIONALE.(1)

La garde nationale sédentaire a été rétablie dans le département conformément aux lois des 13 juin 1851 et 12 août 1870. Elle a été formée par compagnies isolées dans beaucoup de communes, notamment dans les cantons ruraux. Nous indiquons ci-après les légions et bataillons qui ont été organisés dans d'autres parties du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Bataillon communal de Bergues. — M. Demeunynck, Charles, *com.*

CANTONS DE DUNKERQUE.

1er Bataillon communal. — M. Féron, *commandant ;*
2e ———————— — M. Rivoiron, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal. — M. Torris, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Pierre Béhaghel, *commandant.*

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. J. Guermonprez, ✻, *com.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon communal de Steenvoorde. — M. Damiens, ✻, *command.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTONS DE LILLE. — *Légion communale de Lille.*

État-major :
MM. Victor Saint-Léger, *colonel ;*
Nicolle, *lieutenant-colonel ;*
Castain, *major,*
Brassart, *capitaine d'armement ;*
Ch. Leblon, *capitaine de tir ;*
Alph. Bianchi, *capitaine rapporteur ;*
Martin, *capitaine instructeur ;*
Rey, *chirurgien-major.*

Bataillon communal d'artillerie de Lille. — M. Carlos Dathis, *com.*
1er Bataillon communal d'infanterie. — M. J. Dutilleul, *command. ;*
2e ———————— — M. Bernadou, *id. ;*
3e ———————— — M. Duburcq, *id. ;*
4e ———————— — M. Dubuc, *id. ;*
5e ———————— — M. de Vennevelle, *id. ;*

(1) Voir pour l'effectif, la seconde partie de l'Annuaire

6e Bataillon communal d'infanterie. — M. Duret, *commandant;*
7e ———————————— — M. Courmont, *id.;*
8e ———————————— — M. H. Lefebvre, *id.*

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Cordonnier, *commandant.*

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Carlos Delattre, *command.*

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Félix Lepoutre, *command.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTONS DE CAMBRAI. — *Légion communale de Cambrai.*

État-major : MM. Leroy, *colonel;*
N..., *lieutenant-colonel;*
N..., *major.*

1er Bataillon communal. — M. Ozaneaux, *commandant;*
2e ———————— — M. Pagniez, *id.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Légion cantonale d'Avesnes.

État-major : MM. L. Flobert, *colonel;*
Canquelin, *lieutenant-colonel;*
N..., *major.*

1re Bataillon cantonal — M. E. Legrand, *commandant;*
2e ———————— — M. Comtesse, *id.;*
3e ———————— — M. P. Bertrand, *id.,*
4e ———————— — M. C. Georges, *id.;*
5e ———————— — M. V. Dubois, *id.;*
6e ———————— — M. Evrard, *id.*

Légion cantonale de Bavai.

État-major : MM. Puniet de Montfort, *colonel;*
N... *lieutenant-colonel;*
N... *major.*

1 Bataillon cantonal. — M. E. Gravis, *commandant;*
2e ———————— — M. E. Stocquelet, *id.*

Légion cantonale de Berlaimont.

État-major : MM. Mercier, *colonel;*
N.... *lieutenant-colonel;*
N...., *major.*

1er Bataillon cantonal. — M. Vitrant, *commandant;*
2e ———————— — M. Ternant, *id.*

Légion cantonale de Landrecies.

État-major : MM. N......, *colonel;*
Richon, *lieutenant-colonel;*
N.... *major.*

1er Bataillon cantonal. — M. Ed. Leblond, *commandant,*
2e ———————— — M. G. Meurice, *id,;*
—— ———————— — M. Cauchy, *id.*

Légion cantonale de Maubeuge.

État-major : MM. Mazelle, *colonel ;*
Richon, *lieutenant-colonel ;*
N...., *major.*

1er Bataillon cantonal. — M. Lacour, *commandant ;*
2e ———— — M. Loeffler, *id. ;*
3e ———— — M. Hannequart, *id. ;*
4e ———— — M. Mahieu, *id.*

Légion cantonale du Quesnoy,

État-major : MM. O. Duchemin, *colonel ;*
L. Roguer, *lieutenant-colonel ;*
N...., *major.*

1er Bataillon cantonal. — M. le comte Henri de Nédonchel, *comm.*
2e ———— — M. A. Defille, *id. ;*
3e ———— — M. N. Lenglet, *id. ;*
4e ———— — M. L. Dervaux, *id. ;*
5e ———— — M. A Carlier, *id.*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

1er Bataillon cantonal. — M. Rouez-Zénon, *commandant ;*
2e ———— — M. Collard, *id. ;*
3e ———— — M. C. Thomas, *id.*

Légion cantonale de Trélon.

État-major : MM. Clavon, *colonel ;*
N...., *lieutenant-colonel ;*
N...., *major.*

1er Bataillon cantonal. — M. A Dubois, *commandant ;*
2e ———— — M. Roland, *id. ;*
3e ———— — M. Réal, *id. ;*
4e ———— — M. F. Azambre, *id.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

M. Guérin, *colonel.*
Artillerie. — M. Giroud, *commandant.*
1er Bataillon d'infanterie. — M. Rabany, *commandant.*
2e ———— — M. Tronseur, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTONS DE VALENCIENNES. — *Légion communale de Valenciennes*

État-major : M. Thevenet, *colonel.*
1er Bataillon. — M Danis, *commandant ;*
2e ———— — M. Malandrin, *id.*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Denain. — M. Raverdy, *commandant.*

CANTON DE VIEUX-CONDÉ.

M. Cordier de Ribeauville, *commandant.*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon communal de Denain. — M. Isnart-Prince, *commandant.*

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Flescher, *command.*

Garde Nationale Mobile.

Organisée en vertu de la loi du 13 juin 1851.

Capitaines-majors. — MM. Mabillon, ✻, et Scéaux, ✻, à Lille.

Nous avons indiqué dans notre Annuaire de 1870, les noms des commandants et capitaines des dix bataillons d'infanterie et du bataillon d'artillerie de la Garde Nationale Mobile. Nous ne pouvons, à défaut de renseignements, donner la composition actuelle des officiers de ces bataillons dont plusieurs parties ont été incorporées dans l'armée régulière et vu les changements apportés par l'autorité militaire dans le personnel de ces officiers.

Gardes Nationales Mobilisées du Nord.

LILLE (ville). — 1re LÉGION.

État-major : MM. Loy, *lieutenant-colonel;*
Dr Huidiez, *chirurgien-major;*
Georges Castelain, *lieut. d'armement.;*
Lucien Crespel, *lieutenant-trésorier.*

1er Bataillon. — MM. Levézier, *commandant;*
Gonnet, *adjudant-major;*
Leroy, *aide-major.*

2e ——— — MM. Deswartes, *commandant;*
Briquet, *adjudant-major;*
Houzé, *aide-major.*

3e ——— — MM. Morazzani, *commandant;*
Ségard, *adjudant-major:*
Biat, *aide-major.*

4e ——— — MM. Monnier, *commandant;*
Longhaye, Ernest, *adjudant-major,*
Selle, *aide-major.*

LILLE (arrondissement). — 2e LÉGION.

État-major : MM. le baron de Courval, ✻, *lieut.-colonel;*
Dr Castelain, *chirurgien-major;*
Ryo, Jules, *lieutenant d'armement;*
Dumont, Lucien, *lieutenant-trésorier.*

1er Bataillon (Roubaix). — MM. Vandebeulque, *commandant;*
Renous, *adjudant-major;*
Courmont, Frédéric, *aide-major.*

2e ———(Tourcoing).— MM. Devaux, *commandant;*
Cambronne, *adjudant-major;*
Franqueville, *aide-major.*

3e ———(Tourcoing).— MM. Wauquier, *commandant;*
Delobel, Antoine, *adjud.-major;*
Cadeau, Emile, *aide-major;*

4e ——— (Lannoy). — MM. Frasez, Léon, *commandant;*
Dervaux, Jules, *adjudant-major;*
Roche, Jean-Baptiste, *aide-major.*

5e ———(Quesnoy-s.-D.).— MM. N..., *commandant;*
Cardon, Jules, *adjudant-major;*
Decanter, Désiré, *aide-major.*

LILLE (arrondissement). — 3e LÉGION.

État-major : MM. Chas, *lieutenant-Colonel;*
Dr Dufour, Eugène, *chirurgien-major;*
Huidiez, Félix, *lieutenant d'armement;*
Cantraine, Henri, *lieutenant-trésorier.*

1er Bataillon (Armentières).— M. Wimille, *commandant;*
N..., *adjudant-major;*
M. Dufour, *aide-major*,

2e ——— (Haubourdin). — N..., *commandant;*
M. Defrenne, Adolphe, *adjud.-maj.*
M. Solaux, Jules, *aide-major;*

3e ——— (La Bassée). — M. Leroy, Eugène, *commandant;*
M. Reuffelet, *adjudant-major;*
M. Carpentier, Jules, *aide-major;*

4e ——— (Pont-à-Marcq). — M. Beaussier, *commandant;*
M. Trézé, Jules, *adjudant-major;*
M. Descamps, Pierre, *aide-major;*

5e ——— (Seclin). — M. Durot, Auguste, *commandant;*
M. Oudart, Jules, *adjudant-major;*
M. Hue, Réné, *aide-major;*

6e ——— (Cysoing). — M. Fretin, *commandant;*
M. Desmons, Arthur, *adj.-major;*
M. Pouillet, Alphonse, *aide-major.*

AVESNES. — 4e LÉGION.

État-Major : MM. Heylig, *Lieutenant-colonel;*
Dr Mora, *chirurgien-major;*
Pécard, *lieutenant d'armement;*
Hannoye, Léon, *lieutenant-trésorier.*

1er Bataillon (Avesnes, Berlaimont, Landrecies).— M. Giacomoni, *commandant;*
M. Boucard, *adjudant-major;*
M. Labbez, *aide-major;*

2e ——— (Trélon, Solre-le-Château). — M. Waast, *commandant;*
M. Conteaux, *adjudant-major;*
M. Dupuis, *aide-major;*

3e ———(Maubeuge, Bavai).— M. O'Farrel, *commandant;*
M. Peltzizot, *adjudant-major;*
M. Lefebvre, *aide-major;*

4e ——— (Le Quesnoy). — M. Deverd; *commandant;*
M. Durœux, *adju-dant-major;*
M. Vaille, *aide-major.*

CAMBRAI. — 5e LÉGION.

État-major : MM. Gros, *lieutenant-colonel;*
Dr Robert, *chirurgien-major;*
Delattre *ieutenant d'armement;*
Parent, *lieutenant-payeur.*

1er Bataillon (Cambrai). — M. Brillet, *commandant;*
M. Thomé, *adjudant-major;*
M. Timal, *aide-major;*

2e Bataillon (Carnières). — M.Méresse *commandant;*
M. Decaudin, *adjudant-major;*
M. Cochet, *aide-major;*
3e ——— (Clary). — M. Parent, *commandant;*
M. Plessy, *adjudant-major;*
M. Ramette, *aide-major;*
4e ——— (Le Cateau). — M. Lacourte-Dumont, *commandant;*
M. Dufrénois, *adjudant-major;*
M. Carpentier, J.-B., *aide-major;*
M. Despagne, Arsène, *sous-lieut.-p.;*
5e ——— (Marcoing). — M. Leroy, Ernest, *commandant;*
M. Talopp, *adjudant-major;*
N..., *aide-major;*
6e ——— (Solesmes). — M. Cordier, *commandant;*
M. Real, *adjudant-major;*
M. Guyot, *aide-major.*

DOUAI. — 6e LÉGION.

État-major : MM. Plancassagne, *lieutenant-oclonel;*
Dr Watelle fils, *chirurgien-major;*
Cotteaux. Ch. *lieutenant d'armement;*
Ridoux, Émile, *lieutenant trésorier;*
1er Bataillon (Douai). — M. Saphor, *commandant;*
N..., *adjudant-major;*
N..., *aide-major;*
2e ——— (Marchiennes, Orchies). — M. Broutin, *commandant;*
N..., *adjudant-major;*
M. Vallée, *aide-major;*
3e ——— (Arleux, Douai). — M. Billet, *commandant;*
M. Martin, Jules, *adjud,-major;*
N..., *aide-major;*

DUNKERQUE. 7e LÉGION.

État-major : MM. Marguerit, *lieutenant-colonel;*
Dr Reumaux, *chirurgien-major;*
Bastaert, *lieutenant d'armement;*
Debaecque, Louis, *lieutenant-trésorier.*
1er Bataillon (Bergues, Hondschoote). — M. Beernaert, *commandant;*
M. Blomme, *adjudant-major;*
M. Haumers, *aide-major;*
2e ——— (Bourbourg, Gravelines). — M. Landeau, Louis, *commandant;*
M. Pinson, Henri, *adj -major;*
M. Fleuriel, *aide-major;*
3e ——— (Dunkerque). — M. Plaideau, Ernest, *command.;*
M. Vergriete, *adjudant-major;*
M. Lefebvre, Ls.-Ct., *aide-major.*
4e ——— (Wormhoudt). — M. Despommaere, *commandant;*
M. Brisbois, *adjudant-major.*

HAZEBROUCK. — 8e LÉGION.

État-major : MM. Jacob, *lieutenant-colcnel;*
Dr Baggio, *chirurgien-major;*
Vallée, Eugène, *lieutenant d'armement;*
Ledieu, Albert, *lieutenant-trésorier.*

1er Bataillon. — M. Richard, Louis, *commandant;*
— M. Hindré, Ernest, *adjudant-major;*
— M. Vanuxem, *aide-major;*
2e ——— — M. Hié, Émile, *commandant;*
— M. Declerck, Victor, *adjudant-major;*
— M. Lamps, Abel, *aide-major;*
3e ——— — M. Sockeel, Émile, *commandant;*
— M. Agnès, Robert, *adjudant-major;*
— N..., *aide-major;*
4e ——— — M. Demey, Charles, *commandant;*
— M. Liénard, Ferdinand, *adjudant-major;*
— N..., *aide-major;*
5e ——— — M. Degraeve, *commandant;*
— M. Houvenaghel, Désiré, *adjudant-major;*
— M. David, Auguste, *aide-major;*
6e ——— — M. Cortel, *commandant;*
— N..., *adjudant-major;*
— M. Lecerf, Irénée, *aide-major;*
7e ——— — M. Muller, Xavier, *commandant;*
— M. Debuyser, Charles, *adjudant-major;*
— N..., *aide-major;*

VALENCIENNES. — 9e LÉGION.

État-major: MM. Brabant, Alfred, *lieutenant-colonel;*
Dr Cayrol, *chirurgien-major;*
Abrassart, *lieutenant d'armement;*
Binet, *lieutenant-trésorier;*

1er Bataillon (Bouchain). — M. Macarez, Henri, *command.;*
M. Tombe, *adjudant-major;*
M. Canonne, *aide-major;*
2e ——— (Condé). — M. Dervaux, Ernest, *command.;*
M. Descamps, *adjudant-major;*
M. Ghisgand, *aide-major;*
3e ——— (St.-Amand, r. droite). — M. De Bettignies, *commandant;*
M. Chatelain, *adjudant-major;*
M. Deneux, *aide-major;*
4e ——— (St.-Amand, r. gauche). — M. Lemaire, Dré, *commandant;*
M. Dubois, Augte, *adj.-major;*
M. Lejeune, *aide-major;*
5e ——— (Valenciennes-E.). — N..., *commandant;*
M. Mallez, Henri, *adj.-major;*
M. Carpentier, Lis, *aide-major;*
6e ——— (Valenciennes-N.). — M. Pillion, Jules, *commandant;*
M. Rousseau, Érd, *adj.-major;*
M. Dertelle, Ele, *aide-major;*
7e ——— (Valenciennes-S.). — M. Legrand, Louis, *command;*
M. Bruno, Ch., *adjudant-major;*
M. Tonneau, E., *aide-major;*

Société de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (siége à Paris).

Cette Société a pour but de concourir par tous les moyens en son

pouvoir au soulagement des blessés et des malades, sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux.

Elle se compose de membres fondateurs qui souscrivent pour une cotisation annuelle de 30 francs et de membres souscripteurs dont la cotisation annuelle ne peut être inférieure à 6 francs.

Comité central de Lille pour les départements de la région du Nord.

MM. le comte de Melun ✠, *président;* Auguste Longhaye, *vice président;* le Dr Houzé de l'Aulnoit, Vente ✼, Anicet Digard, Léonard Danel ✼.

Société de secours aux prisonniers de guerre.

Comité central. — MM. le comte de Melun ✠, *président;* Aug. Longhaye, *vice-président;* Vente ✼, *secrétaire;* Curtis, *trésorier;* Ed. Agache, Léonard Danel ✼, Prosper Derode ✼, Descamps-Crespel, Despretz, Anicet Digard, Dr Gosselin, A. Houzé de l'Aulnoit, Banderàli.

3e DIVISION MILITAIRE.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le No 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. Faidherbe (G. O. ✼), *général de division commandant la division.*

M. Grandjean, ✼, chef d'escadron d'état-major, *faisant fonctions de chef d'état-major.*

M. Georgin, capitaine d'état-major.

M. Leleux, ✼, capitaine, *archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Desaint de Marthille (C. ✼), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Lille. — M. Guillot de la Poterie (O. ✼), colonel, *commandant la place;* M. Hantson (O ✼), *major de place;* MM. Nauroy ✼, Varros ✼, Volland ✼, Mairet ✼, capitaines, *adjudants de place.*

Place de Douai et Fort-de-Scarpe. — M. Cassagne (C. ✼), colonel, *commandant la place;* MM. Barré, ✼, Guillemeney, ✼, *capitaines-adjudants de place;* Diriais ✼, lieutenant, *adjudant de place;* Lavirotte, ✼, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

Place de Cambrai. — M. Bourboulon, (C. ✼), colonel, *commandant la place;* MM. Poindrelle, ✼, capitaine, *adjudant de place;* Chabalet, ✼, lieutenant, *idem.*

Place de Valenciennes.—M. Deslandes (O. ✼), colonel, *commandant la place;* MM. Lorcez, ✼, capitaine, *adjudant de place;* Poupart, ✼, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

Place de Dunkerque et Fort-Louis — M. Boutet de Mazug (C. ✼), colonel, *commandant la place;* MM. David, ✼, capi-

taine, *adjudant de place ;* Payart, lieutenant, *idem* ; Cattier, ✻, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

Place de Maubeuge. — M. Despaisses de la Plane (O. ✻), lieutenant-colonel, *commandant de place;* Guillemot ✻, capitaine, *adjudant de place.*

Place de Bouchain. — M. Peuvrel, ✻, capitaine, *comm. la place.*

Place de Condé. — M. Brière (O. ✻), chef de bataillon, *commandant la place.*

Place de Landrecies. — M. de Bonnefoux, (O. ✻), chef de bat. *id.*

Place de Bergues et Fort-Français. — M. Leclercq, ✻, capit., *id.*

Place de Gravelines. — M. Alliou (O. ✻), major, *idem.*

ARTILLERIE.

M. le baron Treuille de Beaulieu (C. ✻), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3e division militaire.*

Ecole d'artillerie de Douai. — M. Briant, (O. ✻), colonel, chef d'état-major de l'artillerie de la 3e division, *directeur de l'école;* MM. Merklein (O. ✻), *professeur de sciences appliquées*; Baudot, capitaine, *professeur de fortifications;* Himelspach, ✻, *garde principal d'artillerie*, *agent spécial;* Plichon, ✻, garde de 1re classe, *garde du matériel.*

Fonderie de Douai. — M. Bertout, ✻, chef d'escadron, *directeur,* MM. Louchard, ✻, capitaine, *sous-directeur;* Petelle, idem, *adjoint;* Himmelspach, *garde principal d'artillerie;* Desforges, Bachman, *gardes de 1re classe;* Cartier, *contrôleur à la fonderie;* Hameux, *idem de 2e classe.*

Direction d'artillerie de Douai. — MM. Briant (O. ✻), colonel, *directeur*, à Douai ; Desmarest ✻, lieutenant-colonel, *sous-directeur;* Louchard, chef d'escadron, *adjoint au sous-directeur;* Liégeois ✻, lieutenant-colonel, *commandant l'artillerie*, à Lille; Spy, ✻, capitaine en 1er, *adjoint au commandant*, à Lille; Payen, ✻, idem, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; Chartou, ✻, idem, à Valenciennes; Blet, ✻, idem, *idem*, à Cambrai; Havez, ✻, idem, *adjoint à la direction*, à Douai; Roussel, ✻, idem, *idem*, idem; Malacroix, *garde-princ.* à Douai; Cantineau, ✻, *idem*, idem; Hardy, *garde de 1re classe*, idem; Aporta, *idem*, à Bouchain; Escallier ✻, *id*, à Condé; Günther, *idem*, à Bergues; Coursin, *idem*, à Landrecies; Canoville, *idem*, à Maubeuge; Renaud, *idem*, à Douai; Lacombe, Lachaume, *idem*, à Douai; Dusseaut, *garde de 2e classe*, à Lille; Ricq, *idem*, à Douai; Desséré, *idem*, à Valenciennes; Leblond, *idem*, à Cambrai; Pennetot, *idem*, à Douai; Barrat, *idem*, idem; Jonville, ✻, *idem*, à Lille; Dewailly, *idem*, à Douai; Chanteur, ✻, *idem*, à Dunkerque; Hameaux, *idem*, idem; Coulon, Vagner, *idem*, à Douai; Parbeyle, *idem*, à Gravelines; Roland, *contrôleur de*

2e *classe*, à Lille; Démurger, *idem*, à Douai; Berthaut, Desrumaux, Hutz, Fontaine, *ouvriers d'état de* 1re *classe*, à Douai; Klein, Goebb, Lelarge, *idem de* 2e *classe*, idem; Mathieu, *gardien de batterie de* 1re *classe*, à Gravelines; Maronne, *idem de* 2e *classe*, à Dunkerque.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Deparis, ✻, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines; Gunther, *garde de* 1re *classe*, à Bergues; Gard, *gardien de batterie de* 1re *classe*, à Dunkerque; Renaud, Mathieu, *idem*, à Gravelines; Pellé, *garde de* 2e *classe*, à Dunkerque.

GÉNIE.

5e DIRECTION. — LILLE.

M. Hallier (O. ✻), lieutenant-colonel, *directeur des fortifications par intérim;* M. Boulenger ✻, *garde principal*, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Hallier (O. ✻), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef;* MM. Coblentz, Courtois, *capitaines;* Abraham, ✻, Pironneau, ✻, Chrétien, ✻, Mervant, Rigault, Mathis, Girard, Maillot, *gardes*.

PLACE DE DOUAI. MM. Demont ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Drouin, ✻, capitaine; MM. Malard, Joly, Flambert, *gardes*.

PLACE DE VALENCIENNES. MM. Bernard (O ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* Fouché, *capitaine;* MM. Bailly, Loiseau, Puydt, *gardes*, à Valenciennes.

PLACE DE BOUCHAIN. M. Normand, *garde*.

PLACE DE CONDÉ. — M. Levin, *garde-principal*.

PLACE DE CAMBRAI. M. Saint-Quentin, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Selva, Appert, *capitaines*; MM. Richard, Pasquier, Dhédin, *gardes*.

PLACE DE MAUBEUGE. M. Antonin (O. ✻), chef de bataillon, *ingénieur en chef;* MM. Rhumeau, ✻, Houard, Lasne, *gardes*.

PLACE DE LANDRECIES. M. Albrecht, *garde*.

PLACE D'AVESNES. — M. Gaignet, *garde-principal*.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Gardier ✻, capitaine, *ingénieur en chef;* MM. Girardot, ✻, *garde principal;* Berlemondt, Volbondt, Carton, *gardes*.

PLACE DE BERGUES. M. Renoncourt, ✻, *garde*

PLACE DE GRAVELINES. M. Robinet, ✻, chef de bataillon, *ingénieur en chef:* M. Chassang, *garde-principal*.

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3e DIVISION.

1er *Conseil.* — MM. Richard, ✻, capitaine en retraite, *commissaire de la République;* Lansé, capitaine en retraite, *rapporteur*; Veillet, capitaine au 98e de ligne, *substitut du rapporteur* ; Neuveux, officier d'administration, *greffier.*

2e *Conseil.* — MM. Malin, (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire de la République;* Lemaréchal, ✻, capitaine en retraite, *rapporteur;* Renaud, officier d'administration, *greffier.*

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. Montaudon (O. ✻), *intendant militaire de la* 3e *division*, à Lille ; Milson, ✻, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille ; Busquet de Caumont, ✻, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Lille ; Dubois, *sous-intendant de* 1re *classe*, à Douai ; Guérin, *sous-intendant de* 2e *classe*, à Valenciennes ; Jolivet, ✻, *sous-intendant de* 3e *classe*, à Cambrai ; Berneval, ✻, *adjoint de* 1re *classe*, à Maubeuge ; Serand, *idem*, à Lille ; Bichet, *officier d'administration de* 2e *classe*, à Lille ; Dotfe, *officier d'administration de* 2e *classe*, *chef des bureaux de l'intendance de la* 3e *division militaire*, à Lille ; *Adjudants d'administration en* 1er, MM. Contant, Normain, à Lille ; Galet, à Maubeuge ; Rey, à Douai ; *Adjudants d'administration en* 2e, MM. Sillaume, Brial, Molinet, Dibon, Seitz, à Lille ; Filleux, à Dunkerque ; Giraud à Douai ; Conty, à Cambrai ; Thirion, à Valenciennes.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Gueury, ✻, *médecin principal de* 1re *classe;* Cocud, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Strauss, ✻, *idem;* Jeaux, ✻, *idem;* Bedié, *idem;* Caron, *médecin aide-major de* 1re *classe;* Hellaine, Delamarre, *idem;* Laveran, Strauss, *idem de* 2e *classe;* Bocher, ✻, *pharmacien de* 1re *classe;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Durford de la Broye, ✻, *officier d'administration comptable de* 1re *classe;* Beauxis, Bodart, Combé, *adjudants d'administration en* 1er ; Rodrigue, *idem en* 2e.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Blanvillain, ✻, *médecin principal de* 2e *classe;* Deluy, *médecin major de* 1re *classe;* Gilet, ✻, Chartier, ✻, *idem*, Rogues, ✻, *idem de* 2e *classe;* Schacuffèle, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Lecerf, *pharmacien aide-major;* Clarisse, *aumônier de* 4e *classe;* Pierga, ✻, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Pierga, *adjudant d'administration comp-*

table en 1er ; de Bigault de Casanorre, *adjudant d'administration en second.*

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

Officiers de santé. MM. Allaire, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Fegueux, ✻, *pharmacien-major de* 2e *classe;* Desmidt, *aumônier de* 4e *classe;* Bigorne, *adjudant d'administration comptable de* 2e *classe*; Blary, *idem.*

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Vézien, ✻, *médecin major de* 1re *classe;* Baclen, ✻, *idem;* Noiret, *idem de* 2e *classe;* Jacob, *médecin;* Merchier, ✻, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Campagnie, *aumônier de* 4e *classe;* Gallois, *officier d'administration comptable de* 2e *classe;* Nicolas, *adjudant d'administration en premier*; Daudruy, *adjudant auxiliaire.*

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Widal, ✻, *médecin-major de* 1re *classe;* Carrette, Sauzède, Moty, Dupuy, *médecins stagiaires;* Villedon, *pharmacien-major de* 1re *classe;* Mortreux, *aumônier de* 4e *classe;* Desmaux, *adjudant d'administration en* 1er.

HABILLEMENT ET CAMPEMENT.

MM. Thorel, ✻, *officier d'administration de* 1re *classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille; Jacquel, *adjudant d'administration en* 1er; Meyneau, Berbal-Combert, *idem en* 2e.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Cayrol, *officier d'administration comptable de* 1re *classe, commandant la* 3e *section d'ouvriers militaires d'administ. à Lille;* Moindron, ✻, *officier d'administ comptable de* 1re *cl*, à Lille; Deitte, ✻, *idem à Lille;* Sampoteau, Moreau, *idem de* 2e *classe* à Lille; Grégory, *idem de* 1re *classe*, à Cambrai; Maurey, ✻, *idem de* 1re *classe*, à Valenciennes; Riboulet, *idem, de* 2e *classe*, à Maubeuge; Clair, *idem*, à Dunkerque; Bucan, *idem*, à Douai; Guillemot, *adjudants d'administration en* 1er.; Marcon, Herfray, Patez, Lebon, *adjudants d'administration en* 2e à Lille.

Service du chauffage. MM. Nicolle, *entrepreneur de la* 3e *division*, à Aire; Laloy, *préposé*, à Lille.

Service des lits militaires. MM. Pierron, *agent du service pour la* 3e *division*, à Lille; Patouillot, *préposé*, à Lille; Delécluse, *idem*, à Dunkerque; Monard, *idem*, à Cambrai; Clareton, *idem*, à Valenciennes; Flament, *idem*, à Douai; Delecluse, *idem*, à Maubeuge.

Service des tranports de la guerre. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Simon, ✻, capitaine de recrutement.

GENDARMERIE NATIONALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu a été transféré à Lille, le 1er janvier 1870.

N...., colonel, commandant la légion, à Lille.

Les officiers de gendarmerie employés dans le département sont :

M. Dupleix (O. ✻), *chef d'escadron commandant*, à Lille; MM. Duphil, *capitaine*, à Lille; Lebée, ✻, *capitaine-trésorier*, à Lille; Faure, ✻, *capitaine*, à Douai; Drouel, *capitaine*, à Dunkerque; Walroff, *lieutenant*, à Hazebrouck; Pol, *capitaine*, à Cambrai; Michell, *lieutenant*, à Avesnes; Bollenot, ✻, *capitaine*, à Valenciennes; N......., *lieutenant*, *commandant la 2e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Delaunay, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille; Joullié, *adjudant-sous-officier*, commandant les brigades de Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 55 brigades, dont 38 à cheval et 17 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	COMMANDANTS.
Une à cheval à Dunkerque..	MM. Folton, *maréchal-des-logis.*
Une à pied, id......	Guillon, *brigadier.*
Une à cheval à Bergues....	Chamberlin, *idem.*
Une à cheval à Gravelines..	Millet, *brigadier.*
Une id. à Watten.....	Boquillon, *idem.*
Une à pied à Hondschoote..	Jacquemin, *idem.*
Une à pied à Wormhoudt...	Mercier, *brigadier.*
Une à cheval à Hazebrouck.	Bertein, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Cassel......	Piérotin, *brigadier*
Une id. à Bailleul....	Taxil, *idem.*
Une à pied à Merville......	Lalie, *maréchal-des-logis*
Une id. à Steenvoode ..	Guelfacci, *brigadier.*
Trois à cheval à Lille......	Joullié, *adjudant-sous-officier.*
	Guillemin, *brigadier.*
	Friderich, id.
Une à pied à Lille.......	Poirier, *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Lannoy.....	Moreaux, *idem.*
Une id. à Seclin......	N .., *idem.*
Une id. à Roubaix....	Mercier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Pont-à-Marcq.	Turpin, *idem.*
Une id. à Armentières..	Fauvet, *brigadier.*
Une id. à La Bassée...	Bour, *idem.*
Une à pied à Haubourdin...	Gaillard, *idem.*
Une id. à Cysoing......	Béline, *idem.*

Une à cheval à Tourcoing . .	MM. Ancelin , *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Quesnoy-s-D...	Ancelin , *idem.*
Deux à cheval à Cambrai....	Jacquart, *maréchal-des-logis.*
	N.... , *brigadier.*
Une à pied à Carnières	Baussart, *idem.*
Une à cheval au Câteau.....	Carpentier, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Clary.......	Boitte , *brigadier.*
Une id. à Solesmes....	Boucly , *idem.*
Une id. à Masnières...	Ditte , *idem.*
Une id. à Avesnes.....	Pécheux, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Berlaimont...	Foulon , *idem.*
Une id. à Maubeuge...	Blanquart, *maréchal-des-logis.*
Une à pied à Trélon.......	Gillot, *brigadier.*
Une à cheval à Landrecies ..	Pauwels , *idem , médaillé.*
Une id. au Quesnoy...	Cnapelynck, *idem.*
Une id. à Bavai.......	Hus , *idem.*
Une à pied à Solre-le-Chât..	Galopin, *maréchal-des-logis.*
Une id. à Hautmont. ...	Wuilbert, *brigadier.*
Deux à cheval à Douai.....	Semain , *maréchal-des-logis.*
	Darsonville, *brigadier.*
Une à pied à Douai.	Blondeau , *idem.*
Une à cheval à Orchies. ...	Guyot, *idem.*
Une à pied à Marchiennes..	Lehmann , *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-B.	Dureigne, *idem.*
Une id. à Valenciennes.	Godard , ✠, *mar.-d-logis, méd.*
Une à pied à Valenciennes..	Fiévé, *brigadier.*
Une id. à Denain.......	Demory , *maréchal-des-logis.*
Une à cheval à Bouchain....	Sellier, *brigadier.*
Une à cheval à Condé.... .	Kreichgauer , *brigadier.*
Une id. à St.-Amand..	Deflandre, ✠; *maréc.-des-logis.*
Une à pied à Anzin........	Topin , *brigadier.*

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers , savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontiere belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

État nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Perigot (C. ✻), capitaine de vaisseau, *Commandant supérieur;* Berteloot, ✻, lieutenant de vaisseau, *directeur des mouvements*; de Maigret, lieutenant de vaisseau, *aide-de-camp du Commandant supérieur;* Stéphan, (O. ✻), commissaire de la marine, *chef du service de la marine au port de Dunkerque*; Fournier, ✻, commissaire adjoint de la marine, *chargé de l'inscription maritime*, à Dunkerque; Honoré, ✻, sous-commissaire de la marine, *chargé des détails administratifs du port de Dunkerque;* Allanie, *aide-commissaire de la marine;* Terquem, ✻, *professeur d'hydrographie*; Wood, commis aux écritures de 1re classe, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis aux écritures de 2e classe; Cattoën, idem, idem; Ribreu, ✻, idem de 3e classe; Brives, idem, de 4e classe; Lenglet, id., id.; — Trabaud, *trésorier des invalides de la marine*; Le Bihan, *syndic des gens de mer de 1re cl.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *commis aux écriture de 1re classe, administrateur du sous-quartier de Gravelines*; Delahaye, *syndic des gens de mer*;

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Trésorier-payeur général du département du Nord, M. Akermann (O. ✻), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Chomel, ✻, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Fabre, à Cambrai; Saugnier, à Avesnes; de Chataux, ✻, à Douai; de Lacoste, à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

La direction des contributions directes du Nord est une direction de première classe. — Elle est chargée de la conservation des plans cadastraux et des matrices cadastrales de toutes les communes du département, dont les minutes sont déposées dans ses bureaux — Sur la demande qui en est faite au Directeur par les intéressés, elle délivre des copies ou extraits certifiés de ces plans et matrices aux propriétaires,

officiers ministériels et chefs de service ou d'administration qui en ont besoin. — Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Gimel, ✻, 28, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteur 1er commis de la direction, M. Moullin, à Lille.

Inspecteurs, MM. Charmeil et O'Hanly, à Lille.

Contrôleurs et Contrôleurs principaux : (1)

M. Henricolas, à Lille, 1re et 3e perception de Lille.

M. Bezard, à Lille, 2e perception de Lille et perception de Fives-Lille.

M. Cornée, à Lille, 4e perception de Lille, comprenant Wazemmes, Esquermes et les Moulins.

M. Lessens, à Lille, perception de Saint-André, cantons de Quesnoy-sur-Deûle et d'Haubourdin.

M. Platel, à Lille, cantons de La Bassée, de Seclin et de Pont-à-Marcq.

M. Arnaud, à Lille, cantons de Cysoing et de Lannoy, perception de Marcq et de Croix.

M. Baucheton, à Roubaix, ville de Roubaix.

M. Schneider, à Tourcoing, ville de Tourcoing, perception d'Halluin et commune de Wattrelos.

M. Mathieu, à Armentières, cantons d'Armentières et de Bailleul, perception d'Estaires.

M. Vermersch, à Hazebrouck, cantons d'Hazebrouck, de Cassel et de Steenwoorde, perception de Merville.

M. Duchastelet, à Dunkerque, la ville et les cantons de Dunkerque, le canton de Gravelines.

M. Lafaye, à Dunkerque, cantons de Bergues, de Bourbourg, d'Hondschoote et de Wormhoudt.

M. Buffel, à Douai, ville de Douai, perception d'Arleux, les trois cantons de Douai, moins la perception de Lewarde

M. Mansion, à Douai, perceptions de Bugnicourt et de Lewarde, cantons de Marchiennes et d'Orchies.

M. Peignian, à Valenciennes, ville de Valenciennes, perceptions d'Anzin, de Rouvignies et d'Onnaing.

M. André, à Valenciennes, cantons de Saint-Amand et de Condé.

M. Bertrand, à Valenciennes, canton de Bouchain, perceptions de Marly, de Famars, de Vendegies et d'Haussy.

M. Muset, à Cambrai, canton de Marcoing, ville et canton Ouest de Cambrai.

(1) Nous indiquons à la suite du nom des contrôleurs la circonscription du contrôle.

M. Sohet, à Cambrai, canton Est de Cambrai, cantons de Carnières et de Clary.

M. Pugnaud, au Cateau, perception de Solesmes, cantons du Cateau et de Landrecies.

M. Viatte, à Avesnes, cantons d'Avesnes et de Trélon.

M. Varnier, à Maubeuge, cantons de Solre-le-Château et de Maubeuge, perception de La Longueville.

M. Gérodias, au Quesnoy, cantons du Quesnoy et de Berlaimont, perceptions de Bavai et de Saint-Waast.

Surnuméraires, à la Direction, MM. Catteau, Wahl, Santallier.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef*, à Lille.

Géomètres de 1re classe. MM. Durand, Leblanc aîné, Desroches, Taquet, Raviard, Mathieu, Ingelrans, Couteaux.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
		ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Behaghel.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Charles.
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Looten.	1	DUNKERQUE	Rouvière, Pierre.
			4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Dhaines Jules.

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	HONDSCHOOTE, Killem, Moëres (les)	Dabbadie, Jean.
4	LOOBERGHE, Capellebroucq, Dringham, S.-Pierrebroucq	Em. Demeyer.
4	PETITE-SYNTHE, Armbouts-Cappel.-Cappel ou seulemnet Cappel. Mardyck, Grande Synthe	Hovelt, Hippolyte.
5	PITGAM, Bissezeele, Crochte, Eringhem, Steene	Al. Hanotte.
4	QUAEDYPRE, Socx, West-Cappel, Wylder	Coppens.
4	REXPOEDE, Bambecque, Oost-Cappel, Warhem	Filhol de Camar.
7	TETEGHEM, Coudekerque-Br., Coudekerque-Vil., Ghyvelde, Leffrinckoucke, Uxem, Rosendael., Zuydcoote	Dubus, Célestin.
5	WATTEN, Holque, Millam, St.-Momelin, Wulverdinghe	Vanamandel.
5	WORMHOUDT, Esquelbecq, Herzeele, Ledringhem, Zeggers-Cappel	Dissard.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	ARNÈKE, Buysscheure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele	A. Wyts.
2	BAILLEUL, Saint Jans-Cappel.	Pierre Béhaghel.
7	CASSEL, Bavinchove, Hardifort, Ste.-Marie Cappel, Oxelaëre, Wemaers-Cappel, Zuytpeene	Rolland, Louis.
7	EBBLINGHEM, Blaringhem, Lynde, Renescure, Sercus, Staple, Wallon-Cappel	Delerue.
2	ESTAIRES, La Gorgue	Deleclère.
5	EECKE, Boeschêpe, Godewaersvelde, St.-Sylvestre-Capp, Terdeghem	Debrock.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghem Pradelles Strazeele	Viellescazes, Jean.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Midi, Em.
3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Behaghel, Émile.
4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Louis.
2	NIEPPE Steenwerck	Eug. Bevenot.
4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezeele	Damiens, Jean-B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Tacquet, Henri.
8	ANNOEULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin	Panckoucke, Léon.
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	Cerf, Jules.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Dupont.
5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Barault dit Roullon
5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Durand, Eugène.
3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, Jacques.
7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Melantois Wannehain	Foutry, (O. ✻)

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
6	Ennetières-en-Weppes	Prestat.
	Englos	
	Erquinghem-le-Sec	
	Escobecques	
	Maisnil (le)	
	Radinghem	
6	FOURNES	André, Louis.
	Aubers	
	Fromelles	
	Herlies	
	Sainghin-en Weppes	
	Wicres	
5	HALLUIN	N...
	Bousbecques	
	Roncq	
	Linselles	
	Neuville-en-Ferrain	
5	HAUBOURDIN	Lefevre, Bernard.
	Hallennes-lez-Haubourdin	
	Lomme	
	Loos	
	Sequedin	
4	HOUPLINES	Lhermitte.
	Capinghem	
	Frelinghien	
	Prémesque	
6	LANNOY	Guary, André.
	Hem	
	Leers	
	Lys	
	Sailly	
	Toufflers	
	LILLE 1.er division	De St.-Marceau.
	LILLE 2e division	Beaumé.
	LILLE 3e division	Pourpe.
	LILLE 4e division	Badin.
	Lille ext.-muros :	
7	LILLE (Fgs de Fives et de St-Maurice)	Dibos, Armand, ✻
	Faches	
	Hellemmes	
	Lezennes	
	Madeleine (la)	
	Mons-en-Barœul	
	Ronchin	
3	MARCQ-EN-BARŒUL	Follet, Félix.
	Bondues	
	Mouveaux	
8	MONS-EN-PÉVÈLE	Chardot, L.-E.
	Bersée	
	La Neuville	
	Moncheaux	
	Ostricourt	
	Phalempin	
	Thumeries	
	Wahagnies	
7	PONT-A-MARCQ	Mantoulet, Hipp.
	Attiches	
	Avelin	
	Ennevelin	
	Fretin	
	Mérignies	
	Tourmignies	
4	QUESNOY SUR-D.	Cuvelier, Pierre.
	Lompret	
	Pérenchies	
	Verlinghem	
1	ROUBAIX	Galloni d'Istria.
4	SAINT-ANDRÉ	J.-B. Bonnet.
	Lambersart	
	Marquette	
	Wambrechies	
5	SANTES	Bommart, Émile-E
	Beaucamps	
	Emmerin.	
	Ligny	
	Wavrin	

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	SECLIN Gondecourt Houplin	Delannoy.
7	TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin	Renon, Célest.
1	TOURCOING	Devemy, Théod.
5	WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville	Dubois, Ad.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
9	ABANCOURT Blécourt Aubencheul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt	Béhague, Louis.
6	AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies	Bonnay, Clovis.
5	BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire	Toussaint.
1	CAMBRAI	Delesalle, Antoine.
5	ESTOURMEL Catteniêres Carnières Seranvillers Wambaix	Rennuit, Victor.
5	CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil	Génédor, Pierre.
5	CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors	Liegey, Charles.
6	CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies	Dorigny.
5	CLARY Bertry Busigny Marest Montigny	Barbare.
7	GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich	Fleurynck, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
5	HAUSSY Montrecourt Saulzoir Saint-Waast Vertain	Delpature, Hector.	8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.	Vasseur, Th.
7	IWUY Escaudœuvres Estrun Eswars Ramillies Thun-Lévêque Thun-St.-Martin	Mallet de Chauny.	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Python. Romeries Viesly	Perret, Edmond, ✻
6	LIGNY Audencourt Caudry Caullery Esnes Haucourt	Maubec, Pierre.	7	INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont	Delannoy, Victor.
7	MASNIÈRES Crevecœur Flesquières Lesdain Marcoing Ribecourt Rumilly	Dumotiez, Th. fils.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Baude.
6	MŒUVRES Anneux Boursies Cantaing Doignies Noyelles-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Enaux, Sébastien.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

COMMUNES composant chaque réunion — Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion — Noms.	NOMS des titulaires.
7	AVESNES	L. Dujardin.
	Avesnelles	
	Bas-Lieu	
	Dompierre	
	Flaumont-Waudrechies	
	Haut-Lieu	
	Saint-Hilaire	
7	BAVAI	Alavoine, Hector.
	Audignies	
	Houdain	
	Honhergies	
	Louvignies-Bavai	
	Mecquignies	
	Obies	
8	BEAUFORT	Devise Fidèle.
	Damousies	
	Eclaibes	
	Ferrière-la-Petite	
	Limont-Fontaine	
	Obrechies	
	Saint-Remy-Mal-Bâti	
	Wattignies	
8	BERLAIMONT	J. Vanhoucke.
	Aulnoye	
	Aymeries	
	Leval	
	Monceau-S.-Waast	
	Noyelles	
	St-Remy-Chaussée	
	Sassegnies	
6	CARTIGNIES	Carr
	Beaurepaire	
	Boulogne	
	Fayt-le-Grand	
	Fayt-le-Petit	
	Marbaix	
7	COLLERET	Remise.
	Cerfontaine	
	Jeumont	
	Marpent	
	Quiévelon	
	Recquignies	
	Rousies	
5	COUSOLRE	Cumont, Charles.
	Aibes	
	Berelles	
	Bousignies	
	Estrud	
5	DOURLERS	Bécart
	Beugnies	
	Floursies	
	Saint-Aubin	
	Semousies	
8	ENGLEFONTAINE	Royaux, Aug.
	Hecq	
	Locquignol	
	Neuville	
	Poix	
	Raucourt	
	Salesches	
	Vendegies-au-Bois	
6	EPPE-SAUVAGE	Dewalle.
	Baives	
	Liessies	
	Moustier	
	Wallers	
	Willies	
3	ETRŒUNGT	Druart.
	Floyon	
	Larouillies	

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
4	FOURMIES	Robert, Jean.
	Anor	
	Féron	
	Wignehies	
7	GOMMEGNIES	Delerue.
	Bry	
	Eth	
	Frasnoy	
	Preux au-Sart	
	Wargnies-le-Grand	
	Wargnies-le Petit	
4	LA LONGUEVILLE	Stocquelet.
	Feignies	
	Neuf-Mesnil	
	Taisnières-sur-Hon	
7	LANDRECIES	Thomas.
	Bousies	
	Croix	
	Fontaine-au-Bois	
	Forest	
	Preux-au-Bois	
	Robersart	
7	LE QUESNOY	Dupont, Louis.
	Baudegnies	
	Ghissignies	
	Jolimetz	
	Louvignies-Quesnoy	
	Potelle	
	Villereau	
4	MAROILLES	Passage, Charles-H.
	Favril	
	Prisches	
	Taisnières-en-Thierache	
6	MAUBEUGE	J.-M. Adéma.
	Assevent	
	Boussois	
	Ferrière-la-Grande	
	Hautmont	
	Louvroil	
6	PONT-SUR-SAMBRE	Lebleu.
	Bachant	
	Boussières	
	Ecuelin	
	Hargnies	
	Vieux-Mesnil	
5	SAINS	Salomé, Mélici.
	Felleries	
	Ramousies	
	Semeries	
	Rainsars	
7	SAINT-WAAST	Decool.
	Amfroipret	
	Bellignies	
	Bermeries	
	Bettrechies	
	Flamengrie (la)	
	Gussignies	
10	SOLRE-LE-CHATEAU	Balicq, Jules L.-A.
	Beaurieux	
	Choisies	
	Clerfayts	
	Dimechaux	
	Dimont	
	Eccles	
	Lez-Fontaines	
	Sars-Poteries	
	Solrinnes	
3	TRÉLON	Dehorter, Louis.
	Glageon	
	Ohain	
6	VILLERS POL	Trentesaux.
	Jenlain	
	Maresches	
	Orsinval	
	Ruesnes	
	Sepmeries	
7	VILLERS-SIRE-NIC.	E. Planchenault.
	Bersillies	
	Bettignies	
	Elesmes	
	Gognies Chaussée	
	Mairieux	
	Vieux-Rengt	

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	Arleux, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	D. François.
8	Bugnicourt, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Deroubaix, Ed.
7	Cuincy, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Cantel.
	Douai	Dislère.
5	Landas, Aix, Beuvry, Nomain, Saméon	Renau, François.
7	Lewarde, Aniche, Auberchicourt, Ecaillon, Loffre, Masny, Montigny	Roussel, Henri.
5	Marchiennes-ville, Alnes, Bouvignies, Tilloy, Wandignies	Tronsens.
4	Orchies, Auchy, Coutiches, Faumont	Guilbert, Jules.
5	Pecquencourt, Bruille, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Vred	Varlet, Léon.
6	Raches, Anhiers, Flines, Lallaing, Raimbeaucourt, Roost-Warendin	Libert.
6	Sin, Dechy, Férin, Guesnain, Roucourt, Waziers	Ch. Colin
5	Somain, Erre, Fenain, Hornaing, Villers-Campeau	Carton, Célestin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
7	ANZIN Aubry Bellaing Beuvrages Bruay Saint-Saulve Wallers	Rennuit, Carlos.
7	BOUCHAIN Emerchicourt Hordain Marquette Mastaing Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Fau'x	Minne, Amaury.
5	CONDÉ Hergnies Saint-Aybret Thivencelles Vieux-Condé	Famery, Nicolas.
7	DENAIN Abscon Escaudain Haveluy Hélesmes Rœulx Wavrechain-sous-Denain	Abbatucci, Jean.
7	DOUCHY Avesnes-le-Sec Haspres Lieu-Saint-Amand Lourches Neuville Noyelles	Lambert, Henri.
7	FAMARS Artres Aulnoy Maing Monchaux Querenaing Verchain-Maugré	Dumelz, Louis.
5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq	Panckoucke, Victor
6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Filz, Philippe
5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Perrot de Thaunberg
7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	Lemaire, Steph.
7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
5	SAINT-AMAND Bousignies. Brillon Millonfosse. Sars-et-Rosières.	Bris, Eugène.
1	VALENCIENNES	Sarrazin, Louis.

Percepteurs surnuméraires. MM. Theys; Cornez.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit annuellement plus de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur. M. Dorlan, ✻, à Lille. — *Premier commis de la direction*. M. Bilcoq, de 1re classe. — *Inspecteur*, M. Nuisement, à Lille. — *Vérificateurs*. MM. Spire, à Cambrai; Desmarets, à Lille; Le Camus, à Lille; Cahen, à Douai; Dézon, à Dunkerque; Béhaghel, à Hazebrouck; Mitenne, à Valenciennes; Taillet, à Avesnes. — *Contrôleurs :* MM. Trannoy et Debrie, à Lille. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre*, M. Boyeldieu. — *Receveur du timbre extraordinaire*, M. Boisset, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, à Lille, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, un à Tourcoing, un à Valenciennes.

Nota. Il y a en outre maintenant dans le département 72 débitants de tabacs chargés de la vente du papier timbré.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demol, Bourbourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Perret; domaines et actes judiciaires, M. Galfier; hypothèques, M. Barrière; Gravelines, M. Le Gay; Hondschoote, M. Ackein, Wormhoud, M. Grard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Bonnière; Cassel, M. Malot; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Théry; hypothèques, M. Lambert; Merville, M. N.... ; Steenvoorde, M Lenglet.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Faucheux; Cysoing, M. Bethouart; Haubourdin, M. Morel; La Bassée, M. Joly; Lannoy, M. Ravisé; Lille, enregistrement et timbre, M. Boisse; successions et timbre, M. Deschamps; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Beaufils; actes d'huissiers et timbre, M. Sugier; hypothèques, M. Dovalle; Pont-à-Marcq, M. Flosse; Quesnoy-sur-Deûle, M. Vermelle; Roubaix, M. Raison; Seclin, M. N...; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Boisleux.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Brasseur; hypothèques, M. Cauchat; Carnières, M. Bourgeois; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. Capuron; Marcoing, M. Monbrun; Solesmes, M. Churlet.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Messin; hypothèques, M. Flamand; Bavai, M. de Clément du Mez; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy, M. Goulliart; Maubeuge, M. Maydieu-Fiton, Solre-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Cuvelier.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Deloffre; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. N...; Marchiennes, M. Mesmin; Orchies, M. Loriol.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fauville; Condé, M. Dubois; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Couturier; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Bernard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Caboche; hypothèques, M. Catusse.

Surnuméraires, MM. Colinet, à Avesnes; Dornier, à Cambrai; Berthelin, à Douai; Lecigne, à Dunkerque; Berthon, à Lille; Desfontaines, idem; Charron, à Hazebrouck; Lambert, à Valenciennes.

SERVICE DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

touche, sur une étendue de 18 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES DE LILLE.

M. Cabanis, ✻, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — MM. Duhem, 1*er commis*; Leroy, 2e *commis*; Lecoutre de Beauvais, 3e *commis*; Caille et Vautier, *commis attachés*; Collart, *surnuméraire*.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Sacaze, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Sapin, *receveur principal*; Billiot, *vérificateur de 1re classe*; *commis principaux de* 1re *classe*, MM. Laude et N.. ; *commis principal de 2e classe*, M. de Lamustière.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières. — Seau. M. Tournier, *receveur*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Verny, *commis*. — Houplines, M. Recht, *receveur*. — Houplines, gare, M. Magnin, *receveur*. — Bizet, M. Buissart, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Tancrez, *commis*. — Deûlémont, MM. Henrion, *receveur*, Raverdy, *commis*. — Pont-de-Warnêton, M. Dru, *receveur*. – Comines, MM. Lelong, *receveur*; N..., *commis*. — Werwicq, MM. Champagne, *receveur*; Delemotte, *commis*.

Serviee actif. — CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES. MM. Panier, *capitaine*, à Armentières; Choffat, *lieutenant*, à Nieppe; Eissendeck *idem*. à Houplines.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funquereaux.

CAPITAINERIE DE COMINES. — M. Delobel, *capitaine*, à Comines; Artique, *lieutenant*, à Werwicq; Keilling, *idem*, à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Comines, Werwicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS. — MM. De Gency, *capitaine*, Rue de la Lys; Lecomte, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Lemoine, *idem*. à Sailly.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Lecoutre de Beauvais, *inspecteur principal*; Dumolin, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Daustel, *receveur principal*; Smet-Jamar et Willems ✵, *contrôleurs.— Vérificateurs*, MM. Sinsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Vandaele et Deman — *Commis principaux de 1re classe*, MM. Millot, Minon, Dugard, Dovelle, Chellonneix et N.... — *Commis principaux de 2e classe*, MM. Huet, Lecomte, Carez et Demasur. — *Commis de 1re classe*, M. Tribalet. — *Garde-magasin*, M. Gosselin.

Bureaux particuliers de la principialité de Lille. — Halluin, MM. Leleu, *receveur*; Charreyron, *vérificateur de 3e classe;* Nortier, *commis de 2e classe.* — Riscontout. MM. Loth, *receveur;* Evrard, *commis de 2e classe.* — La Marlière. M. Abram, *receveur.* — Le Touquet. M. Grimoult, *receveur.* — Tourcoing. M. Hugon, *sous-inspecteur*; Vanderpol, *receveur*; Le François, Chuquet et Leblanc, *vérificateurs;* Gourdin, *commis-principal* et Sérouge, *commis de 1re classe.* — Roubaix, MM. Vandeville, *receveur;* de St-Amour et Paulinier, *vérificateurs*; Darlay et Framezelle, *commis.* — Wattrelos. MM. Basset, *receveur;* Capelier, *commis.* — Leers, MM. Desmazières, *receveur*; Mattern, *commis.* — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur*; Allex, *commis.* — Baisieux (station). MM. Proromant, *sous-inspecteur sédentaire;* Morin de La Pillière, *receveur*; Bellon, *vérificateur de 1re classe*; Huguenet, *idem*, *de 2e classe*; Guilbert, *commis de 1re classe.* — Baisieux (route). MM. Grandin, *receveur*; Rondeau, *commis.* — *Entrepôt réel de Douai.* MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Hibon, *vérificateur*; Quéva, *garde-magasin.* — Loos (fabrique de soude). MM. André, *commis principal*; Colas, *commis de 1re classe;* Ricquier et Rivet, *commis de 2e classe.* — La Madeleine (fabrique de soude). MM. Platelle et Roux-Fouillet, *commis principaux*; Rousselle et Baudelet, *commis.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; Cocquelet, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Fourcy, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Ogé, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Coquelet, *capitaine*, à Chéreng; Bilouet, *lieutenant*, à Lannoy; Pierre, *lieutenant*, à Baisieux (route) et Pion, *lieutenant à Baisieux*, (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin, Baisieux (route) et Baisieux (station).

CAPITAINERIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Baude, *lieutenant*, à Marcq-en-Barœul; Vasseur, *lieutenant*, à Mons-en-Barœul

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, de Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Lezennes.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Serpette, *inspecteur*.

Service des bureaux.—PRINCIPALITÉ DE MOUCHIN MM. Dalverny, *receveur principal;* Guilbert, *vérificateur;* N..., *commis de 1re classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies : Wannehain, M. Salomé, *receveur*. — Aniches (fabrique de soude), M. Blondel, *commis principal*; M. Nortier, *commis de 1re classe*; MM. Henne et Steffenone, *commis de 2e classe*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE PONT-A-MARCQ. — M. Delemotte, *capitaine*; à Pont-à-Marcq; Dequeker, *lieutenant* à Peronne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sainghin, Péronne, Lesquin, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE GENECH. — MM. Legris, *capitaine*, à Genech; Poignet, *lieutenant*, à Cysoing; N..., *lieutenant*, à Mouchin.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES. — MM. Caffier, *capitaine*, à Orchies; Courtois, *lieutenant*, à Cappelle; Vernez, *lieutenant* à Rouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

DIRECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

M. Tarayre, ✱, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. — MM. Guillet, *premier commis*; Kellermann, *second idem*; Thévenet, 3e *commis;* Alvernhe, De Baecke, *commis attachés*; Rincheval, *surnuméraire*.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Descaq (✻ O. ✠), *inspecteur principal*; Billot, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. — M. Giovanelli, (✠), *receveur principal*.

M. Bouly de Lesdain, *sous-inspecteur sédentaire*.

M. Perret, *idem*.

Contrôleurs, MM. Mathorez, Paris, Leclercq et Evrard. — *Vérificateurs*, MM. Bouvy, Blanc, Maillard, Carion, Cheffre, Courtois, Hyart, Tortel (Henri) Caron, Tortel (Edouard), Cardock, De Launoy. — *Commis principaux*, MM. Doué, Rincheval, Rencker, Bourdon, Angois, Belgueul, Collet (Émile), Wanderwallen, Herbart Salemon et Baes. — *Commis*, MM. Pierens, Debaecque Collet (Ernest) et Vincent. — *Gardes-magasins*, MM. Hyver et Demersseman.

Receveurs particuliers de la principalité de Dunkerque. — Gravelines, MM Malingre, *receveur;* Vanheeger, *vérificateur;* Ghyvelde, (route) MM. Danctoville, *receveur;* Bossaert, *commis*; Ghyvelde, (station) MM. Sauguet, *receveur*, Bultingaire, *commis*. — Labrouskstraete, M. Marie, *receveur*. — Oost-Cappel, MM. Choquet, *receveur;* Barbara, *commis*. — Hondschoote, MM. Muotz, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Duval, *capitaine*, à Dunkerque; Coquidé, Pocholle et Guéricy, *lieutenants* à Dunkerque; Mignonnet, *idem*, à Fort-Philippe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Mardyck, Dunkerque et Tente-Verte.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE. MM. Morin, *capitaine*, à Hondschoote; Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Bordret, *idem*, à l'Etoile; Bimon, *idem*, à Rexpoëde.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mœrkerque, Labroukstraete, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoede.

CAPITAINERIE DE BERGUES. — MM. Réveillon, *capitaine*, à Bergues, Degiganon, *lieutenant*, à Warhem; Dardenne, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Warhem, Bergues, Bissaert, Wormhoudt, Rosendael et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Gréterin, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal*, Strack, *commis principal*, et Bossaert, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. M. Hubrecht, *receveur.* — Steenvoorde, MM. Milani, *receveur;* Derycke, *commis* — Godewaersvelde, MM. Olivier, *receveur,* Junck, *commis.* — Boeschèpe, M. Potier, *receveur.* — Schaexhen, M. Muchery, *receveur.* — Bailleul, M. Gorsas, *receveur.*

Service actif. — CAPITAINERIE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine,* à Steenvoorde; Leys, *lieutenant,* à Houtkerque; Duval, *idem,* à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN. MM. Cuirot, *capitaine,* à Méteren; Tesmoingt, *lieutenant,* à Berthen; Hibon, *idem,* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde et Eecke.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK. — MM. Sauvage, *capitaine,* à Hazebrouck; Fichaux, *lieutenant,* à Strazeele; Lory, *idem,* à La Cornette.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Vieux-Berquin.

DIRECTION DES DOUANES DE VALENCIENNES.

M. Van Cassel, ✻, *directeur.*

Bureaux de la direction. — MM. Bavoux, *premier commis de direction;* Deman, *deuxième idem,* Plancke, *troisième idem.* MM. Fontaine, Ravaux, Auffray et Jaugeon, *commis attachés.* M. Lefebvre, *surnuméraire.*

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Condé.

Inspecteur, M. Ricordy.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. — MM. Fournier, *receveur principal,* à Condé; Dany, *sous-inspecteur,* idem; Hencart, Lebrun, *vérificateurs de 1re classe;* Pirolle, *idem de 2e classe;* Girard, *commis principal de 1re classe;* Mélot, *commis principal de 2e classe;* Ruffin, *commis de 1re classe.*

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur;* Goubaut, *vérificateur de 2e classe;* Dremaux, *commis.* — Hergnies, M. Ekelsbeke, *receveur.*

—Vieux-Condé, M. Cocquelet, *receveur.*—Le Coq, MM. Paravicini, *receveur;* Poulaine, *commis.*

Rumegies, MM. Desmidt, *receveur.* — Maulde, MM. Cordon, *receveur;* Curicque, *commis.*

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Thibault.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Cauchois, *receveur principal;* Margaine, *sous-inspecteur*; Ponchau, *contrôleur;* de l'Eglise, Nortier, Bunot, Chenot, Lefebvre, *vérificateurs de 1re classe*; Marrier de Chanteloup, Jaugeon, Honoré, *commis principaux de 1re classe*; Vautier, Adnesse, *commis principaux de 2e classe.*

Blanc-Misseron, MM. de Valensart, *receveur;* Mariage, *vérificateur de 3e classe*; Honoré, Ravel, *commis.* — Marchipont, M. Bouchez, *receveur.* — Sebourg, M. Courteville, *receveur.* — Crespin, M. Demarbaix, *receveur.* — St.-Vaast, M. Drapier, *receveur.* — Bry, *receveur*, M Valin. — Eth, *receveur*, M. Despas.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal*, à Feignies; Rougelot, *sous-inspecteur;* L'Hôte, Meurisse, Guiomar, *vérificateurs de 1re classe;* Sbarbaro, de la Morte-Feline, *commis principaux de 2e classe*; Herbecq, *commis de 1re classe*, Blancho, *commis de 2e classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Serval, *receveur.* — Hergies, M. Arné, *receveur.* — Hon, M. Perriot, *receveur.* — Malplaquet, M. Doste, *receveur.* — Gognies-Chaussée, M. Venet, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rousset de Pomaret, *receveur principal;* Faucheur, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; de St-Martin-Beyrie, Deligny, Pichoir et Jacquet, *vérificateurs de 1re classe*; Bouteleux et Schillinger, *vérificateurs de 2e classe;* Dumont, *commis principal de 1re classe;* Darrieux-Juson, d'Angelis, Maniez et Quès, *commis principaux de 2e classe;* Gérard et Choffez, *commis de 1re classe.*

Bettignies, MM Rolier, *receveur*; Villers-sire-Nicole, M. Lemoine, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. St-Quentin, *receveur*. — Hautmont (soudes), M. Mineur, *commis principal de 1re cl.*; Courrège, *commis de 1re classe;* Pierquet et Vagogne, *commis de 2e classe.*

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Giovanelli, *inspecteur*; Laracine, *receveur principal;* Lécuyer, *vérificateur de 1re classe;* Laplace, *commis de 1re classe.*

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur* — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*.—Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*.—Clairfayts, M. Loth, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Trélon, M. de Varènes, *receveur*. — Ohain, MM. Fosset, *receveur*; Fréchon, *commis*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Landon, *capitaine*, à Lecelles, Germain, *lieutenant*, à Saméon; Paris, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Nivelles, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON. MM. Petit, *capitaine*, à Hasnon; Sant, *lieutenant*, à Tilloy; Guilbart, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AU-BOIS. MM. Vallette, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Grivillers, *lieutenant*, à Bruille; Beuzard, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE D'HONNAING. MM. Courtois, *capitaine*, à Onnaing, Dineur, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Pécheux, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES. MM. Lomenil, *capitaine*, à Valenciennes; Gaillard, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Ridon, *lieutenant*, à St-Saulve; Meurisse, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT. MM. Jacquart, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Lesrel, *lieutenant*, à St.-Vaast; Brimont, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Desbordes, *lieutenant*, à Bavai; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Mathieu, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz; Viros, *lieutenant*, à Berlaimont; Bruyère, *lieutenant*, au Quesnoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE. MM. Blutel, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Elesmes; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Elesmes, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Louvel, *capitaine*, à Solre-le-Château; Jourdan, *lieutenant*, à Hestrud; Brosse, *lieutenant*, à Dimechaux.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Dimechaux, Solre-le-Château, Cousolre, Damousies et Felleries.

CAPITAINERIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Bertholet, ✲, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Beaumont.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Moucheront, *lieutenant*, à Dompierre; Beaudet, *lieutenant*, Étrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Étrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. Chocqueel, *Directeur*, rue des Fossés, 30, à Lille.
1er commis de la direction : M. Merchez, rue Nationale, 3.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Inspecteurs : MM. de Jancigny, Biard, Maton, Troupeau, Didelot, Labbe, Verlynde *(service des sucres)*, à Lille.

Receveur principal : M. Du Gard, rue Basse, 45.

Entreposeur des tabacs et des poudres à feu : M. Boudville, rue Solférino.

Contrôleurs : MM. Couppey, à Lille, façade de l'Esplanade; Devillers, idem, rue de Béthune, 14; Haeghens, place de la Nouvelle-Aventure, 36; Como, *(service des sucres)*, rue du Chaufour; Boullet *(entrepôt des sucres)*, à Lille; Castéra, à Armentières; Vernette, à Roubaix; De Geslin, à Tourcoing; Deny *(service des sucres)*, à Fournes; Galland, idem, à Pont-à-Marcq; Le Days, idem., à Seclin; Ferrey *(service de la garantie)*, à Lille, rue Masséna.

Receveurs particuliers sédentaires : MM. Dethoor, à Lille, rue des Urbanistes; Soulier, idem. rue Durnerin; Germain, idem, rue Fontenoy (section des Moulins); Croin *(service de la navigation)*, rue Colbert; Willermoz, à Armentières; Testut, à Roubaix; Talleux, à La Bassée; Fiévé, à Seclin, Dethoor, à Tourcoing.

Receveurs buralistes : Martin, à Lille, rue du Metz; Plancke, idem, rue des Sarrazins; Salmon, idem, boulevard de la Liberté.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-directeur : M. Letocart, à Avesnes.

Receveur principal : M. Morisot, à Avesnes.

Contrôleurs : M. Caillouet, à Maubeuge; M. Couturier, à Bavai (*service des sucres*).

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI,

Sous-directeur : M. de Marsilly, à Cambrai.

Inspecteur : M. de Percy, à Cambrai (*service des sucres*).

Reeeveur principal : M. Sutils, à Cambrai.

Contrôleurs : MM. Lefebvre, à Cambrai; Duvivier, idem, (*service des sucres*); Taviaux, à Solesmes, id.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-directeur : M. Ramecourt, à Douai.

Receveur principal : M. Meunier, idem.

Contrôleurs : MM. Dusan, à Douai; Rigollet, à Douai; Libessart, à Cantin; Clech, à Marchiennes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-directeur : M. Deberckem, à Dunkerque.

Receveur principal : M. Durand, idem.

Contrôleurs : MM. Degrave, à Dunkerque; Richard, idem; Bisserié, idem (*service de la garantie*); Verneuil, à Bergues.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-directeur : M. Flamant, à Hazebrouck.

Receveur principal : M. Charbonnier, à Hazebrouck.

Contrôleurs : MM. Maury, à Hazebrouck; Morin, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-directeur : M. Boursy, à Valenciennes.

Inspecteur : M. de Lestang (*service des sucres*).

Receveur principal : M. Curmer, à Valenciennes.

Contrôleurs : MM. Dehau, à Valenciennes; Hellein, idem ; Jousset, à Anzin; Sausverd, à Condé; Goujard, à Denain; Ducourthial, à Saint-Amand; Louis, à Valenciennes *(service des sucres);* de Villereau, idem, idem; Beaujeu, à Famars, idem, Fallague, a Onnaing; idem; Ferrière, à Denain, idem; Chardenal, à Saint-Amand, idem; Couplet, à Bouchain, idem.

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux.

Un décret du 9 novembre 1865, a ajouté aux attibutions, de la Direction générale des Tabacs la fabrication des poudres de chasse, de mine et de commerce, ainsi que le raffinage des salpêtres pour former une administration unique sous la dénomination de ***Direction générale*** des manufactures de l'Etat.

DIRECTION DES TABACS DE LILLE.

La Direction dont Lille est le chef lieu comprend la manufacture des Tabacs de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins de tabacs en feuilles et la culture du département du Nord.

Le département du Nord est autorisé, pour 1871, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures nationales 900 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Ces 900 hectares devront procurer une quantité de 2,500,000 kilogrammes de abac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, Gerbet, à Lille. — ***Ingénieur***, M. Weil. — ***Sous-ingénieur***, M. Duquesnay. — ***Contrôleur***, M. Décocq. — ***Garde-magasin***, M. Lesueur.

Bureaux. — MM. Kling, *premier commis;* Labitte, *second commis;* Eudes, Lemasson, Coly et Crattelet, *commis aux écritures.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.
Contrôleur de magasin, M. Louët, idem.

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Mourgues, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Mérel; *contrôleur de magasin*, M. Lefebvre; *contrôleur de culture*, M. Decourchelle.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *contrôleur de culture*, M. Meyer.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Gardarein, à Merville; *contrôleur de magasin*, M. Masse, à Merville; *contrôleur de culture*, M. Planiol, à Merville.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE DE LILLE.

Directeur, M. Violette, Henri, (O. ✻). — *Ingénieur*, N... — *Garde-magasin*, M. Baratte. — *Commis*, M. Lanchon. — *Maître raffineur*, M. Ménagé. — *Maître raffineur-adjoint*, M. Liber.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,019 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,430 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,019 hectares de bois, 19,524 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,274 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières.

La septième conservation est celle d'Amiens, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Beaussire, ✻, à Amiens.

MM. Chouffe, *garde-général sédentaire*, *secrétaire de la conservation*; Roisin, *brigadier sédentaire*; Cotte, *garde-sédentaire*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Cayet, *inspecteur*, *chef de service*, à Lille; Ouzelle, *brigadier-sédentaire*, *attaché à l'inspection*; d'Arbois de Jubainville, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Pollet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondiss. d'Avesnes et de Cambrai.

MM. Bouvart, *inspecteur*, *chef de service*, au Quesnoy; Pintiau, *commis temporaire*, *attaché à l'inspection*; Bécourt, *sous-inspecteur*, au Quesnoy; Badre, ✻, *garde général*, à Landrecies; Cromback, *garde général*, à Avesnes; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement et un grand nombre d'autres villes importantes.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Inspecteur du département du Nord, M. Devémy, ✻, rue de Béthune, 51. *Directeur des transmissions, à Lille,* M. Boutmy, rue de l'Hôpital-Militaire, 41. — *Commis principaux,* MM. Berty et Jeanjean. — *Employé chef du service au bureau de la gare,* M. Hocquet.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Il existe à Lille deux bureaux :

1° Rue de l'Hôpital-Militaire, 41, (bureau central) ;

2° Rue de Tournai, 21, (succursale).

Stations du département : *Dunkerque,* M. Hénault, *chef de station; Gravelines,* Mlle Barré, *employée auxiliaire chargée du service; Roubaix,* M. Crépin, *chef de station; Tourcoing,* M. Canuel, *idem; Hazebrouck,* M. Brodin, *employé chargé du service; Douai,* M. Berthelot, *chef de station; Cambrai,* M. Legon, *idem; Valenciennes,* M. Degond, *idem; Maubeuge,* M. Boudon, *idem; Avesnes,* M. Gruson, *employé chargé du service; Fourmies,* M. Capron, *idem.*

BUREAUX MUNICIPAUX.

Aniche, Anor, Anzin, Armentières, Ascq, Bailleul, Bavai, Bourbourg, Carnières, Cassel, Condé, Denain, Don, Estaires, Etrœungt, Fives, Halluin, Lannoy, Le Cateau, Linselles, Loos, Haubourdin, Marchiennes, Marcoing, Masnières, Merville, Noyelles-sur-Escaut, Saint-Amand-les-Eaux, Seclin, Solesmes, Solre-le-Château, Stéene, Steenvoorde, Trélon, Wignehies, Quesnoy-sur-Deûle, Marcq-en-Barœul.

BUREAUX SÉMAPHORIQUES.

Dunkerque (Sém.), Gravelines (Sém.), et Uxem (Sém.-Zuydcoote).

GARES DE CHEMINS DE FER OUVERTES A LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Berguos, Bouchain, Busigny, Caudry, Don, Somain, Hautmont, Iwuy, Jeumont, Landrecies, Lourches.

Les bureaux de Lille sont ouverts tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir. Le bureau central ne ferme qu'à minuit

Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

La transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat; les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement et signées par l'expéditeur. Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé par lui ou par son représentant.

L'adresse doit être rédigée de manière à ne laisser aucun doute; il est donc important qu'elle comprenne le nom et le numéro de la rue ou d'autres indications de nature à assurer la remise.

L'emploi des chiffres ou des lettres secrètes est autorisé dans la correspondance privée; mais les dépêches de cette nature sont soumises à la formalité de la recommandation. Sera considérée comme dépêche secrète et soumise à la double taxe, toute dépêche qui ne sera pas composée en langage ordinaire et intelligible.

COMPTE DES MOTS. — Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots. Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les fasse figurer dans le corps de la dépêche.

Dans les dépêches intérieures, les mots composés formant à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie, comme aujourd'hui, après-demain, contre-ordre, ne sont comptés que pour un mot.

Les noms de rue, de commune, de département et l'indication du numéro des habitations, quel que soit d'ailleurs le nombre de termes qui les exprime, ne sont comptés que pour un mot dans le corps de la dépêche comme dans l'adresse. Les noms géographiques, les noms de familles formés de plusieurs mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Il en est

de même pour les lettres groupées qui forment une marque de colis ou quelque indication de commerce. Le point, la virgule et la barre de division sont comptés pour un chiffre ou une lettre lorsqu'ils entrent dans la formation d'un nombre ou d'une marque de commerce.

Le souligné est compté pour un mot.

L'expéditeur d'une dépêche intérieure à envoyer par la poste peut la faire expédier avec ou sans chargement. Les mots *poste* ou *chargement* sont reproduits dans le texte taxé. Dans le premier cas, il n'est rien perçu, et le télégramme est jeté a la boîte avec affranchissement simple ; dans le deuxième cas, il est perçu une taxe fixe de 20 centimes. Pour l'exprès, on perçoit 50 centimes par kilomètre.

DÉPÊCHES RECOMMANDÉES. — Lorsqu'une dépêche est recommandée, le bureau de destination transmet par la voie télégraphique, à l'expéditeur même la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne entre les mains de laquelle cette remise a eu lieu. Si la remise n'a pu être effectuée, ce double avis est remplacé par l'indication des circonstances qui s'y sont opposées ; et par les renseignements nécessaires pour que l'expéditeur puisse faire suivre sa dépêche s'il y a lieu.

La taxe de recommandation est égale a celle de la dépêche.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées en chiffres ou en lettres secrètes.

Dans le service international, la recommandation est accompagnée de priviléges exclusifs. L'expéditeur d'une dépêche recommandée reçoit une dépêche de retour indiquant l'heure de la remise au destinataire ou les motifs qui ont empêché la remise; il peut affranchir les frais de transport de la dépêche au-delà du bureau d'arrivée.

Dans la correspondance intérieure et internationale l'expéditeur peut demander l'accusé de réception de sa dépêche. La taxe en est fixée au prix d'une dépêche simple.

DÉPÊCHES A FAIRE SUIVRE. — Le public et l'administration sont autorisés à faire suivre les dépêches.

Lorsqu'une dépêche porte la mention : *faire suivre*, sans autre indication, le bureau de destination, après l'avoir présentée à l'adresse indiquée, la réexpédie immédiatement s'il y a lieu à la nouvelle adresse désignée au domicile du destinataire. Cette réexpédition ne peut se faire que dans les limites de l'Etat auquel le bureau d'arrivée appartient. Si aucune indication n'est fournie à l'adresse indiquée, la dépêche est gardée en dépôt.

Si la mention *faire suivre* est accompagnée d'adresses successives, la dépêche est successivement transmise à chacune des destinations indiquées jusqu'à la dernière s'il y a lieu.

L'expéditeur acquitte la taxe de la dépêche jusqu'au premier bureau ,

mais toutes les taxes auxquelles ont donné lieu les réexpéditions sont recouvrées sur le destinataire.

Quand une dépêche a plusieurs destinataires, il est perçu 50 cent. par chaque destinataire en sus du premier.

PORT AU-DELA DES LIGNES. — Les dépêches adressées à domicile ou poste restante hors de la localité desservie par le bureau télégraphique sont, suivant la demande de l'expéditeur, envoyées immédiatement a leur destination par la poste ou par un moyen plus rapide si l'administration du bureau destinataire en dispose.

Les dispositions pénales relatives au transport des lettres en contravention ne sont pas applicables à ceux qui transportent les télegrammes que *les expéditeurs envoient aux bureaux télégraphiques*, et les télégrammes que ces bureaux font remettre aux destinataires.

Les dépêches internationales à envoyer par la poste au-delà du bureau d'arrivée, sont envoyées comme lettres chargées Les frais d'exprès auxquels ont donné lieu les dépêches non recommandées sont recouvrés sur le destinataire, aucune taxe complémentaire n'étant perçue par le bureau d'origine.

RECTIFICATIONS. — Le destinataire d'une dépêche ordinaire ou recommandée peut demander la rectification des passages qui lui paraissent douteux et il acquitte alors: 1° le prix d'une dépêche simple pour la demande; 2° le prix d'une dépêche calculé suivant la longueur du passage à répéter. Ces taxes sont remboursées si la répétition montre que le service télégraphique avait dénaturé le sens de la dépêche; dans ce cas, le bureau d'arrivée opère le remboursement d'office.

Lorsque l'expéditeur désire que la remise n'ait lieu qu'entre les mains du destinataire, il doit le mentionner dans l'adresse.

RÉPONSES PAYÉES. — La personne qui se présente pour expédier une réponse payée doit exhiber la copie authentique de la dépêche qui en fait mention. Toute réponse présentée après le délai de huit jours est considérée et traitée comme une nouvelle dépêche.

COPIES PAYÉES. — Les expéditeurs ou destinataires d'une dépêche peuvent seuls en demander copie; ils paient en ce cas un droit de 50 cent. pour lequel il est délivré une quittance à souche.

REMBOURSEMENTS. — La taxe de toute dépêche dont la transmission n'a pu être effectuée est remboursée à l'expéditeur. Dans le service international et dans le service intérieur les remboursements de taxe pour cause d'erreur ou de retards peuvent être effectués pour toute espèce de dépêches. La demande doit en être faite à l'Administration dans le délai de trois mois.

Les remboursements se rapportant à des réponses payées d'avance

ou à des accusés de réception qui n'auraient pas été transmis dans un délai de dix jours, ainsi que ceux relatifs à des excédants d'arrhes, peuvent être effectués d'office.

DÉPÊCHES MARITIMES. — Depuis le 15 novembre 1866 des dépêches privées peuvent être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques ou électriques de la France ou de l'Algérie.

La taxe d'une dépêche à destination de navires en mer est payée par l'expéditeur au départ.

La taxe due pour une dépêche provenant d'un navire en mer est acquittée par le destinataire contre la remise de la dépêche. En cas de refus l'Administration a son recours contre l'expéditeur.

Est réduite à 20 cent. par kilomètre la taxe à percevoir du public pour les frais d'exprès afférents aux dépêches reçues de navires en mer, et qui sont envoyées directement à destination par les sémaphores sans emprunter la voie télégraphique.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)

Le chef d'un bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Administration des lignes télégraphiques est autorisée à faire vendre, au prix de 25 cent., 50 cent., 1 fr. et 2 fr., des timbres spéciaux dont l'apposition sur une dépêche en opèrera l'affranchissement. (Loi du 13 juin 1866). Ces timbres sont vendus au guichet des bureaux télégraphiques.

Quand une dépêche sera revêtue d'un timbre insuffisant, le destinataire devra acquitter : 1° l'excédant de taxe dû au trésor ; 2° une surtaxe fixe de 50 centimes.

En cas de refus, la dépêche est mise au rebut. La loi du 16 octobre 1849 est applicable à l'usage, à la vente ou à la tentative de vente des timbres-dépêches dans les cas prévus et punis par ladite loi.

Des règlements d'administration publique détermineront ce qui est relatif à la fabrication, à la vente et à l'emploi des timbres-dépêches.

Le prix des dépêches télégraphiques transmises au moyen des appareils autographiques est fixé à 20 cent. par chaque centimètre carré.

La surface destinée à recevoir la dépêche doit avoir au moins trente centimètres carrés.

Le prix des papiers spéciaux propres aux transmissions autographiques est fixé à 10 cent. la feuille quelle, qu'en soit la dimension.

TARIFS.

DÉPÊCHE SIMPLE DE UN A VINGT MOTS,

Adresse et signature comprises :

Entre deux bureaux du même département, 50 c.
Pour le reste de l'empire, 1 fr.
Pour l'Algérie ou la Tunisie, 6 fr.

Les dépêches à destination d'un bureau de gare sont passibles d'une surtaxe minima de 50 centimes pour port à domicile.

ETRANGER.

Grand duché de Bade...	3 fr. »
Bavière.............	3 fr. »
Belgique.............	3 fr. »
Luxembourg (grand duché de)	3 fr. »
Prusse occidentale.....	3 fr. »
Suisse...............	3 fr. »
Wurtemborg et Hohenzollern...........	3 fr. »
Espagne.............	4 »
Italie...............	4 »
Pays-Bas............	4 »
Prusse orientale.......	4 »
Etats-Romains........	5 »
Portugal.............	5 »

Autriche...	6 fr. »
Hanovre.............	6 fr. »
Mecklembourg - Shwérin (grand duché de)....	6 fr. »
Saxe (royaume de).....	6 fr. »
Danemark...........	6 50
Suède...............	8 »
Grèce...............	10 »
Turquie d'Europe......	10 »
Norwège............	8 50
Russie d'Europe.......	10 50
Russie (région du Caucase)	13 50
Russie d'Asie (1re région).	18 50
Id. (2e région).	26 50
Amérique.......	Taxes diverses.

Moitié en sus des taxes ci-dessus pour chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine, au-dessus de vingt.

Il y a pour l'Amérique des tarifs spéciaux. Le prix d'une dépêche de Lille à New-York, pour 10 mots, est de 34 fr. 50 cent.

POSTE AUX LETTRES.

DIRECTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL. M. N...., *directeur des postes et relais du département,* à Lille.

Contrôleur, M. Coutard.

MM. Herbage, *commis de direction*; Zerlaut, *commis*, *idem*; Potron, *commis;* N..., *surnuméraire.*

Brigadiers-facteurs. MM. Dutoit et Willems.

Il y a dans le département du Nord quatre vingt-dix-sept bureaux de postes aux lettres : neuf bureaux composés, soixante-douze bureaux simples et quinze distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du receveur de chaque bureau.

Bureaux composés. Lille. MM. Tiquet, *receveur principal;* Marvejols, Lescaux, *commis principaux; —receveuses des bureaux supplémentaires:* Mme Herbage, quartier de Moulins-Lille; Mme Asbroucq, quartier de Wazemmes; M. Husson, section de Fives. — M. Lannelet, place St.-Martin. — Avesnes, M. Lorentz, *receveur.* — Cambrai, MM. Rousseau, *idem;* Bernage, *commis principal.* — Douai, MM. Vincent, *receveur;* Gresy, *commis principal.* — Dunkerque, MM. Robinet, *receveur*; Fourie, *commis principal.* — Maubeuge, M. Schneller, *receveur.* — Roubaix, M. Beauvalot, *receveur.* — Tourcoing, M. Noël, *receveur.* — Valenciennes, M. Louf, *idem*; M. Boys, *commis principal.*

Bureaux simples. Aniche, Mme Eloy; Anzin, Mlle Aubertin; Arleux, Mlle. Mahistre; Armentières, M. Houde; Bailleul, M. Dehaisnes; La Bassée, M. Watier; Bavai, Mme Dumay; Bergues, Mme François; Berlaimont, Mlle Poullard; Beugies, M. Lelong; Bouchain, M. Odot; Bourbourg, Mlle Desjardins; Busigny, Mme Belin; Carnières, Mme Boubay; Cassel, Mlle Felhoen; Le Cateau, M. Campion; Catillon, Mme Wuillot, Caudry, Mme Legrand; Clary, Mlle Dubuisson; Comines, Mme Hanguillart; Condé, Mlle Bossel: Crespin, Mlle Delaporte; Cousolre, Mlle Lemoisne; Cysoing, Mme Longepierre; Denain, M. Dufour; Esquelbecq, Dame Delaye; Estaires, Mlle Cornillot; Etrœungt, Mlle Godbille; Fourmies, Mlle Sévené; Fournes, Mme Reboux; Gouzeaucourt, Mme Devaux; Gravelines, Mlle Tancrez; Halluin, Mme Wallard; Haubourdin, Mme veuve Lamour; Hautmont, Mlle Cartier; Hazebrouck, M. Piettre; Hondschoote, Mlle Chassaing; Iwuy, Mlle Taillefer; Jeumont, M. Disneur, ✻, Landrecies, Mlle Richez; Lannoy, Mme Simon; Loos, Mlle Hampelen; Lourches, Mlle Nicolet; Marchiennes, Mme Baillet; Marcq-en-Barœul, Mlle Carette; Maroilles, Mlle Barthélemy; Masnières, Mme veuve Mollien; Merville, Mme Barthès; Mortagne, M. Ellenberger; Onnaing; Mme Mahistre; Orchies, Mlle Bauvin; Pont à-Marcq, Mlle Huguier; Quesnoy-sur-Deûle, Mme Marissal; Le Quesnoy, M. Cat, Raches, Mme Favreux; Raismes, Mme Legrand; Sains, Mlle Lebrun; St.-Amand, M. Daussy; Seclin, Mme Poillot; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé; Solesmes, Mlle Marlierre; Somain, M. Mio; Steenvoorde, Mme veuve Duvet; Templeuve, Mme Potier; Trélon, Mme Balasse; Trith-St. Léger, Mlle Dubrulle; Walincourt, M. Duretz; Watten, Mme Ryembault; Wormhoudt, Mme Cabotse.

Bureaux de distribution. Annœullin, Mme Curien; Ascq, Mlle Cowez; Englefontaine, Mlle Fourment; Fresnes, Mlle François; Flines, Mlle Despret; Hasnon, Mlle Molinier; Anor, Mlle Despret; Linselles, Mlle Caplet; Renescure, M. Cohet; Steenwerck, Mlle Quaintenne; Jenlain, Balasse, Wambrechies, Mlle Coulogne; Vieux-Berquin, Mme Herlin; Wignehies, Mlle Bertholet; Marcoing, Mme Cadet, dit Desgraviers.

Préposés dans les gares des chemins de fer. MM. Jesson, à Lille; Lermitte, à Cambrai; Cendro, àDouai; Thiroux, à Hazebrouck; Moreau, à Somain; Lejeune; à Valenciennes Laruelle; à Busigny.

FRANCHISES POSTALES.

Le président de l'Assemblée Nationale, le président du Pouvoir exécutif, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'administration des manufactures de l'Etat, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le directeur général des cultes, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire du Gouvernement, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des lignes télégraphiques et des postes.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a treize ans, dans notre recueil, des notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 193 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a eu de changements depuis cette époque que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1er TARIF.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, y compris les directions situées en Corse et en Algérie.

Indication du poids.	Lettres affran-chies.	Lettres non affran-chies.
	fr. c.	fr c.
Au-dessous de 10 gr. jusqu'à 10 gr. inclus.	0 20	0 30
Au-dessus de 10 gr. jusqu'à 20 gr. inclus	0 40	0 60
Au-dessus de 20 gr. jusq. 100 gr. inclus.	0 80	1 20
Au-dessus de 100 gr jusq. 200 gr. inclus.	1 60	2 40
Au-dessus de 200 gr. jusq. 300 gr. inclus.	2 40	3 60

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchiss.

2e TARIF.

Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Indication du poids.	Lettres affran chies.	Lettres non affran chies.
	fr. c.	fr. c.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 15
De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30
De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60
De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

3e TARIF.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).

Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	fr. c.
Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
De 30 idem à 60 idem	0 30
De 60 idem à 90 idem	0 40
De 90 idem à 120 idem	0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 1 p. °/₀ de la valeur estimée à partir du 1er janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 1 p. °/₀, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 20 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. °/₀ depuis le 1er janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et italiens autorisés à émettre et à payer des mandats franco-italiens ou franco-suisses existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. °/₀, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, a la condition d'y déposer une demande, dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et centenant leur signature dûment légalisée.

Dans le département du Nord, toutes les distributions de postes, moins celle de Renescure, sont autorisées à émettre et à payer des mandats pour des sommes de 50 fr. et au-dessous.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donne avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Henry, *vérificateur;* Boone, *premier vérificateur adjoint;* Delavenne, *deuxième vérificateur adjoint ;* N..., *troisième idem;* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Sire-Delahaye, *idem*, à Hazebronck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Wantier, *idem,* à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

Cette Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. ✻), ancien préfet du Nord, à Paris, fondateur de la Commission; De Saulcy (C. ✻), membre de l'Institut; Paillard (C. ✻), ancien préfet du Pas-de-Calais; l'abbé Cochet, (I. ✪), correspondant de l'Institut, à Dieppe.

Bureau: MM. De Coussemaker, ✻, ✻, ✠, correspondant de l'Institut, *président:* le comte de Melun, ✻, *vice-président*; Chon, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des sciences, *secrétaire-général;* Ch. Vincent (✪ A), chef de bureau à la préfecture, *secrét.-archiv.*

Membres résidants.

MM. Benvignat, architecte; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire, Colas, professeur à l'école de peinture; David, ancien magistrat; le comte de Caulaincourt, propr.; Deligne, Jules, professeur; De la Phalecque, propriétaire; De Norguet, propriétaire; Gosselet, (✪ A.), prof. à la faculté des sciences; Marteau, architecte du département; Grimon, ✻, inspecteur de l'instruction primaire; Paeile, ✠, bibliothécaire et archiviste de la ville de Lille; Van Hende, (✪ A.), chef d'institution; Verly, architecte.

Membres titulaires non résidants.

MM. Brun-Lavainne, secrétaire en chef de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant ; l'abbé Carnel, curé à Sequedin ; l'abbé Dervaux, curé à Comines ; Th, Leuridant, bibliothécaire de la ville de Roubaix, Roussel-Defontaine, ✻, maire de Tourcoing, l'abbé Dancoisne, à Beaucamps.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM. Caverne, président, à Avesnes, Fiévet, architecte, à Avesnes ; Michaux, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes ; Baron de la Torre, ancien membre du Conseil général, à St Waast.

Sous-Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM. Wilbert, (✪A.) président de la société d'émulation, à Cambrai, président ; A. Durieu, professeur de dessin, secrétaire ; De Baralle, architecte à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire à Cambrai ; Delattre, receveur municipal, à Cambrai ; Lefebvre, dit Faber, (✪A.) professeur.

Sous-Comité de l'arrondissement de Douai.

MM. Tailliar, ✻, conseiller à la Cour d'appel de Douai, président ; Brassart, Félix, avocat, secrétaire ; Asselin, ✻, ancien maire de Douai ; Cahier, ✻, président à la Cour d'appel de Douai ; Deschodt, conseiller à la cour d'appel ; l'abbé Dehaine, sous-bibliothécaire archiviste de la ville ; Favier, propriétaire ; Preux, avocat-général à la Cour de Douai ; le baron de Bouteville, ancien coneiller-général à Hornaing ; Leboucq de Ternas, propriétaire à Douai.

Sous-Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM. Cousin (✪A.), avocat, président ; Bergerot, ancien membre du conseil général à Esquelbecq, secrétaire ; Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque ; Delaroiere, ancien maire de Bergues ; Demeunynk, ✻, docteur en médecine, à Bourbourg ; Develle, architecte, à Dunkerque ; Vercoustre, conducteur de waeteringues, à Bourbourg ; Mordacq, inspect. de l'instr. prim., à Dunkerque ; Outters, architecte à Bergues.

Sous-Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM. Debaecker, ✻, ancien juge-de-paix, propr. à Noordpeene, secrétaire ; Arnould Detournai, à Estaires ; De Smyttère, ✻, maire à Cassel, Verheylewegen, secrétaire de la sous-préfecture.

Sous-Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM. Grar, Edouard, ✻, président de la Société d'agriculture, à Valenciennes, président ; Martin, Adolphe, secrétaire-général

de la société des sciences, secrétaire; l'abbé Boniface, cure à Marpent; Cellier, membre de la commission des archives; Grimault, architecte à Valenciennes; Lelièvre, ✻, ancien capitaine du génie, à Valenciennes; Caffiaux, architecte de la ville, idem; Lejael, docteur en médecine, idem.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, (✿ I), profess. à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant; Boca, Louis, archiviste à Amiens; Bollaert, ✻, ingénieur en chef à Lens (Pas-de-Calais); de Ste-Suzanne, ✻, ancien préfet de l'Aube; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris; Carlier, à Paris; Dausse, ✻, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord; Dancoisne, ✻, notaire, à Hénin-Liétard; Defontaine de Resbecq, (✿ A), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, à Paris; de Girardot, (le baron) O. ✻, ancien secretaire-général de la Préfecture de la Loire-Inférieure; de Godefroy de Menilglaise, ✻, propr. à Paris; de La Frémoire, ✻, ingénieur des ponts et-chaussées à Saint-Quentin; de Linas, ✻, propr., à Arras; de Rosny, Lucien, à Paris; de Smyttère (✿ I.), ancien médecin en chef de l'asile d'aliénées de Lille, à Auxerre, Gutlin, professeur à la faculté des lettres, à Caen; Robert (C. ✻), intend. général mil., à Paris; Le Glay, Edw., ✻, ancien sous-préfet, à Paris; l'abbé Roth, à Rouen; Lhote, inspect. princ. des douanes, à Cette; Vandrival, chanoine, à Arras.

Correspondants à l'étranger.

MM. de Roisin (le baron) propriétaire à Tournai (Belgique), ancien membre résidant; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid: Devillers, président du Cercle archéologique, à Mons; l'abbé Pruvost, à Arlon (Belgique).

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour d'appel; le procureur-général; le préfet du département

du Nord; le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur de la République; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des Facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✻, président honoraire du Tribunal de St.-Omer; Preux (O. ✻), premier président honoraire de la cour d'appel; Bagneris père, docteur en médecine; Danel, (O. ✻), président honoraire à la Cour d'appel; Lagarde, ✻, conseiller à la Cour d'appel; Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour d'appel; Lequien, ✻, docteur en médecine; Dubois, ✻, sous-intendant militaire; Bigant, ✻, ancien magistrat, Corne, ancien représentant; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Cahier, ✻, président à la Cour d'appel; Vasse, ancien professeur de physique au lycée; Nutly, juge-de-paix; Bagneris fils, docteur en médecine; de Maingoval, propriétaire; Courtin, conseiller honoraire; Talon, avocat, Petit, président honoraire; Leroy, propriétaire.

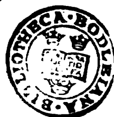
Fonctionnaires de la Société.

MM. A. Dupont, ***président;*** Preux, ✻, ***premier vice-président***; Maugin, ***deuxième vice-président;*** Demarcère, ***secrétaire général;*** Montée, ***premier secrétaire-adjoint***, Boulanger, ***deuxième secrétaire-adjoint;*** Paix, ***trésorier***; Brassart, ***conservateur des jardins et archiviste.***

Membres résidants.

MM. Minart, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour d'appel; Delplanque, médecin vétérinaire; Paix, négociant; comte de Guerne, ✻, président à la Cour d'appel; Dupont, avocat; baron Fréd. de Guerne, propriétaire; Asselin, ✻, propriétaire; Delannoy, docteur en médecine; Offret, professeur de physique au lycée; Tarlier, propriétaire; Preux, ✻, avocat général; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, substitut; Ricour, professeur au lycée; Maugin, docteur en médecine; Maurice père, ✻, ancien maire; Evrard, chimiste; Corne, fils, avocat; Brassart, idem; Frey, pharmacien; Montée, docteur ès lettres; Decaudavaine conseiller; Favier, propriétaire; Legrand, avocat; Carpentier, avocat général; Farez, ingénieur civil; de Ternas, propr.; Lambrecht, propr.; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche; Hillebrand, professeur à la faculté des lettres; Fiévet, agriculteur; Pilat, idem; Varlet, idem; Briant, (O ✻), colonel, directeur de l'arsenal; Cambier, fabr. de sucre; Hardouin,

conseiller; Fabre, avoué; Picot fabricant de sucre; de Boisset, directeur des mines de l'Escarpelle; Mille, négociant; Gruson, ingénieur des ponts-et-chaussees; Tissandier, professeur à la Faculté des lettres; Giroud, raffineur; Taillar, propr.; de Marcère, conseiller; Boulanger, propr.; De Mot, raffineur de sucre.



Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU : MM. Blanquart-Evrard, ✻, *président;* Corenwinder, ✻, *vice-président*; Gosselet, (✿ A.), *secrétaire-général*; Van Hende, (✿ A.), *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*; de Norguet, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le général commandant la 3e division militaire; le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille; Moulas, littérateur; Verly, architecte.

Membres de droit.

MM. Le Recteur de l'Academie; l'Inspecteur d'Académie, à Lille.

Membres résidants.

MM. Kulhmann (C✻), chimiste, correspondant de l'Institut; Danel, ✻, (✿ A.), propriétaire; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve (O.✻), docteur en médecine; Delerue, ✻, (O.A.), juge-de-paix; Bachy, propriétaire; Chon, ✻, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, ✻, chimiste-agronome; Lavainne, ✻ ✠, professeur de musique; Parise, ✻, professeur à l'école de médecine; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, ✻, propriétaire; Colas, peintre; Violette (O. ✻), directeur de la raffinerie des salpêtres; Garreau, ✻, prof. à l'école de médecine; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, ✻, manufacturier; Paeile, ✻, bibliothécaire de la ville; Viollette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias (✻, ✠), ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; de Melun, ✠, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende (O.A.), chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, ✻, doyen de la Faculté des sciences; De Coussemacker (✻, ✻, ✠), juge; Dareste, professeur à la Faculté des sciences; Houzé de l'Aulnoit, avocat; De Norguet, propriétaire; Lethierry, entomologiste; Vandenbergh, architecte; Leuridan, bibliothécaire à Roubaix; Kuhlmann fils, chimiste; Menche de Loisne, ✻, ingénieur

des ponts-et-chaussées ; Reynart (O. ✳), conservateur du musée ; Gosselet, (✪ A.), professeur à la Faculté ; Roussel-Defontaine, ✳, maire de Tourcoing ; Raillard, ✳, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Telliez, juge ; Hanriot, (✪ I.), professeur à la Faculté des sciences ; Boire, ingénieur civil ; Dutilleul, Jules, industriel.

Société centrale de Médecine du département, à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU : MM. Pilat, ✳, docteur en médecine, *président ;* Vanverts, *vice-président ;* Huidier, *secrétaire-général ;* Folet, *secrétaire des consultations gratuites ;* Baggio, *bibliothécaire ;* Lotar, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (C. ✳), conseiller d'état ; Despinoy, pharmacien ; Simon, idem.

Membres titulaires résidants.

MM. Baggio, Brequin, Binaut, ✳, Cappelle, Castelain, ✳, Castelain, fils, Cazeneuve (O. ✳), Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Dujardin, Folet, Houzé de l'Aulnoit, Huidier, Joire, Lotar, Masurel, Meurein, Morisson, Olivier, fils, Paquet, Parise, ✳, Petit, Pilat, ✳, Pommeret, ✳, Pucelle, ✳, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpeteghem, Wannebroucq et Wintrebert.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff, Dupont, ✳.

Société médicale de Douai.

Cette association, fondée en 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances le premier lundi de chaque mois.

BUREAU : MM. Bagnéris, fils, docteur en médecine, *président ;* Maugin, idem, *secrétaire ;* Frey, idem, *trésorier-archiviste.* —

Membres : MM. Faucheux, docteur en médecine; Watelle, père, idem; Léonardi, idem; Deleplanque, vétérinaire. — *Membres honoraires :* MM. Lequien, ✻, docteur en médecine; Duhem, idem; Bagnéris, père, idem.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU : MM. Wilbert, *président;* Renard, *vice-président*; Durieux, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Roth, Ch., *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr l'archevêque de Cambrai, MM. le préfet, le sous-préfet de Cambrai; le recteur de l'Académie; le maire de Cambrai; Petit-Courtin, ✻, ancien maire; de Baralle, architecte.

Membres résidants.

MM. Abel Berger, directeur de l'école de dessin; Blin, conservateur adjoint de la bibliothèque; Ed. Boulanger, agriculteur; Bruyelle, receveur des hospices; Crépin, ✻, agriculteur; Devred, organiste; Dumont, chimiste; Durieux, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Germe, avocat; Hardy, docteur-médecin; Hattu, avocat; Lefebvre, bibliothécaire; Leleu, ✻, agriculteur; Lestoquoy, juge-de paix; Renard, avocat, juge suppléant; Richard, géomètre, Roth, Charles, banquier; Tingry, directeur de l'école de musique; comte Charles de Vendegies, propriétaire; Wilbert, secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance.

Société des Amis des Arts, à Douai.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Asselin, ✻, *président*; Wattelle, Wavrin, *vice-présidents*; l'abbé Dehaisne, *secrétaire*; Cellier, *secrétaire-adjoint*; Dutilleul, *trésorier;* Demont, *conservateur.* — MM. Houdouart, de la Phalecque, A. de la Grange; Pouëll, Gallant, Meurant, *administrateurs.* — MM. le comte de Guerne, ✻, E. Desmarest, Lequien, ✻, J. Maurice, *membres honoraires.*

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet, le 27 décembre 1851, conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU. MM. Grar, Ed., ✻, *président*; V. Bultot, *premier vice-président*; Defontaine, *deuxième idem*; Martin, Ad., *secrétaire-général*; Cellier, *archiviste*; Lefebvre, *trésorier*; Lecat, *bibliothécaire*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, ✻, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., ✻, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à Saint-Saulve: Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collége, idem; Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, idem; Cellier, rédacteur du *Courrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, ✻, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur à Valenciennes: Monchicourt, Achille, industriel à Marly; Bultot, substitut du procureur impérial; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; Tardieu, ingénieur civil; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem; Louise, professeur de seconde au collége, idem; Boulan, suppléant de juge-de-paix, idem; Normand, directeur de l'Ecole primaire, idem.

Société dunkerquoise

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1861, a été autorisée par M. le Mi nistre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

Bureau. MM. Terquem, *président*; Everhaert, *vice-président*, Epinay, *secrétaire-général*; Pieters, *secrétaire-adjoint*; Neudin, *archiviste*; Alart, négociant, *trésorier*.

M. Lebleu, ✱, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, ancien banquier; Bernaert, négociant; Bidard, *substitut*; Blanckaert, docteur en médecine; Bonvarlet fils, négociant; Boutet de Mazug (O. ✱), colonel, commandant la place; Carlier, Am. (O. ✱), négociant; Charlier, professeur; Conseil, ✱, ancien capitaine de port; Cousin, ancien magistrat; de Clebsattel (O. ✱), conseiller-général; Delaeter, ✱, doyen-curé; Delelis, ✱, ancien maire; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Doé de Madreville, président du tribunal; Epinay, professeur de rhétorique; Everhaert, avocat; Hubar, journaliste; Hovelt, notaire; Mollet, (O. ✱), ancien maire; Piéters, professeur; Plocq, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Terquem, professeur d'hydrographie; Vandercolme, ✱, vice-président de la Société d'Agriculture; Vandercolme, E.; Zandyck, docteur en médecine.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

Bureau. MM. de Coussemaker (✱, ✱, ✱), *président*; C. de Laroière, *vice-président*; A. Bonvarlet, *secrétaire*; Ch. Verly, *trésorier*; E. Vandercolme, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

Bureau. MM. Tordeux, *président*; Michaux, *vice-président*; Caverne, *secrétaire*; Hannoye, *trésorier*; Gossart, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidants, MM. Bevière, propriétaire; Caverne, pharmacien; Michaux, ancien receveur municipal; Chevalier, inspecteur primaire; Colinet (E.); Fiévet, architecte; Hannoye, propriétaire; Tordeux, filateur; Pauquet, propriétaire; Gossart

aîné, négociant; le comte de Mérode, propriétaire; de Colnet, idem; Bourgeois, juge-de-paix; Dagalier, agent-voyer principal; Guillemin, architecte; Richebé, ✲, ancien sous-préfet; Messin, receveur de l'enregistrement; Mutiaux, Notaire; Fosset, professeur au collége.

Société des Architectes du département du Nord, à Lille.

Cette société, dont le siége est à Lille, rue d'Angleterre, N° 67, a été constituée par suite d'un arrêté préfectoral du 3 novembre 1868.

Son but est ainsi défini par ses statuts :

« La profession d'architecte, honorablement exercée, a toujours été
» entourée d'une juste considération ; différentes causes tendent aujour-
» d'hui à l'amoindrir. La mission que la société s'impose est de chercher,
» avec sollicitude et persévérance, à augmenter la dignité de la profes-
» sion et à donner des garanties à la confiance du public. »

Bureau pour l'exercice 1870-1871. — *Président honoraire*, MM. Cannissié; *président*, Marteau; *vice-président*, Meurant; *secrétaire*, Sauvage, *trésorier*, Sproit; *archiviste*, Mourcou.

Architectes. — *Membres de la société:* MM. Cadart, à Lille; Cannissié, idem; Cockenpot, idem; Contamine, idem; Cordonnier, à Haubourdin; De Baralle père, à Cambrai; De Baralle fils, idem; Develle, à Dunkerque; Dubrulle, à Douai; Duthilleul, à Lille; Dutouquet, à Valenciennes; Flament, à Dunkerque; Gilquin, à Lille; Mahieu, idem; Maillard, à Tourcoing; Marteau, à Lille; Meurant, à Douai; Meurillon, à Lille; Mourcou, idem; Outters, à Bergues, Pennel, à Lille; Sauvage, idem; Sproit, idem; Vandenberg, idem.

Cercle horticole du Nord.

Cette société, fondée en 1868, a pour but l'encouragement de la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Bureau. — MM. Schlaechter, *président*; Devos, Grolez, *vice-présidents*; Van den Heede, *secrétaire-général;* Aldebert, *secrétaire-adjoint*; Delesalle, *trésorier.*

Conseil d'administration. MM. Quesnoy, Carpentier, Stroobant, Delobel-Seulin, Boutmans, Vérin, Bocquet, Leroy, Valin, Verdier, Mortelet, Aremburn.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche d'environ 30,000 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

Elle est également ouverte de sept à neuf heures du soir, excepté les dimanches et fêtes, et pendant le mois d'août.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement compulser ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire-adjoint*; Touvenot, *garçon de salle.*

Commission de surveillance. MM. Violette (O. ✱), adjoint, *président*; de Coussemaker, ✱ ✱ ✠, juge; Godefrin, propriétaire; Arthur Quecq d'Henripret; Van der Straeten, ✠ (✿ A.), Chon, ✱ (✿ I.), professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Gosselet (✿ A.), professeur de géologie; Paeile, ✠, *secrétaire.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1er février 1856, est ouverte au public tous les jours, excepté le vendredi, de neuf heures à midi et de trois à huit heures du soir; les dimanches et fêtes, de onze heures à une heure.

Elle contient environ 6,500 volumes imprimés et 31 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XVe siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 30.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan, ✠.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle

est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. --Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés, et s'est enrichie depuis des dons du gouvernement et des acquisitions faites par la ville.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*; de Liénard, de Vendegies.
Bibliothécaire, M. Lefebvre; *bibliothécaire-adjoint*, M. Blin.

Ouverture : tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi, de deux à quatre heures et de six à huit heures du soir. Ce dépôt est peu fréquenté; douze à quinze lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très-anciennes. Elle a été fondée en 1767.
Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 10 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 16,500 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 15 lecteurs.
Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux; *sous-bibliothécaire*, M. Wattecamps.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'his-

toire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 8,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président;* A. Philippe, propriétaire; Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1835. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097.

Commission de surveillance. MM. de Lafons, Cassine, Maréchal. — *Conservateur,* N...

BIBLIOTHEQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,178 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,423 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Bibliothécaire, M. Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,658 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette

petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours non fériés, de dix heures à midi et de deux à quatre en hiver, et à cinq heures en été.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 4,336 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médailler a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales, aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers, littérature classique, etc, etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes et Roubaix.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus, à plusieurs époques, de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés par école, dans six grandes salles, à la Mairie, et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard (O. ✻).

Commission de surveillance. MM. Reynard (O. ✻), *président*; Benvignat, *vice-président;* Grodée, ✻; Herlin, Auguste; Colas, professeur de peinture; Blanquart-Evrard, ✻, photographe, H. Fockedey; Houdoy; L. Sauvaige

MUSÉE WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une Commission prise dans le sein de la société des sciences et dont voici la composition.

MM. Benvignat, architecte, *président*; Colas, professeur à l'Académie; A. Herlin, J. Houdoy, Houzé de l'Aulnoit, Aimé, Ed. Reynart (O. ✻), L. Sauvaige.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes.

Ce musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la Faculté des sciences.

Directeur du musée, M. Dareste de la Chavanne.

Commission de surveillance. MM. Violette, (O, ✻), adjoint, *président*; Guiraudet, ✻, doyen de la Faculté; le président de la Société des sciences; Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des sciences; Chrestien; de Norguet.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes antiques et divers débris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a délégué à cet effet :

MM. de Coussemaker, ✻, ✻, ✠, *président*, Van Hende, Benvignat, de Melun ; H. Bernard ; Chon, ✻, L. Sauvaige, Planquart.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme suit:

MM. Ch. Bachy, *président;* Chrestien, docteur en médecine; de Norguet, propriétaire.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur Gosselet, a été organisé par la société des sciences qui en a fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente de précieux et nombreux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Bachy, *président;* Ch. Viollette, professeur à la Faculté; Bernot, directeur de l'École des Arts industriels, le docteur Chrestien, Gosselet, professeur de géologie à la faculté des sciences.

MUSÉE CÉRAMIQUE.

Commission d'organisation et de surveillance. MM. J. Houdoy, *président* ; de Vicq ; Ed. Reynart (O. ✻); Van der Straeten, (✪ A.), Sauvaige.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit;* d'Arras, *vice-président* ; Gaspard fils, *secrétaire* ; Hubert, *secrétaire-adjoint* ;

E. de Forcade, *conservateur*; Bonvarlet, Bourdon, Caux, Coffin, Cuel (O. ✻), Dagneau, Deman, Derode fils, Desmit, Develle, Duriau, Pruvost, Ponchez, Schouteer, Terquem.

BAILLEUL.

Il existe à Bailleul une intéressante collection due à M. Benoît-Armand de Puydt, qui a légué à sa ville natale, outre sa fortune, un nombre assez notable d'objets d'art, tableaux et antiquités, à la condition de fonder un musée et une académie de dessin, de peinture et d'architecture.

Cette collection est confiée aux soins d'une commission de surveillance ainsi composée :

MM. le Maire, *président*; Ild. Plichon; B. Van Merris; Alloo; Croes; Durie; Bacquart; P. Behaghel.

Conservateur, M. Ch. Alloo.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Commission générale. — MM. le maire de Douai, *président;* Asselin, ✻, *vice-président*; L. Maurice, *secrétaire-général*; Dutilleul, *secrétaire-adjoint*.

Section de la bibliothèque et des médailles, MM. Corne, propriétaire, *président;* Boucher, juge, *secrétaire;* Parmentier, conseiller à la cour; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller-honoraire; Taillar, ✻, président de chambre honoraire; le comte de Guerne, ✻, conseiller; Rossignol, idem; Carpentier, ✻, premier avocat général, Estabel, avocat, *bibliothécaire;* l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie et des médailles. MM. de Warenghien, ✻, *président;* Preux, *secrétaire;* Delannoy, propriétaire; Dubrulle fils, architecte; Courtin, ✻, Cahier, président de chambre; *conservateur*, M. Delplanque.

Section des beaux-arts. MM. de la Phalecque, *président;* Dutilleul, *secrétaire;* Asselin, ✻; Galland, notaire honoraire; Paix, propriétaire; *conservateur*, M. Lepollart.

Section d'histoire naturelle. MM. Foulon, *président;* L. Maurice, *secrétaire*; Delplanque, vétérinaire; Desmarets, Emile, avocat; le

baron de Guerne ; Demont-Humez, Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Farez, ingénieur civil.

M. Potiez fils, *conservateur*, M. Delplanque.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846. Il a été formé alors des tableaux et autres objets trouvés dans les greniers de Saint-Lazare. Depuis cette époque, ce dépôt s'enrichit de quelques statues, de quelques tableaux dûs à la munificence du gouvernement et d'une fort jolie collection d'objets d'histoire naturelle due à la générosité d'un ancien conseiller municipal. Il renferme aujourd'hui environ cent tableaux de diverses écoles, de beaux bustes en marbre ainsi que des statues et des bas-reliefs, des médailles anciennes et modernes, des fragments d'objets d'antiquité, des vases étrusques et des collections d'oiseaux et de coquillages.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches, de dix heures à quatre heures en été, et de dix à trois en hiver.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président;* Evrard, ✻, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies; Dufrenoy, Ed.; Flayelle-Motte ; V. Delattre.

VALENCIENNES. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée renferme près de 300 tableaux parmi lesquels plusieurs fort remarquables, entre autres un tryptique représentant la lapidation de saint Etienne, par Rubens ; une descente de croix, du même auteur ; des miniatures, des dessins, et des salles de sculpture.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission. Les membres de cette Commission sont les mêmes que pour l'académie de peinture.

MM. de Hamoir, ✻, *vice-président;* Ewbank, *secrétaire*; Charles Courtin, naturaliste ; Ed. Hamoir ; de St.-Ouen ; Dutouquet, Prignet; Cellier; Décles ; Courtin ; Collet ; Lejeal.

Conservateur, M. Courtin, Albert.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il y existe de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Commission administrative. MM. Pesier, ✻, *vice président;* De Clercq, ✻, Ingénieur en chef des mines ; Delgrange, naturaliste ; A. Lelièvre, idem.

Conservateur, M. Farez, (✿ A).

ROUBAIX. — MUSÉE INDUSTRIEL.

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° treize carnets ou sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention ; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835 ; 3° quarante-un carnets d'échantillons de nouveautés pour robes, pantalons et gilets provenant des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement ; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

MUSÉE ARTISTIQUE (CRÉÉ EN NOVEMBRE 1860.)

Cette collection naissante renferme 16 tableaux, des bustes, des bas-reliefs, 2500 pièces de monnaie, médaillons et jetons, quelques restes archéologiques des anciens établissements religieux et charitables de la ville, enfin des groupes d'oiseaux, de minéraux et autres objets d'intérêt local.

Conservateur. M. Th. Leuridan (✠ St.-Grég.)

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a deux théâtres desservis, l'un par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame, le second par une troupe sédentaire qui joue la comédie, le vaudeville et les opérettes.

Depuis le mois de juillet 1864 il n'y a plus de directeurs privi-

vilégiés, un décret de 1863, faisant de la direction des théâtres une industrie libre.

Douai et Roubaix ont leurs théâtres desservis par des troupes sédentaires.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, donnent des représentations à l'aide de troupes ambulantes.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'Ecole fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillanee.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président;* Danel, ✻, (✿ A.), *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Théry, Th. Herlin.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien, ✻; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle Beauclair. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfége. Pour les demoiselles: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Bar. Pour les garçons: 1re classe. M. L. Delannoy; 2e classe, M. Darcq. Classe d'harmonie, M. V. Delannoy. Classe de solfége et d'ensemble pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1re classe, M. Lavainne, ✻; 2e classe, Mme. Plaquet, Mlles. Meyronnet et Robinson. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, M. Baumann, ✻; suppléant, M. L. Delannoy. Clarinette et basson, M. Baumann, ✻. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Vauchelet, Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

Classes communales annexées. Classe élémentaire. (Demoiselles), Mlle. Marie Magnien; (garçons), M. Lecocq.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Benvignat, architecte; Grodée, ✻, secrétaire en chef de la mairie; Herlin, négociant; Marteau, architecte, comte de Melun, ✠, propriétaire; Menche de Loisne, ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, Raillard, ✻, ingénieur en chef du département; Reynart, (O. ✻), administrateur des musées; Verly, architecte.

Peinture, M. Colas, *directeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur*; Rondeau, *professeur en second*.

Plastique. M. Rondeau, *professeur*.

Ecole d'architecture. M. Contamine, *professeur*.

Cours de perspective linéaire. M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Vanriscotte, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Dubuisson, *professeur*.

Roubaix.

ECOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend: le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, ✻, *président*, A. Dewarlez; H. Scrépel, Ed. Ferrier, Sioen-Pin, C. Delattre.

Professeurs, MM. Mils, *cours de peinture*; Letombe, *dessin de tête et de mise en carte*; Jouvin, *dessin linéaire, architecture*; Faidherbe, *professeur de mathématiques*.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. J. Lagache, ✻, *président*, Brun-Lavainne, P. Parent, Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfége (hommes), M. Victor Delannoy; solfége (demoiselles), Mme. Seynaeve; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, M. Lebacqz; flûte, hautbois et basson, M. Knor; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau et Sjamar; petits instruments de cuivre, M. Boulcourt.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*, J. Leblan, *vice-présid.*; V. Dervaux; conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine (✠ B.).

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture. M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Stappen, *professeur directeur*. *Professeurs-adj.*, MM. Nauwelaers, de Prins, Lengrand, N....

Dunkerque.

ÉCOLE D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Develle; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire, la peinture et l'architecture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président;* Plichon, Ild.; Van Merris, Alloo, Croes, Durie, Bacquart, P. Behaghel.
Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrai.

ÉCOLE DE MUSIQUE *Administrateurs;* MM. Parsy, Ch.; de Liénard, Pagniez-Delloye, Evrard, ✻, Petit, Ch.; Tingry, *directeur.*
Professeurs, MM. Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violoncelle; Crême, professeur de clarinette; Mascret, professeur de flûte, hautbois et basson; Briffault, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, idem; Crême, professeur de solfége, cours supérieur; Briffaut, idem, cours élémentaire.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir d'escompte; Flayelle, négociant; le comte de Vendegies; — *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, ✻, de Baralle fils, architecte

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL. *Commission de surveillance*, MM. Maniez, Ernest, *président;* Cornaille fils et de Baralle fils; *directeur*, M. Christiaens; *professeur*, M. Watremetz.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailiand, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte, *secrétaire*; Robaut Félix, propriétaire; Giroud, raffineur; Asselin, ✻, propriétaire; Watelle, docteur en médecine; Vasse, jeune, receveur des hospices; Briant, colonel-directeur d'artillerie; Théry, professeur au lycée.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Nutly, *vice-président*; E. Desmarets, avocat, *secrétaire*; Campion; V. Hurtrez.
Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Guillet *professeur*.
Ecole d'architecture, M. Guillet, *profes.*; M. Neveux, *profess.-adj.*
Ecoles de dessin : FIGURE, M. Petit, *professeur;* ORNEMENT, M. Cellier, *idem*.
Ecole de modelure, M. N...

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. François, professeur de violoncelle; Hochet, professeur de solfége (garçons); Mme. Copin, idem (demoiselles); MM. Helbecque, professeur de flûte; Dubus aîné, professeur de hautbois; Petit, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint de violon; Decarpentrie, professeur de clarinette; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide; Boulcourt, professeur de cornet à pistons et trompette.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano; Mlle Sarrazin, id.; Mme Marck, profess. de solfége; M. Delahaye, idem, cours supérieur.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président*; Ed. Hamoir (✻, C. ✠), *vice-président*; Ewbanck (✠ B.), *secrétaire*; Ch. Courtin, de Saint-Ouen, Dutouquet, Prignet, Cellier, Dècle, Courtin, Alb., Ch. Collet, Lejeal.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Housez, professeur de dessin et de peinture; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements; Pétiaux, professeur d'architecture; Petiaux, Auguste, professeur-adjoint de peinture et sculpture; Dussart, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique*; Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président*; Girard, *vice-président*; Catteau, *secrétaire*; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux, Denoyelle, Teinturier.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfége et violon; A. Lerouge, clarinette; Hilario, flûte et hautbois; Duez, violoncelle; Lagrange, cor et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs A Lille, MM. Danel-Bigo, ✻ (✠ A.), Lefort, Léonard Danel, ✻, Reboux, Danel, Louis; Lefebvre, Six, Leleux, Béhague,

Mme Ducatteau, Wilmot, Mme Castiaux, Petit, Ve Castiaux, Degans, Lefort, Lagache, Delesalle, Vandewalle, Ghémar, Six, Quarré, Bureau, Robbe, Reboux, Bayart. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Schoutter. — A Roubaix, M. Reboux, Ve Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq, Vandewalle. — A Dunkerque, MM. Lorenzo, Ve Kien, Ve Chaudesingues. — A Bergues, MM. Le Roy, Barbez. — A Hazebrouck, MM. David, Barbez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Carion, Régnier, Deligne. — Au Câteau, M. Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun — A Avesnes, MM. Carton, Dubois, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Beugnies, Ve. Levecque. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Six, Dechristé, Crépin, Duthillœul. — A Orchies, M. Dubois. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Denain, M. Palondre. — A Bouchain, Chuffart.

Imprimeurs-Lithographes. A Lille, MM. Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Six, Danel (Léonard) ✻, Mme. Bayart, MM. Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Wannebrouck, Tribout, Ghemar, Petit, Bayard, Jules; Choquet, Paul; Bauchet, J. Lefort, Ve. Blocquel, Laloux, Dubois, Potié, Prat, Bossus, Vandewalle, Caron (Dame), Deswarte, Bureau, Degans. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve Béghin, Florin, Lesguillon, Leveugle, Lang. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Butin. — A Bergues, M. Sifantus-Maes. — A Dunkerque, MM. Brasseur. — A Hazebrouck, M. David. — A Cambrai, Ve Simon, Ve Déont, MM. Jean, Baladiez, Deligne, Ve Bécourt, dame Bricout. — Au Câteau, MM. Parent, Lempereur. — A Solesmes, M. Lebrun. — A Avesnes, MM. Eliet, Bourgeois, Kietz. — A Bavai, M. Jouglez. — A Fourmies, MM. Buissart, Cazeaux, Bachy. — — A Maubeuge, MM. Beugnies. — A Trélon, M. Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Legros, Crépin, Wartelle (Ve), Duthillœul, Six. — A Saint-Amand, M. Legru. — A Anzin, M. Dugour. — A Denain, M. Palandre. — A Valenciennes, MM. Giart, Torrez, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille-douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribout, Bureau.

Libraires. A Lille, Dlle Fremaux, MM. Laurent fils, Reboux, Danel-Bigo, Danel, ✻, Dezwarte, Six, Béghin, Puisaye, Leleu, Dufour, Martin, Rousselle, Wilmot, Billaux, Dubois, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Caron (Dame), Cufay, Béhague, Cambray, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Tourtois, Bauchet (René), Couttenier, Ghémar, Vallet, Blocquel (Ve), Garemin, Petit, Mouque, Devriendt, Ve Bla, Bailliez,

Ve Castiaux, Dehen, Choquet, Bergès, Potié, Lefort fils, Cufay, Vandewalle, Decottignies, Schmidt, Six, Renaudin, Dufour. Caron (Dlle), Duriez, Bayart. — Annœullin, MM. Couvreur, Beghin, Bureau. — A Armentières, M. Cado, Cado (Dlle), Ve. Nollent, Petro (Dlle). — A La Bassée, Mme Boilly, M. Cambiez. — A Comines, M. Butin. — A Haubourdin, Mme Schoutheer. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Florin, Plouvier, Martel (Dlle), Hazebrouck, Gripon. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Lepers, Vanaverbecq. — A Dunkerque, Gillet (Dlle), Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandenbussche, Demaret (Dame), MM. Ricquer, Liénard, Duhan, Belval, Mme Custaert. — A Bergues, MM. Barbès, Debever. — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandenbroucq. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon Parisis. — A Hondschoote, M. Hennegraève. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, Ve Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Fihay. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, MM. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, Ve Réant, MM. Gobrecht (Dame), Barbez, David. — A Merville, MM. Wantier, Ve Delepierre. — A Steenwerck, M. Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Baladier, Dewitter (Dame), Flanneau, Carion, Dame Bécourt, M. Béal. — Au Câteau, MM. Lempereur, Terrin (Dlle), Vaille. — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve), Ferruyt. — A Avesnes, MM. Michaux, Vandepitte (Dame), Eliet. — A Anor, Dlle Beaudoin, Dame Reiblé, Bourgeois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Mme. Bruno. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Bachy, Legrand, Depauw. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Hautmont, M. Leblanc. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet, Delattre. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, MM. Delgorge, Beugnies, Ve Levecque, Aduencense. — Au Quesnoy, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), MM. Dauverchain, Carier, Brasselet. — A Solre-le-Château, M. Delattre. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Foucart, Vinois, Lafoscade, Céret-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Dame Cuelenaere, Bonnart, Marlière, Bressole, Dubourg, Tilloy, Laigle, Duthillœul, Lucas, Legros, Foudrignier. — A Marchiennes, M. Gonticr. — A Orchies, M. Dubois. — A Saint-Amand, MM. Legru, Legros, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Dame Dupont. — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame), Debruxelles. — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM Giard, Désert, Vinois, Dame Blary, Prignet, Henry, Ch., Lemaître, Marlière.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef,	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
Dunkerque.	L'Autorité	Habar. . . .	Habar. . . .	Ve. Kien.
Idem. . . .	Le Messager du Nord, journal de Dunkerque .	D'Anglebert. . . .	D'Anglebert . .	D'Anglebert . .
Bergues. . . .	Journal de Bergues, bulletin commercial et indust	Leroy aîné . . .	Leroy.	Leroy . .
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
Hazebrouck.	L'Indicateur d'Hazebrouck	Dubois . . .	Dubois	Dubois .
Bailleul. . . .	La Bailleuloise	Vanneufville .	Vanneufville.	Vanneufville.
Hazebrouck.	L'Echo de la Flandre . .	Barbez. . . .	Barbez . . .	Barbez
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
Lille. . . .	Journal de Lille, affiches et annonces du département du Nord.	L. Danel, ✲.	De Franciosi	L. Danel, ✲.
Idem. . . .	L'Écho du Nord.	Leleux. . . .	Verly.	Leleux
Idem. . . .	Le Mémorial de Lille et du Nord de la France. . .	Mériaux. . . .	Esparbié. .	Delesalle.
Idem . . .	Le Propagateur du Nord et du Pas de-Calais . . .	H. Lefebvre .	H. Lefebvre.	Lefebvre Ducrocq
Idem . . .	Le Progrès du Nord. . .	G Legrand .	Masure . .	Lagache.
Idem. . . .	L'Echo de Lille. . . .	Petit	Petit. . . .	Petit.
Idem. . . .	Le Courrier populaire . .	Petit . . .	Idem. . . .	Idem. .
Idem. . . .	La Mère Duchesne. . . .	Mme Bayart .	Mme Bayart.	Mme Bayart.
Idem . . .	Revue intime.	G. Legrand .	G. Legrand.	Petit.
Idem. . . .	La Vérité	Alexandre. . .	Alexandre .	Alexandre .
Idem. . . .	Les Nouvelles du Jour, journal populaire du département du Nord de la France.	Jombart. . .	Jombart . .	Lefebvre-Ducrocq
Idem. . . .	L'Avenir du Nord . . .	Bayart fils .	Bayart.	Bayart.
Roubaix . .	Le Journal de Roubaix. .	Reboux . . .	Reboux. . .	Reboux.
Idem. . . .	La Liberté du Nord, écho de Roubaix.	Lesguillon . .	Lesguillon. .	Lesguillon.
Idem. . . .	L'Indicateur général de Roubaix.	Idem.	Idem. . . .	Idem.
Idem, . . .	L'Echo de Roubaix, feuille d'annonces administratives, judiciaires et commerciales.	Idem.	Idem. . . .	Idem . . .
Idem. . . .	Bulletin de la Société d'enseignement mutuel. . .	Ch. Junker. .	Ch. Junker .	Idem.
Idem. . . .	L'Idée républicaine	Flipo	Flipo . . .	
	Chronique hebdomadaire .	Hennequin. .	Hennequin.	Robbe.

VILLES où paraissent les JOURNAUX.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS. du Propriétaire ou du Gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
Cambrai.	L'Émancipateur.	A. Moreau.	L. Carion.	L. Carion.
Idem.	La Gazette de Cambrai.	Renoud	Renoud	Renier.
Idem.	Le Libéral de Cambrai.	Eric Isoard.	E. Isoard.	»
Idem.	Revue hebdomadaire, agricole et commerciale	Briatte	Briatte.	Regnier-Farez.
Idem.	Le Baccalauréat ès-lettres, guide pratique du candidat	La Baille et Pierre	La Baille et Pierre	Ve Carion.
Le Câteau.	Le Cambrésis-Câteau.	Lempereur.	Lempereur.	Lempereur
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
Avesnes	L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.	Dubois	Dubois.	Dubois.
Idem.	Le Nouvelliste	Poulet.	Poulet.	Poulet.
Idem.	Le Glaneur, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes	Carton	Carton.	Carton.
I5em.	Journal des Confiseurs.	Lemaire.	Lemaire	Dubois.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
Douai.	L'Indépendant.	Duthillœul.	Duthillœul	Vve. Adam.
Idem.	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret.	Lacquement.	Vve. Céret.
Idem.	L'Echo de l'Industrie	Crépin	Crépin.	Crépin.
Idem	Annales du Bibliophile, journal littéraire	Crépin		Crépin.
Idem	Le Bon Douaisien, journal de la Défense nationale.	Dechisté.	Dechristé	Dechristé.
Idem	Le Libéral du Nord, journal des intérêts démocratiques.	Dupont.	Dupont	Dupont.
Orchies	Journal d'Orchies.	Crépin.	Crépin.	Crépin.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
Valenciennes	Le Courrier du Nord.	Henry.	Cellier.	Henry.
Idem.	L'Écho de la Frontière.	Boulan frère et Lemaire.	Lemaire.	Prignet
Idem.	L'Impartial du Nord.	Prignet.	Prignet.	Idem.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Un décret du Gouvernement de la Défense nationale en date du 28 décembre 1870 porte que provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département et que néanmoins toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Par arrêté de M. le Préfet, du 5 janvier 1871, le tarif du prix d'insertion est fixé à 15 centimes par ligne de 34 lettres, caractère gaillarde, l'*n* pris pour type de justification.

Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit de l'enregistrement, à 50 centimes.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. ✻), conseiller général, *vice-président*; Vercoustre, *secrétaire*; Vercoustre, propriétaire, à Bourbourg, Dufour, cultivateur, à Brouckerque; Vandercolme, ✻, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque; Cardock, cultivat., à Petite-Synthe; Coolen, médecin vétérinaire à Dunkerque ; Dantu, agronome, à Steene.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. N..., *vice-président*; Margerin du Metz, propriétaire, *secrétaire*; Dequidt, cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel ; Seigier-Legris, agriculteur à Steenwerck; Claudorez, idem, à Hazebrouck ; Beck, juge-de-paix à Steenvoorde; Joye, agriculteur à La Gorgue ; Loridan-Hullebert, entrepreneur à Vieux-Berquin.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, député, à Avelin, *vice-président* ; Beaucarne-Leroux, ✻, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire* ; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies ; Kuhlmann, (O. ✻), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut ; Messéan, cultivateur et maire, à Bois Grenier; J. Brame, député; Lefebvre, cultivateur à Lille ; Butin, idem, idem ; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle

fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, ✻, cultivateur à Bondues; Heddebault, cultivateur à Houplin; Fauvarque, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle; Bonnier. juge-de-paix à Roubaix.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, propriétaire à Cambrai, *vice-président*; Boulanger, cultivateur à Doignies, *secrétaire*; Leleu, cultivateur à Tilloy; Seydoux (O. ✻), manufacturier au Câteau; Telliez, cultivateur à Carnières, Vallez, à Briastre.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Darche, ✻, maire de Gognies-Chaussée, *vice-président;* De Colnet, conseiller général à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire à Bavai; Douay-Macarez, propriétaire et cultivateur à Ghissignies; Bever, agriculteur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur à Aymeries; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Manesse, conseiller d'arrondissement à Frasnoy; Postiaux, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. N..., *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, id. à Somain; N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Blanquet, ✻, cultivateur et maire à Famars, *vice-président;* Hamoir, Gustave, idem, à Saultain, *secrétaire;* Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, ✻, agriculteur à Denain; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand; Mariage, maire à Thiant; Petit, agriculteur à Condé.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormhoudt et d'Hondschoote. Elle se compose de 93 membres.

BUREAU. MM. Cuel (O. ✻), ingénieur en chef en retraite, *président*; Dubus, *trésorier*; Hubert, *secrétaire*.

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, ✻, *vice-président*.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu, *vice-président*.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

Canton de Bergues. M. Joos, ✱, *vice-prés.*; vingt-trois membres.

Canton de Wormhoudt. M. Dehaene, *vice-président*, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. M. Regodt, *vice-président*, aux Moëres.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, ✱, maire de Bourbourg, *président*; Vandenbavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; N....., *trésorier-bibliothécaire*.

Membre honoraire. M. Vanwormhoudt, conseiller d'arrond., à Gravelines.

Membres titulaires. — Ils sont au nombre de 29 pour le canton de Bourbourg, et de 14 pour le canton de Gravelines; ensemble : 43.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Houvenaghel, *vice-président*; Margerin de Metz, *secrétaire*; Quenson, *trésorier*. — M. le sous-préfet, M. Deschodt, ✱, conseiller à la Cour d'appel à Douai, *présidents honoraires*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 154.

BAILLEUL.

Bailleul. MM. Lotthé, maire, *président;* Bieswal, Flahaut Ev., *vice-présidents;* Salomé, *secrétaire;* Hopsomer, *secrétaire-trésorier*.

Les autres membres de la Société sont au nombre de 141.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT

Créé par arrêté du Préfet du 22 *août* 1853.

Ce comice est composé de 4 membres honoraires, de 352 membres.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président d'honneur;* le secrétaire-général de la Préfecture; le maire de Lille; le général commandant la division.

Bureau. MM. Beaucarne-Leroux, ✻, cultivateur, *président*; Ern. Desmoutiers, Meurein, *vice-présidents*; de Norguet, *secrétaire-général;* Crépelle; *secrétaire-adjoint*; Fromont, père, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste*; Fromont, fils, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E, *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Boulay, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire;* N..., *biblioth.-adjoint.*

Les membres de la Société sont au nombre d'environ 77.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire.*

Les autres membres sont au nombre de cinq.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture.* M. Bultot, ✻, *président;* Hunet, *vice-président*; — *horticulture,* M. Royer, *vice-président:* M. Huart, *secrétaire.*

CONDÉ. — M. Cousin, *président*; M. Deleflie *vice-président*; M. Cayrol, *secrétaire;* Caille, *trésorier.*

SAINT-AMAND.— M. Davaine, Nicole, *président*; M. J. Davaine, *vice-président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*, Hédon, *trésorier.*

DENAIN. — M. Crépin-Deslinsel, *président*; M. Delcambre, *vice-président*; M. Gouvion, J., *secrétaire*; Jénart, *trésorier.*

CAMBRAI

Bureau. MM. Boulanger, maire de Doignies, *président*; Desmoutiers, cultivateur à Viesly; Millot-Pilloy, maire à Clary, *vice-présidents*; E. Leroy, cultivateur à Crèvecœur, *secrétaire-général*; Richard, géomètre, *secrétaire-rédacteur;* Belgraud, *secrétaire-archiviste;* Millot, notaire, *trésorier*

Nombre des membres, 350

Haras.

Le département compte 59 étalons concourant à la reproduction d'une manière utile, savoir : 25 approuvés et 13 autorisés, dont 27 achetés et vendus au compte du département, à charge de les consacrer au service de la monte et 21 primés par le département.

Cette organisation paraît répondre convenablement aux besoins locaux et aux convenances des éleveurs.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Avesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS.

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétéraine, à Lille.

Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1er janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les operations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuites comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. °/₀ — Un décret du 21 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE

Ces chambres ont été renouvelées périodiquement par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Verley (O. ✲); *président*; Bernard, Henri, ✲, *vice-président;* Decroix, *trésorier*; Loyer, ✲, Scrive-Bigo, ✲, P. Derode, Aug. Longhaye, E. Delesalle ✲, A. Descamps ✲; V. Saint-Léger, A. Delefosse, A. Bonte, Alf. Delesalle, Descat-Leleux, ✲.

Membres correspondants. MM. Wallerand, ✲, Chapellier, *dans l'arrondissement de Cambrai;* Patoux, ✲, Giroud, Vuillemin, *dans l'arrondissement de Douai.—Secrétaire de la Chambre,* M. Blondeau.

DUNKERQUE. — MM. A. Carlier, ✲, *président*; Zoz. Choquet, *trésorier*; A. Petyt, ✲, Bourdon, Beck Gabriel, Lefebvre, Alexandre, Trystram, Christiaens.— *Secrétaire de la Chambre,* M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Canonne, ✲, *président*; A. Renard, ✲, propriétaire de verreries à Fresnes ; Blanquet, ✲, maire de Famars; Quillacq, maire d'Anzin, Bracq, ✲, ancien maire de Valenciennes, Durieux; Boca-Gellé; G. Hamoir, ✲ ; Vieil. — *Secrétaire de la Chambre*, M. E. Bouton.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes, MM. Hamoir, René, maître de forges, à Maubeuge ; Clavon, filateur de Fourmies; Dumont, maître de forges, à Ferrière-la-Grande ; Crapez, négociant à Bavai.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Six chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Armentières, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président;* J. Leurent, ✼, *vice-président ;* Herbaux-Tibeauts, Scalabre-Delcour, Lorthiois-Desplanques, Em. Leplat, F. Masurel, Ch. Flipo, Lucien Nollet, Jourdain-Defontaine, ✼; *secrétaire*, M. Ch. Jonglez-Desurmont.

ROUBAIX. MM. Defrenne, ✼, *président honoraire*, Delfosse, ✼, *président;* J.-B. Screpel, *vice-président ;* Toulemonde-Nollet, *secrétaire;* Delattre, ✼ ; Réquillart-Screpel; Lefebvre, L., ✼ ; [Wattinne ; Boissière, A.; Roussel, F.; Ed. Defrenne ; H. Mathon.

ARMENTIÈRES MM. A. Béghin, *président* ; V. Pouchain, *secrétaire* ; Mahieu-Delangre, ✼ ; D. Delecaille ; Bouchez ; Vanlaton ; Coisne ; P. Woussen ; Fauquenoy ; A. Breuvart, Salmon.

CAMBRAI. MM. Wallerand, ✼, *président* ; Petit-Courtin, ✼, J. Brabant, A. Lallier, Bertrand, Cornaille, Chappellier, Pierson, Scydoux, Philippe ; Wiart-Pinquet, Menard-Réal, Hallette ; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES MM. Mailliet, ✼, *président* ; Rouez, Godard-Desmarest, ✼, Coquelet, R. Hamoir, Sculfort, Herbecq, George, Crapez, Clavon, Hazard ; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. MM. Vuillemin, *président* ; Hanotte, *vice-président* ; Fiévet, ✼, à Masny ; Cuillier, à Douai ; Butruille, idem ; Boulanger, Bailey, idem ; Patoux, ✼, à Aniche ; Paix, à Douai ; Schotsmans, idem ; Picot, à Somain ; *secrétaire*, M. Dupont.

BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DES SOIES ET LAINES, DE PESAGE DES MATIÈRES TEXTILES, DE TITRAGE ET DE NUMÉROTAGE DES FILS.

ROUBAIX. Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance. MM. C. Descat, ✼, J. Lagache, ✼, P. Parent, conseillers municipaux ; Delfosse, ✼, Réquillart-Screpel, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

TOURCOING. Le bureau de Tourcoing a été autorisé par décret du 11 février 1863, et a été inauguré le 5 novembre de la même année.

Commission de surveillance. MM. Desurmont-Desurmont, ✼, H. Deroubaix, Lorthiois-Desplanques, Fr. Masurel.

Directeur, M. Desmettre.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Aux termes d'un décret du 7 décembre 1868, ce service est confié aux soins de MM. les Ingénieurs des mines.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

SUCCURSALE DE LILLE. *Directeur*, M. Verley, ✻; *administrateurs*, MM. Bernard, Henri, ✻; Bernard, Théodore; J. Decroix, G. Delesalle; A. Descamps; A. Scalbert; E. Verstraete; A. Longhaye; A. Wallaert; *censeurs*, MM. Scrive-Bigo, ✻; Descamps-Crespel; E. Decoster.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Honoré; *administrateurs*, MM. Piérard; Dupont; Dècle; Hollande; Ewbanck; Bracq-d'Abancourt, ✻, Hamoir; *censeurs*, MM. Canonne, ✻; de Marsilly; Blanquet, ✻; *caissier*, M. Duhamel.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du* 13 *juin* 1855.— *Directeur*, M. Coffyn; *administrateurs*, MM. Thierry; Vancauwemberghe; Bourdon; Z. Chocquet; Malo; *censeurs*, MM. Carlier, A., ✻; de Cleebsattel, ✻; Carpentier; *caissier*, M. Fournier.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change courtiers*. MM. David Spiers, *syndic*; Leroy, *premier adjoint;* Plaideau, *deuxième adjoint;* Vancauwenberghe, *troisième adjoint;* Vallet, *quatrième adjoint;* Deman, Alibert, de Baecker, Sapelier, Birck, Sergent, Lemaire.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Verbiest, Liagre, Prat, Fevez, Pajot, Bourdonnay du Clésio.

BOURSE DE DOUAI. *Agents de change*. MM. Pouille, *syndic*; Maure, *secrétaire-trésorier*; Campion, Cambier, Dumortier, Jeannin, Pochet.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Numa Plaideau, consul d'Autriche ; Dewulf-Cailleret, consul de Belgique ; Féron, vice-consul ; Bourdon, consul de l'Allemagne du Nord ; Bonvarlet, consul de Costa-Rica, Foort, vice-consul d'Espagne ; Lemettre, vice-consul des États-Unis ; le major Pringle ; agent consulaire de la Grande-Bretagne ; Féron, vice-consul de Grèce ; Chamonin, vice-consul d'Italie ; Beck, consul d'Oldenbourg ; Allard, consul des Pays-Bas ; Cousin, vice-consul ; Jodocius, vice-consul de Portugal ; Debaecke, vice-consul de Russie ; Thierry, consul de Suède et de Norwège ; Portier, vice-consul de l'Urugay ; Collet, consul de Vénézuela ; Morel Agie, consul des villes Anséatiques.

GRAVELINES. MM. de Carpentry, vice-consul de Costa-Rica ; Demarle, vice-consul de Suède et de Norwège.

LILLE. MM. Decock, consul de Belgique ; Van der Straeten, vice-consul d'Espagne ; F. Favarcq, consul d'Italie.

TOURCOING. M. Sioen (✠.B.), consul de Belgique.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1er juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest, et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extremité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 5 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau

peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschêpe. le Mont Noir, le Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes eminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur reduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de

longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Pèene, tres-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à L'Ecluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*. qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais suc-

cessivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics.

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe,

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai;

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court; mais aussitôt

qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS Les vents dominants sont : ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Division du Territoire.

Le département se compose de 661 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 661 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, du quartier-général du 2e corps d'armée, de la 3e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; faculté des sciences, ville d'industrie et de commerce.— Population : 154,749 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de deux cantons, à 11 kil. de Lille ; ville de grande industrie.— Population, 65,091 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 38,262 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 33,083 habitants. — Distance de Lille . 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance; place fortifiée avec citadelle — Distance de Lille, 51 kil. — Population : 24,344 habitants.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres et faculté de droit; place fortifiée. — Population : 24,105 habitants. — Distance de Lille : 33 kilom.

Cambrai. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,207 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton, ville ouverte, industrielle, à 16 kil. de Lille. — Population : 15,759 habitants.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 12,896 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

Denain. A 11 kil. de Valenciennes. — Population : 11,02[illegible] habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,877 habitants.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,369 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,974 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 9,017 habitants.

Estaires. Ville ouverte, à 30 kilomètres de Lille. — Population : 7,120 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 6,753 habitants. — Distance de Lille . 36 kil.

Gravelines. Chef lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,510 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

Comines. Ville ouverte, à 17 kil. de Lille. — Population : 6,246 âmes.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kil. de Lille; place fortifiée. Population : 5,738 habitants.

Seclin. Chef-lieu de canton, ville ouverte, de 4,923 habitants — A 11 kil. de Lille.

CONDÉ. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 50 kil. de Lille.— Population : 4,642 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,242 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

HAUBOURDIN. Chef-lieu de canton, à 7 kil. de Lille.—Population : 4,204 habitants.

LANDRECIES. Chef-lieu de canton, place fortifiée, à 84 kil. de Lille. — Population : 4,021 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance — Population : 3,737 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 82 kil. de Lille. — Population : 3,725 habitants.

ORCHIES. Chef-lieu de canton, à 26 kil. de Lille. — Population : 3,688 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte, à 31 kil. de Lille. — Population . 3,369 âmes.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons. — Population : 3,346 habitants. — Distance de Lille, 68 kil.

MARCHIENNES. Ville ouverte, chef-lieu de canton, 33 kil. de Lille. — Population : 3,274 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Population : 3,170 habitants.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton, ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,634 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 12 kil. de Lille. — Population : 1,820 habitants.

BAVAI. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 70 kil. de Lille. — Population : 1,765 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée, chef lieu de canton, de 1,504 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

MORTAGNE. Ville ouverte, à 45 kil. de Lille. — Population : 1,112 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton. hect.	ares	SUPERFICIE par arrondissemt. hect.	ares
DUNKERQUE.	Bergues	13	11959	75	72160	32
	Bourbourg	13	14081	41		
	Dunkerque (Est)	8	6713	»		
	Dunkerque (Ouest	5	4715	28		
	Gravelines	4	6942	93		
	Hondschoote	8	13638	58		
	Wormhoudt	10	14109	37		
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595	75	69320	07
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787	07		
	Cassel	13	11758	81		
	Hazebrouck (Nord)	10	12530	25		
	Hazebrouck (Sud)	7	8388	26		
	Merville	5	8272	95		
	Steenvoorde	9	11992	88		
LILLE	Armentières	8	6277	76	87438	78
	Bassée (La)	11	7009	86		
	Cysoing	14	9617	23		
	Haubourdin	16	8730	67		
	Lannoy	16	7878	85		
	Lille — Nord-Est	2	1572	57		
	Lille — Centre	2	285	12		
	Lille — Sud-Est	3	1216	79		
	Lille — Sud-Ouest	»	1151	35		
	Lille — Ouest	4	2967	90		
	Pont-à-Marcq	15	11645	05		
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497	81		
	Roubaix Est	2	2361	»		
	Roubaix-Ouest	2	1398	»		
	Seclin	16	9487	21		
	Tourcoing-Nord	6	6222	67		
	Tourcoing-Sud	3	3097	15		
CAMBRAI	Cambrai-Est	14	8896	01	89260	33
	Cambrai-Ouest	17	7901	64		
	Carnières	16	10149	»		
	Câteau (Le)	17	15925	96		
	Clary	17	13672	02		
	Marcoing	20	19942	95		
	Solesmes	17	12772	64		

DÉSIGNATION des arrondissements.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissem.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES...	Avesnes (Nord)...........	14	12965 76	139723 24
	Avesnes (Sud)............	12	15119 07	
	Bavai.......	18	12725 15	
	Berlaimont.	14	8747 ((	
	Landrecies.	10	11467 93	
	Maubeuge...............	15	20829 69	
	Quesnoy (Est)...........	14	18023 75	
	Quesnoy (Ouest)..........	27	7983 49	
	Solre-le-Château	16	13490 39	
	Trélon.....	13	18370 35	
DOUAI....	Arleux.	15	8573 20	47205 85
	Douai Nord..........	6	5956 85	
	Douai Sud............	10	5787 66	
	Douai Ouest.	11	6345 55	
	Marchiennes.............	15	10279 81	
	Orchies.	9	10262 78	
VALENCIENN.	Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	Bouchain....	21	14227 19	
	Condé......	10	8346 21	
	Valenciennes Nord.... .	8	6735 36	
	Valenciennes Est.......	10	8002 29	
	Valenciennes Sud.	14	8560 28	
		664	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	568,087

Sol riche de terreau	77,000hect.
Pays de bruyères ou de landes	7,800
Sol de craie ou calcaire	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes	»
	568,087

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	349,793hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	568,087

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1870 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE : 7 cantons, 61 communes.								
Canton de Bergues.								
Armbouts-Cappel.	7	18	71	1005	8814	52	»	52
Bergues	»	9	66	5738	53713	13	8	21
Bierne.	2	10	68	496	8667	28	9	37
Bissezeele.	7	16	62	405	2726	63 5	14	77 5
Crochte	6	15	70	711	6090	41 5	»	41 5
Éringhem.	12	19	66	712	6624	39	»	39
Hoymille.	2	11	68	503	5446	60	12	72
Pitgam	9	15	68	1568	16423	29 7	»	29 7
Quaëdypre.	5	14	65	1622	16296	51	»	51
Socx.	4	13	64	685	7034	44	»	44
Steene.	6	13	100	964	10478	43	»	43
West-Cappel.	8	16	62	749	5965	64 5	»	64 5
Wylder.	9	19	60	328	2497	97	20	117
Totaux...				15486	150473			
Canton de Bourbourg.								
Bourbourg-Ville.	»	19	74	2634	20251	13	20	33
Bourbourg-Camp.	»	19	74	2409	23927	11 5	»	11 5
Brouckerque.	7	13	71	949	7029	48 5	20	68 5
Cappelle-Brouck.	5	23	66	1216	11210	27	14	41
Dringham.	10	19	64	269	2659	51 5	20	71 5
Holque.	11	28	67	550	3184	54	»	54
Looberghe.	7	18	67	1595	12306	41	15	56
Millam.	12	26	66	929	9024	38 5	»	38 5
Momelin (St -)	20	33	66	448	3357	42 5	»	42 5
Pierre-Bouck (St.-)	7	25	74	541	6149	26	»	26
Spycker.	10	10	75	672	5446	47	14	61
Watten.	14	29	67	1331	11335	50 5	»	50 5
Wulverdinghe.	18	29	70	389	2079	52 5	»	52 5
Totaux....				13932	117956			
Canton de Dunkerque-Est.								
Coudekerque.	6	6	73	515	7631	44 5	»	44 5
Coudekerque-Br.	2	2	72	1465	14173	13	10 5	23 5
Dunkerque Est.	»	»	76	15519	344695	8	16	24
Leffrinckoucke.	7	7	81	290	2502	70	9 5	79 5
Rosendael (Le).	3	3	79	2795	11839	18 5	15	33 5
Téteghem.	7	7	81	1363	14779	47	»	47
Uxem.	10	10	73	439	4490	13	14	27
Zuydcoote.	10	10	81	286	981	67	»	67
Totaux				22672	401090			

(1) Centimes ordinaires, extraordinaires et spéciaux annuels.

(2) Centimes extraordinaires, obligatoires et facultatifs non annuels

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Canton de Dunkerque-Ouest.								
Cappel.	6	6	77	497	4341	32 2	18	64
Dunkerque-Ouest.	»	»	78	17564	»	»	»	»
Fort-Mardyck	6	6	83	900	1228	13	»	13
Mardyck.	11	11	87	436	3164	82	»	82
Synthe-Grande.	7	7	84	839	7438	72 5	17	89 5
Synthe-Petite.	4	4	82	2895	16599	47	»	47
Totaux....				23131	32770			
Canton de Gravelines.								
Craywick.	10	13	83	383	4933	42 5	10 5	53
Georges (St.-).	4	2	95	324	3849	34	12 5	46 5
Gravelines.	»	20	97	6518	36270	13	»	13
Loon.	7	12	89	2177	16838	36 5	7	43 5
Totaux....				9391	61891			
Canton d'Hondschoote.								
Bambecque.	10	21	67	1014	9057	66 5	»	66 5
Ghyvelde.	10	12	84	1994	10011	27	»	27
Hondschoote.	»	20	82	3725	28959	18 5	16 5	34 5
Killem.	4	20	81	1136	9113	54	14	68
Moëres (Les).	6	17	75	851	7568	68	»	68
Oost-Cappel.	7	23	82	458	3304	59	»	59
Rexpoëde.	6	19	78	1850	13471	34 5	»	34 5
Warhem.	9	14	74	2457	20081	59	»	59
Totaux....				13485	101564			
Canton de Wormhoudt.								
Bollezeele.	11	25	65	1776	14535	46 5	10 5	57
Broxeele.	15	27	65	344	3005	81 5	20	101 5
Esquelbecq.	3	20	63	1912	12952	93 5	»	93 5
Herzeele.	5	24	64	1672	13073	55 5	13	68 5
Lederzeele.	17	29	66	1571	11340	55 5	»	55 5
Ledringhem.	4	24	57	635	5361	81 5	19	100 5
Merckeghem.	14	27	68	814	5644	56 5	»	56 5
Volckerinckhove.	15	27	66	892	7826	81	»	81
Wormhoudt.	»	20	58	3703	28945	56 5	14	70 5
Zeggers-Cappel.	6	19	66	1768	13200	57 7	5	62 7
Totaux....				15087	115841			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
Canton de Bailleul Nord-Est								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	7226	74055	24	20	44
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1041	5838	67	20	87
Nieppe.	9	26	20	4501	23533	86	20	106
Steenwerck.	6	19	26	4659	26195	102 5	32	134 5
Totaux....				17427	129621			
Canton de Bailleul Sud-Ouest.								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	5670	Voir Bailleul Nord Est.			
Berthen.	6	16	35	596	3714	92 5	20 5	113
Flêtre.	7	10	35	1127	7390	76 2	14	90 2
Merris.	6	10	35	1165	7018	72	20	92
Meteren.	3	14	32	2582	16403	67	16	83
Vieux-Berquin.	8	12	37	3278	18831	80 2	35 5	115 7
Totaux....				14418	53356			
Canton de Cassel.								
Arnêke.	7	20	58	1472	11506	62	12	74
Bavinckhove.	3	10	55	863	6445	84 5	»	84 5
Buysscheure.	12	19	63	801	5688	60	»	60
Cassel.	»	13	51	4242	28505	20 5	10	30 5
Hardifort.	3	13	54	538	4333	55	»	55
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	742	6211	35	20	55
Noordpeene	7	26	58	1448	9883	66 5	13	79 5
Ochtezeele.	7	20	57	473	4527	81	15	96
Oxelaëre.	2	10	52	517	3800	53	»	53
Rubrouck.	12	21	63	1398	12666	49	20	69
Wemaers-Cappel.	4	13	54	492	3145	88	»	88
Zermezeele.	4	14	55	395	3332	76 5	19	95 5
Zuydpeene.	7	13	56	775	7876	59 5	»	59 5
Totaux....				14156	107917			
Canton d'Hazebrouck-Nord.								
Blaringhem.	12	12	56	1769	12147	77	20	97
Caëstre.	7	7	38	1542	10666	70	15	85
Ebblinghem.	9	9	54	781	5575	49 7	20	69 7
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4796	68733	27 5	15	42 5
Hondeghem.	4	4	50	1297	10559	55	»	55
Lynde.	9	9	55	732	6490	72 5	»	72 5
Renescure	12	12	57	1839	12147	69 7	19 8	89 5
Sercus.	7	7	51	516	3929	81 2	»	81 2
Staple.	8	8	53	936	8013	106 5	18	124 5
Wallon-Cappel.	5	5	50	710	4933	57 5	»	57 5
Totaux....				14968	143192			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton d'Hazebrouck Sud.				
Boeseghem.	11	11	56	1025	6168	74	20	94
Borre.	4	4	41	703	4971	73 5	20	93 5
Hazebrouck-Sud	»	»	55	4221	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	49	3831	29963	21 5	20	41 5
Pradelles.	5	5	4	332	2511	102	»	102
Steenbecque.	7	7	52	1896	11451	63 5	11 5	75
Strazeele.	8	8	38	578	4257	93	»	93
Thiennes.	10	10	51	1026	6467	55	20	75
Totaux....				13612	65788			
				Canton de Merville.				
Estaires.	7	20	30	7120	42436	38	5	43
Haverskerque.	7	10	45	1607	7826	109 7	25	134 7
La Gorgue.	5	17	32	3369	20578	19	20	39
Merville.	»	12	37	6753	41041	37 5	15	52 5
Neuf-Berquin.	4	15	34	1439	5965	118	20	138
Totaux ...				20288	117846			
				Canton de Steenvoorde.				
Boëschepe.	9	16	36	2103	9510	76	20	96
Eecke.	4	10	40	1131	8872	86	18	104
Godewaersvelde.	5	15	40	1675	8920	106	»	106
Houtkerque.	9	20	58	1315	9126	61 2	»	61 2
Oudezeele	6	16	54	982	6031	95	15	110
Steenwoorde.	»	11	48	3988	28343	31	43	74
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	7	46	1035	7050	70	»	70
Terdeghem.	4	10	53	588	6230	109 5	»	109 5
Winnezeele.	4	15	52	1350	9561	102 5	»	102 5
Totaux...				14167	93643			
				ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.				
				Canton d'Armentières.				
Armentières.	»	16	16	15559	127583	18 5	20	38 5
Bois-Grenier.	5	16	16	1198	7563	76 5	20	96 5
Capinghem.	8	8	8	290	2225	88	»	88
Chapelle-d'Arment.	3	13	13	2678	15416	59	25	84
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1827	11924	80	20	100
Frelinghien.	5	13	13	2165	15847	87 5	10	97 5
Houplines.	3	16	16	3127	25463	55 5	20	75 5
Prémesques.	7	9	9	1176	5945	119 5	20	139 5
Totaux....				28040	211966			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1870. 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
				Canton de La Bassée				
Aubers.	10	23	23	1963	9068	46 3	21 2	67 5
La Bassée.	»	24	24	3170	25211	15 5	20	35 5
Fournes.	9	16	16	1630	12320	42	20	62
Fromelles	10	23	23	1314	6650	86 5	»	86 5
Hantay.	5	24	24	540	2632	123	13	136
Herlies.	7	20	20	1024	6800	100	21	121
Illies.	4	24	24	1609	9525	57	40	97
Marquillies.	8	21	21	1143	6603	20 5	20	40 5
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2277	9838	62	35	97
Salomé.	3	24	24	1135	8683	35 5	20	55 5
Wicres.	6	19	19	253	2338	160	»	160
Totaux....				16058	99668			
				Canton de Cysoing.				
Bachy.	4	18	18	947	5285	33	24 5	67 5
Bourghelles.	2	16	16	1245	6535	89 5	20	109 5
Bouvines.	3	13	13	590	3595	64 5	»	64 5
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1376	7218	75	12	87
Cappelle	8	18	18	1408	8681	68	22 7	90 7
Cobrieux.	4	17	17	433	2186	72 5	»	72 5
Cysoing.	»	14	14	2983	19131	57	20	77
Genech.	5	16	16	1169	5336	78	24	102
Louvil.	3	14	14	698	2908	75	20	95
Mouchin.	9	23	23	1458	9111	37 5	32	70 5
Péronne.	5	12	12	689	2266	93	»	93
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1820	11186	40	16 5	56 5
Templeuve.	7	18	18	3068	21543	67	17	84
Wannehain.	4	18	18	621	2715	74 5	»	74 5
Totaux....				18505	107696			
				Canton d'Haubourdin.				
Beaucamps.	6	13	13	1015	4966	72 5	14	86 5
Emmerin.	3	10	10	1770	5781	52 5	18	70 5
Englos.	3	10	10	419	1784	88 5	20	108 5
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1664	10935	70	30	100
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	229	1593	86 5	»	86 5
Escobecques.	5	12	12	279	1868	102	33 5	135 5
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	713	5179	79 5	»	79 5
Haubourdin.	»	7	7	4204	36141	59	25	84
Le Maisnil.	10	17	17	517	2756	121	32	153
Ligny.	6	13	13	131	876	21	»	21
Lomme.	7	6	6	3596	23958	73 5	20	93 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Loos.	3	5	5	5702	28704	34	17	51
Radinghem.	8	15	15	1138	6829	84 5	34	118 5
Santes.	3	10	10	1726	11315	61 5	25	96 5
Sequedin.	3	10	10	678	4272	98 5	»	98 5
Wavrin.	7	14	14	3137	15890	36	20	56
Totaux.. .				26918	162847			
Canton de Lannoy.								
Annappes.	7	6	6	2232	14370	58	20	78
Anstaing.	9	10	10	560	3305	58 5	»	58 5
Ascq.	8	8	8	2186	11846	45	13 5	58 5
Baisieux.	9	15	15	2027	12137	60	20	80
Chereng.	8	12	12	1431	6840	92	»	92
Flers.	8	6	6	2784	17660	60 5	»	60 5
Forest.	5	12	12	800	2611	57	25	82
Gruson.	10	12	12	400	2832	82	13	95
Hem.	3	11	11	2688	16673	47 5	16	63 5
Lannoy.	»	13	13	1820	12004	31	20	51
Leers.	4	16	16	3192	10884	75	20	95
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1983	11637	56	16	72
Sailly.	3	14	14	958	5515	85 5	»	85 5
Toufflers.	2	14	14	1062	4324	84	22	106
Tressin.	7	10	10	439	2720	86 5	»	86 5
Willems.	5	15	15	2050	9749	68	12	80
Totaux....				26612	145407			
Canton de Lille Nord-Est.								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	2163	10732	74	24	98
Lille Nord-Est.	»	»	»	34888	1925180	17	10	27
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1868	10570	63	»	63
Totaux....				38919	1946482			
Canton de Lille-Centre.								
Lille-Centre.	»	»	»	19143	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	5410	39992	59	32	91
Totaux...				24553	39992			
Canton de Lille Sud-Est								
Faches.	6	6	6	2705	13126	57	10	67
Lezennes.	6	6	6	1432	4118	88	26 5	114 5
Lille Sud-Est.	»	»	»	18858	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1990	10139	57 5	24	81 5
Totaux...				24985	27378			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1870. 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Canton de Lille Sud-Ouest.								
Lille Sud-Ouest.	»	»	»	167179	Voir Lille Nord-Est			
Canton de Lille-Ouest.								
André (St.)	3	3	3	156	17620	57	20	77
Lambersart.	3	3	3	1852	18598	76 5	»	76 5
Lille Ouest.	»	»	»	14681	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2867	18892	72	27	99
Wambrechies.	7	7	7	3817	28221	57 5	20	77 5
Totaux ...				24794	83331			
Canton de Pont-à-Marcq.								
Attiches.	4	14	14	853	6982	66	16	82
Avelin.	3	12	12	1706	14714	66	7	73
Bersée.	5	19	19	1780	11659	57	»	57
Ennevelin.	3	17	17	1587	10287	84 5	25	109 5
Fretin.	5	11	11	2094	13227	51 5	18	69 5
La Neuville.	7	17	17	385	3022	46	24	70
Mérignies.	2	16	16	901	7787	62 5	20	82 5
Monchcaux.	9	23	23	1010	4838	72 5	21	93 5
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1998	14014	44 2	24	68 2
Ostricourt.	11	23	23	919	6029	80 5	20	100 5
Phalempin.	8	15	45	1487	12118	88 5	16	104 5
Pont-à-Marcq	»	14	14	810	6080	78 5	20	98 5
Thumeries.	8	19	19	939	7015	40	10	50
Tourmignies.	3	16	16	543	2411	60 7	»	60 7
Wahagnies.	8	19	19	860	5112	44 5	17	61 5
Totaux....				17865	125292			
Canton de Quesnoy-sur-Deûle								
Comines.	8	13	18	6246	43720	26	15	41
Deûlémont.	5	16	16	1952	13682	70	»	70
Lompret.	7	8	8	629	4130	104	20	124
Pérenchies.	6	8	8	1409	9486	101 5	20	121 5
Quesnoy-sur-Deûle.	«	11	11	4512	35479	56 5	20	76 5
Verlinghem.	4	7	7	1686	11041	137 5	»	137 5
Warnêton-Bas.	6	16	16	265	2769	54	»	54
Warnêton-Sud.	5	15	15	125	1463	53 7	20	73 7
Wervick-Sud.	10	18	18	2989	12900	73 5	12	85 5
Totaux....				19813	134670			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	(7)	8	9
Canton de Roubaix-Est.								
Roubaix.	»	11	11	36119	799180	23 2	20	43 2
Wattrelos.	4	15	15	13413	43166	68 5	30	98 5
Totaux . .				49532	842346			
Canton de Roubaix-Ouest.								
Croix.	3	8	8	2888	21083	63	11	74
Roubaix.	»	11	11	26672	Voir Roubaix-Est.			
Wasquehal.	4	7	7	2731	16610	55	19	74
Totaux...				34291	37693			
Canton de Seclin.								
Allennes-les Marais.	7	17	17	984	6159	85 5	24	109 5
Annœullin.	3	19	19	380[illegible]	21355	13	16	29
Bauvin.	13	24	24	1922	8518	38	»	38
Camphin-en-Carem.	6	17	17	938	8024	36 2	»	36 2
Carnin.	6	17	17	437	2826	124 15	»	124 5
Chemy.	4	15	15	377	3602	49 5	20	69 5
Gondecourt.	4	15	15	1889	10765	87 5	16	103 5
Herrin.	6	16	16	502	2997	75 5	»	75 5
Houplin.	3	14	14	1564	9256	41	19 5	60 5
Lesquin.	7	7	7	1293	10427	59 5	17	76 5
Noyelles.	7	9	9	344	3113	28	20	48
Provin.	11	20	20	1443	6276	47	13	60
Seclin.	»	11	11	4923	43804	48	20	68
Templemars.	4	8	8	927	5105	81	25	106
Vendeville.	6	8	8	494	2465	105	20	125
Wattignies.	5	7	7	2376	11050	37 5	20	57 5
Totaux....				24218	155742			
Canton de Tourcoing-Nord.								
Bousbecques.	8	16	16	1995	12402	89	»	89
Halluin.	9	17	17	13673	56105	56 5	17 5	74
Linselles.	7	13	13	4177	22753	90	»	90
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3712	13211	96	21	117
Roncq.	5	14	14	5479	26212	58	20	78
Tourcoing-Nord.	»	14	14	14087	367216	14 5	20	34 5
Totaux.. .				43123	497899			
Canton de Tourcoing-Sud.								
Bondues.	7	8	8	3380	20250	77 5	»	77 5
Marcq-en-Barœul.	8	5	5	7335	44787	59 5	10	69 5
Mouveaux.	3	10	10	2926	12811	71	»	71
Tourcoing-Sud.	»	14	14	24175	Voir Tourcoing-Nord.			
Totaux ..				37816	77848			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.(1)	non annuels.(2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
Canton de Cambrai-Est.								
Awoingt.	6	6	65	528	4734	68	»	68
Cagnoncles.	7	7	66	822	6094	58	»	58
Cambrai-Est.	»	»	59	9466	235470	11	15	26
Cauroir.	6	6	65	677	6408	50	20	70
Escaudœuvres.	3	3	62	1879	8593	20	19	39
Estrun.	11	11	58	625	2836	97 5	20	117 5
Eswars.	7	7	63	479	2733	118 5	20	138 5
Forenville.	7	7	63	69	2247	40 5	»	40 5
Iwuy.	9	9	62	3720	18767	13	20	33
Naves.	7	7	66	907	5293	59 5	»	59 5
Niergnies.	5	5	64	578	3372	128 5	20	148 5
Ramillies.	5	5	65	535	5336	54 5	»	54 5
Thun-Lévêque.	8	8	63	804	5213	67 5	»	67 5
Thun St.-Martin	8	8	66	848	6743	46 5	20	66 5
Totaux....				21937	313839			
Canton de Cambrai-Ouest.								
Abancourt.	7	7	54	646	5337	51	20	71
Aubencheul-au-Bac.	11	11	48	518	3716	11	»	11
Bantigny.	7	7	62	501	3122	62	17	79
Blécourt.	6	6	56	388	3353	66	27	93
Cambrai-Ouest	»	»	59	12741	Voir Cambrai-Est.			
Cuvillers.	6	6	56	366	2223	94	»	94
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1955	9710	44	»	44
Fressies	10	10	51	711	3839	26	»	26
Haynecourt.	7	7	54	437	5225	56	20	76
Hem-Lenglet.	10	10	54	800	4100	13	17	30
Morenchies.	3	3	59	131	1337	20 5	20	40 5
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1124	5736	67 5	25	92 5
Paillencourt.	10	10	60	1247	6302	64 5	»	64 5
Proville.	3	3	62	673	6201	52 5	19	71 5
Raillencourt.	5	5	65	1007	8349	51	»	51
Sailly.	5	5	56	543	3280	59 5	25	84 5
Sancourt.	6	6	53	449	3744	73 5	»	73 5
Tilloy.	3	3	57	358	2907	54 5	»	54 5
Totaux ..				24595	78481			
Canton de Carnières.								
Aubert (St.-)	8	15	74	2542	10212	52	20	72
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3317	9658	95 5	»	95 5
Beauvois.	5	12	71	1477	7824	89	25	114

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Béthencourt.	9	16	74	1473	6735	115	30	135
Bévillers.	4	14	73	1170	4682	91	34	125
Boussières.	2	12	71	972	4249	122	29	151
Carnières.	»	11	70	1808	10417	107 5	20	127 5
Cattenières.	5	10	69	1182	4557	66	20	86
Estourmel.	4	8	67	710	3754	111 5	20	131 5
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1456	5749	93	15	108
Hilaire (St.-).	7	14	72	2223	7626	99 5	18	117 5
Quiévy.	6	18	76	3578	11345	114	10	124
Rieux.	5	11	69	2120	9436	22 5	15	37 5
Séranvillers.	8	9	66	592	3172	100 5	20	120 5
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1540	7077	72 5	19	91 5
Wambaix.	6	9	68	782	4454	80	20	100
Totaux....				26912	110947			
Canton du Câteau.								
Basuel.	4	28	87	1288	8288	79	20	99
Beaumont.	7	17	76	901	3352	93	»	93
Benin (St.-).	4	28	87	708	3568	72 5	20	92 5
Câteau (Le).	»	24	83	9974	80392	22 3	25 7	48
Catillon.	8	31	90	2696	19252	71	20	91
Honnechy.	8	26	84	1418	4578	126	33	159
Inchy.	6	18	77	1715	6302	90 5	»	90 5
La Groise.	11	35	93	1084	8022	57 5	»	57 5
Maurois.	8	25	83	900	3224	91 5	»	91 5
Mazinghien.	9	33	80	1243	5324	131	31	162
Montay.	2	26	85	526	5246	66	»	66
Neuvilly.	5	25	84	2510	11565	68	20	88
Ors.	7	31	90	1175	10559	100 5	20	120 5
Pommereuil	4	28	87	1570	7213	84	25	109
Reumont.	6	25	82	1018	2979	144 5	»	144 5
Souplet (St.-).	6	30	89	2813	8876	82 5	»	82 5
Trois-Villes.	6	22	81	2026	8353	102 5	8	110 5
Totaux				33565	197093			
Canton de Clary.								
Audencourt.	6	17	76	318	1477	155 5	»	155 5
Bertry.	3	23	82	2933	9507	136	26	162
Busigny.	8	28	85	3720	18310	66 5	25 5	92
Caudry.	5	15	74	4421	17985	92	4	96
Caullery.	2	17	77	878	2587	147	»	147
Clary.		20	77	2712	9318	175	20	195
Deheries.	6	17	77	74	690	209 5	»	209 5
Elincourt.	5	20	78	1849	5655	139 5	26	165 5

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-Préfecture.	de la préfecture.			annuels. (1)	non annuels. (2)	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Esnes.	8	11	69	1667	10042	75 5	18	93 5
Haucourt.	6	13	71	711	2542	133	18	151
Ligny.	4	16	74	2151	8287	84 5	37 5	122
Malincourt.	8	18	75	959	4803	106	16	122
Maretz.	4	24	82	3217	14371	101	27 5	128 5
Montigny.	2	20	79	1174	3991	114 5	»	114 5
Selvigny.	4	17	75	838	3223	97	»	97
Villers-Outreau.	10	21	78	2958	7400	112	»	112
Walincourt.	5	15	74	2499	9764	116 5	21	137 5
Totaux ...				33049	129952			
Canton de Marcoing.								
Anneux.	6	9	68	524	4287	63 5	»	63 5
Banteux.	9	14	82	920	4604	82 5	18	100 5
Bantouzelle.	10	14	83	1084	5006	71	21	92
Boursies.	12	15	74	809	6597	73 5	19 5	93
Cantaing	4	8	67	744	5811	81	»	81
Crèvecœur.	6	10	79	2489	20828	68	25	93
Doignies.	13	17	76	813	7081	55	20	75
Flesquières.	5	13	72	738	4929	103 5	»	103 5
Gonnelieu.	8	16	75	997	4462	116	»	116
Gouzaucourt.	9	18	77	2631	12383	67	»	67
Honnecourt.	10	17	76	1741	9745	53 5	20	73 5
Lesdain.	8	12	71	1120	5005	75	24	99
Marcoing.	»	8	66	1782	11187	35	19	54
Masnières.	3	7	66	1967	15924	79	5 5	84 5
Mœuvres.	12	14	73	900	5348	92	»	92
Noyelles.	2	6	64	665	5700	59	»	59
Ribecourt.	3	12	68	688	5566	65	»	65
Rumilly.	4	6	64	1930	7892	44	26	70
Villers-Ghislain.	10	18	77	2083	11149	104 5	17	121 5
Villers-Plouich	6	16	75	926	6516	67	30	97
Totaux....				25551	159720			
Canton de Solesmes.								
Beaurain.	5	25	84	431	1347	281	»	281
Bermerain.	10	24	82	292	6178	71 2	20	91 2
Briastre.	4	21	79	978	7487	88 5	31	119 5
Cappelle.	8	28	83	382	3822	107 5	20	127 5
Escarmain.	7	27	84	1150	5772	65	19	84
Haussy.	5	19	85	3354	15788	72	20	92
Martin (St -).	9	29	82	714	4498	42 5	20	62 5
Montrécourt.	8	19	89	335	2294	134	19	153
Python (St.-)	2	18	77	1940	9933	73	9	82

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1869	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Romeries.	3	23	82	890	5954	75 5	21	96 5
Saulzoir	9	20	80	2435	11453	64	20	84
Solesmes.	»	20	89	6230	43575	46 5	12	58 5
Sommaing.	10	30	79	598	2990	66	»	66
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1268	7270	37 5	19	56 5
Vertain.	4	24	85	1330	5890	57	20	77
Viesly.	6	19	78	3136	11506	61 5	34	95 5
Vaast (St.-).	6	14	73	1813	6922	63	»	63
Totaux....				28246	52079			

ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.

Canton d'Avesnes-Nord.

Aubin (St.-).	6	6	92	492	5770	42	»	42
Avesnes-Nord.	»	»	105	2432	33063	13	»	13
Bas-Lieu.	3	3	102	375	5436	53	»	53
Beugnies.	8	8	109	553	5226	76	20	96
Dompierre.	8	8	92	1000	9038	41	»	41
Dourlers.	7	7	99	940	7106	34	20	54
Felleries.	8	8	114	1769	13348	33	5	38
Flaumont et Waud.	4	4	109	367	3312	76	18	94
Floursies.	8	8	100	216	2212	65	»	65
Hilaire (St -).	3	3	93	928	8018	27	»	27
Ramousies.	9	9	115	516	3536	104	32	136
Semeries.	6	6	111	751	6623	52	21	73
Semousies.	6	6	93	278	2064	62	»	62
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	860	7035	65	»	65
Totaux....				11477	111782			

Canton d'Avesnes-Sud.

Avesnelles.	2	2	107	1536	12801	31	20	51
Avesnes-Sud	»	»	105	1305			Voir Avsnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3793	88	»	88
Boulogne.	7	7	101	438	5589	77	»	77
Cartignies.	8	8	96	1872	15261	72	8	80
Etrœungt.	7	7	113	2533	23306	40	20	60
Fayt-le-Grand.	11	11	93	586	6475	38	20	58
Fayt-le-Petit.	10	10	95	418	4488	62	19 5	81 5
Floyon	11	11	108	1228	10795	59	5	64
Haut-Lieu.	4	4	111	420	4407	81	»	81
La Roullies.	9	9	116	518	4222	60	25	85
Marbaix.	7	7	97	850	5724	51	»	51
Sains.	8	8	105	2009	15986	45	»	45
Totaux....				14271	112847			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Bavai.				
Amfroipret.	6	26	74	322	1503	66	20	86
Audignies.	2	23	75	185	1829	38	»	38
Bavai.	»	24	73	1765	14385	13	»	13
Bellignies.	4	28	77	893	6073	42	»	42
Bermeries.	5	26	62	430	3382	46	20	66
Bettrechies.	5	29	73	331	2651	90	10	100
Feignies.	9	21	85	2405	15533	67	19	86
Flamengrie (La	6	30	70	287	1641	63	16	79
Gussignies.	7	29	80	477	3230	53	»	53
Honhergies.	4	28	77	1123	10735	42	»	42
Houdain.	2	26	73	949	9680	52	»	58
Longueville (La)	5	21	77	1289	12334	21	6	27
Louvignies-Bavai.	1	23	74	874	6804	39	»	39
Mecquignies.	3	22	73	972	4214	50	»	50
Neuf-Mesnil.	9	18	83	705	1993	64	30	94
Obies.	4	22	77	1085	5210	32	20	52
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1302	14252	42	»	42
Waast (St.-)	3	27	70	740	7025	24	»	24
Totaux...				16134	122474			
				Canton de Berlaimont.				
Aulnoye.	1	14	83	431	6320	39	»	39
Aymeries.	2	14	84	269	2922	40	17	57
Bachant.	5	14	89	931	6335	47	»	47
Berlaimont.	»	14	82	2655	20995	35	»	35
Boussières.	11	16	85	298	2405	43	»	43
Ecuelin.	8	9	90	164	1625	82	»	82
Hargnies.	7	18	80	596	3618	39	20	59
Leval.	4	11	87	638	5161	36	19	55
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	653	4531	39	»	39
Noyelles.	8	13	95	434	6578	38	»	38
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1502	10798	18	»	18
Rémy-Chaussée (St.-)	6	8	88	666	3901	56	12	68
Sassegnies.	3	17	85	416	3784	70	»	70
Vieux-Mesnil.	8	18	85	416	2895	48	25	73
Totaux...				10069	84928			
				Canton de Landrecies.				
Bousies.	6	25	79	1906	10390	83	28	111
Croix.	9	28	80	596	3127	101	20	121
Favril	4	19	85	674	6154	57	»	57
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1082	6871	45	8	53
Forest.	9	28	81	1792	7677	52	20	72

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Landrecies.	»	19	82	4021	36393	19	»	19
Maroilles.	6	13	88	2022	27551	28	13	41
Preux-au-Bois.	6	24	76	1724	5099	48	22 5	70 5
Prisches.	8	13	90	1532	11886	70	12	82
Robersart.	5	24	77	283	1857	121	19	140
Totaux				15633	117005			
Canton de Maubeuge.								
Assevent.	4	21	89	186	1483	66	»	66
Beaufort.	8	11	96	1170	7623	38	19	61
Bersillies.	6	24	93	192	1697	57	»	57
Bettignies.	6	25	92	192	2490	70	»	70
Boussois.	5	23	92	542	4001	35	»	35
Cerfontaine.	5	19	91	431	2150	60	»	60
Colleret.	9	21	95	1168	9034	16	20	36
Damousies.	8	14	96	298	1686	42	»	42
Eclaibes.	10	10	97	324	2236	40	»	40
Ellesmes.	4	23	91	528	4332	39	»	39
Ferrière-la-Grande.	4	18	90	2568	14956	27	»	27
Ferrière-la-Petite.	6	17	94	870	4949	49	20	69
Gognies-Chaussée.	8	27	95	921	4817	68	»	68
Hautmont.	5	15	86	3862	35724	31	22	53
Jeumont.	10	29	96	1994	18872	13	»	13
Limont-Fontaine.	9	10	97	611	3656	13	»	13
Louvroil.	2	17	89	1718	12785	33	18	51
Mairieux.	5	23	92	499	3900	23	20	43
Marpent.	8	25	94	810	4229	40	»	40
Maubeuge.	»	19	87	10877	77606	18	»	18
Obrechies.	9	14	97	282	1996	50	»	50
Quiévelon.	9	23	94	253	1198	98	»	98
Recquignies.	6	23	94	810	7052	23	16	39
Rémy-Mal-Bâti(St.-)	8	14	93	598	3215	44	12	56
Riousies.	4	20	91	681	4951	36	15	51
Vieux-Reng.	8	27	94	935	7298	18	20	38
Vlers-Sire-Nicole.	8	27	95	1334	9670	43	20	63
Wattignies.	10	12	99	233	1549	88	»	88
Totaux....				34869	255155			
Canton du Quesnoy-Est.								
Beaudignies.	5	31	71	1177	6701	37	20	57
Engle-Fontaine.	7	26	74	1949	9506	69	»	69
Ghissignies.	4	29	70	586	4777	74	27	101
Hecq.	9	25	76	549	1937	114	20	134
Jolimetz.	4	26	71	917	6464	61	17	78

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Locquignol.	8	22	75	641	35984	100	»	100
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1122	7485	58	»	58
Neuville.	8	31	75	647	2841	134	19	153
Poix.	8	28	74	1889	8780	31	16	47
Potelle.	3	27	70	278	2823	56	»	56
Quesnoy-Est.	8	8	67	1892	28761	47	14	61
Raucourt.	6	24	72	281	1269	106	»	106
Ruesnes.	4	33	70	502	4499	48	31	79
Salesches.	8	30	74	610	3982	104	40	144
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1077	6853	102	40	142
Totaux....				14117	132359			
Canton du Quesnoy-Ouest								
Bry.	9	34	63	372	2241	61	20	81
Eth.	10	32	62	343	3316	45	»	45
Frasnoy.	5	28	71	504	5960	18	»	18
Gommegnies.	6	25	68	3486	18430	56	22	78
Jenlain.	7	35	60	990	6975	43	20	63
Maresches.	7	35	58	929	6005	73	23	96
Orsinval.	3	31	64	495	3835	84	20	104
Preux-au Sart.	7	27	66	442	3797	48	»	48
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1454	Voir Quesnoy-Est.			
Sepmeries.	7	35	60	900	5063	65	30	95
Villereau.	3	27	68	1012	6685	40	18	58
Villerspol.	5	32	61	1491	11477	32	»	32
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	901	6585	54	20	74
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	794	5198	41	»	41
Totaux....				14113	85567			
Canton de Solre-le-Château.								
Aibes.	8	19	100	350	2696	51	»	51
Beaurieux.	3	17	106	288	2178	100	20	120
Berelles.	5	19	101	200	1594	90	»	90
Bousignies.	15	29	105	694	5075	13	»	13
Choisies.	8	15	98	102	718	28	»	28
Clairfayt.	3	16	107	404	2750	92	»	92
Cousolre.	12	26	102	2174	15446	13	»	13
Dimechaux.	5		99	300	1746	23	»	23
Dimont.	11	11	101	443	2934	54	»	54
Eccles.	4	18	104	160	909	97	»	97
Fontaines (lez).	3	13	101	370	1814	30	»	30

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1870 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
Hestrud.	6	20	119	2	2780	43	»	43
Liessies.	7	13	106	1000	6780	53	9	62
Sars-Poteries.	5	10	103	164	9178	57	»	57
Solre-le-Château.	»	14	103	3006	21992	13	20	33
Solrinnes.	4	16	102	174	1577	56	40	96
Totaux...				11871	80137			
Canton de Trélon.								
Anor.	9	22	121	2844	18735	13	»	13
Baives.	7	23	121	270	2248	13	»	13
Eppe-Sauvage.	10	25	124	720	7495	13	»	13
Féron.	8	12	117	654	6147	42	20	62
Fourmies.	9	17	115	7045	67445	16	18	34
Glageon.	2	14	112	1567	10385	8	»	8
Moustier.	10	20	124	181	2194	56	»	56
Ohain.	3	18	117	1188	5908	13	»	13
Rainsars.	12	8	114	207	2390	13	20	33
Trélon.	»	16	114	2670	23218	13	»	13
Wallers.	6	21	120	436	2884	33	»	33
Wignehies.	10	15	108	2607	18630	46	»	46
Willies.	9	10	111	407	2023	56	»	56
Totaux....				20896	169702			
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.								
Canton d'Arleux.								
Arleux.	»	14	47	1640	15239	17	»	17
Aubigny-au-Bac.	7	14	47	1095	5518	13	»	13
Brunemont.	6	13	46	510	2398	34	»	34
Bugnicourt.	4	11	44	771	6532	21	»	21
Cantin.	5	8	41	1038	12407	13	20	33
Erchin.	8	10	44	507	4945	58 5	20	78 5
Estrées.	3	9	42	1055	6301	44	10	54
Fechain.	12	17	43	1275	5605	47	»	47
Fressain.	8	13	36	935	6899	13	»	13
Gœulzin.	6	6	39	937	6839	40 5	»	40 5
Hamel.	3	13	44	477	3612	37 5	»	37 5
Lécluse.	7	13	46	1718	7884	13	»	13
Marcq.	12	22	53	534	5642	43	20	63
Monchecourt.	10	15	50	978	8990	29 5	13	42 5
Villers-au-Tertre.	7	13	45	398	4071	48 5	»	48 5
Totaux ...				13878	102889			

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton. 2	de la sous-préfecture. 3	de la préfecture. 4	POPULATION. 5	Principal des contributions directes pour 1870. 6	NOMBRE des centimes communaux. annuels. 7	non annuels. 8	TOTAL. 9
				Canton de Douai-Nord.				
Anhiers.	8	8	28	465	2255	17	»	17
Douai-Nord.	»	»	33	9228	288801	13 7	10	23 7
Flines-lez-Raches.	12	12	28	4042	23860	20 5	»	20 5
Lallaing.	8	8	38	2081	8027	13	»	13
Sin.	3	3	35	1606	23710	13	»	13
Waziers.	3	3	39	1630	9058	13	12	25
Totaux....				22052	355711			
				Canton de Douai-Sud.				
Aniche.	14	14	45	4501	27454	17	»	17
Auberchicourt.	13	13	48	1970	12313	13	»	13
Dechy.	4	4	36	1849	10972	13	»	13
Douai-Sud.	»	»	33	5662	Voir Douai-Nord.			
Écaillon.	12	12	37	655	4943	54	»	54
Ferin.	6	6	39	779	8943	13	»	13
Guesnain.	6	6	43	459	5099	46	»	46
Lewarde.	7	7	40	1171	7719	37 5	8	45 5
Loffre.	7	7	40	217	2678	51 5	10	61 5
Masny	10	10	44	951	8993	27 5	15	42 5
Montigny.	10	10	46	847	6703	28 5	15	33 5
Roucourt.	7	7	42	301	3507	41 5	»	41 5
Totaux....				19332	99324			
				Canton de Douai-Ouest.				
Auby.	7	7	40	1253	10070	19	»	19
Courchelettes.	4	4	40	268	3996	47	»	47
Cuincy.	4	4	37	1020	10460	27	8	35
Douai-Ouest.	»	»	33	9215	Voir Douai-Nord.			
Esquerchin.	6	6	38	653	5705	37	5 2	42 2
Flers.	5	5	38	1149	8813	39 5	20	59 5
Lambres.	3	3	37	910	13959	36 5	8	44 5
Lauwin-Planque.	4	4	37	719	5471	27 5	»	27 5
Raches.	7	7	26	1615	9849	16 5	15	31 5
Raimbeaucourt.	9	9	28	2289	14939	13	13	26
Roost-Warendin.	7	7	28	2006	9673	13	»	13
Totaux...				21097	92935			
				Canton de Marchiennes.				
Alnes	4	23	37	686	3206	34 2	»	34 2
Bouvignies.	5	15	48	1845	9952	32	20	52
Bruille-lez-March.	6	14	47	905	4664	76	23	99
Eire.	9	18	43	1189	5754	13	»	13

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux.		
	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.			annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Fenain.	8	17	42	2067	10048	22	»	22
Hornaing.	10	20	40	1172	8747	17 5	»	17 5
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3274	26150	13	»	13
Marchiennes-Camp.	5	16	39	426	3343	61 5	20	81 5
Pecquencourt	8	12	47	1427	11029	13	»	13
Rieulay.	5	16	39	467	1793	72	20	92
Somain.	6	15	40	3835	25232	13	10	23
Tilloy.	4	24	38	523	3642	70 5	»	70 5
Villers-Campeau.	7	16	40	162	2689	26	»	26
Vred.	6	15	39	1495	3880	13	»	13
Wandignies et Ham.	4	24	38	1011	6400	19	40	59
Totaux...				20484	126529			
Canton d'Orchies.								
Aix.	5	23	32	990	6959	64 5	20	84 5
Auchy.	3	19	23	1126	10071	27	17	44
Beuvry.	4	21	30	1877	13963	58	»	58
Coutiches.	5	13	28	2119	14488	38 5	20	58 5
Faumont.	10	12	21	1598	10576	13	20	33
Landas.	5	22	31	2331	14741	73	10	83
Nomain.	4	21	30	2500	20427	49	20	69
Orchies.	»	17	26	3688	35895	13	10	23
Saméon.	8	26	34	1703	10353	66	20	86
Totaux....				18232	137473			
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
Canton de Saint Amand (rive droite).								
Amand (St.-) rive dr.	«	13	37	5503	83847	16	»	16
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	1827	11465	41	»	41
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	850	5151	50	»	50
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1872	12080	21	»	21
Hasnon.	5	18	39	3477	17154	8	»	8
Mortagne	8	21	38	1112	7955	13	»	13
Raismes.	8	5	44	4450	36512	16 2	7 5	23 7
Totaux....				19091	174164			
Canton de Saint-Amand (rive gauche).								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4866	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	348	2687	13	»	13
Brillon.	8	20	34	695	4933	23	»	23
Lecelles.	4	16	33	2185	18774	13	20	33

TAALEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maulde.	7	20	37	1045	5679	13	»	13
Millonfosse.	3	16	38	587	1230	13	»	13
Nivelle.	3	16	40	1119	7527	43	20	63
Rosult.	6	19	34	1303	11077	56	20	76
Rumegies.	8	20	29	1572	9753	46	19	65
Sars et Rosières.	7	20	31	559	3312	28 3	20	48 5
Thun.	4	17	43	620	3674	13	»	13
Totaux....				14899	71646			
Canton de Bouchain.								
Abscon.	8	19	42	1650	12524	18	»	18
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1631	10048	59	20	79
Bouchain.	»	19	49	1504	22432	13	10	23
Denain.	10	11	49	11022	66203	31	»	31
Douchy.	6	12	53	1968	13604	47	»	47
Émerchicourt.	7	26	49	226	4659	26	»	26
Escaudain.	8	15	44	2720	15900	41 5	20	61 5
Haspres.	11	17	57	3090	15183	13	»	13
Haveluy.	14	14	50	889	4505	24	»	24
Hélesmes.	15	15	45	1217	6352	57	20	77
Hordain.	3	20	52	1505	7179	66 5	20	86 5
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	850	5379	50	20	70
Lourches.	7	15	51	3658	12145	13	»	13
Marquette.	5	22	49	2276	10738	32	15	47
Mastaing.	4	19	47	850	6311	51	16 5	67 5
Neuville-sur-l'Esc	6	15	54	994	7609	20	20	40
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5546	57	20	77
Rœulx.	6	16	49	1273	6624	44	»	44
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	849	4662	80	20	100
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	376	3326	13	»	13
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	666	3797	43 5	6 5	50
Totaux....				39935	244726			
Canton de Condé.								
Aybert (St.-)	6	18	57	335	4908	23	»	23
Condé.	»	14	51	4642	44758	13	10	23
Crespin.	7	14	58	1520	15910	16 5	»	16 5
Escaupont.	2	10	51	1136	8949	13	»	13
Fresnes.	2	10	49	5504	39422	8	»	8
Hergnies.	6	18	47	3285	14013	13	»	13
Odomez.	7	15	44	490	2724	86 5	»	86 5
Thivencelles.	4	16	55	597	5401	20 5	20	40 5
Vicq.	5	10	52	910	4693	13	»	13
Vieux-Condé.	2	16	49	5067	23452	13	»	13
Totaux..				23486	164230			

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1870.	NOMBRE des centimes communaux. annuels.	non annuels.	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				Canton de Valenciennes-Est.				
Curgies.	6	6	56	1158	9572	65	»	65
Estrœux.	7	7	57	648	6691	79 5	20	99 5
Marly.	2	2	51	1549	19200	53 5	25	78 5
Onnaing.	6	6	55	3685	24852	38	20	58
Préseau.	7	7	57	1905	9678	91 5	20	111 5
Quaroube.	8	8	55	2510	16234	13	»	13
Quiévrechain.	12	12	61	1062	7634	40	18	58
Rombies.	12	12	59	557	4803	63 5	»	63 5
Saultain.	4	4	54	1060	8968	77 5	20	97 5
Sebourg.	10	10	60	1775	14419	63	10	73
Valenciennes-Est.	»	»	50	7103	306434	13 2	5	18 2
Totaux....				22952	428175			
				Canton de Valenciennes-Nord				
Anzin.	2	2	48	7283	59972	15	»	15
Aubry.	5	5	53	995	5382	95	»	95
Bellaing.	9	9	51	374	3283	61	»	61
Beuvrages.	4	4	48	1380	6827	70	»	70
Bruai.	5	5	52	3251	17785	49	20	69
Petite-Forêt.	3	2	52	917	4442	83	20	103
Saulve (St.-)	»	»	50	2041	24829	42	»	42
Valenciennes-Nord.	12	12	48	8761	Voir Valenciennes-Est.			
Wallers.	»	»	»	3420	20388	13	»	13
Totaux....				28422	142908			
				Canton de Valenciennes-Sud.				
Artres.	9	9	59	952	8203	79	20	99
Aulnoy.	3	3	52	1808	10227	64 5	20	84 5
Famars.	5	5	55	792	7052	66 5	»	66 5
Haulchin.	9	9	53	864	8944	37	20	57
Hérin.	7	7	53	1618	8279	43	24	67
Maing.	8	8	57	1948	13755	44 5	»	44 5
Monchaux.	14	14	56	513	4337	76 5	»	76 5
Oisy.	8	8	52	256	2123	69	»	69
Prouvy.	8	8	53	815	5178	13	»	13
Quérenaing.	8	8	58	499	3914	55	»	55
Rouvignies.	8	8	53	262	2657	48	»	48
Thiant.	12	12	54	1276	9982	52 5	15	67 5
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3923	23717	19 5	»	19 5
Valenciennes-Sud.	»	»	50	8480	Voir Valenciennes-Est.			
Verchain et Maugré.	14	14	59	1432	9856	36 5	14	50 5
Totaux....				25435	118224			

Récapitulation par canton.

NOMS des ARRONDISSEMENTS. 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1870. 4
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
DUNKERQUE.	Bergues.	15486	150473
	Bourbourg.	13932	117956
	Dunkerque-Est.	22672	401090
	Dunkerque-Ouest.	23131	32770
	Gravelines.	9391	61891
	Hondschoote.	13485	101864
	Wormhoudt.	15087	115881
	Totaux....	113184	981625
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
HAZEBROUCK.	Bailleul Nord-Est.	17427	129611
	Bailleul Sud-Ouest	14418	53356
	Cassel.	14156	107917
	Hazebrouck Nord.	14968	143192
	Hazebrouck Sud.	13612	65788
	Merville.	20288	117846
	Steenvoorde.	14167	93643
	Totaux......	109036	711353
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
LILLE.	Armentières.	28040	211966
	Bassée (La).	16058	99668
	Cysoing.	18505	107696
	Haubourdin.	26918	162847
	Lannoy.	26612	145107
	Lille Nord-Est.	38919	1946482
	Lille Centre.	24553	39992
	Lille Sud-Est.	24985	27378
	Lille Sud-Ouest.	67179	»
	Lille Ouest.	24794	83331
	Pont-à-Marcq.	17875	125292
	Quesnoy-sur-Deûle	19813	134670
	Roubaix. Est.	83823	842346
	Roubaix. Ouest		37693
	Seclin.	24218	155742
	Tourcoing Nord.	43123	497899
	Tourcoing Sud.	37816	77848
	Totaux......	523231	4695957
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.		
CAMBRAI.	Cambrai Est.	21937	313839
	Cambrai Ouest.	24595	78481
	Carnières.	26912	110947
	Câteau (Le).	33565	197093
	Clary.	33049	129952
	Marcoing.	25551	159720
	Solesmes.	28246	152079
	Totaux......	193855	1142111

Récapitulation par canton (suite).

NOMS des ARRONDISSEMENTS 1	NOMS des CANTONS. 2	POPULATION. 3	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1870. 4
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.		
AVESNES.	Avesnes Nord.	11477	111782
	Avesnes Sud.	14271	112847
	Bavai.	16134	122474
	Berlaimont.	10069	81923
	Landrecies.	15633	117005
	Maubeuge.	34869	255155
	Quesnoy Est.	14117	132359
	Quesnoy Ouest.	14113	85567
	Solre-le-Château.	11871	80137
	Trélon.	20896	169702
	Totaux.....	163450	1268951
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.		
DOUAI.	Arleux.	13868	102889
	Douai Nord.	22052	355711
	Douai Sud.	19332	99324
	Douai Ouest.	21097	92935
	Marchiennes	20484	126529
	Orchies.	18232	137473
	Totaux.....	115065	914861
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.		
VALENCIENNES.	Amand (St.) rive-g.	19091	174164
	Amand (St.) rive-d.	14899	71646
	Bouchain.	39935	244726
	Condé.	23486	164230
	Valenciennes Est.	22952	128175
	Valenciennes Nord	28422	142908
	Valenciennes Sud.	25435	118224
	Totaux.....	174220	1344073

Récapitulation par arrondissement

ARRONDISSEMENTS. 1	POPULATION. 2	PRINCIPAL des quatre contributions directes pour 1868. 3
Dunkerque	113184	981625
Hazebrouck.	109036	711353
Lille	523231	4695957
Cambrai	193855	1142111
Avesnes.	163450	1268951
Douai.	115065	914861
Valenciennes.	174220	1344073
Totaux.	1392041	11058931

ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE.

La session ordinaire du Conseil général qui devait s'ouvrir, en 1870, le 22 août, a été ajournée à raison de la gravité des événements de guerre qui se sont produits dans le cours de cette année.

Mais le Conseil a été réuni extraordinairement en septembre suivant, sur la convocation du Préfet, à l'effet de délibérer sur les moyens de pourvoir aux besoins de la Défense Nationale. Nous croyons devoir reproduire ici les procès-verbaux des délibérations que l'assemblée a prises sur cet important objet.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Session extraordinaire de 1870.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE.

L'an 1870, le 29 septembre, à quatre heures de relevée,

Les Membres du Conseil général du département du Nord se réunissent au lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture;

Sont présents : MM. DE COLNET, MAILLIET, CRAPEZ, PAUL, DOUAY-MACAREZ, baron DE L'ÉPINE, CARNIÈRES, CULHIAT DU FRESNES, STIÉVENARD-BÉTHUNE, LELEU, TELLIEZ, DUTEMPLE, SEYDOUX, CRÉPIN, MACAREZ, marquis D'AOUST, MAURICE, DANEL, LAMBRECHT, DES ROTOURS, JOOS, DE COUSSEMAKER, CARLIER, GOUSSARD, CUEL, BERGEROT, LOTTHÉ, PLICHON, BÉHAGHEL, DESCHODT, BIESWAL, DUQUENNE, BECK, DANSETTE, Jules BRAME, comte D'HESPEL, HONNORAT-BOCQUET, KUHLMANN, SAINT-LÉGER, MORISSON, TESTELIN, DESMOUTIER, DESROUSSEAUX, P. CATTEAU, COLLETTE, ROUSSEL, DEFONTAINE, LEURENT, MANIEZ, RENARD, LÉCUYER, LEGRAND, LEMAIRE, DE MARSILLY et BOULANGER.

Absents : MM. MARIE-SOUFFLET, ROUEZ, DE CLEBSATTEL, CHOMBART, et comte MIMEREL, ces deux derniers indisposés.

M. LE PRÉFET entre en séance et donne communication de l'arrêté en date du 28 septembre qui convoque d'urgence le Conseil général à ce jour.

M. LE PRÉFET invite le Conseil à se constituer.

M. LÉCUYER, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence. M. DES ROTOURS, le plus jeune des Membres présents, est appelé à remplir provisoirement les fonctions de secrétaire.

M. LE PRÉFET expose que l'éventualité de l'investissement prolongé de Paris l'a déterminé à réunir le Conseil général pour s'occuper des moyens d'assurer la défense nationale et de se porter, s'il en est besoin, au secours de la capitale.

La classe de 1870 sera prochainement appelée, la garde mobile de la même classe ne tardera pas à l'être également. Les arsenaux ont des armes pour l'armement des hommes de l'armée active et de la garde nationale mobile ; il n'y a pas pour le Conseil général à s'en préoccuper.

Mais l'on compte dans le département 18,500 hommes de 25 à 35 ans, c'est-à-dire des hommes vigoureux et dans la force de l'âge, pour lesquels la loi est jusqu'ici restée à l'état de lettre morte faute de fusils à leur donner. On peut compter aussi 30,000 hommes de la garde nationale mobilisable, mais ils sont dépourvus d'armes. C'est donc en réalité 50,000 hommes qui forment une force imposante, disponible dès-à-présent et qu'on pourrait mettre en campagne, si on avait les moyens de les armer, de les habiller et de les équiper. Il faut aussi les nourrir et leur assurer une solde, et chaque homme ne coûtera pas moins de 1 fr. 50 par jour. Le soin de la défense nationale peut aussi exiger d'autres devoirs, d'autres sacrifices. Il faut, en un mot, de l'argent, et, d'après des calculs qui n'ont rien d'exagéré, le Préfet estime qu'il y a lieu par le Conseil général de voter un emprunt de quinze millions pour l'armement et l'entretien des hommes de 25 à 35 ans et des gardes nationaux mobilisables.

Le Préfet laisse au Conseil général le soin d'apprécier les conditions de l'emprunt et le mode de remboursement. Il tient à cet égard à la disposition de l'assemblée tous les documents dont elle pourra avoir besoin pour adopter une résolution en entière connaissance de cause ; mais, il le répète, une somme de quinze millions est indispensable pour pourvoir aux exigences les plus absolues dans les circonstances présentes, et il en demande le vote d'une manière formelle.

Avant d'examiner le parti à adopter dans les conjonctures, plusieurs membres demandent que le Conseil général se constitue d'une manière régulière par la nomination d'un bureau définitif.

Il est décidé qu'en raison de la courte durée de la session, il ne sera nommé qu'un Président et un Secrétaire.

M. LÉCUYER, président d'âge, fait connaître qu'il vient d'apprendre la mort du colonel Fiévet, blessé à Strasbourg. Il exprime tous les regrets que lui cause la perte de ce brave officier, de ce collègue aimé, dont le souvenir vivra dans le cœur de tous les membres du Conseil général. — L'assemblée s'associe unanimement aux témoignages de sympathie exprimés par son doyen d'âge.

M. JULES BRAME annonce qu'il vient de recevoir de MM. Marie et Rouez, membres du Conseil pour les cantons de Landrecies et de Solre-le-Château, une dépêche par laquelle ils le chargent d'informer l'assemblée que tous deux se trouvent dans l'impossibilité de venir prendre part aux délibérations du Conseil général. MM. Marie et Rouez déclarent s'associer d'avance, d'une manière complète, aux votes qni seront émis par leurs collègues dans l'intérêt de la défense du pays.

Il est procédé au scrutin pour la nomination d'un président et d'un secrétaire.

Ce scrutin présente les résultats suivants :

Pour la Présidence.

Nombre de votants.	55	
Majorité absolue.	28	
M. Danel.	37	voix.
M. Testelin.	13	
Divers	5	

Pour les fonctions de secrétaire.

M. Mailliet	35	voix.
Divers.	8	

En conséquence, M. Danel est élu président et M. Mailliet secrétaire pour la présente session extraordinaire.

M. LÉCUYER, président d'âge, invite MM. Danel et Mailliet à prendre place au bureau. Toutefois, avant de quitter la présidence provisoire, M. LÉCUYER, exprime ses sympathies et ses souvenirs à M. le comte Mimerel pour la bonté affectueuse avec laquelle il a présidé le Conseil général pendant de longues années.

MM. DANEL et MAILLIET prennent place an bureau.

M. MORISSON déclare que, pour des raisons qu'il n'a pas à expliquer, il ne croit pas devoir s'associer aux éloges données par M. Lécuyer à M. le comte Mimerel.

M. LE PRÉSIDENT DANEL répond que M. Lécuyer n'a fait qu'exprimer une opinion personnelle.

M. LE PRÉSIDENT témoigne au Conseil toute sa gratitude pour l'honneur qu'il a bien voulu lui faire en l'appelant au fauteuil de la présidence. Il sait qu'il doit cet honneur plutôt à d'anciens services qu'à sa

valeur personnelle ; malgré ses 75 ans, il fera de son mieux pour répondre à la confiance de l'assemblée.

Passant ensuite à la proposition de M. le Préfet, M. LE PRÉSIDENT dit qu'elle est fort considérable autant par son caractère que par l'importance de l'emprunt. Il regarde comme indispensable d'en renvoyer l'examen à une commission composée de quinze membres, dont deux par chacun des arrondissements, et trois, comme d'usage, pour l'arrondissement de Lille.

M. PAUL expose que la question est très-délicate, très-ardue. Il partage l'avis du Président sur la nécessité d'en soumettre l'examen paéalable à une commission spéciale, mais il ne voit pas l'opportunité de diviser les membres par arrondissement. Le Conseil général de la Somme a été saisi tout récemment d'une proposition semblable, et la commission qu'il a constituée avait un caractère exclusivement départemental. Il semble, en effet, que l'intérêt départemental doit seul dominer à l'exclusion de l'intérêt d'arrondissement. M. Paul dit qu'on peut constituer la Commission de cinq, dix ou quinze membres, ou plus même si on le juge convenable; cependant il est opposé aux commissions trop nombreuses, et il croit que pour obtenir un travail fait avec cohésion et ordre, il vaut mieux une commission moins nombreuse. Il propose de faire désigner les membres de la commission par les anciens bureaux du Conseil général, — un membre ou deux par bureau, — ce qui porterait le nombre des membres de la commission à six ou douze, et comme il y aurait nombre pair, le président de l'assemblée, qui fait partie de droit de la commission, serait là pour départager au besoin les voix.

M. HONNORAT répond que ce qui s'est fait dans le département de la Somme ne doit pas servir de règle pour ce qu'il peut y avoir à faire dans le département du Nord. Les circonstances sont graves, très-graves. Les nominations à faire ont une importance considérable, et ce n'est pas trop de quinze membres pour préparer les bases d'une résolution mûrement examinée. M. Honnorat ajoute que tous les arrondissements doivent être représentés et qu'il n'en faut exclure aucun, à péril de donner ouverture à des réclamations fondées.

M. LEURENT appuie la proposition de M. Honnorat. Il fait remarquer d'ailleurs que, depuis l'année dernière, une partie du Conseil général a été renouvelée, que les nouveaux membres élus n'ont pas pris place dans les anciens bureaux et que, par conséquent, les nominations par les bureaux n'auraient pas leur raison d'être.

M. LE PRÉSIDENT résume la discussion en disant qu'on se trouve en présence de deux propositions, l'une pour le mode de composition de la commission, la seconde pour la fixation du nombre des membres de la commission.

M. J. BRAME est d'avis qu'il y a lieu de désigner deux membres pour chaque arrondissement et trois pour l'arrondissement de Lille.

M. DE CARNIÈRES ne voit pas de raison pour accorder trois voix à l'arrondissement de Lille.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que d'après tous les précédents l'arrondissement de Lille a constamment compté trois voix dans les commissions lorsque les autres n'en comptaient que deux.

M. MORISSON propose de ne nommer qu'un membre par arrondissement et deux pour l'arrondissement de Lille. La Commission aurait ainsi huit membres, et neuf avec le Président qui viendrait départager la Commission, nombre qui lui semble suffisant.

M. LE PRÉSIDENT est sensible à la proposition de faire partie de la Commission, mais c'est une faculté dont il compte n'user jamais. Il tient, en venant présider les séances, à être dégagé de toute préoccupation ou de toute opinion préconçue relativement aux travaux des Commissions.

M. le Président met ensuite aux voix la question de composition de la Commission. — L'Assemblée décide que la Commission comprendra quinze membres, dont deux par arrondissement et trois pour l'arrondissement de Lille.

M. le Président invite les membres de l'assemblée à se grouper par arrondissement pour faire leurs désignations.

Plusieurs membres proposent à l'Assemblée de se réunir en séance publique, demain à deux heures, pour entendre le rapport de la Commission et délibérer.

D'autres membres demandent que la réunion soit ajournée à samedi matin.

M. MORISSON insiste sur l'urgence et sur l'urgence extrême. La question est, il le reconnaît, hérissée de difficultés, mais elle n'est pas insoluble, et, avec de la bonne volonté, la Commission pourrait se réunir dès ce soir et présenter demain un rapport circonstancié.

M. DE MARSILLY ne méconnaît pas l'urgence, mais il pense que quelques heures de plus ou de moins ne peuvent en rien compromettre aucune chose. Ce qui importe, c'est que la Commission ne vienne à la séance qu'avec un travail longuement discuté et complètement préparé. Pour arriver à faire ce travail, la Commission aura à entendre les autorités administratives, les généraux, peut être même d'autres chefs de service, car la responsabilité sera grande, et ce n'est pas trop d'une journée pour une tâche aussi laborieuse.

L'assemblée consultée décide que la réunion aura lieu samedi à dix heures du matin, et que la Commission se réunira immédiatement pour se constituer.

M. le Président donne connaissance des désignations faites par les différents arrondissements.

Arrondissement d'Avesnes . . . . . MM. DE CARNIÈRES.
MAILLIET.

Arrondissement de Cambrai	MM. DUTEMPLE.
	STIÉVENARD.
Arrondissement de Douai	LAMBRECHT.
	MAURICE.
Arrondissement de Dunkerque	CUEL.
	CARLIER.
Arrondissement d'Hazebrouck	PLICHON.
	BEHAGHEL.
Arrondissement de Lille	TESTELIN.
	ST.-LÉGER.
	J. BRAME.
Arrondissement de Valenciennes	DE MARSILLY.
	HAMOIR.

M. MORRISSON dépose un mémoire sur les conditions de l'emprunt, signé par un grand nombre d'habitants de Lille.

M. le Président fait remettre ce mémoire à la Commission, ainsi qu'une note de M. Derbigny, sur les appels militaires.

La séance est levée à 5 heures 40 minutes.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1870.

La séance est ouverte à dix heures et demie du matin.

Président, M. DANEL.

Secrétaire, M. MAILLIET.

Le secrétaire fait l'appel nominal. Tous les membres présents à la séance précédente répondent à l'appel de leur nom, hormis M. MACAREZ.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 29 septembre. — Ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'assemblée d'une lettre par laquelle M. de Clebsattel exprime le regret qu'une indisposition le mette dans l'impossibilité de se rendre à Lille. M. de Clebsattel ajoute que son vote bien sincère est acquis d'avance à toute proposition qui pourra venir en aide à la défense nationale.

M. LE PRÉSIDENT donne aussi lecture d'une lettre par laquelle M. Mimerel fils fait connaître que son père, M. le comte Mimerel, âgé aujourd'hui de 85 ans, avait, dès la fin de juillet, envoyé sa démission à M. Léon Masson, alors préfet du Nord, et qu'il l'avait prié en même temps d'adresser ses adieux à ses anciens collègues et de leur exprimer tous ses regrets de cette séparation. En raison des événements graves qui se succédaient à cette époque, M. Masson, absorbé par d'autres travaux, n'a ni donné suite à cette démission ni provoqué une nouvelle élection que les circonstances ne rendaient pas immédia-

tement indispensable. L'exactitude de ce fait a été confirmé par des renseignements pris dans les bureaux. — Mention en sera faite au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT fait enfin connaître qu'il vient d'être déposé sur le bureau un vœu signé d'un grand nombre de membres du Conseil général et conçu en ces termes :

« Les Conseillers généraux soussignés,

» Considérant que le décret du 15 septembre 1870, relatif aux élections des députés à la Constituante, décide qu'en principe le vote devra avoir lieu au chef-lieu de canton.

» Considérant que pour une grande partie des populations de nos campagnes, il en résulterait une difficulté sérieuse et souvent même une impossibilité d'exrecer leurs droits électoraux ;

» Considérant que le Gouvernement reconnaît lui-même cet inconvénient et la nécessisé d'y obvier, puisque l'article 2 du décret du 15 septembre dit que les élections auront lieu conformément à la loi du 15 mars 1849 et que l'article 5 du décret du 5 septembre dernier dit encore : En raison des circonstances locales, le canton peut être divisé en sections par arrêté préfectoral publié au moins trois jours à l'avance ;

» Considérant que la loi du 15 mars 1849, en conformité de laquelle doivent se faire les élections dit :

» Article 25. Les électeurs se réunissent au chef-lieu de canton.

» Article 26. Néanmoins en raison des circonstances locales le canton peut être divisé en circonscriptions.

» Article 27. Cette division ne peut excéder le nombre de quatre circonscriptions.

» Article 28. Le tableau des circonscriptions est arrêté par le Préfet, conformément à l'avis du Conseil général.

» Considérant que M le Préfet ne pourrait sans s'exposer à méconnaître les convenances locales et sans se mettre en contradiction avec la loi du 15 mars 1849, établir de sa seule autorité les différentes sections et en fixer le nombre ;

» Considérant que le Conseil général est le représentant direct et légitime des vœux et des intérêts des populations du département, et qu'il est tout naturel qu'il soit consulté en cette importante matière, que c'est ainsi d'ailleurs que les choses se sont passées en 1848 et 1849, jusqu'à ce que l'on ait adopté le mode si simple et si facile du vote dans chaque commune ;

» Ont l'honneur de déposer la proposition suivante :

» M. le Préfet du Nord est invité à consulter le Conseil général et à prendre son avis quant à l'établissement et à la fixation du nombre des

sections électorales dans chaque canton et en cas de difficulté ou d'impossibilité à adopter les circonscriptions déterminées en 1848.

» Signé, DANEL, LEURENT, BERGEROT, DE COLNET, DE COUSSEMAKER, CRAPEZ, LÉCUYER, ROUSSEL-DEFONTAINE, STIÉVENARD-BÉTHUNE, SEYDOUX, LELEU, COLLETTE, CULHIAT DU FRESNES, BOULANGER, CUEL, DES ROTOURS, MAURICE, MAILLIET, BIESWAL, DANSETTE, LOTTHÉ, BECK, PLICHON, DUTEMPLE, BÉHAGHEL, LAMBRECHT, D'HESPEL, baron DE L'ÉPINE, TELLIEZ, DESCHODT, marquis D'AOUST, L. CRÉPIN, DE MARSILLY, DESMOUTIER, J. BRAME, Ch. GOUSSARD, Amand CARLIER, A. MANIEZ, RENARD, P. CATTEAU.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. MAILLIET, secrétaire du Conseil, en qualité de rapporteur de la Commission désignée par l'assemblée, dans sa séance du 29 septembre, pour l'examen du la proposition de M. le Préfet demandant un crédit de quinze millions pour pourvoir aux moyens d'assurer la défense du pays.

M. MAILLEIT lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» A aucune époque, peut-être, assemblée ne s'est réunie dans des circonstances plus douloureuses, plus graves que celles qui pèsent en ce moment sur nous.

» Le sol de la France souillé par l'étranger, des provinces sinon conquises au moins sous le joug momentané de l'ennemi, qui leur impose sa loi et les ruine par ses réquisitions, la capitale de la France assiégée, nos forces militaires atteintes par des revers successifs, tel est, Messieurs, le triste tableau que nous avons à placer sous vos yeux, non pour amollir vos courages, mais pour vous faire sentir combien sont grands les devoirs qui s'imposent à votre patriotisme et pour vous dire que rien n'est encore désespéré si, fermement unis dans un inébranlable sentiment de défense nationale, si, les regards fixés sur notre passé glorieux, nous savons ne donner à nos efforts et à nos sacrifices d'autre mesure que celle des désastres à réparer.

» Si la fortune a trahi nos armes, au moins elle n'a pas abaissé notre drapeau. Nos soldats sont restés braves comme leurs pères, et s'ils ont plié sous le nombre ils ont au moins vendu chèrement leur vie. Les pertes qu'ils ont infligées à l'ennemi lui ont creusé une tombe plus profonde que celle où reposent leurs propres cendres.

» Le sang de la France a largement coulé, mais ses veines en sont encore pleines! des trésors ont été dépensés, mais nos caisses ne sont pas vides! Et si nous comptions les blessures faites à notre ennemi, nous nous sentirions peut-être moins malheureux.

» Cependant nous avons offert la paix, et à nos propositions on a répondu : Signez votre humiliation.

» Il faut donc, malgré nous, continuer une guerre dont gémit l'humanité; et en nous chargeant de vous indiquer dans quelle mesure et selon quels moyens le département du Nord a le devoir d'y intervenir, vous n'avez pas ignoré, Messieurs, que la tâche était lourde, et vous ne nous reprocherez pas d'avoir consacré un jour à l'étude avant de vous apporter la réponse à cette redoutable question.

» Dans la recherche des forces que le pays n'a pas jusqu'ici employées à sa défense, et qui, encore disponibles, pourraient combler les vides faits dans nos rangs, nous avons trouvé la garde mobile, les célibataires et veufs sans enfants de 25 à 35 ans, la portion mobilisable, en vertu de la loi de 1851 de la garde nationale sédentaire, et enfin, les volontaires qui voudraient offrir le concours de leur patriotique enrôlement.

» Ces forces peuvent d'un jour à l'autre être mises en campagne, et c'est à l'Etat qu'incombe sans aucun doute la mission de pourvoir à leur organisation complète, puisque lui seul peut en disposer, qu'elles sont sous la main militaire, et qu'elles appartiennent à la défense nationale. Mais l'Etat peut n'être pas en mesure de pourvoir, à un moment donné, à tous les détails de leur équipement et de leur armement; d'un autre côté, nous devons prévoir le cas où, privés de communications avec le gouvernement central, où, attaqués nous-mêmes sur notre propre territoire, nous aurions à assurer sa défense, et à ne pas nous exposer au reproche de nous être laissé prendre au dépourvu, comme il n'est arrivé que trop souvent dans le cours de cette malheureuse campagne, où l'explication de nos revers se trouve à chaque pas, non dans le manque d'hommes et de ressources, mais dans la tardivité de leur utilisation.

» Le département du Nord est non-seulement le plus populeux de la France, il est encore le plus riche en moyens défensifs. Hérissé de forteresses qu'il saurait au besoin défendre, comme nos pères le lui ont appris, notre département, au cas de nouveaux échecs, pourrait devenir le dernier refuge de la patrie.

» A Dieu ne plaise que pareille éventualité se réalise!

» Cependant, préparons-nous à lui offrir cette suprême hospitalité, et à l'abriter derrière l'inexpugnable rempart de nos courages et de nos murailles.

» Pour cela, Messieurs, substituons-nous dès maintenant à l'État, approprions-nous des forces qui, si elles ne concourrent pas à la défense, pourront devenir l'armée départementale, et pourvoyons à leur armement.

» Votre commission n'hésitera pas à vous proposer d'ouvrir les ressources nécessaires à cet effet.

» Est-ce tout, Messieurs?

» Non! car Paris nous convie à sa défense, et nous ne pouvons rester sourds à son appel. Que les volontaires du Nord, qui ne relèvent que de leur initiative, et dont l'élan patriotique a devancé notre réunion, marchent en avant.

» Le département pourvoira à leur équipement et à leur solde dès le jour de leur appel en campagne.

» Pour faire face à ces dépenses, dont il n'est pas possible en ce moment de fixer le chiffre et de mesurer l'étendue, votre commission a l'honneur de vous proposer le vote d'un premier crédit de 15,000,000, applicables aux frais de guerre.

» Un emprunt serait contracté à l'effet de procurer cette ressource au département, au mieux de ses intérêts, en tenant compte de sa situation budgétaire, et dans des conditions de délai qui n'auraient pas pour effet de surcharger les contribuables dans un moment où d'autres aggravations d'impôt sont chaque jour à craindre.

» Nous vous prions, en outre, de nommer une commission permanante de cinq membres, laquelle recevrait du Conseil général les pouvoirs nécessaires pour contracter l'emprunt.

» Cette commission représenterait le Conseil général auprès du Gouvernement pour toutes mesures d'intervention ou de concours financier qui lui seraient demandés, sous réserve de remboursement des avances que le département aurait faites dans l'intérêt de la défense générale.

» Elle ferait l'acquisition d'armes et d'équipement, surveillerait et contrôlerait les dépenses, de manière à ce que, dans aucun cas et sous aucun prétexte, les crédits mis à sa disposition pour les besoins de la guerre ne puissent être détournés de leur affecttaion spéciale.

» Enfin, elle seconderait les autorités administrative et militaire dans toutes les mesures relatives à l'organisation de la défense départementale, sans toucher, bien entendu, aux prérogatives qu'elles tiennent de la loi.

» M. le Préfet, reconnaissant que la multiplicité des travaux dont il est chargé, que l'imprévu des incidents de toutes sortes qui peuvent le surprendre le rendraient insuffisant pour entrer dans les détails d'une organisation militaire, avec le soin et la persévérante assiduité qu'ils exigent, a réclamé lui-même l'appui et le concours continu d'un certain nombre de membres du Conseil.

» Pour compléter le système défensif départemental et assurer l'armement général du pays, dans le but de le mettre à l'abri de toutes surprises, de quelque part qu'elles puissent venir, l'attention de votre commission s'est portée sur la garde nationale sédentaire des communes rurales. Elle a pensé qu'à défaut de l'Etat, le département devait pourvoir au moins à leur armement.

» Dans cet ordre d'idées, la Commission permanente aura à chercher s'il n'existe pas encore dans les arsenaux des fusils qui, ne devant pas être utilisés pour un service de guerre, seraient susceptibles d'être délivrés aux gardes nationales des communes qui n'en sont pas encore pourvues. L'armement serait autant que possible complété au moyen d'acquisitions de fusils perfectionnés dont la remise aux corps mobilisables rendrait disponibles les fusils de plus ancien modèle.

» En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer au Conseil général les conclusions suivantes :

» 1° Vote d'un emprunt de 15,000,000 pour être appliqué aux besoins de la défense dans les conditions indiquées au présent rapport.

» 2° Nomination d'une commission de cinq membres dont les attributions ont été définies plus haut.

» Si le Conseil général veut bien approuver les mesures qui lui sont proposées, la commission pense qu'il aura fait, pour le moment du moins, tout ce que lui impose un patriotimse décidé à ne reculer devant aucun sacrifice pour repousser l'ennemi et sauver la patrie. »

Ce rapport est suivi d'approbations unanimes.

La lecture terminée, M. LE PRÉSIDENT demande si quelqu'un désire prendre la parole.

Personne ne répondant, M. LE PRÉSIDENT met aux voix les conclusions de la Commission.

La première proposition est celle d'un emprunt de quinze millions de francs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La seconde proposition a pour objet de constituer une Commission de cinq membres qui viendrait en aide au service déjà si chargé et si compliqué imposé à M. le Préfet.

M. DESROUSSEAUX désirerait que cette Commission fût composée de sept membres, un par arrondissement.

Plusieurs membres répondent que cinq membres suffisent.

La proposition de constituer une Commission de cinq membres, dans les termes de la proposition de la Commission, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. HONNORAT-BOCQUET, à propos de la composition de cette Commission, demande la permission de faire observer à ses honorables collègues que la Commission aura à s'occuper de choses nombreuses, distinctes les unes des autres et tout-à-fait différentes; qu'il importe dès-lors de s'entendre au préalable sur le choix des membres à désigner pour en faire partie. Ainsi, s'il y a des achats d'armes ou d'équipements à faire, il faudrait avoir un homme habitué à ces sortes d'achats; — s'il y a des rapports à avoir avec l'autorité militaire, il est utile d'avoir un homme au courant du langage militaire; — pour l'emploi de la surveillance des fonds, il faut un financier; — il est bon, en un mot, que des aptitudes diverses soient appelées à entrer dans la Commission et c'est ce que M. Honnorat tenait à exprimer à ses honorables collègues.

M. PAUL propose de suspendre la séance pendant un quart d'heure afin de permettre aux membres de l'assemblée de s'entendre sur les choix à faire.

M. MAILLIET fait connaître que M. Testelin l'a autorisé à déclarer qu'il déclinait toute candidature dans le cas où, comme on le lui a exprimé, les suffrages de ses collègues seraient disposés à lui accorder ce témoignage de confiance.

Après une suspension de 15 minutes, les membres de l'assemblée rentrent en séance et il est procédé, par un bulletin de liste, au scrutin pour la nomination des cinq membres de la Commission. Voici les résultats de ce scrutin :

	Votants.	53
MM.	J. Brame	49
	Goussard.	44
	Saint-Léger.	42
	Lambrecht.	40
	Kuhlmann.	35

Les autres voix se sont réparties sur divers.

En conséquence, MM. J. Brame, Goussard, Saint-Léger, Lambrecht et Kuhlmann sont désignés pour faire partie de la Commission ayant la mission et les attributions déterminées dans le rapport dont les conclusions ont été ci-dessus adoptées.

M. le Président dit que M. le Préfet n'a pas d'autre proposition à faire et qu'il demande la clôture de la présente session extraordinaire.

M. Leurent fait observer qu'il y a une proposition signée par plus de trente membres qui demandent que des sections électorales soient formées lors des élections à la Constituante. Cette proposition est la reproduction, sauf quelques légères modifications, d'une pétition qui a été soumise au Conseil général de la Seine-Inférieure et qui paraît avoir été accueillie avec sympathie. — Le Conseil général la considérera comme un vœu et l'opinant croit que l'assemblée voudra bien s'y associer.

M. le Préfet répond que le Conseil général n'ignore pas les circonstances graves qui ont motivé cette réunion. Il prie l'Assemblée de ne pas entrer dans d'autres discussions que la question de guerre. — M. le Préfet demande qu'on observe la stricte légalité en ne s'occupant pas de vœux qui ne peuvent être discutés.

M. Leurent réplique qu'il n'entend pas faire opposition à ce que vient de dire M. le Préfet. Il ne reste pas moins vrai, ajoute-t-il, que la proposition a été déposée, qu'elle est couverte d'un certain nombre de signatures et qu'elle peut exercer une certaine influence sur les décisions à prendre lorsqu'arrivera le moment des élections.

M. le Préfet ne s'oppose pas à ce que le vœu soit déposé sur le bureau de l'assemblée. C'est le droit des membres du Conseil général. Son droit à lui est de demander la clôture et il la réclame avec instance.

M. le Président dit qu'il sera fait mention au procès-verbal de l'opinion émise par M. le Préfet.

La discussion étant terminée, et le présent procès-verbal ayant été lu et approuvé, M. le Président prononce la clôture de la présente session extraordinaire.

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1869.

NAISSANCES.

	Enfants légitimes. garçons.	Enfants légitimes. filles.	Enfants naturels. garçons.	Enfants naturels. filles.	TOTAL.
Arrondiss. de Dunkerque.....	1986	2058	144	129	4317
— d'Hazebrouck	1762	1651	90	79	3582
— de Lille..........	9095	8646	1279	1231	20271
— de Cambrai	2706	2516	292	329	5843
— d'Avesnes	2116	1946	207	187	4456
— de Douai	1647	1503	159	178	3487
— de Valenciennes ..	2709	2533	276	228	5746
Totaux....	22021	20853	2467	2361	47702
Total général des naissances.	Garçons.......... 24488	Filles.. 23214			47702
	Enfants légitimes .. 42874	— naturels ... 4828			47702

Le nombre des naissances de 1869 est supérieur de 1674 à celui des naissances de 1868. Cette augmentation s'est produite dans les divers arrondissements, excepté dans ceux d'Hazebrouck, Dunkerque et Douai qui, au contraire, ont éprouvé des diminutions, mais peu sensibles. La différence en plus que nous signalons s'est

répartie d'une manière très-inégale entre les sexes; les garçons y ont pris une part de 1375 ; les filles n'y sont comprises que pour un contingent de 199.

Le chiffre des naissances de 1869 est à la population générale du département comme 1 est à 29.

La division des naissances par mois et par sexe donne les résultats suivants .

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Janvier	2119	1928	4047
Février	1997	1955	3952
Mars	2153	2068	4221
Avril	1908	1847	3755
Mai	1961	1860	3821
Juin	2000	1775	3775
Juillet	2064	1899	3963
Août	2019	1997	4016
Septembre	2060	1916	3976
Octobre	1967	1943	3910
Novembre	2045	1995	4040
Décembre	2195	2031	4226
TOTAUX	24488	23214	47702

La moyenne mensuelle a été, pour les garçons de 2041 , et pour les filles de 1934; ensemble 3975.

Les mois de mars et décembre sont ceux qui ont produit le plus de naissances, et les mois d'avril et juin ceux qui en ont produit le moins.

La proportion entre les sexes continue sa marche vers l'égalité; elle a été, en 1869, de 23 filles contre 24 garçons.

En distinguant la population des villes de celle des campagnes, on arrive pour les naissances aux résultats ci-après :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Janvier.	2712	1335	4047
Février.	2641	1311	3952
Mars.	2859	1362	4221
Avril.	2556	1199	3755
Mai	2552	1269	3821
Juin.	2514	1261	3775
Juillet	2692	1271	3963
Août.	2730	1286	4016
Septembre	2665	1311	3976
Octobre	2625	1285	3910
Novembre	2811	1229	4040
Décembre.	2971	1255	4226
TOTAUX	32328	15374	47702

Les naissances dans les villes sont supérieures aux deux tiers du total. Cette proportion semble d'abord exagérée, mais elle s'explique par ce fait que les groupes de populations agglomérées qui existent en très-grand nombre dans nos campagnes sont comptés dans la population urbaine.

Voici maintenant le résumé de cette division des naissances par arrondissement :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Dunkerque	2585	1732	4317
Hazebrouck.	2276	1306	3582
Lille.	17410	2861	20271
Cambrai.	3121	2722	5843
Avesnes	1272	3184	4456
Douai	1929	1558	3487
Valenciennes	3735	2011	5746
TOTAUX	32328	15374	47702

L'élément urbain domine particulièrement dans l'arrondissement de Lille ; c'est le contraire dans l'arrondissement d'Avesnes, où l'élément rural est le plus important. La proportion du premier de ces éléments est d'ailleurs comme suit dans les divers arrondissements : Lille. 86 sur 100 naissances, Valenciennes, 65; Hazebrouck, 63 ; Dunkerque, 60; Douai, 55; Cambrai, 53; Avesnes, 28,5.

Naissances multiples.

On a constaté, en 1869, 509 naissances doubles ; elles ont produit 1018 enfants, savoir : 542 garçons dont 136 mort-nés et 406 vivants, et 476 filles dont 42 mort-nées et 434 vivantes.

Les naissances triples ont été au nombre de 10 ayant donné : quatre 3 garçons, cinq 3 filles, et deux une fille et deux garçons ; ensemble 16 garçons, dont 8 mort-nés et 8 vivants et 14 filles dont 9 vivantes et 5 mort-nées.

MARIAGES. — 1869.

On a compté, en 1869, 11,837 mariages, savoir :

	MARIAGES ENTRE				TOTAL.
	garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	
Arrondiss. de Dunkerque ...	836	47	79	48	1010
— d'Hazebrouck	654	36	50	21	761
— de Lille	3808	289	345	175	4617
— de Cambrai	1392	43	93	36	1564
— d'Avesnes	1198	63	91	42	1394
— de Douai.	791	30	84	22	827
— de Valenciennes...	1347	59	104	54	1564
Totaux	10026	567	846	398	11837

Le nombre des mariages a augmenté de 564 en 1869 par rapport à l'année 1868. Cette augmentation s'est produite surtout dans les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes; elle a été faible dans les autres arrondissements, notamment dans celui de Douai. Il y a eu une très-faible diminution dans l'arrondissement de Dunkerque.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de mariages sont ceux de mai, juillet et avril.

7734 mariages ont eu lieu dans les villes et 4093 dans les campagnes, ce qui revient à 65 et 35 p % du nombre total.

15,340 mariés, dont 8,445 hommes et 6,895 femmes ont signé de leur nom.

Ces nombres se divisent ainsi : dans les villes, 5437 hommes et 4286 femmes; dans les campagnes, 3008 hommes et 2609 femmes.

Ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne savoir écrire sont au nombre de 8334, dont 3392 hommes et 4942 femmes.

Et ces nombres se divisent comme suit : dans les villes, 2307 hommes et 3458 femmes; dans les campagnes, 1085 hommes et 1484 femmes.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 62, dont 32 dans les villes et 30 dans les campagnes.

Quatre, tous dans les campagnes, ont été l'objet d'oppositions.

4540 mariages, dont 2314 dans les villes et 2226 dans les campagnes ont donné lieu à la rédaction d'un contrat. La proportion est de 30 sur 100 pour les premières et de 54 sur 100 sur les secondes.

1244 veufs et 965 veuves ont convolé en secondes noces.

On a compté 5 mariages entre oncles et nièces, dont 1 seulement dans les villes et 4 dans les campagnes.

Les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs ont été au nombre de 37; les campagnes en ont produit 15 et les villes 23.

157 cousins ont épousé 157 cousines germaines; 74 dans les villes, 83 dans les campagnes.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés est de 498 dans les campagnes et de 1157 dans les villes; ensemble 1655. Le chiffre de ces enfants a été de 2,108, dont 605 pour les premières et 1,503 pour les secondes.

DÉCÈS. — 1869.

Mort-nés ou décédés avant la déclaration de naissance.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	
Arrondiss. de Dunkerque.....	91	75	9	3	178
— d'Hazebrouck.....	115	63	1	3	182
— de Lille..........	586	345	107	108	1146
— de Cambrai.......	145	78	30	18	271
— d'Avesnes........	46	45	11	8	110
— de Douai...... ...	80	42	10	4	136
— de Valenciennes..	142	94	26	18	280
Totaux.......	1205	742	194	162	2303

Le nombre des mort-nés a augmenté de 68 dans les arrondissements de Lille, Hazebrouck et Valenciennes; il a diminué de 55 dans les autres. — L'augmentation s'est entièrement portée sur les garçons légitimes et naturels et les diminutions sur les filles.

Il y a eu 1700 mort-nés dans les villes et 603 dans les campagnes, 74 et 26 pour cent du nombre total.

Décès ordinaires.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total	
Arrond[t]. de Dunkerque....	1082	396	167	1645	969	313	269	1551	3196
— d'Hazebrouck	912	350	186	1448	719	323	296	1338	3786
— de Lille..........	5040	1636	725	7401	4322	1405	979	6706	14107
— de Cambrai......	1127	526	290	1943	1074	509	421	2004	2947
— d'Avesnes	595	637	383	1615	639	628	333	1600	3215
— de Douai	695	337	201	1233	658	370	267	1295	2528
— de Valenciennes..	1096	531	280	1907	993	515	400	1908	3315
Totaux....... .	10547	4413	2232	17192	9374	4063	2965	16402	33594

Les décès présentent, comparativement à 1868, une augmentation de 308, dont 176 sur le sexe masculin et 132 sur le sexe féminin. Cette augmentation s'est produite dans les arrondissements de Lille, Valenciennes et Hazebrouck; il y a eu de faibles diminutions dans les autres.

Considérés dans leurs détails, les chiffres qui précèdent indiquent des différences que nous signalons ci-après par arrondissement.

DUNKERQUE. — Diminution de 119 sur les garçons et les hommes mariés, ainsi que sur les filles et les femmes, mais augmentation de 25 sur les veufs et les veuves. Au total, diminution de 94.

HAZEBROUCK. — Augmentation de 154 sur toutes les classes, excepté sur les filles qui ont diminué de 111; augmentation de 43 en résultat.

LILLE. — Les extinctions ont augmenté de 381 dans les diverses catégories, sauf dans celle des filles où elles ont diminué de 153; reste en augmentation 228.

CAMBRAI. — Diminution de 155 sur les garçons et les hommes mariés; diminution de 53 également sur les femmes, mais augmentation de 31 et 10 sur les filles et les veuves; en résumé, diminution de 167.

AVESNES. — Augmentation sur les veufs et les femmes mariées de 55 et diminution de 91 sur les autres classes. Diminution en définitive de 36.

DOUAI. — Augmentation sur les garçons 51, sur les filles 85, sur les femmes mariées 51; diminution de 12 sur les autres classes. L'accroissement est en résultat de 175.

VALENCIENNES. — Augmentation de 75 sur les garçons et de 106 sur les filles, les femmes et les veuves, ensemble 181; mais diminution de 24 sur les hommes mariés et veufs. Reste en plus; 157.

Décès par âges.

	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.	Filles.	Femmes mariées	Veuves.	Total.	
De 0 à 1 an	4678	»	»	4678	3689	»	»	3689	8367
De 1 à 10 ans	3319	»	»	3319	3313	»	»	3313	6632
De 10 à 20 ans	605	1	1	607	747	17	»	764	1371
De 20 à 30 ans	763	182	18	963	596	516	34	1146	2109
De 30 à 40 ans	312	510	47	869	221	745	63	1029	1898
De 40 à 50 ans	220	767	113	1100	141	681	123	945	2045
De 50 à 60 ans	170	897	249	1316	142	586	259	987	2303
De 60 à 70 ans	205	1036	552	1793	191	753	639	1583	3376
De 70 à 80 ans	198	770	750	1718	221	606	1071	1898	3616
De 80 à 90 ans	74	240	457	771	109	151	702	962	1733
De 90 à 100 ans	3	10	45	58	5	7	73	85	143
Au-dessus de 100 ans	»	»	»	»	»	»	1	1	1
Totaux	10547	4413	2232	17192	9374	4063	2965	16402	33594

Ces détails ne diffèrent que très-peu des chiffres analogues contenus dans notre précédent annuaire par rapport aux décès de 1868, et ne paraissent donner lieu à aucune remarque importante.

Les décès de 1869 se répartissent par mois de la manière suivante:

	SEXE		TOTAL
	MASCULIN.	FÉMININ.	
Janvier	1519	1482	3001
Février	1455	1355	2810
Mars	1695	1723	3418
Avril	1599	1498	3097
Mai	1472	1451	2923
Juin	1406	1429	2835
Juillet	1366	1336	2702
Août	1318	1241	2559
Septembre	1395	1229	2624
Octobre	1293	1202	2495
Novembre	1237	1165	2402
Décembre	1437	1291	2728
TOTAUX	17192	16402	33594

La moyenne mensuelle de l'ensemble des décès s'est élevée à environ 2,800. Cette moyenne a été pour les hommes de 1,433, et pour les femmes de 1,367.

Les mois qui ont produit le plus grand nombre de décès sont ceux de mars et d'avril ; ceux qui en ont fourni le moins sont les mois d'octobre et de novembre.

Les extinctions se divisent en outre, comme suit, entre les villes et les campagnes :

	POPULATION		TOTAL.
	URBAINE.	RURALE.	
Janvier	2064	937	3001
Février	1956	854	2810
Mars	2357	1061	3418
Avril	2109	988	3097
Mai	1979	944	2923
Juin	1982	853	2835
Juillet	1811	891	2702
Août	1764	795	2559
Septembre	1821	803	2624
Octobre	1720	775	2495
Novembre	1639	763	2402
Décembre	1900	828	2728
TOTAUX	23102	10492	33594

La répartition des décès entre les villes et les campagnes est restée dans des proportions sensiblement égales à celles que nous avons constatées plus haut en ce qui touche les naissances.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
Janvier	4047	3001	1046
Février	3952	2810	1142
Mars	4221	3418	803
Avril	3755	3097	658
Mai	3821	2923	898
Juin	3775	2835	940
Juillet	3963	2702	1261
Août	4016	2559	1457
Septembre	3976	2624	1352
Octobre	3910	2495	1415
Novembre	4040	2402	1638
Décembre	4226	2728	1498
TOTAUX	47702	33594	14108

La population du département s'est donc ainsi, en résumé, augmentée pendant l'année d'un nombre de 14,108 individus.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats des élections qui ont eu lieu le 8 février 1871 dans le département, pour la nomination des membres de l'Assemblée nationale, qui s'est réunie à Bordeaux le 12 du même mois.

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits.	NOMBRE de votants.
Arrondissement de Dunkerque.		
Bergues	4140	3064
Bourbourg	3781	2702
Dunkerque-Est	5563	2722
Dunkerque-Ouest	6077	2833
Gravelines	2568	1347
Hondschoote	3223	2211
Wormhoudt	4440	3173
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Bailleul-Nord-Est	3742	2655
Bailleul-Sud-Ouest	3794	2666
Cassel	3806	2771
Hazebrouck-Nord	3725	2812
Hazebrouck-Sud	3964	3049
Merville	5690	3927
Steenvoorde	3819	2751
Arrondissement de Lille.		
Armentières	6026	4196
Cysoing	5054	3370
Haubourdin	6463	4544
La Bassée	4454	3267
Lannoy	5519	3992
Lille-Nord-Est	5685	3976
Lille-Centre	5384	3091
Lille-Sud-Est	4560	3107
Lille-Sud-Ouest	9398	5530
Lille-Ouest	4639	3249
Pont-à-Marcq	5222	3640
Quesnoy-sur-Deûle	4483	3191
Roubaix-Est / Roubaix-Ouest	11756	7232
Seclin	6789	4551
Tourcoing-Nord / Tourcoing-Sud	13260	9089
Arrondissement de Cambrai.		
Cambrai-Est	5642	3679
Cambrai-Ouest	6389	4169
Carnières	7054	4991
Clary	8966	5244
Le Câteau	8724	5152
Marcoing	7114	4341
Solesmes	7529	4418
Arrondissement d'Avesnes.		
Avesnes-Nord	3087	2105
Avesnes-Sud	4083	2483
Bavai	3848	2828
Berlaimont	3142	2009
Landrecies	4407	2940
Maubeuge	7329	4893
Quesnoy-Est	4036	2446
Quesnoy-Ouest	4032	2653
Solre-le-Château	2919	2656
Trélon	5880	3632
Arrondissement de Lille.		
Arleux	4090	2778
Douai-Nord	5490	3214
Douai-Ouest	5420	2991
Douai-Sud	5294	3003
Marchiennes	6186	4013
Orchies	5407	3706
Arrondissement de Valenciennes.		
St.-Amand (rive dr.)	5344	4863
St.-Amand (rive gche)	3026	2856
Bouchain	10267	6371
Condé	5537	3575
Valenciennes-Est	6057	3299
Valenciennes-Nord	6983	3718
Valenciennes-Sud	6134	2876
TOTAUX	326440	211410
Votants militaires inscrits sur les listes communales	»	51517
TOTAUX GÉNÉRAUX	326440	262927

Les votants ont été aux inscrits dans la proportion de 8 à 10.

Le tableau suivant indique, dans l'ordre décroissant des nombres, comment les suffrages se sont répartis entre les divers candidats dans chaque arrondissement.

NOMS des CANDIDATS.	Nombre total des suffrages obtenus.	DIVISION OU SUFFRAGES PAR ARRONDISSEMENT							MILITAIRES.
		Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Valenciennes.	
MM.									
Corne.	252239	27239	25100	18749	17552	19947	63775	23948	55929
Thiers.	225115	23943	29497	17627	15538	19632	50218	22358	46302
Lambrecht. . . .	217455	23534	29342	17486	15446	19502	48860	21912	41673
J. Brame	213859	23108	29034	17071	15389	19458	48031	21668	40103
Boduin	213778	23181	29030	17061	15287	19514	48244	20489	40975
Cte. Roger (du Nord)	212895	23100	28230	16925	15433	19469	48583	21556	39599
Descat.	210305	22991	28645	15013	15383	19424	47614	21651	39644
Brabant.	207946	22619	27369	16559	15213	18564	46819	21422	39381
Botticau.	207877	23046	27292	16301	15280	19406	46625	21549	38378
Leurent.	207871	22854	27574	16643	15207	19461	46329	20733	39070
Maurice.	206498	21242	25773	16678	14502	19461	47045	21438	40359
Kolb-Bernard. . . .	206037	22379	25832	16304	15259	19302	46310	21502	39149
De La Grange . . .	205474	22291	25751	16318	15302	19418	46485	21114	38795
De Corcelles	205439	22791	27147	16005	15152	19347	45712	21364	37981
D'Hespel	205316	22390	24732	16331	15229	19417	46827	21545	38845
De Staplande. . . .	204932	22647	25474	16415	15272	19392	46359	21474	37899
Comte de Melun . .	204908	22810	24763	16371	15288	19417	46891	21543	37825
De Marcères	204588	18013	25712	16707	15389	19401	48043	21593	39730
De Brigode.	203255	22359	24686	16253	15205	19426	46551	21569	37206
Beaucarne-Leroux .	202549	22644	24408	16618	15265	19385	46454	21610	36165
De Mérode	202544	23325	24510	16134	15273	19393	46319	21372	37218
Plichon	202252	22509	24760	16368	13993	18763	45901	21387	38571
Pajot	202076	22223	24010	16218	15277	18942	45885	21466	38055
Théry.	198650	21993	22850	16283	15017	19367	46475	21096	35569
Vente.	188719	21685	22522	15798	14976	19346	46006	12826	35560
Wallon	181217	15967	20997	14337	11966	18514	40724	21008	37704
Des Rotours	177252	20989	24130	15394	15152	19283	45429	5903	30972
Changarnier. . . .	138145	12116	3747	12787	10568	17693	40626	10370	30238

Ces 28 candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix et la majorité des suffrages ont été proclamés Députés à l'Assemblée Nationale.

Les autres candidats ont obtenu les nombres de voix ci-après :

NOMS des CANDIDATS.	Nombre total des suffrages obtenus.	DIVISION OU SUFFRAGES PAR ARRONDISSEMENT							MILITAIRES
		Avesnes.	Cambrai.	Douai.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Valenciennes.	
MM.									
Tellier.	78220	16456	22986	3538	4976	705	7878	9508	12183
Keller	66468	9966	21968	3334	5742	1278	6573	10879	6728
Testelin.	64438	6047	10364	3682	2605	1571	20817	4397	14955
P. Legrand	60581	5900	9987	3490	2470	1343	20171	4006	13214
Catel-Béghin. . . .	58626	5723	10446	3056	2439	1233	18837	3999	12893
Lebleu.	57286	5317	10324	2535	2603	1098	19118	3600	12691
Chappellier	56477	5181	10573	2904	2351	885	18986	3389	12208
Guillemin	56157	6217	9690	2832	2292	850	18703	3625	11948
Desurmont.	55989	5147	7540	2971	2386	1161	19692	3760	13362
Regnard.	54987	5379	8895	2714	2305	986	18823	4123	11762
Dutilleul.	54460	5250	8692	2615	2322	906	18888	3577	12810
Giroux	53265	5220	9145	2969	2338	927	17591	3546	11529
Wattelle.	52486	4797	7592	2925	2319	877	18520	3570	11886
Legrand (L.). . . .	52000	5494	8925	2582	2307	1010	17442	3823	10417
Horrie.	51419	4653	7200	2239	2305	874	18748	3439	11961
Vandewynckel. . .	51325	5031	8609	2469	2232	854	18249	3449	10432
Corenwinder. . . .	51050	4874	6337	2515	2469	960	19212	3550	11133
Trystram	50684	5115	8804	2476	2855	1097	17135	3570	9632
Salomé	50521	4826	6153	2544	2278	1850	18482	3487	10901
Werquin.	49242	4812	6087	2483	2280	927	18809	3496	10348
Deregnaucourt. . .	49036	4964	6312	2247	2268	938	17640	3558	11100
Potié	48863	5227	8448	2084	2244	1049	17337	3496	8978
Girard	48763	4873	7002	2483	2289	829	16738	3648	10901
Soins.	46668	4347	6093	2135	2274	1047	17426	3482	9864
Wiart.	46528	5488	2950	2511	2286	853	18330	3487	10623
Isoard.	46392	4568	6164	2231	2172	859	17025	3500	9873
Masure	46196	4606	5983	2267	2217	1016	17207	3519	9381
E Dupont.	45572	4538	5898	2238	2193	854	17038	3386	9427
Pillette	38433	468	5572	2075	2147	953	16150	3369	7699
Parsy.	31486	2363	10774	1693	444	741	5613	889	8969
J. Favre.	17013	711	4688	534	56	39	2317	87	8585
J. Simon	7476	58	1386	391	38	13	1796	60	4134
Trochu	7676	43	1310	441	131	11	1706	38	3996
Picard.	7338	44	1414	387	11	8	1807	34	3633
Farre.	3540	4	11	1	»	»	23	»	3501
Antony Thouret. . .	1581	8	79	999	»	»	70	425	»
Gambetta	732	27	31	44	2	5	124	18	481
Crépin Destinsel . .	473	75	22	9	»	»	»	284	83
Faidherbe.	194	»	5	24	»	18	71	76	»
Choque	3	3	»	»	»	»	»	»	»

JURY.

Un décret du Gouvernement de la Défense nationale a remis provisoirement en vigueur, sauf certaines modifications, le décret du 7 août 1848, sur le jury.

Ce dernier décret porte : 1° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré par 200 habitants sans toutefois que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500 dans les départements autres que la Seine ; 2° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti dans les départements entre les cantons proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale.

La population officielle du département donnant au taux de un juré par 200 habitants un chiffre très-supérieur au maximum déterminé, M. le Préfet a, par un arrêté du Conseil de Préfecture en date du 11 novembre 1870, décidé : 1° que la liste des jurés pour 1871 dans le département du Nord comprendra 1,500 citoyens ; 2° que la répartition des jurés entre les cantons aura lieu de la manière suivante :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
Arrondiss. de Dunkerque.	
Bergues	18
Bourbourg	15
Dunkerque-Est	21
Dunkerque-Ouest	24
Gravelines	9
Hondschoote	15
Wormhoudt	15
Arrondis. d'Hazebrouck	
Bailleul Nord.-Est	18
Bailleul Sud.-Ouest	15
Cassel	15
Hazebrouck N	18
Hazebrouck Sud	15
Merville	24
Steenvoorde	15
Arrondissement de Lille.	
Armentières	30
Cysoing	18
Haubourdin	30
La Bassée	18
Lannoy	30
Lille-Centre	27
Lille-Nord-Est	42
Lille-Ouest	27
Lille-Sud-Est	27
Lille-Sud-Ouest	72
Pont-à-Marcq	18
Quesnoy-sur-Deûle	21
Roubaix-Est	54
Roubaix-Ouest	36
Seclin	27
Tourcoing Nord	45
Tourcoing-Sud	42
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai-Est	24
Cambrai-Ouest	27
Carnières	30
Clary	36
Le Câteau	36
Marcoing	30
Solesmes	30
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord	12
Avesnes-Sud	15
Bavai	18
Berlaimont	12
Landrecies	18
Le Quesnoy-Est	15
Le Quesnoy-Ouest	15
Maubeuge	36
Solre-le-Château	12
Trélon	21
Arrondissement de Douai.	
Arleux	15
Douai-Nord	24
Douai Ouest	24
Douai-Sud	21
Marchiennes	21
Orchies	18
Arrondiss. de Valenciennes.	
Bouchain	42
Condé	27
St.-Amand, r. g	21
St.-Amand. r. d	25
Valenciennes-Est	24
Valenciennes-Nord	30
Valenciennes-Sud	27
	1500

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Lignes construites.

	mètres
De Paris à la frontière par Lille et raccordement. — Loi du 15 juillet 1845	47,724
De Douai à la frontière par Valenciennes et raccordement.— Même loi	47,810
De Lille à Calais. — Même loi.	57,892
D'Hazebrouck à Dunkerque. — Même loi.	39,503
De Saint-Quentin à Erquelinnes.—Décret du 18 février 1852	60,717
De Busigny à Somain. — Même décret	48,743
D'Hautmont à la frontière vers Mons. — Décret du 19 août 1854	11,409
D'Arras à Hazebrouck (ligne des houillères du Pas-de-Calais) — Décret du 26 juin 1857.	11,211
De Lille à la frontière vers Tournai.—Déc. du 6 juill. 1862.	12,534
De Lens à Le Forest. — Décret du 26 juin 1857	2,015
D'Hirson à Anor. — Décret du 6 juillet 1862	1,447
D'Anor à la frontière. — Décret du 6 juillet 1862	5,899
D'Aulnoye à Anor. — Même décret.	31,657
Ensemble	378.561

Ces diverses lignes sont exploitées par la Compagnie du Nord.

D'Anzin à Somain. — Ordonnances des 24 octobre 1835 et 2 octobre 1846.	18,525
D'Aniche à Somain. — Décret du 18 février 1850	2,000
De Rousies à Ferrière-la-Grande.— Décret du 23 avril 1859	3,500
De Denain à Lourches. — Décret du 18 juin 1863	5,000
De Lille à Béthune. — Décret du 29 août 1863..	25,430
De Dunkerque à la frontière vers Furnes. — Décrets des 26 avril 1862 et 23 mai 1863.	12,569
De Lille à Valenciennes. — Décret du 11 juillet 1864. . .	42,760
D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe. — Décret du 26 décembre 1866	13,768

D'Armentières à la frontière vers Ostende. — Décret du 26 mai 1866	2,760
Ces lignes ont été concédées et sont exploitées par des Compagnies particulières.	
Embranchements industriels divers	20,500
Total des lignes construites et exploitées. .	525,378

Lignes en construction ou à construire.

De Valenciennes à Aulnoye. — Décret du 6 juillet 1862. .	33,855
Cette ligne est concédée à la Compagnie du Nord.	
D'Anzin à la frontière vers Péruwelz. — Décret du 24 octobre 1868	17,876
Ce chemin est concédé à la compagnie des mines d'Anzin.	
Embranchements industriels en construction.	639

Réseau concédé dans le département à la Compagnie du Nord-Est, par décret du 22 mai 1869 :

De Lille à Comines	16k500	
De Tourcoing à Menin	10.550	
De Gravelines à Watten	19.178	
D'Armentières à Berguette	24.000	
De Dunkerque à Calais par Gravelines	23.300	
De Somain à Roubaix et Tourcoing par Orchies et Cysoing	42.000	
D'Erquelinnes à Fourmies ou Anor (1).	35.000	
Ensemble. . . .	170 528	170,528
Total des lignes en construction ou à construire.		222,898

RÉSUMÉ.

Lignes construites et exploitées	525,378
Lignes en construction ou à construire.	222,898
Total	748,276

(1) Cette ligne et les trois précédentes sont concédées à titre éventuel.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes nationales et vingt-six routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.
		ROUTES NATIONALES.	k.	k.	k.
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.16	9.76	36.92
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.29	0.11	54.40
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.36	»	96.36
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.61	»	15.61
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	58.44	»	58.44
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	30.05	10.29	40.34
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	33.67	0.60	34.27
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.37	»	40.37
42	3.e	De Lille à Boulogne	52.94	2.41	55 35
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.91	»	27.91
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.79	13 88	60.67
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.23	»	18.23
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.63	17.07	42.70
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	535.70	56.51	592.21
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k
1		De Lille à Valenciennes	25.980	»	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	»	15.322
3		De Douai à Tournai	16.038	»	16.038
4		De Cambrai à Tournai	18.624	»	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0 560	15.500	16.060
6		De Landrecies à Chimay	6.208	35.420	41.628
7		De Condé à Mons	9.025	»	9.025
8		De Condé à St-Amand	12.210	»	12.210
9		De Lille à St-Omer	46.322	»	46.322
10		De Valenciennes à Bohain	42 135	»	42.135
11		De Cambrai à Guise	18 663	»	18.663
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.463	19.188	27.651
13		De Maubeuge à Maroilles	»	20.176	20.176
14		De Lille à Courtrai	22.302	»	22.302
15		De Dunkerque à Furnes	0.700	12.935	13.635
16		De La Bassée à Estaires	3.800	1.490	5 290
17		D'Hazebrouck à Aire	»	7.086	7.086
18		De Béthune à Armentières	2 230	2.650	4.880
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.567	»	43.567
20		De Cassel à la frontière	11.323	»	11.323
21		De Bergues à St-Momelin	3.660	18.284	21 944
22		De Lille à Tourcoing	9.112	»	9.112
23		De Cambrai à la frontière	27.496	25.414	52.910
24		D'Hélesmes à Denain	7.118	»	7.118
25		Ceinture de Maubeuge	0.280	1.525	1.805
26		Ceinture de Cambrai	0.460	2.047	2.507
		TOTAUX	351 598	161.715	513.313

Les routes de ces deux catégories desservent une circulation agri-

cole, industrielle et commerciale considérable. La moyenne diurne sur les routes nationales est de 614 coliers ; elle est de 124 coliers sur les routes départementales.

L'activité de cette circulation est une cause permanente de la dégradation des chaussées ; aussi laissent-elles généralement à désirer. D'importantes réparations y sont entreprises depuis plusieurs années, au moyen des allocations accordées sur les fonds de l'État pour les routes nationales et des ressources extraordinaires votées par le Conseil général pour les routes départementales.

L'entretien des routes nationales donne lieu en France à une dépense moyenne de 537 fr. par kilomètre. Dans le département du Nord, le même entretien coûte annuellement 801 fr. 23 c. Cette différence s'explique par l'extrême activité du roulage, le défaut de solidité du sol, les circonstances climatériques et la cherté des matériaux.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail (1). — Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et chaussées.

N.os des chemins	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1019	18551	19570
3	D'Hondschoote à Watten............	16508	19180	35688
4	De Bergues à Furnes..........	351	11644	11995
6	De Lille à Lannoy.................	8040	»	8040
7	De Lomme à Fournes.............	9558	»	9558
8	De Douai à Seclin	28356	»	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N° 17.......	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines...............	6435	27970	34405
12	De Linselles à Quesnoy-sur Deûle	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain...........	19373	»	19373
14	D'Armentières à Ypres..............	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny................	16085	»	16085
16	De Solesmes à Caudry	9734	»	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt	1063	15950	17013
18	De Bailleul à Ypres............. .	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq..........	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson	317	36087	36404
21	De Saint Amand à Hélesmes	9455	»	9455
22	D'Englos à Haubourdin..............	1890	»	1890
23	De Bailleul à Estaires et Merville.... .	1831	19762	21593
24	De Gussignies à Avesnes......	121	21543	21664
25	D'Arleux à Orchies................	20018	»	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château	»	13381	13381
28	De Maubeuge à Binch...............	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies..............	7601	»	7601
32	D'Etrœungt à Prisches	»	13525	13525
33	D'Hazebrouck à Merris....	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à Saint Amand..	27222	»	27222

(1) Les chemins Nos 2, 5, 26, 29, 31 et 75 ont été convertis en routes départementales.

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing... .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.......... ..	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau......	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée..............	11962	»	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.... .	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin..............	10395	»	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont...	811	15903	16714
43	De Landrecies à Solesmes............	15566	»	15566
44	De Ghyvelde à Hondschoote..........	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies	16812	»	16812
46	De Millam à Lederzeele.........	»	10210	10210
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.........	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.............	9030	»	9030
50	De Fresnes à Jenlain	10023	8687	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq...........	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.........	576	4979	5555
53	De Courchelettes................ .	4118	»	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.......	»	4876	4876
55	De Bailleul à l'Abeele...............	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires..............	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin..........	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.......	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench. au-Bois........	8789	7767	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15138	»	15138
61	De Cassel à Lederzeele.............	4507	6588	11095
62	D'Estaires à Don	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout..........	3376	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin	»	8209	8209
65	D'Etrœungt à Anor................	»	12316	12316
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde	525	3870	4395
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle......	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de Denain	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines	»	9622	9622
72	De Prisches au Nouvion	»	10134	10134
73	De Trélon à la Capelle.............	»	5821	5821
74	De Solre à Sivry.............	»	4192	4192
76	De St. Waast à la Guizette	7375	»	7375
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	»	2380	2380
78	Ceinture de Valenciennes (à construire).	2302	»	2302
	TOTAUX... ...	423635	430012	856647

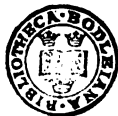
CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 120, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	DÉNOMINATION..	LONGUEUR.			
		Pavage.	Empierrement.	sol naturel.	TOTALE
1	De Straenstraet, de la route départementale N° 15, à Téteghem	690	3700	»	4390
2	De Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	»	4910	»	4910
3	De Bergues au Sprewkot	1800	8735	»	10535
4	D'Aubers à la Fin de la Guerre	950	7852	»	8802
5	De Thun-l'Évêque à Cambrai	6580	»	»	6580
6	De Renescure à Schoubrouck	»	1093	»	1093
7	De Trélon à Eppe-Sauvage et à la frontière . .	»	9951	»	9951
8	De Maubeuge à Villers-Sire-Nicole	»	4472	»	4472
9	De Bellignies à Bettrechies	»	1500	»	1500
10	D'Aubigny-au-Bac à Wasnes-au-Bac	6775	»	»	6775
11	De Douai à Roost-Warendin	3996	»	»	3996
12	D'Haubourdin à Wattignies	7090	»	»	7090
13	De Sequedin à Haubourdin	»	3785	»	3785
14	De Vendegies à Escarmain	1220	6480	»	7700
15	De Bruille à Maulde	9663	»	»	9663
16	D'Hazebrouck à Vieux-Berquin.	»	8687	760	8687
17	De Godewaersvelde à Flêtre et à Calcannes . .	»	7154	»	7154
18	De Lewarde à Fressin.	4060	2970	»	7030
19	De Bourghelles à Baisieux	7900	»	»	7900
20	De Vred à Somain.	4540	»	»	4540
21	De Lezennes à Ronchin.	4740	»	»	4740
22	D'Aubencheul à Hem-Lenglet	5716	»	1784	7500
23	De Steenwoorde à Winnezelle.	»	5913	»	5913
24	De Sailly à Baisieux	6406	»	»	6406
25	De Catillon à Ribeauville	»	2030	2847	4877
26	De Ramillies à Escaudœuvres	460	750	»	1210
27	D'Avesnes au Nouvion et à Barzy.	15161	»	»	15161
28	De Ribécourt à La Chapelle d'Anneux.	8078	»	»	8078
29	De Clary à Troisvilles	7802	558	»	8360
30	De Bergues à Bambecque.	300	8965	»	9265
31	De Tourmignies à à Avelin	4190	»	»	4190
32	De Roost-Warendin à Auby	5281	»	»	5281
33	De Pecquencourt à Aniche	6325	»	»	6325
34	De Neuville à Noyelles	6145	»	»	6145
35	D'Ors à Basuel.	8	3222	»	3230
36	De Ledringhem à Wormhoudt.	»	4015	»	4015
37	De la Croix-de-Pierre à la Lys.	5330	3375	»	8705

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR			
		Pavage.	Empier-rement.	Sol naturel.	TOTALE.
38	De Villereau à Orsinval.	260	2526	»	2786
39	De Roucourt à la route impériale N° 45. . . .	»	2568	»	2568
40	D'Esquerchin à Douai.	4215	715	»	4930
41	De Fournes à Fromelles.	480	»	2620	3100
42	De Fourmies au pont de Sains	»	6280	»	6280
43	de Sommaing à Vendegies-sur-Écaillon	»	1000	»	1000
44	D'Haverskerque à Aire	»	7155	»	7155
45	De Cassel à Oudezeele	»	5069	»	5069
46	De Noyelles à Fontaine-Notre-Dame.	400	3730	»	4130
47	De Cobrieux à Bourghelles.	2740	»	»	2740
48	D'Hazebrouck à Blaringhem.	115	11645	»	11760
49	De Maubeuge à Taisnières-sur-Hon	»	9616	»	9616
50	De Noyelles à Ancoisne	1850	»	1250	3100
51	D'Hazebrouck à Hondeghem.	1532	4520	2870	8922
52	De Villers-Guislain à Gonnelieu et Epéhi . . .	280	3690	1150	5120
53	De Lederzeele à Watten	185	6818	»	7003
54	De la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle.	1120	3285	»	4405
55	De Rexpoede à Hondschoote	110	5770	»	5880
56	D'Esnes à Marcoing.	1060	10690	»	11750
57	De Saint-André à la Lys (chemin de Messine) . .	625	10389	»	11014
58	De Lille à Lambersart.	3538	»	»	3538
59	D'Etreux à Saultain.	2275	»	»	2275
60	De Valenciennes à Orsinval.	1523	9616	»	11139
61	D'Haveluy à Wallers	2392	»	»	2392
62	De Bois-Grenier à Wavrin	4305	3412	»	7717
63	D'Ennetières-en-Weppes à Englos.	776	6340	»	7116
64	De Bondues à Bousbecques	8415	»	»	8415
65	De Douai à Oisy	5242	2633	»	7875
66	De Marcq à Marquette	2025	»	»	2025
67	De Saint-Souplet au Câteau	»	4350	2626	6976
68	De Wavrechain à Denain	1365	»	»	1365
69	De Wulverdinghe à Bollezeele	8500	»	»	8500
70	De Cuvillers à Bantigny	1260	»	»	1260
71	De Paillencourt à Hordain	4150	»	2980	7130
72	De Dunkerque au pont de Leffrinckoucke . . .	1400	389[illegible]	»	5295
73	D'Arneke au Ménégat à Nordpeene	200	5418	2100	7718
74	D'Avesnes-le-Sec à Lieu Saint-Amand	5266	»	»	5266
75	De Zermezeele à Cassel et à Ledringhem . . .	743	4875	»	5618
76	De Niergnies à Cambrai.	1280	70	»	1350
77	D'Estaires à Steenwerck	180	7740	»	7920
78	Du bac de Wavrin	11520	»	»	11520
79	De Steenbecque à Ebblinghem.	»	8700	»	8700
80	De Beugnies à Sains	»	11370	»	11370
81	D'Hornaing à Marchiennes.	7761	»	»	7761
82	De Demicourt à la route impériale N° 29. . . .	»	1812	»	1812
83	D'Ohain à la frontière.	»	2395	»	2395
84	De Bavai à la frontière	»	7061	»	7061

Nos	DÉNOMINATION.	LONGUEUR Pavage.	Empierrement.	Sol naturel.	TOTALE.
85	D'Haspres à Solesmes.	9935	»	»	9935
86	De Quesnoy au Câteau	2934	14341	»	17275
87	De Gommegnies à Roisin	»	7233	»	7233
88	De Dunkerque au Rosendael.	»	2225	»	2225
89	De Bailleul au Mont-Noir et à la frontière. .	»	680	2250	2930
90	De Genech à Baisieux.	6518	»	3012	9530
91	De Leers à Tourcoing.	2748	»	5102	7850
92	Du Câteau à Landrecies	»	»	10380	10380
93	De Seclin à Haubourdin.	»	1700	3450	5150
94	De Seclin à Vendeville	1600	»	3600	5200
95	De la Longueville au bois des Dames.	334	7989	197	8520
96	De Berlaimont à Villereau.	»	13110	»	13110
97	De Montigny à Lallaing , ...	2850	»	1520	4370
98	De Maing à Famars et Valenciennes.	2651	»	»	2651
99	D'Hasnon à Raismes	5950	»	»	5950
100	De Ruesnes à Famars	8224	»	»	8224
101	De Saint-Aubert à la route départementale N° 7.	2011	»	»	2011
102	De Condé à Bruille-Saint-Amand	6367	»	»	6367
103	De Busigny à Vaux.	1200	»	1524	2724
104	De Felleries à Avesnes	»	»	7840	7840
105	De Wallers à Hasnon	2407	»	2393	4800
106	De Solrinnes à Dimechaux.	»	3000	»	3000
107	De Caëstre à Steenvoorde	300	5354	»	5654
108	De la Madeleine à la route départementale N° 14.	1106	»	894	2000
109	De Ceinture de Douai	7780	»	»	7780
110	De Wattignies à Fâches	1330	»	1670	3000
111	D'Englefontaine à la Balance	717	4592	»	5309
112	De Roubaix à Mouscron	2600	»	»	2600
113	De Bergues à Dunkerque par Steen-Dam . . .	3090	5380	»	8470
114	De Renescure à Campagne	»	1500	»	1500
115	De l'Arbre-de-Guise à la Laurette par Mazinghien	»	5460	»	5460
116	De Quérénaing à Trith-St-Leger	8172	»	»	8172
117	De Beaurain à Solesmes	657	1363	»	2020
118	D'Iwuy à Cattenières	8056	»	4488	12544
119	D'Hélesmes à Escaudain.	4623	»	830	5453
120	De Pont-à-Marcq à Mérignies.	1350	»	»	1350
121	De Templeuve à Cysoing	2070	»	»	2070
122	De Merville à Estaires	418	5351	»	5769
123	D'Hantay et Salomé à La Bassée	3769	731	»	4500
124	De Vendegies-au-Bois à Ovillers	»	2119	»	2119
	TOTAUX	324815	357695	67623	749533



CHEMINS VICINAUX.

SERVICE DE 1869.

Les ressources affectées à l'ensemble du service vicinal du département pendant l'année 1869, se sont élevées à la somme totale de 6,807,317 fr., savoir :

Subventions de l'État	327,937	»
Subventions du département	1,637,358	»
Emprunts communaux	2,062,533	»
Autres ressources communales — en argent	1,589,041	»
Autres ressources communales — en nature	1,000,761	»
Souscriptions particulières	87,169	»
Subventions industrielles	102,618	»
Total	6,807,317	»

Ces produits étaient applicables :

Aux chemins de grande communication jusqu'à concurrence de	1,146,732	»
Aux chemins vicinaux d'intérêt commun pour	924,425	»
Aux chemins vicinaux ordinaires subventionnés en vertu de la loi du 11 juillet 1868	3,920,433	»
Aux chemins vicinaux ordinaires non subventionnés	702,779	»
Aux frais généraux du service vicinal	113,048	»

Les dépenses effectuées sur ces ressources se sont élevées à 5,788,952 fr., dont le détail suit :

Chemins de grande communication.

Travaux d'amélioration	452,963	»	1,146,421	»
Id. d'entretien	693,458	»		

Chemins d'intérêt commun.

Travaux de construction	380,459	»	881,020	»
Id. d'amélioration	53,643	»		
Id. d'entretien	440,603	»		
Dépenses diverses	6,315	»		

Chemins vicinaux ordinaires.

Réseau subventionné. — Achèvement	2,326,536 »		
Réseau non subventionné. — Construction	27,305 »	3,648,463 »	
Grosses réparations aux chemins vicinaux	105,751 »		
Entretien	1,186,624 »		

Frais généraux.

Personnel	111,048 »	113,048 »
Dépenses diverses	2,000 »	
Total		5,788,952 »

Les dépenses faites en travaux s'élevent ensemble à 5,675,904 fr. et sont aux ressources créées dans la proportion de 834 p. 1000, cette proportion se divise entre les trois catégories de chemins comme suit :

Chemins de grande communication	169 p. 1000.
Id. d'intérêt commun	189
Id. vicinaux ordinaires	536

Ces mêmes dépenses se sont réparties de la manière suivante entre les divers arrondissements :

Arrondissements.	CHEMINS VICINAUX de grande communication.	d'intérêt commun.	ordinaires.	TOTAL.
Dunkerque	67,442	52,263	321,477	441,182
Hazebrouck	157,188	66,603	292,117	515,908
Lille	332,157	276,025	1,140,665	1,748,847
Cambrai	149,874	200,632	622,723	1,033,229
Avesnes	188,485	113,907	446,347	748,731
Douai	77,006	48,658	373,383	499,047
Valenciennes	174,269	62,932	451,751	688,952
Totaux	1,146,421	881,020	3,648,463	5,675,903

Le résultat de ces dépenses a été :

La construction de 162,963 mètres courants de chaussées nouvelles tant en pavé qu'en empierrement, dont 146,066 sur les chemins vicinaux ordinaires, de 3 ponceaux et de 104 aqueducs; l'amélioration de 30 lignes de grande vicinalité, la réparation de 8,630 mètres de chemins d'intérêt commun et l'entretien d'environ 6,000 kilomètres de chaussées.

Les chemins vicinaux des divers ordres étaient dans la situation suivante au 1[er] janvier 1870 :

	CHEMINS VICINAUX		
	de grande communication.	d'intérêt commun.	ordinaires.
A l'état d'entretien	857 k.	688 k.	2750 k.
En construction	»	16	43
A l'état de sol naturel	»	42	3258
Longueurs totales. . . .	857 k.	746 k.	6051 k.

ACHÈVEMENT DES CHEMINS VICINAUX ORDINAIRES.

Les mesures prises par l'administration pour l'achèvement de ces chemins en vertu de la loi du 11 juillet 1868 ont reçu leur première application en 1869. Les travaux exécutés dans le cours de cette année ont donné lieu à une dépense de 2,320,536 fr. Ceux prévus pour 1870 étaient évalués à 3,412,395 fr. ; ils ont généralement été entrepris et exécutés.

NOTIONS

SUR LA DENSITE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
		m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	impériales	59403	67264	112127	115977	96486	52707	87136	591100
	départementales	35579	62454	101471	82459	135451	40962	58033	516409
	Total	94982	129718	213598	198436	231937	93669	145169	1117509
Longueur des chemins vicinaux.	de grande communic.	132940	113013	180850	106564	167694	79043	76573	856677
	d'intérêt comm. constr.	70488	94489	140587	118723	148236	64689	67103	704315
	ordinaires, construits	318045	268123	457973	393715	801543	210569	347050	2797018
	en sol naturel	370441	622672	641170	715641	267206	321124	364613	3302867
	Total	891914	1098297	1420580	1334643	1384679	675425	855339	7660877
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés		616455	605343	993008	817438	1349410	447970	635895	5475519
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		986896	1228015	1634178	1533079	1616616	769094	1000508	8778386
		h	h	h	h	h	h	h	h
Superficie territoriale de chaque arrondissement		72161	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Population de chaque arrondissement		113184	109036	523231	193855	163450	115065	174220	1392041

		ARRONDISSEMENTS.							TOTAL.
		Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	
Longueur correspondant à un hectare.	des routes impériales..	»,82	»,97	1,28	1,30	»,69	1,12	1,38	1,04
	des routes départementales.	»,49	»,90	1,16	»,97	»,97	»,87	»,92	»,91
	des chemins de grande communication.. .	1,84	1,63	2,07	1,18	1,20	1,67	1,22	1,51
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	5,36	5,27	6,84	5,74	6,80	5,83	6,58	6,17
	de toutes les voies construites.	8,54	8,77	11,29	9,19	9,66	9,49	10,10	9,63
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	13,67	17,72	18,69	17,17	11,57	16,29	15,89	15,46
Longueur par habitant.	des routes impériales..	»,54	»,64	»,24	»,61	»,61	»,47	»,51	»,45
	des routes départementales.	»,32	»,60	»,22	»,44	»,85	»,37	»,34	»,40
	des chemins de grande communication . .	1,18	1,04	»,35	»,55	1,05	1,68	»,44	»,62
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,43	3,32	1,15	2,64	5,71	2,40	2,32	2,52
	de toutes les voies construites.	5,47	5,60	1,96	4,27	8,22	4,92	3,61	3.99
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,72	12,26	3,12	7,91	9,88	6,69	5,75	6,31
Nombre des communes,	qui contribuent aux chemins de grande communication.. . . .	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	20	30	67	59	21	40	262
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	96	38	39	376
	isolées des voies de communication.. .	»	»	«	«	»	»	»	»

On voit par ces détails que l'arrondissement d'Avesnes est le mieux pourvu au point de vue du développement des chaussées construites. Cet arrondissement est privilégié en ce sens qu'on y trouve abondamment les matériaux d'empierrement à la différence des autres qui en sont presque entièrement privés, et que la nature du sol y est en outre particulièrement propre à ce genre de construction.

On évalue en moyenne à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré l'étendue des voies de communication désirables. Le tableau qui précède constate que le département du Nord, qui a une superficie de 5,681 kilomètres carrés, possède 4,829 kilomètres de voies construites ce qui équivaut à 85/100e de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1869.

ROUTES NATIONALES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	515,000 »	635,720 »
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	83,820 »	
Travaux extraordinaires	36,900 »	
RIVIÈRES.		
1re catégorie. — Entretien. . . .	202,000 »	355,372 »
2e idem — Amélioration et travaux d'art. . .	127,600 »	
Travaux extraordinaires	25,772 »	
CANAUX.		
1re catégorie.	189,610 »	1,311,725 »
2e idem.	22,115 »	
Travaux extraordinaires	1,100,000 »	
ÉTUDES ET DESSÉCHEMENTS.		
Dépenses.		22,175 »
PORTS.		
1re catégorie.	120,000 »	957,800 »
2e idem.	162,923 »	
Travaux extraordinaires	674,877 »	
		3,282,792 »

Travaux départementaux.

Exercice 1869.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures. . .		314,450
Idem	tribunaux.	29,938
Idem	maisons d'arrêt.	11,641
Idem	casernes de gendarmerie	10,067
Idem	dépôts de sûreté.	100
Idem	archives départementales	650
Construct. et réparation des routes départementales .		750,597
Idem	des chemins vicinaux de grande communication. . . .	1,137,216
	Total. . .	2,254,659

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1869, ont donné lieu à une dépense de 9,059,676 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	97225	373740	470965
idem d'Hazebrouck	289388	351720	628108
idem de Lille.	3172264	1416690	4588954
idem de Cambrai	234318	883355	1117673
idem d'Avesnes.	245570	560254	805824
idem de Douai	253972	422041	676013
idem de Valenciennes	257456	514683	772139
	4530193	4529483	9059676

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Presbytères.	Collèges.	Ecoles.	Mairies.	Hospices.	Abattoirs.
Dunkerque...	»	»	»	5	»	»	»
Hazebrouck..	»	»	1	2	»	»	»
Lille.......	2	1	»	7	1	1	»
Cambrai.....	1	»	»	4	»	»	1
Avesnes.....	2	1	»	5	»	»	»
Douai.......	»	3	»	»	»	»	»
Valenciennes.	1	»	»	2	»	»	»
Totaux....	6	5	1	25	1	1	1

La récapitulation de ces dépenses donne les résultats suivants :

Travaux des ponts et chaussées . . . . 3,282,792 fr.

Travaux départementaux 2,254,659

Travaux communaux et d'hospices 9,059,676

Total . . . . 14,597,127 fr.

CHEMINS DE FER.

Les voies exploitées la Compagnie du Nord sont dans un état satisfaisant. La Compagnie cherche à remplacer autant que possible le ballastage par du laitier et augmente de plus en plus l'emploi des rails en acier; la dépense, qui est forte, l'empêche seule de donner à cette substitution utile tout le développement désirable. Le matériel est maintenu dans de bonnes conditions. La partie roulante de ce matériel n'a pas été augmentée en 1869, mais, vu son insuffisance, la Compagnie a commandé la construction de 3,340 wagons, de 122 voitures de voyageurs et de 77 machines. Parmi les mesures prises par la Compagnie pour garantir la sûreté de la circulation est celle qui consiste à porter à une distance de 1,000 m. les disques des stations et les signaux destinés à couvrir les trains en pleine voie.

Parmi les travaux exécutés en 1869, sont les suivants : achèvement de la station des voyageurs, de Lille; nouvelle installation du service des voyageurs, à Roubaix; transformation presque complète de la station d'Aulnoye; complément des travaux d'installation des gares d'Avesnes, Fourmies, Sains et Dompierre.

Les bâtiments définitifs de la station de Dunkerque vont être construits. Ceux de la gare d'Onnaing dont l'établissement a été récemment autorisé seront aussi prochainement commencés.

Le chemin de fer de Valenciennes à Aulnoye n'a pu être terminé en juillet 1870, époque fixée par le cahier des charges. Un décret du 29 juin précédent accorde à la Compagnie un nouveau délai jusqu'au 15 septembre 1871. Celui d'Aulnoye à Anor qui y fait suite est entièrement achevé et est en exploitation depuis 1869.

La ligne de Lille à Béthune est également terminée, y compris le raccordement à la gare de Fives. Elle est exploitée entre Béthune et Lille, porte d'Arras.

Les chemins de fer qui étaient encore en construction dans le département, en 1870, sont ceux :

De Dunkerque à la frontière vers Furnes;

De Lille à Valenciennes;

D'Hazebrouck à la frontière vers Poperinghe;

D'Armentières à la frontière vers Ostende.

Ces quatre lignes ont été mises en exploitation en 1870.

Le tableau ci-après constate que la recette des péages dans les 54 stations des lignes exploitées par la Compagnie du Nord, y compris les quatre nouvelles ouvertes d'Aulnoye à Anor, s'est élevée en 1869, à 35,017,678 fr. 04 c. représentant 36 1/2 p. °/₀ du produit total du réseau. Ce chiffre est supérieur de 667,495 fr. 04 c au montant des recettes de 1868.

STATIONS.	SOMMES.	STATIONS.	SOMMES.
Erquelinnes...	6755807 68	Bailleul........	108043 02
Lille..........	4554278 52	Strazeele.......	96104 31
Quévy	3746276 45	Bouchain.......	82935 93
Dunkerque....	2843618 36	Pont-de-la-Deûle.	73456 70
Somain	2443093 41	Cassel	68097 11
Quiévrain	1413533 63	Montigny.......	67795 21
Douai..........	1344808 51	Iwuy.	56132 33
Valenciennes...	1282292 57	Watten	48521 56
Roubaix	1167840 59	Bertry	40744 28
Hautmont......	1057178 12	Steenwerck.....	38583 17
Mouscron	985508 48	Esquelbecq.....	38203 22
Lourches..	697101 46	Baisieux	34778 94
Cambrai. ...	696129 23	Steenbecque....	30866 73
Maubeuge.	563465 70	Arnèke........	30229 57
Raismes	522535 61	Wallers... ...	28881 03
Blandain	501489 67	Ascq	25445 27
Tourcoing......	440737 27	Ebblinghem....	23156 72
Armentières....	420690 99	Cattenières.....	22588 45
Fives.	366238 82	Feignies.	22554 68
Jeumont.	328114 89	Thiennes.......	18100 36
Aulnoye........	306759 65	Pérenchies	17066 62
Landrecies. ..	273332 20		
Le Câteau.	250364 28	Avesnes........	19943 13
Hazebrouck	232850 87	Fourmies.......	18657 46
Bergues..	227115 46	Sains..........	14597 03
Seclin..........	154711 15	Dompierre......	2341 64
Blanc-Misseron...	150790 34		
Caudry.	143278 99		
Busigny.	119910 77	Total.	35017678 04

PORTS MARITIMES.

Les renseignements ci-après feront connaître la consistance, l'étendue et l'importance du service des ports du département.

Le service spécial des ports, phares et balises du Nord, comprend tout le développement des plages françaises de la mer du Nord sur une longueur de 32 à 33 kilomètres, ainsi que le balisage et l'éclairage de toute la zone du littoral s'étendant depuis la limite des eaux françaises à 16 ou 17 mille au large jusques par le travers de la pointe de Walde à 6 ou 7 milles au large sur une longueur totale de 30 milles marins ou 55 à 56 kilomètres en allant à peu près du N. E, au S. O.

Ce service comprend aussi l'entretien et l'amélioration de toutes les parties des ports ainsi que les manœuvres continues des écluses et des canaux constituant les artères de débouché à la mer qui servent à l'évacuation des eaux du pays et à la communication régulière entre les voies navigables de l'intérieur et les ports maritimes.

Le service des ports n'a formé pendant un certain nombre d'années qu'un arrondissement d'Ingénieur ordinaire. Il est aujourd'hui divisé en deux arrondissements sous la direction d'un Ingénieur en chef résidant à Dunkerque, il comprend :

L'arrondissement maritime de Dunkerque ayant pour attributions le service du port avec celui des études, de l'éclairage et du balisage de la rade et des bancs de Flandre ;

L'arrondissement maritime de Gravelines comprenant le service du port avec celui de l'organisation, de l'entretien et des manœuvres des ouvrages à la mer destinés aux desséchements et à l'hygiène du littoral.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'État y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à

flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879; la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque se trouve à peu près dans les mêmes conditions qu'en 1868. Mais le tirant d'eau réalisé dans les années antérieures ne s'est pas complètement maintenu pendant les derniers hivers; les fonds nécessaires n'ont pas été assurés en temps opportun pour conserver à la puissance des chasses la continuité nécessaire. — Quoi qu'il en soit l'utilisation effective du port s'est mesurée en 1869 par les chiffres de 170 tonneaux de jauge à l'entrée par mètre courant de quai, et par an et de 262 tonnes de marchandises manutentionnées annuellement tant à l'entrée qu'à la sortie par mètre courant de quai.

Les arrivages de guano, de fontes d'Écosse, de fers bruts ou travaillés, de machines et outils divers, de charbons anglais, bois du Nord etc. ont continué en 1869 à se produire avec une certaine abondance. — La compagnie Parisienne d'éclairage au gaz a opéré par Dunkerque, au moyen de vapeurs anglais, une partie de ses approvisionnements en charbons anglais de Newcastle et de Sunderland, en même temps que la Marine Nationale pour ses arsenaux et les colonies des charbons français sur des navires à voile français. — Le cabotage à vapeur s'est continué au moins dans les mêmes proportions que les années précédentes; les services qui fonctionnent ordinairement sont établis entre Dunkerque et Londres, Hull, Goole, Middlesbroo, Edimbourg, Glascow, Rotterdam, Saint-Pétersbourg, Le Hâvre, Brest, Bordeaux, etc.

Le mouvement général du port a donné en 1869 les résultats suivants: entrés et sortis 5,401 navires jaugeant 872,118 tonneaux et portant 668,000 tonnes de marchandises, dont 2,588 navires français et 2,813 navires étrangers chargés, les premiers de 201,000 et les seconds de 467,000 tonnes. — Il y a eu sur 1868, une diminution de 143 navires et de 5,000 tonnes de marchandises.

Dans ces nombres ne sont pas compris les mouvements d'entré et de sortie des bateaux de la navigation intérieure qui se sont produits comme suit: 6,745 bateaux d'une capacité totale de 696,803 tonneaux et ayant charge de 306,461 tonnes.

Le nombre des navires affectés à la pêche de la morue d'Islande a été, en 1869, de 124, d'un tonnage total de 134,556 tonneaux et montés par 2,107 hommes d'équipage. Ils ont recueilli 55,000 quintaux métriques de produits d'une valeur de 3,211,000 francs.

La pêche cotière a été représentée par 96 bateaux de 2,692 tonneaux de jauge et montés par 596 marins; cette pêche a produit 6,365q. évalués à 636,568 francs.

Treize navires, d'une capacité totale de 1,942 tonneaux ont été construits dans le port et lancés en 1869.

Sept navires ont été naufragés dans la même année ; les pertes matérielles qui en sont résultées sont évaluées à 1,135,000 francs. On a eu à déplorer la mort de sept des hommes qui composaient l'équipage de ces navires.

Le service de remorquage à vapeur établi par la chambre de Commerce en vertu de la loi du 18 juin 1859 produit toujours de bons résultats.

Les grands travaux entrepris en vertu du décret du 14 juillet 1861 pour l'agrandissement du port et le complètement de ses installations ont été continués en 1869 et 1870, au moyen des avances faites à l'État par la ville de Dunkerque. Ces travaux dont l'importance a été augmentée par des décisions ministérielles sont évalués à 20 millions. Sur cette somme les dépenses faites jusqu'en 1870 s'élevaient à 5 millions.

GRAVELINES.

Ce port, de troisième ordre, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, n'a pas de bassin à flot et se compose d'un petit port d'échouage situé à l'extrémité d'un chenal de 3,300 mètres de longueur. Son tirant-d'eau est de 5 mètres, en vives eaux, et de 4 mètres en mortes eaux.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1869 a été de 705 navires, dont 604 français et 101 étrangers, jaugeant ensemble 84,923 tonneaux et portant 49,000 tonnes de marchandises. C'est 4,000 tonnes de plus et 55 navires de moins qu'en 1868.

Le tonnage du port de Gravelines varie peu ; celui des marchandises est toujours d'un peu plus de la moitié du tonnage de jauge ; le lestage comble le reste de la capacité des navires en mouvement, soit sur ceux qui vont en Angleterre et reviennent vides soit sur les navires norwégiens ou anglais qui apportent des bois du Nord et des charbons et repartent sur lest. Si Gravelines est prochainement comme on en a l'espoir, relié par une voie ferrée au réseau du Nord et aux houillères du Pas-de-Calais, il est probable que ces circonstances défavorables éprouveront d'importantes modifications.

La pêche de la morue d'Islande a occupé, en 1869, 12 navires jaugeant ensemble 1,100 tonneaux ayant un équipage de 168 hommes. Le produit a été de 4,200 q. m. estimé 243,000 fr.

Les bateaux affectés à la pêche cotière ont été au nombre de 72, d'une capacité totale de 1,510 tonnes et montés par 721 marins. Ils ont recueilli une quantité de poisson de 16,574 quintaux valant 738,275 francs.

Neuf bateaux jaugeant ensemble 365 tonneaux ont été construits en 1869 à Gravelines.

Neuf navires ont été naufragés en vue du port. La perte a été de 132,400 francs, cinq des hommes qui composaient l'équipage de ces bâtiments ont malheureusement péri.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur français naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de dix, savoir :

Albert, de 160 chevaux et 500 tonneaux.
Nord, de 180 chevaux et 480 tonneaux.
Baltique, de 180 chevaux, et 500 tonneaux.
France, de 118 chevaux et 540 tonneaux, touchant à Bordeaux.
Newa, de 140 chevaux et 320 tonneaux.
Flandre, de 70 chevaux et 200 tonneaux, touchant au Hâvre.
Normandie, de 70 chevaux et 190 tonneaux, touchant au Hâvre.
Fulton, de 97 chevaux et 300 tonneaux, touchant à Bordeaux et au Hâvre.
Commerce, de 138 chevaux (service du remorquage).
Industrie, de 50 chevaux (service du remorquage).

BATEAUX A VAPEUR ÉTRANGERS AYANT AUSSI LEUR STATION A DUNKERQUE.

1° De Dunkerque à Londres par la Tamise, sir Robert Peel et lord John Russell ;

2° De Dunkerque à Hull, service régulier les mercredi et samedi ;

3° De Dunkerque à Leith-Edimbourg, steamers Marie Stuart et Paris ;

4° De Dunkerque à Goole, steamers Colletis, Londos, Deva et Killarmey ;

5° De Dunkerque à Newcastle, steamer Fusilier ;

6° De Dunkerque à Rotterdam, steamer Prince d'Orange, tous les samedis

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis St.-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de St.-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,230 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Cé canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2e et 3e sections des Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 métres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone

de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogne, les eaux de Moëres et d'une partie de la 3e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de St.-Omer et de Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueunr totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre, occupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de

navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haûte-Deûle.*—Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle.*— Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse St.-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée.* —Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix.*—Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Montagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut.*— L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,065 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 26,048 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de St.-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé.* —La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre canalisée.*—Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la frontière, est de 54,446 mètres.

N° 28. *Canal de jonction de la Sambre à l'Oise.* — Ce canal fait suite à la Sambre canalisée. Il a une longueur totale de 67,032 mètres, dont 13,202 dans le département.

***TABLEAU** du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département en* 1869.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	TONNAGE		
		Rapporté au parcours total	Kilométrique	Absolu.
Ligne de Paris en Belgique.			Tx	Tx
Sambre canalisée . . .	Concédé.	623,582	35,251,947	702,431
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise (entier)	Concédé.	589,029	41,372,607	695,150
Canal de Mons à Condé .	Expl. par l'Etat.	949,248	4,801,297	951,562
Escaut	id.	1,834,819	75,237,949	3,221,184
Canal de St-Quentin (entier)	id.	1,718,661	159,053,481	2,553,688
Autres lignes navigables du département.				
Canal de Dunker. à Furnes	Concédé.	67,789	723,788	68,789
Canal de Bergues. . . .	Expl. par l'Etat	96,088	768,623	98,401
Canal de Bourbourg. . .	id.	345,203	7,259,407	392,754
Canal de la Haute-Colme.	id.	146,946	3,674,319	193,045
Canal de la Basse-Colme.	id.	23,268	255,947	53,350
Canaux d'Hazebrouck. .	id.	19,963	479,153	53,078
Rivière de la Lys. . . .	id.	178,476	9,459,224	383,960
Canal de Roubaix. . . .	Concédé.	110,605	822,619	116,047
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat,	666,630	43,764,712	1,541,873
Scarpe supérieure . . .	id.	82,709	1,985,142	179,671
Scarpe moyenne	id.	709,833	4,968,839	807,855
Scarpe inférieure . . .	Concédé	277,178	9,978,423	428,751
Canal de la Sensée . . .	Expl. par l'Etat.	657,116	16,427,914	694,658

Situation du service de la navigation.

Les canaux et rivières navigables qui sillonnent le département sont généralement dans un état satisfaisant; ces voies de transport sont régulièrement alimentées et ont un tirant d'eau constant; le bon entretien des chemins de halage et le service régulier des écluses assurent presque partout une navigation facile. Il y a exception toutefois pour la Scarpe supérieure et la Lawe et pour l'Aa et le canal de Bourbourg; le défaut des premières consiste dans l'étendue exagérée des bassins et dans la hauteur insuffisante des ponts; pour les seconds, les inconvénients existants sont dus aux tirages qui se font à Gravelines et à Dunkerque pour le maintien du desséchement des marais de St.-Omer.

Le mouvement commercial a continué à progresser, en 1869, sur l'ensemble du réseau. Les relevés statistiques constatent pour cette année une augmentationt sur 1868 de 14,968,896 tonnes kilométriques dont 7,111,142 sur la ligne de Mons à Paris et 7,857,754 sur les autres lignes.

Les voies navigables qui ont pris la plus grande part à cet accroissement sont, pour la ligne de Paris, l'Escaut et le canal de St.-Quentin, et pour celles de l'intérieur, la Deûle, la Scarpe-Moyenne, le canal de Bourbourg et le canal de la Sensée. Par contre, la Sambre, le canal de jonction de la Sambre à l'Oise et le canal de Mons ont subi des diminutions sensibles. La Haute et Basse-Colme, le canal de Bergues, la Lawe et la Scarpe-Inférieure ont aussi éprouvé des pertes.

Les matières transportées sont principalement les houilles et cokes et les matériaux de construction, ils représentent environ 60 p. °/₀ du mouvement général; puis viennent les betteraves et engrais, les céréales, etc.

D'importants travaux d'amélioration sont entrepris sur plusieurs de nos grandes lignes. Ceux relatifs à l'achèvement du canal de Roubaix continuent à s'exécuter et on pourra, si les circonstances le permettent, les terminer à la fin de la campagne de 1871; en ce qui touche la reconstruction de l'écluse de Don et la rectification de la Deûle, les formalités administratives ont occasionné des retards mais les travaux ont été ensuite poursuivis; ceux concernant la rectification du canal d'Aire à La Bassée s'exécutent également; on espère qu'ils ne tarderont pas à être terminés sur le territoire du département.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Dessèchements, Irrigations, Drainage.

Dessèchements. — Les dessèchements terminés et à l'état d'entretien dans le département sont ceux ci-après :

		Superficie
Waeteringues de l'arrondissement de Dunkerque.	1re section.	9298
	2e —	10189
	3e —	8412
	4e — (y compris 8,750 hect. environ situés en Belgique)	10884
Les Moëres		2330
Prés Duhem, territoire d'Armentières		70
Vallée de la Scarpe, arrondissements de Douai et de Valenciennes		10793
Vallées de la Hayne et de l'Escaut		3697
Prairies de Château l'Abbaye et de Mortagne		120
Marais de Bruay et de l'Epaix		340
Prairies de Flines-lez-Mortagne		140
Vallée de la Naville		416
Vallée de la Vergne		113
Vallée de la Haute-Sambre, rive gauche		64
— — rive droite		723
Vallée de la Moyenne-Sambre		74
— Basse-Sambre		»
Marais de la Haute-Deûle		1730
Marais de Bourlain et de Trith		192
Total		59514

Les desséchements établis sont au nombre de quatorze ; ils comprennent une superficie de 59,514 hectares, abstraction faite de celui de la Basse-Sambre qui n'a pas encore fonctionné. Tous sauf celui-ci, sont terminés en y comprenant le desséchement des marais de Bourlain et de Trith dont les travaux s'achèvent.

Ces desséchements fonctionnent régulièrement et d'une manière convenable.

Les principaux sont ceux des Waeteringues, des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut, de la Haute-Sambre et de la Haute-Deûle.

Les Waeteringues sont dans une situation généralement bonne ; toutefois, la première et la quatrième section éprouvent des difficultés pour l'écoulement des eaux des parties basses de leurs territoires. Pour la première on espère que l'amélioration générale de la navigation du bassin de l'Aa fournira prochainement à l'association les moyens de réaliser la création de débouchés directs à la mer dans le chenal de Gravelines. Pour la quatrième, la solution des difficultés existantes dépendrait principalement de la consolidation de la digue du canal de Dunkerque à Furnes entre la frontière et le sas d'Houtem (Belgique). Par suite des instances de l'administration et des communications faites par la voie diplomatique, ce travail a été entrepris par l'adminstration belge et est probablement aujourd'hui terminé.

La situation est bonne pour les vallées de la Hayne et de l'Escaut. Elle est assez satisfaisante pour la vallée de la Scarpe, mais des travaux importants d'amélioration y sont nécessaires. L'association syndicale a présenté des projets pour la dérivation de la Rache et de la Traitoire dans la Scarpe. Ces projets sont en cours d'instruction,

Le desséchement des marais de la Deûle est à l'entretien depuis quatre ans. Les expertises finales pour la classification et l'estimation par classe des terrains desséchés ont éprouvé des retards, mais ces opérations sont terminées. Les rôles de plus-value ont été dressés et ont été homologués par la Commission spéciale.

Les curages de cours d'eau se font toujours avec soin chaque fois que le besoin en est signalé. Ceux effectués en 1869 ont été au nombre de 42 sur une étendue totale de 351,108 m. Des travaux de même nature sur une longueur de 19,000 m. ont été entrepris en 1870 sur la rivière de l'Ecaillon.

La superficie des terres drainées dans le département est d 39,757 h. 68 a.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Production pendant l'année 1869.

HOUILLES.

NOMS des mines.	Etendue de la surface concédée (hectar.)	NOMS des exploitants.	Nombre de puits			Ouvriers employés.	Machines		Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			D'extraction.	D'épuisement.	D'aérage		Nombre.	Force en chevaux.	
Mine d'Anzin . . .	11851	Compagnie d'Anzin. .	14	4	8	6830	25	1800	
— de Denain . . .	1344	Id	1	»	1	842	1	50	
— de Raismes. .	4819	Id . . .	3	1	2	1564	5	280	
— de St.-Saulve . .	2200	Id	1	»	1	906	2	190	16471623
— de Fresnes. . .	2073	Id	1	1	2	361	2	120	
— de Vieux-Condé.	3966	Id	4	1	2	797	5	268	
— d'Odomez . .	316	Id	1	»	»	»	1	12	
— d'Aniche. . . .	11850	Compagnie d'Aniche .	11	3	5	2568	23	1284	4184520
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy . .	7	»	»	1350	7	520	1671350
— de l'Escarpelle. .	4721	— de la Scarpe. .	3	1	»	831	11	295	1357419
— de Vicoigne . .	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	571	6	300	1105453
— d'Escaupont . .	110	— de Fresnes-midi.	2	1	1	324	4	172	402200
— d'Azincourt . .	3052	— d'Azincourt .	3	»	1	241	4	210	277010
— de Thivencelles .	981	— de Fresnes-Midi.	1	1	»	64	6	345	»
— de Bruille . . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Château-l'Ab .	916	— de Vicoigne . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Crespin . . .	2842	Libert et consorts. . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Hasnon . . .	1488	Comp d'Anzin et cons.	»	»	»	»	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	— de Marly . . .	»	»	»	»	»	»	»
— d'Annœullin . .	920	— de Don. . . .	»	»	»	»	»	»	»
— de Saint-Aybert.	455	— de Fresnes-Midi.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .	62389		56	15	23	16649	104	5847	25469575

Les concessions exploitées sont au nombre de 13; 8 autres ne le sont pas. Les premières possèdent 62 fosses dont 42 en exploitation et 20 en creusement ou en réserve. L'extraction moyenne par fosse a été de 606,419q. m. et par ouvrier du fond de 1,882q. Les ouvriers employés dans les mines ont été, en 1869, au nombre de 17,045 dont 13,574 ouvriers du fond et 3,471 ouvriers du jour. La somme totale des salaires a été de 13,548,377 fr., soit par ouvrier 795 fr.

L'exploitation des mines de houille dans le département a donné en 1869, un produit total supérieur de 1,141,440 quint. à celui de 1868. Cette augmentation appartient pour près de 600,000 quint. à la Compagnie d'Anzin et pour près de 400,000 à la Compagnie d'Aniche. Il y a eu d'ailleurs des augmentations dans toutes fes autres concessions exploitées excepté dans celles de Vicoigne et de Fresnes-Midi.

Le progrès que nous constatons a eu pour cause non l'ouverture de fosses nouvelles mais plus d'activité donnée à l'extraction à l'aide d'un plus grand nombre d'ouvriers.

De son côté, l'exploitation du bassin du Pas-de Calais a pris un remarquable développement ; son produit de 1869 présente une augmentation de 1,814,263 q. m. sur celui de 1868. L'accroissement dans le Nord de la France a donc été danscette campagne, de près de trois millions de quintaux métriques.

Mais par suite de l'abondance des produits les prix de vente ont éprouvé une baisse assez sensible dans le cours du premier semestre de 1869 ; ils se sont ensuite relevés et se sont maintenus pendant les premiers mois de 1870.

D'après les renseignements statistiques que nous avons sous les yeux, l'extraction ne donnait en 1860 qu'une quantité de 16 millions de quintaux ; elle s'est accrue successivement d'année en année pour arriver en 1869 à près de 25,500,000, c'est-à-dire à 60 p °/₀ de plus.

De grands progrès ont donc été accomplis pendant cette période de dix ans. Les Compagnies continuaient en 1870 leurs travaux pour l'ouverture de fosses nouvelles et l'augmentation de celles existantes. Mais les événements de la guerre ont paralysé leurs efforts et les ont contraintes de renoncer à toute amélioration nouvelle. Espérons que des temps meilleurs ne tarderont pas à succéder aux circonstances pénibles que nous traversons et qu'une ère de paix permettra bientôt de rendre au travail toute son activité.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, le 31 décembre 1869, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 953, dont :

Docteurs en médecine : 212 ; docteur en chirurgie, 1 ; officiers de santé, 269 ; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 155 ; sages-femmes reçues par le jury médical, 125 ; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 63 ; pharmaciens reçus par le jury médical, 128.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1869, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances en 1868.	NOMBRE DE vaccinations opérées avec succès.	NOMBRE DE sujets atteints de la variole.	NOMBRE DE sujets. morts de la variole.	NOMBRE DE sujets. Défigurés ou restés infirmes.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque. . . .	4317	3614	233	12	63	84
Hazebrouck. . . .	3582	2123	110	7	3	88
Lille.	20271	11081	174	20	13	60
Cambrai.	5843	4644	44	9	15	79
Avesnes.	4456	2856	»	»	»	51
Douai	3487	2700	8	2	4	80
Valenciennes . . .	5746	4441	1	1	»	77
TOTAUX.	47702	31859	595	51	98	66

Le nombre des vaccinations présente une augmentation de 631 sur celles de 1868. Cette différence en plus s'est produite dans les

arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Douai; Ceux de Lille, Avesnes et Valenciennes, au contraire. ont éprouvé des diminutions.

Les vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1869, pour la propagation de la vaccine, sont:

Dᵉ Desplanques, sage-femme à Tourcoing . .	650	vaccinations.
Dᵉ Piédanna-Mercier, id. à Lille	505	—
Dᵉ Lavabre-Duchâtel, id. à Lille	430	—
M. Faucon, doct. en médecine, à Dunkerque .	424	—
M. Villebois, officier de santé, à Renescure .	421	—
M. Demeunynck, doct. en méd., à Bourbourg.	396	—
Dᵉ Moulon, sage-femme, à Roubaix	395	—

Des indemnités ont été accordées aux médecins, chirurgiens, etc., pour le service des vaccinations en 1869. M. le Préfet a, en outre, accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine.

SAGES-FEMMES.

Le département entretient quatre bourses à l'école d'accouchement de Paris; les élèves qui sortent de cette école avec le titre de capacité s'établissent d'une manière utile dans les campagnes et même dans les villes. Un traitement de 1,500 fr. est en outre inscrit au budget départemental pour le traitement du professeur du cours d'accouchement à l'école préparatoire de médecine de Lille.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1869.

La population de ces établissements était, au 1ᵉʳ janvier 1869, de 1,915 individus dont 1,168 hommes et 747 femmes. Il en est entré pendant l'année, 391. Il en est sorti 205, il en est décédé 200. Il y restait, au 31 décembre 1869, 1,901 malades, dont 1,129 hommes et 780 femmes.

Ce chiffre de 1,901 est réparti entre les asiles, comme suit: Armentières (hommes), 545; Lommelet (hommes), 576; Bailleul (femmes), 780.

Les causes de l'aliénation des 2,306 personnes qui ont séjounré dans ces établissements sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 89 ; idiotisme, 279 ; irritabilité excessive, 54 ; excès de travail, 60, dénuement, misère, 172 ; onanisme, 55 ; maladies de la peau, 8 ; coups, blessures, 17 ; maladies syphilitiques, 1 ; hydrocéphale, 0 ; épilepsie, convulsions, 178 ; fièvres, phthysie, maladie du cœur, 61, excès alcooliques, 201.

Causes morales. — Chagrins, 133, amour et jalousie, 92 ; orgueil, 29 ; événements politiques, 4 ; ambition, 24 ; sentiments religieux poussés à l'excès, 78 ; causes inconnues, 641 ; hérédité, 130.

Ces 2,306 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques, juristes, médecins, chirurgiens, etc., professeurs, hommes de lettres, instituteurs, employés, 102 ; rentiers, propriétaires, 182 ; artistes, 20 ; militaires et marins, 33 ; négociants, commerçants, 79 ; marchands en détail, 158.

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 68 ; en fer, 34 ; en or et argent, 10 ; en autres métaux, 13 ; en filature et tissage, 254 ; en bâtiments, 30 ; en cuirs et peaux, 31 ; en teinture, 7 ; en objets d'habillements, 106 ; en comestibles, boissons et objets de bouche, 54. — Gens occupés de travaux agricoles, 307 ; domestiques, journaliers, 266 ; gens de peine, 98 ; sans profession, 238, professions inconnues, 219.

Ces mêmes aliénés appartenaient aux départements suivants :

Nord, 1368 ; Pas-de-Calais, 398 ; Seine, 224 ; Somme, 199 ; Aisne, 25 ; divers autres départements, 46 ; pays étrangers, 41 ; inconnus, 5.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations qui suivent :

Les sorties par guérison, etc., dont le chiffre a été de 205, se répartissent ainsi : Armentières, 99 ; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 14 p. %; Bailleul, 62 ou 7 p. %, Lommelet, 44 ou 6,3 p. %.

Les 205 décès se divisent comme suit : Armentières, 73 ou 10,2 p. %; Lommelet, 78 ou 8,8 p. %; Bailleul, 49 ou 7 p. %.

ÉPIDÉMIES (1).

Aucune grande épidémie comme celle du choléra en 1866 n'a régné dans le Nord pendant l'année 1869, mais des épidémies circonscrites et généralement peu meurtrières se sont montrées sur plusieurs points du département. La plus commune de ces maladies a été la variole qui, dans quelques communes et au chef-lieu en particulier, a pris une assez notable gravité et a tourmenté plus ou moins cruellement les populations. Sur le second plan, nous pouvons placer la fièvre typhoïde et la rougeole, qui ont régné simultanément dans la commune de Solesmes et y ont causé quelques ravages.

Fièvre typhoïde. — L'épidémie de fièvre typhoïde observée à Solesmes a duré dix-huit mois. Commencée en avril 1868, elle s'est terminée à la fin du mois d'août 1869. Elle a présenté la forme du typhus exanthématique avec un ensemble symptomatique tellement grave (adynamie-rétention d'urine) que la mort survenait souvent en quelques jours. — Les malades les plus gravement atteints étaient d'abord couverts d'un exanthème rubéolique, déliraient, puis se cyanosaient sur tout le corps et mouraient. La putréfaction s'emparait très-rapidement de leur cadavre.—La contagion est invoquée comme cause première de l'épidémie; c'est par la contagion également qu'elle s'est développée à Forest et à Viesly, où elle fut importée par des personnes qui avaient soigné des malades à Solesmes. Le médecin des épidémies de l'arrondissement n'indique pas la part, secondaire il est vrai, que l'insalubrité des habitations a pu prendre dans le développement et l'extension de la maladie.— Quoi qu'il en soit, le nombre des personnes atteintes à Solesmes fut de 220, dont 40 succombèrent. C'est la classe pauvre qui a payé le plus lourd tribut à l'épidémie, et la statistique établit aussi que l'enfance a peu souffert, et que la fièvre a atteint plus particulièrement la jeunesse et l'âge adulte. — Dans l'arrondissement de Douai, le médecin des épidémies a été envoyé à Somain pour constater l'existence de quelques cas de fièvre typhoïde attribués au voisinage du cours d'eau du Marecaux, dont l'insalubrité est notoire et a suscité de nombreuses réclamations; toutefois, la maladie n'y a pas pris ultérieurement le caractère franchement épidémique.

Rougeole. — La rougeole a débuté à Solesmes vers la fin d'octobre 1869 et s'est terminée à la fin de janvier 1870. Elle a pris dans cette commune une assez grande extension, puisque 350 à 400 enfants ont été atteints; il y a eu 32 décès causés par une broncho-pneumonie qui venait compliquer l'affection rubéolique et se trouvait favorisée dans son développement par le froid intense qui régna pendant les deux derniers mois de l'année.

(1) Extrait d'un rapport de M. Pilat, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille, au Conseil central d'hygiène et de salubrité du département.

Variole. — La variole s'est montrée dans un grand nombre de communes du département et a revêtu, dans quelques-unes, un caractère épidémique assez grave pour attirer l'attention de l'autorité administrative. A Lille, en particulier, une épidémie de variole, commencée en juillet 1868 s'est terminée seulement vers la fin de juin 1869, après avoir fait 283 victimes tant dans la ville que dans les hôpitaux. Ce chiffre, qui établit un sévère enseignement pour les populations, surtout des grandes villes, où l'encombrement plus grand que dans les campagnes favorise les moyens de transmission et leur donne une activité plus grande, devrait les porter vers les moyens de préservation qui sont encore fort négligés de nos jours. Nous avons pu nous convaincre, en effet, que dans cette dernière épidémie comme dans celle de 1865, ce sont les individus non vaccinés qui ont été les premières victimes du fléau et ont contribué à propager la maladie. — La variole de 1868 s'est présentée sous les formes les plus diverses, depuis la variole confluente, grave et hémorrhagique jusqu'à la varioloïde la plus discrète. Elle a surtout atteint les enfants au-dessous de quatre ans, parmi lesquels elle a fait un grand nombre de victimes. Plusieurs malades, tant en ville que dans les hôpitaux, ont présenté des complications du côté des voies respiratoires. L'épidémie, qui avait paru s'amender sensiblement vers la fin de l'automne de 1868, a présenté une recrudescence marquée dans les premiers mois de 1869 sous l'influence du froid et de l'humidité; aussi la mortalité, dans les six premiers mois de cette année, a-t-elle été aussi forte que celle de l'année précédente. Suivant nous, ce n'est point à une dégénérescence du virus-vaccin qu'il faut attribuer le retour fréquent des épidémies de variole dans nos contrées, mais bien à une organisation incomplète du service de la vaccine, qui ne permet pas toujours de contrôler le résultat des vaccinations opérées chez les enfants et de faire profiter tous les habitants des bienfaits de la revaccination. Or, le premier soin de l'hygiéniste devant nécessairement tendre à prévenir le développement des épidémies, nous pensons que le moyen le plus efficace pour éteindre la variole épidémique à son origine ou prévenir son invasion dans une contrée, c'est de vacciner sans relâche les enfants qui n'ont pas encore subi l'inoculation et de revacciner le plus possible les adolescents et les adultes, en ayant soin de renouveler le virus-vaccin très-fréquemment en le prenant à sa source originelle. — Dans l'arrondissement de Dunkerque, M. Lemaire, médecin des épidemies, signale aussi en quelques mots l'existence de la variole dans les communes de Bourbourg, de Brouckerque, de Loberghe, de Millam et de Bergues. Pendant les deux mois qu'elle a duré, la maladie a fait 8 victimes, dont 7 n'avaient pas été vaccinées, sur environ 220 personnes atteintes. Ce résultat si satisfaisant s'ex-

plique par la bénignité de la maladie qui s'est présentée chez la plupart des sujets sous la forme de varioloïde ou de variole très-discrète ; ici encore, l'épidémie s'est développée par contagion. — Dans l'arrondissement de Cambrai, la commune d'Avesnes-lez-Aubert a eu 568 personnes atteintes de variole, sur lesquelles 32 sont mortes ; ici encore, c'est l'enfance qui, comme c'est la règle, a payé le plus fort tribut à l'épidémie qui s'est propagée par contagion et a sévi plus particulièrement sur la classe pauvre. L'encombrement des habitations et l'indifférence de beaucôup de parents pour la pratique de la vaccine, expliquent suffisamment les proportions qu'a prises la maladie qui, au commencement de 1870, n'était pas encore terminée. — Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, la commune de Renescure, qui compte 1889 habitants, a aussi été visitée par la variole, qui a bientôt pris le caractère épidémique. Dans d'autres villages voisins, elle n'a été observée qu'à l'état sporadique. C'est le 15 février, à la suite de changements brusques de température que, suivant le rapport de M. Prévost fils, elle a fait son apparition au milieu d'affections catharrales et rhumatismales et aussi de fièvres intermitrentes qui y règnent endémiquement. — Parmi les 68 personnes qui ont été atteintes, 62 ont présenté une variole confluente, dont 3 avec les caractères de la variole hémorrhagique et 6 une varioloïde discrète. Là encore, comme dans les épidémies précédentes, la maladie peut être attribuée au manque de vaccination, puisque 62 varioleux n'avaient point de traces de vaccination antérieure. Elle fut importée dans cette commune par un domestique qui habitait Arques, où régnait la variole depuis un certain temps ; il entra dans sa famille avec le germe de l'affection qu'il transmit à ses frères et sœurs, au nombre de sept. A partir de ce moment, on vit l'éruption variolique faire des progrès rapides et atteindre son maximum vers le 22 mars ; toutefois, grâce aux vaccinations et revaccinations nombreuses qui furent aussitôt pratiquées, l'épidémie entra rapidement dans sa période de décroissance et se termina vers le 15 mai ; cependant, elle a continué sa marche envahissante dans les communes voisines de Cassel. Nous n'avons point de renseignements sur les particularités qu'elle y a présentées et le nombre de victimes qu'elle y a faites, le rapport du médecin des épidémies étant muet à ce sujet.

Voilà le résumé succinct des épidémies qui se sont montrées dans le département du Nord dans le cours de l'année 1869. Une seule paraît y avoir été sérieuse, c'est celle de la variole. Puissent les ravages qu'elle y a faits servir de leçon aux populations et les engager, pour l'avenir, à recourir, en temps opportun, aux moyens de préservation que la science possède pour les mettre à l'abri d'un pareil fléau.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

L'état des cours d'eau a laissé sensiblement à désirer à la fin de l'été de 1869. La cause en a été principalement attribuée à deux circonstances de force majeure : le chômage des canaux d'abord, d'autre part la sécheresse et surtout la haute température de septembre qui a coïncidé avec la reprise des travaux des industries agricoles. Les pluies abondantes de l'automne sont venues remédier à cette situation, et malgré l'influence du déversement des résidus industriels des cours d'eau, les principales voies d'écoulement, sauf sur quelques points, n'ont présenté aucune altération de nature à compromettre la salubrité.

Les cours d'eau principaux où l'insalubrité s'est exceptionnellement maintenue sont le canal d'Aire à La Bassée, la Solre bief amont, l'Helpe Mineure, la Deûle, du Pont-à-Fourchon à La Lys, le canal de Roubaix, versant de la Deûle, la Marque, la Sambre, d'Hautmont à l'aval de Maubeuge. Ces regrettables exceptions sont dues à l'insuffisance des mesures prises par les établissements industriels pour la désinfection de leurs résidus.

Le rouissage du lin dans La Lys qui a donné lieu pendant quelques années à de si vives et si justes plaintes, présente aujourd'hui beaucoup moins d'inconvénients par l'effet des chasses périodiques qui se font en France et en Belgique, pendant la saison où s'opère ce travail.

Les verreries se multiplient dans le département et sont établies dans de bonnes conditions.

Les précautions recommandées dans les fabriques de céruse, au point de vue de la santé des ouvriers, sont généralement observées ; néanmoins, la colique saturnine fait encore beaucoup de victimes. Les nouveaux établissements de ce genre sont construits dans de meilleures conditions hygiéniques que les précédents, et l'on y prend également plus de mesures pour prévenir les accidents.

ÉPIZOOTIES (1).

Les tableaux des épizooties qui ont régné dans le département semblent être stéréotypés. Tous signalent invariablement les mêmes maladies se reproduisant chaque année. Elles consistent, pour l'espèce chevaline, dans la morve à ses différents types aigus ou chroniques ; la pleuropneumonie exsudative et la fièvre aphteuse dans l'espèce bovine, la dernière de ces affections s'attaquant également aux espèces ovine et porcine et un cas de rage dans l'espèce canine, non constaté administrativement, signalé dans le rapport de Douai, constituent le contingent des affections qui ont régné pendant

(1) Extrait d'un rapport de M. Pommeret, vétérinaire départemental.

l'année 1869. — Ces principales affections se présentent constamment dans les mêmes conditions. La morve, par exemple, à ses différentes périodes, se fait plus particulièrement remarquer dans les grandes agglomérations où les animaux resserrés, tassés, ne respirent qu'un cube d'air insuffisant imprégné d'émanations méphitiques et chez lesquels l'excès des travaux et le défaut d'une nourriture suffisamment réparatrice épuisent l'économie. — Outre les causes signalées comme donnant lieu au développement de la morve, la contagion est sans contredit la voie la plus considérable de transmission et, sous ce rapport, il est à regretter que la surveillance des autorités locales, se relâchant de plus en plus, devienne la cause la plus fréquente de la propagation de cette désastreuse maladie qui a le triste privilége de se communiquer à l'espèce humaine et d'y être fatalement mortelle. Nous avons encore un récent malheur de ce genre à enregistrer: un jeune homme fort et vigoureux de la commune d'Halluin, est mort des suites de la morve qu'il avait contractée en donnant des soins à un cheval qu'il conduisait et qui était atteint de cette affection. — La pleuropneumonie bovine ne cesse pas non plus. Toujours variable dans ses évolutions capricieuses, abandonnant certaines étables, certaines localités pour sévir ailleurs. Elle fait encore partout de nombreuses victimes et, bien que l'inoculation soit généralement pratiquée, l'immunité est loin d'être obtenue par l'emploi de ce moyen auquel nous conseillons toujours de se rattacher. Nous rappellerons, à cette occasion, que nous avons fait connaître des faits bien constatés d'animaux qui ont été atteints de l'affection après avoir subi l'inoculation dont les caractères inflammatoires, le développement des tumeurs à la base de la queue et l'amputation de l'extrémité caudale indiquaient suffisamment que les effets de l'inoculation avaient été largement produits. — La contagion étant encore ici le principal agent de transmission de la maladie par les voies commerciales de transport et le contact des marchés, nous insistons de nouveau et avec une persévérance convaincue pour solliciter l'admission de la pleuropneumonie dans la nomenclature des maladies redhibitoires. Le moment nous semble d'ailleurs opportun. La révision de la loi du 20 mai 1838 dont on s'occupe en ce moment et la confection du code rural promis et depuis si longtemps attendu, sont des occasions que nous ne devons pas laisser échapper pour renouveler une proposition d'un haut intérêt et vivement réclamée par les populations rurales et l'intérêt public.— L'affection aphteuse, généralement désignée sous le nom de *cocotte*, a sévi avec violence dans tout le département. Cette maladie que l'on considère généralement comme ayant peu de gravité, a cependant fait éprouver cette année des pertes considérables dans presque toutes les étables. Cette affection est sans doute ordinairement bénigne et n'entraîne que bien rarement la

perte des sujets qui en sont atteints, mais le dérangement qu'elle occasionne dans l'étable, la perte du lait pendant un certain temps, l'amaigrissement considérable des animaux à l'engrais, surtout lorsque l'affection s'attaque aux parties ongulées des extrémités où elle occasionne parfois de notables désordres, sont autant de complications ruineuses pour les exploitations qui les subissent. — La contagion transmet cette maladie non seulement par contact immédiat, mais encore par virus volatil et par tous les objets se trouvant sous le vent et sur le passage des animaux. Aucune maladie, pensons-nous, ne se communique avec une égale rapidité : les traces que laissent sur leur passage les troupeaux infectés, les wagons qui ont transporté les animaux atteints, les gens de service qui vont d'une étable contenant des malades à celles qui n'en sont point encore contaminées sont autant d'agents qui la transmettent inariablement avec une effrayante rapidité. Nous pourrions citer de nombreux exemples de cette facile transmission et des désordres qui en sont souvent la conséquence, mais nous nous contentons de relater le suivant : M. Masquelier, de notre ville, dont le chef de la famille a formé un vaste et remarquable établissement agricole et industriel à Châteauroux, lauréat de la prime d'honneur, il y a quelques années, désirant introduire nos bonnes vaches flamandes dans sa laiterie, une demande de ces animaux fut faite à Lille au moment où la cocotte sévissait avec fureur. On s'abstint, à cette époque, d'exécuter la commande dans la crainte d'introduire la maladie dans les étables de Châteauroux où elle n'existait pas et ce ne fut que plus tard, vers le mois de novembre, alors que l'affection semblait être à son déclin qu'on expédia un wagon de vaches flamandes en état de gestation et prises dans les localités où la maladie n'avait point encore paru. Il n'est donc pas supposable que ces animaux étaient sous l'influence de l'incubation aphteuse qui n'est d'ailleurs jamais que d'une durée très-éphémère. Eh bien, cependant, quelques jours après leur arrivée, la maladie s'est déclarée sur les nouveaux hôtes d'abord et, bien que par précaution on les eût isolés, les autres animaux de l'exploitation ont payé leur lourd tribut et des pertes assez considérables en lait, en viande et en mortalité ont été subies par suite de l'introduction d'un convoi d'animaux qui a bien certainement contracté la maladie dans le wagon de transport de Seclin à Châteauroux. — Il y aurait donc certaines précautions à prendre dans les étables, les wagons, où l'on devrait opérer des lavages, répandre de la chaux stratifiée avec de la terre, de menues pailles, moyen simple et couronné d'un grand succès de préservation. Il est vrai que l'affection revêt souvent un caractère épidémique et que, dans ce cas elle se transmet malgré et contre toutes les barrières opposées à son passage ; mais dans tout état de choses, le moyen proposé étant de facile application, nous engageons à y avoir recours.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Les classes de 1869 et 1870 ont été, à raison des événements de guerre, levées en 1870.

Le nombre des jeunes gens inscrits aux listes de tirage a été comme suit :

	1869.	1870.
Arrondissement de Dunkerque	985	906
— d'Hazebrouck	872	874
— de Lille.	3,163	3,285
— de Cambrai..	1,688	1,844
— d'Avesnes	1,157	1,209
— de Douai..	1,037	1,042
— de Valenciennes.. . .	1,656	1,619
Totaux. . .	10,528	10,776

Ces nombres indiquent une augmentation de 596 pour 1869, et de 844 pour 1870 sur la classe de 1868. Tous les arrondissements, celui de Lille surtout, ont pris part à cette augmentation, sauf celui d'Avesnes, dans lequel une certaine diminution s'est produite.

Ont été exemptés:

	1869.	1870.
Pour infirmités	2,085	2,224
Pour défaut de taille.	113	291
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	993	1,536
Total..	3,191	4,051

Jeunes gens désignés pour former le contingent :

	1869.	1870.
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée, de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850 et de la loi du 4 juin 1864.	305	915
Déclarés bons pour le service . . . . . (1)	2,525	5,680
Qui ne se sont présentés ni fait représenter.	65	130
Nombres égaux aux contingents. .	2,895	6,725

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits des contingents se divisent de la manière suivante :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.	204	727
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc.	46	88
Elèves de l'école polytechnique	1	2
Instituteurs adjoints des écoles publiques et élèves des écoles normales primaires . .	30	47
Membres ou novices des Associations rereligieuses vouées à l'enseignement. . . .	11	11
Elèves des grands séminaires	13	40
Totaux.	305	915

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage ont été classés ainsi :

Ne sachant ni lire ni écrire	2,020	2,135
Sachant lire seulement.	96	104
Sachant lire et écrire	8,267	8,367
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	145	170
Totaux	10,528	10,776

Le nombre des inscrits ayant reçu au moins l'instruction primaire est d'environ 80 p. 100.

(1) Les jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été statué par le Conseil de révision en raison de l'élévation de leurs numéros, ont été ultérieurement révisés et levés pour la garde nationale mobile.

GARDE NATIONALE.

GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE.

La garde nationale a été réorganisée dans le département en vertu de la loi du 13 juin 1851.

Nous avons indiqué dans la première partie de ce recueil les légions et bataillons qui ont été formés ainsi que les noms des officiers supérieurs qui les commandent. Les chiffres ci-après feront connaître l'effectif par cantons de la garde nationale sédentaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues	1,543	10,983.
Bourbourg	1,585	
Dunkerque-Est	3,097	
Dunkerque-Ouest	714	
Gravelines	1,006	
Hondschoote	1,361	
Wormhoudt	1,677	

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul-Nord-Est	2,640	11,422.
Bailleul-Sud-Est	693	
Cassel	1,615	
Hazebrouck-Nord	1,863	
Hazebrouck-Sud	919	
Merville	2,087	
Steenvoorde	1,625	

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières	2,003
Cysoing	1,436
Haubourdin	1,519
La Bassée	1,784
Lannoy	1,513
Lille-Centre	13,810
Lille-Nord-Est	306
Lille-Sud-Est	343
Lille-Sud-Ouest	»
Lille-Ouest	450
Pont-à-Marcq	1,035
Quesnoy-sur-Deûle	1,070
	25,269

	25,269	
Roubaix-Est	1,208	
Roubaix-Ouest	315	31,513
Seclin	1,364	
Tourcoing-Nord	2,311	
Tourcoing-Sud	1,046	

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai-Est	3,286	
Cambrai-Ouest	1,610	
Carnières	2,193	
Clary	3,653	19,515
Le Câteau	2,896	
Marcoing	3,174	
Solesmes	2,703	

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes-Nord et Sud	4,127	
Bavai	2,216	
Berlaimont	1,615	
Landrecies	3,327	
Maubeuge	3,103	23,180
Le Quesnoy-Est et Ouest	3,800	
Solre-le-Château	1,493	
Trélon	2,499	

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Arleux	1,734	
Douai-Nord	2,756	
Douai-Sud	2,417	
Douai-Ouest	2,637	14,383
Marchiennes	2,560	
Orchies	2,279	

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Ville de Saint-Amand	920	
Saint-Amand (rive gauche)	1,676	
Saint-Amand (rive droite)	2,313	
Condé	3,106	
Bouchain	5,840	
Ville de Valenciennes	2,009	23,392
Idem comp. d'artillerie	323	
Valenciennes-Nord	2,433	
Valenciennes-Est	2,188	
Valenciennes-Sud	2,584	
Total		134,408

GARDE NATIONALE MOBILE.

Nous croyons devoir reproduire ici les chiffres de l'effectif de la garde nationale mobile des classes de 1864 à 1868 inclusivement tel qu'il a été arrêté par les conseils de révision :

Arrondissement	de Dunkerque	1,501
—	d'Hazebrouck	1,915
—	de Lille.	6,293
—	de Cambrai	3,455
—	d'Avesnes	2,663
—	de Douai.	1,971
—	de Valenciennes	3,391
	Total	21,189

GARDE NATIONALE MOBILISÉE.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

1re *Légion.*

1er bataillon.	— Lille-Centre, Lille-Ouest et communes rurales. — Effectif	852
2e bataillon.	— Lille Nord-Est et communes rurales. . .	656
3e —	Lille-Sud-Est id. . .	801
4e —	Lille Id. . .	1,169
	Total pour la légion. . . .	3,787

2e *Légion.*

1er bataillon.	— Cantons de Roubaix-Est et Roubaix-Ouest. — Effectif	1,167
2e bataillon.	— Canton de Tourcoing-Nord.	733
3e —	Canton de Tourcoing-Sud.	810
4e —	Canton de Lannoy.	647
5e —	Canton de Quesnoy-sur-Deûle.	526
	Total pour la légion. . .	3,883

3e *Légion.*

1er bataillon.	— Canton d'Armentières. — Effectif. .	562
2e —	Canton d'Haubourdin.	620
3e —	Canton de La Bassée.	497
4e —	Canton de Pont-à-Marcq.	567
5e —	Canton de Seclin	723
6e —	Canton de Cysoing.	602
	Total pour la légion. . .	3,571

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

4e Légion.

1er bataillon. — Cantons d'Avesnes-Nord, d'Avesnes-Sud, de Berlaimont et de Landrecies. — Effectif. . . . 867
2e bataillon. — Cantons de Trélon et de Solre-le-Château 717
3e — Cantons de Maubeuge et de Bavai (partie) 674
4e — Cantons de Quesnoy-Est et Ouest et de Bavai (partie). 807

Total pour la légion. . . 3,065

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

5e Légion.

1er bataillon. — Cantons de Cambrai-Est et de Cambrai-Ouest. — Effectif. 900
2e bataillon. — Canton de Carnières. 613
3e — Canton de Clary. 837
4e — Canton du Câteau. 698
5e — Canton de Marcoing. 481
6e — Canton de Solesmes 638

Total pour la légion. . . 4,167

ARRONDISSEMENT DE DOUAI,

6e Légion.

1er bataillon. — Ville de Douai et communes rurales de Douai-Ouest. — Effectif. 988
2e bataillon. — Cantons de Marchiennes et d'Orchies. 1,095
3e — Cantons d'Arleux, de Douai-Nord et de Douai-Sud. 895

Total pour la légion. . . 2,978

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

7e Légion.

1er bataillon. — Cantons de Bergues et d'Hondschoote — Effectif. 583
2e bataillon. — Cantons de Bourbourg et de Gravelines. 464
3e — Canton de Dunkerque-Est. 412
4e — Canton de Dunkerque-Ouest. . . . 437
5e — Canton de Wormhoudt. 428

Total pour la légion. . . 2,321

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

8e Légion.

1er bataillon. —	Canton de Bailleul-Nord-E. — Effectif.	400
2e —	Canton de Bailleul-Sud-Ouest. . . .	415
3e —	Canton de Cassel	437
4e —	Canton d'Hazebrouck-Nord	382
5e —	Canton d'Hazebrouck-Sud.	350
6e —	Canton de Merville.	650
7e —	Canton de Steenvoorde.	428
	Total pour la légion. . .	3,062

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

9e Légion.

1er bataillon. —	Canton de Bouchain. — Effectif. . .	778
2e —	Canton de Condé	559
3e —	Canton de St.-Amand (rive droite). .	716
4e —	Canton de St.-Amand (rive gauche). .	551
5e —	Canton de Valenciennes-Est. . . .	615
6e —	Canton de Valenciennes-Nord . . .	670
7e —	Canton de Valenciennes-Sud . . .	505
	Total pour la légion. . .	4,394

RÉCAPITULATION.

1re	Légion. —	Effectif. . . .	3,787
2e	—	—	3,883
3e	—	—	3,571
4e	—	—	3,065
5e	—	—	4,167
6e	—	—	2,978
7e	—	—	2,321
8e	—	—	3,062
9e	—	—	4,394
		Total.	31,228

Résumé des Gardes nationales du département.

Sédentaire.	134,408
Mobile.	21,189
Mobilisée	31,228
Total.	186,825

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Les corps des sapeurs-pompiers sont nombreux dans le département. Nous indiquons ci-après l'état de leur effectif.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes pourvues de pompes.	Nombre de pompes possédées par les communes	Effectif des sapeurs-pompiers.
Dunkerque.	14	36	647
Hazebrouck	18	35	914
Lille	90	179	4404
Cambrai.	47	63	1819
Avesnes	52	72	1903
Douai	39	56	1617
Valenciennes.	63	92	2593
Totaux.	323	533	13897

Lille compte un bataillon composé de six compagnies d'un effectif total de 509 hommes.

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sûreté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison correctionnelle y a été installée.

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 décembre 1870, de 945, savoir :

Criminels	165
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement .	780
Total.	945

La plupart de ces condamnés sont employés à divers travaux.

Les détenus provenaient des départements ci-après : Nord, 360; Pas-de-Calais, 134 ; Aisne, 135; Somme, 158; Oise, 110; Seine, 26; Marne, 4; Ardennes, 1; Seine-Inférieure, 9; Seine-et-Marne, 1; Gironde, 1; Ille-et-Vilaine, 1; Meuse, 1; Rhône, 1; Cher, 1; Eure-et-Loir, 1; Algérie, 1.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Colonie agricole de St.-Bernard, à Sequedin, annexe de la maison centrale.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 336 au 31 décembre 1870, dont:

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci . .	1
Idem, à plus de deux ans	4
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal.	329
Détenus par correction paternelle	2
Total. . .	336

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la colonie.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	50	»	50

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 *décembre* 1870.

DUNKERQUE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	2	1	39
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	3	»	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous.	26	5	
Jeunes détenus.	1	1	

HAZEBROUCK.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	2	1	27
Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement	2	»	
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement. . .	16	6	

LILLE.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	49	7	300
Condamné à plus d'un an. . . .	5	1	
Condamnés à moins d'un an. . .	163	60	
Id. en appel	»	1	
Jeunes détenus	13	1	

CAMBRAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés.	47	2	90
Condamnés à plus d'un an.	3	»	
Condamnés à moins d'un an. . . .	28	6	
Jeunes détenus	3	1	

AVESNES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	15	»	62
Condamnés en appel	40	5	
Jeunes détenus	2	»	

DOUAI.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Prévenus ou accusés	19	1	132
Condamnés à un an et au-dessous. .	80	11	
Condamné à plus d'un an.	»	1	
Condamnés aux travaux forcés . .	5	»	
Condamnés en appel	5	»	
Jeunes détenus.	10	»	

VALENCIENNES

Prévenus ou accusés	12	2	61
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	34	9	
Condamnés à plus d'un an	3	1	
Total			711

Récapitulation.

Maison centrale	945
Établissements d'éducation correctionnelle.	336
Maison correctionnelle départementale	50
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté	711
Total de la population des prisons. . . .	2,042

Société de patronage des jeunes libérés.

Cette Société se distingue par un zèle de plus en plus louable. Pour rendre son action plus efficace, elle a voulu s'occuper des enfants confiés à son patronage non-seulement à l'époque de leur libération, mais même dès le début de leur séjour à la Colonie agricole de Saint-Bernard. Pour les former aux habitudes du travail et développer d'une manière plus efficace leur moralité, elle a institué, dans cet établissement, des récompenses graduées en argent et médailles d'argent et de bronze, et livrets de caisse d'épargne à distribuer à ceux qui se distinguent par leur travail et leur bonne conduite. A leur sortie, et suivant les indications recueillies sur chacun en particulier, l'argent et les livrets gagnés leur sont remis en totalité ou par parties par M. le Directeur de la Colonie.

Comité central de Lille.

Mg. l'Archevêque de Cambrai (O ✻), *président ;* MM. Reynart, Ed. (O ✻), propriétaire, *vice-président;* Derbigny, conseiller de préfecture, *secrétaire ;* Druez, ✻, chef de division à la Préfecture, *trésorier ;* le premier président de la Cour d'appel de Douai, le Procureur général près la même cour, le Préfet du département, le Président du tribunal civil de Lille, le Procureur de la République près le même tribunal, le Maire de Lille, le Président du Comice agricole, l'abbé Lemahieu, chanoine honoraire, le comte d'Hespel, maire de Wavrin, Desrousseaux, L., ✻, ancien conseiller général ; Desmoutiers, ✻, cultivateur, idem, à Mons-en-Pévèle ; Beaucarne-Leroux, ✻, cultivateur et maire à Croix ; Messéan, cultivateur et maire à Bois-Grenier, Fauvarque, cultivateur et adjoint au maire, à Quesnoy-sur-Deûle ; L'Orza, directeur de la colonie agricole de Saint-Bernard; Renard (O ✻), ancien directeur des contributions directes ; Aug. Scrive, propriétaire à Lille.

Dépôt de mendicité.

Un décret du 15 juin 1867 dispose que le dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon (Aisne), recevra les mendiants du département du Nord.

Par arrêté du 4 juillet, même année, approuvé, le 16, par M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet a rendu cette mesure exécutoire à dater du 1er août suivant.

La mendicité est, en conséquence, interdite dans toute l'étendue du département.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.

Toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires, pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Ces impositions ont eu pour objet en 1869.

1° Le traitement des gardes champêtres ;
2° Le service des dépenses municipales ordinaires ;
3° Le service ordinaire du culte paroissial ;
4° Le service ordinaire de l'instruction publique ;
5° Le service des chemins vicinaux ;
6° Des travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1869.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	49,841
Bourbourg-Ville	13,443
Bourbourg-Campagne	7,659
Coudekerque-Branche	2,416
Dunkerque	336,405
Gravelines	36,931
Hondschoote	13,997

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	81,909
Cassel	21,700
Estaires	38,034
Hazebrouck	96,096
La Gorgue	9.059
Merville	37,374
Morbecque	9,650
Steenvoorde	13,094
Vieux-Berquin	7,762

Arrondissement de Lille.

Annœullin	11,458
Armentières	236,375
La Bassée	9,263
Chapelle-d'Armentières	7,946
Comines	19.418
Halluin	15,966
Haubourdin	19,712
La Madelèine	22,315
Loos	15,894
Lannoy	11,308
Lille	1,997,471
Roncq	11,322
Quesnoy-sur-Deûle	12,641
Roubaix	845,077
Seclin	16,521
Tourcoing	466,451

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	239,845
Le Câteau	48,791
Solesmes	36,845

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	29,795
Bavai	8,435
Fourmies	19,003
Hautmont	16,904
Landrecies	17,973
Maubeuge	92.094
Le Quesnoy	19,734
Solre-le-Château	13,147

Arrondissement de Douai.

Aniche	15,040
Douai	334,040
Orchies	9,546

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	40,107
Anzin	52,336
Condé	28,499
Fresnes	17,427
Lourches	16,927
Denain	72,973
Valenciennes	384,464
Vieux-Condé	9,327

Récapitulation par arrondissement.

Dunkerque	460,692
Hazebrouck	314,678
Lille	3,636,168
Cambrai	325,481
Avesnes	217,085
Douai	358,636
Valenciennes	622,060
	5,934,800

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 21 fr. 17 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

La taxe municipale sur les chiens est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	10 »
	chiens de garde	2 »
Dans les autres communes.	chiens d'agrément ou servant à la chasse	8 »
	chiens de garde	2 »

L'application de ces taxes faite, en 1868, a donné les résultats suivants :

Arrondissement de Dunkerque	20,444 fr.
— d'Hazebrouck	19,860
— de Lille	108,148
— de Cambrai	27,656
— d'Avesnes	35,678
— de Douai	19,690
— de Valenciennes	31,776
Total	263,252

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1869 :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre.				RESSOURCES			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus ordinaires.	Recettes extra-ordinaires.	Total.	
				Arrondissement de Dunkerque.				
Bergues..........	5	60	43	108	44812 »	5571	50383 »	38864 »
Bourbourg.........	4	98	46	148	28810 »	2048	30858 »	27196 »
Bollezeele	»	28	»	28	2637 »	10350	12987 »	5123 »
Dunkerque.........	50	191	24	265	129096 »	»	129096 »	117385 »
Gravelines........	»	20	»	20	4623 »	4000	8623 »	4471 »
Hondschoote......	»	33	4	37	3555 »	3671	7226 »	5542 »
				Arrondissement d'Hazebrouck.				
Bailleul..........	22	119	20	161	29834 »	13674	43508 »	7877 »
Cassel...........	»	33	35	68	11780 »	1250	13030 »	12871 »
Estaires.........	»	14	»	14	4713 »	2600	7313 »	4933 »
Hazebrouck.......	13	60	40	113	27090 »	3400	30490 »	28179 »
La Gorgue.......	»	15	»	15	2427 »	500	2927 »	2920 »
Merville..........	»	13	»	13	5213 »	28096	33309 »	6344 »
Steenbecque	»	12	»	12	930 »	»	930 »	930 »
Steenvoorde(h.civ.)	»	39	»	39	9910 »	3438	13418 »	10598 »
Steenwerck.......	»	39	»	39	11716 »	1000	12716 »	11629 »
Vieux-Berquin	»	22	»	22	2745 »	»	2745 »	2765 »
				Arrondissement de Lille.				
Armentières (h.civ.)	31	75	89	195	62330 »	23770	86109 »	81455 »
Bondues..........	»	42	13	55	13870 »	»	13870 »	11806 »
Bousbecque.......	»	9	»	9	2037 »	»	2037 »	1892 »
Chapelle d'Arment.	»	2	»	2	2030 »	»	2030 »	5676 »
Comines.........	25	58	»	83	24536 »	»	24536 »	30528 »
Halluin	»	35	»	35	7447 »	»	7447 »	7170 »
Haubourdin.......	4	22	10	36	8059 »	2474	10533 »	9520 »
La Bassée (h. civil).	»	41	»	41	13584 »	18323	31907 »	11029 »
Lille.............	334	1382	500	2216	1042116 »	1113677	2155893 »	1109920 »
Linselles.........	»	32	»	32	5641 »	1000	6641 »	5439 »
Quesnoy-sur-Deûle	»	28	»	28	6625 »	1690	8315 »	6117 »
Roncq	»	15	»	15	2869 »	»	2869 »	2981 »
Roubaix..........	181	131	196	508	229204 »	9309	288513 »	218362 »
Seclin............	26	59	»	85	58171 »	3008	61179 »	49551 »
Tourcoing........	35	111	145	291	91855 »	55031	146886 »	96536 »
Wambrechies.....	»	26	»	26	7486 »	»	7486 »	6024 »
Wattrelos........	»	46	»	46	12642 »	26920	39562 »	12077 »

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre. Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	RESSOURCES Revenus ordinaires	Recettes extraordin.	Total.	DÉPENSES annuelles.
				Arrondissement de Cambrai.				
Cambrai..........	66	249	149	464	256303 »	27923	284226 »	234180 »
Le Cateau........	6	»	»	16	9059 »	4800	13259 »	9041 »
Solesmes.	»	14	»	14	8198 »	»	8198 »	8198 »
				Arrondissement d'Avesnes.				
Avesnes..........	20	30	»	59	24181 »	621	24802 »	23814 »
Bavai.	»	8	»	8	3221 »	28220	32441 »	3813 »
Landrecies........	2	38	»	40	13919 »	»	13919 »	11982 »
Le Quesnoy.......	22	45	15	82	26272 »	»	26272 »	27474 »
Maubeuge.........	12	55	22	89	47228 »	5974	53202 »	49212 »
Solre-le-Château .	»	6	»	6	538 »	»	538 »	464 »
				Arrondissement de Douai.				
Douai....	59	484	29	572	264551 »	24250	288801 »	284283 »
Orchies....	12	27	16	55	26893 »	»	26893 »	18641 »
				Arrondissement de Valenciennes.				
Condé.......	»	11	»	11	4033 »	»	4033 »	2759 »
Amand (Saint-)...	»	75	15	90	27990 »	»	27990 »	24516 »
Valenciennes......	67	473	32	572	294484 »	108454	402937 »	255186 »
Totaux.......	996	4434	1443	6873	2912433 »	1534451	4446884 »	2902233 »

La population des hospices et hopitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 203 habitants.

Par délibération du 4 septembre 1866 et conformément à l'art. 3 de la loi du 7 août 1851, le Conseil général a désigné les hospices et hôpitaux ci-après dans lesquels les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers peuvent être admis moyennant un prix de journée, savoir :

Arrondissement de Lille : Lille, Roubaix, Seclin, Armentières, et Tourcoing.
Arrondissement d'Avesnes : Maubeuge et Le Quesnoy ;
Arrondissement de Cambrai : Cambrai ;
Arrondissement de Douai : Douai ;
Arrondissement de Dunkerque : Dunkerque et Bergues ;
Arrondissement d'Hazebrouck : Hazebrouck et Bailleul ;
Arrondissement de Valenciennes : Valenciennes et Saint-Amand

Depuis plusieurs années, le département inscrit à son budget un crédit pour aider les communes pauvres à placer leurs malades ou incurables dans un hôpital ou hospice voisin. Cette mesure produit de bons résultats et permet de faire profiter les campagnes des dispositions de la loi du 7 août 1851. L'administration s'attache à ne l'appliquer qu'en faveur des malades appartenant à des communes pauvres qui ne peuvent, à défaut de ressources, leur procurer les soins nécessaires.

Un crédit est également ouvert au budget départemental pour secourir les indigents sans domicile de secours connu, qui tombent malades dans des communes privées d'établissements hospitaliers.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers.

Les enfants de moins de 12 ans à la charge du département étaient au 1er janvier 1869, au nombre de 870, dont 450 garçons et 420 filles; 61 garçons et 36 filles étaient conservés dans les hospices dépositaires; 389 garçons et 386 filles étaient placées à la campagne.

Il a été admis dans le cours de l'année 332 enfants de moins de 12 ans dont 160 garçons et 172 filles.

On a constaté, pendant l'année, 67 décès dont 33 garçons et 34 filles.

Il est sorti par l'effet de l'âge, par rapatriement ou par remise aux parents, 251 enfants, dont 141 garçons et 110 filles.

Les restants au 31 décembre 1869 étaient au nombre de 884 dont 436 garçons .et 448 filles.

L'administration accorde en outre des secours temporaires à des enfants de familles indigentes. Les enfants de cette catégorie conservés par leurs mère étaient, à la même époque, au nombre de 280,

La population des enfants à la charge du département était ainsi, au 1er janvier 1870, de 1164.

Le enfants sont fréquemment visités par les agents du service d'inspection. Tous fréquentent suivant leur âge les salles d'asile et les écoles communales. Ils assistent aux offices religieux et suivent les instructions religieuses à l'église.

Les Comités de patronage fonctionnent dans beaucoup de communes. Cette institution produit de bons résultats.

Les dépenses du service se sont élevées en 1869 à 116,579 fr. et se sont ainsi réparties :

Mois de nourrice et pensions	87,954 fr.
Secours temporaires.	17,521
Allocations pour mariages	1,500
Indemnités à des nourriciers	220
Frais de transport d'enfants.	660
Frais de maladie	9
Fournitures classiques, etc.	1,324
Frais de vêtures	2,581
Frais d'inspection	4,800
Total.	116,579 fr.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Ces établissements sont au nombre de 646 dans le département.

Leurs recettes ordinaires se sont élevées, en 1869, à la somme de 2,737,689 fr. ainsi divisée :

Produits d'immeubles.	1,371,211 fr.
Rentes sur l'État.	557,111
Autres rentes	20,924
Subventions communales	629,329
Droits des pauvres sur spectacles, bals, concerts	45,815
Quêtes, souscriptions, collectes	113,299
Total..	2,737,689 fr.

Les recettes extraordinaires, dons et legs, ventes d'immeubles, etc., etc., ont, en outre, produit une somme de 1,392,251 fr.

Les dépenses se sont élevées, en 1869, à 3,209,182 fr., savoir :

Personnel	254,228 fr.
Matériel des bureaux	37,264
Entretien et réparation des immeubles	16,728
Grosses constructions	30,002
Autres dépenses de matériel	32,369
Aliments	1,222,369
Vêtements	121,158
Chauffage	88,431
Médicaments et soins médicaux	95,326
Autres secours en nature	890,759
Secours en argent	420,648
Total	3,209,182

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent, en outre, de ces administrations, les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

SECOURS EN CAS D'EXTRÊME MISÈRE.

Un crédit pour cette destination est inscrit au budget départemental. Par l'emploi opportun de ce secours, l'administration parvient à localiser de plus en plus les indigents dans leurs communes respectives et prévient ainsi la mendicité et le vagabondage Elle ne néglige rien, d'ailleurs, pour recommander d'assurer partout du travail et des secours, dans de sages limites, aux individus qui prétendent ne pouvoir trouver leur subsistance. La charité publique et la charité privée rivalisent de zèle pour seconder les efforts de l'autorité.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

***Résumé des opérations de l'année* 1869.**

	Dun-kerque.	Lille.	Cambrai	Douai.	Valen-ciennes.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	32521	224249	25289	30283	40138	352380
Sommes prêtées sur ces gages.............	335675	1524886	133547	182479	307531	2484118
Valeur moyenne de chaque article.........	10 f. 32	6 fr. 80	5 fr. 27	6 fr. 02	6 fr. 66	7 fr. 05
Nombre de gages retirés...............	32046	217950	21952	29478	38907	340333
Sommes recouvrées par les dégagements....	337253	1456614	105207	182964	293485	2375513
Nombre de gages vendus....	2121	5650	2050	1200	2691	13712
Nombre de gages renouvelés	4328	3110	2357	»	1001	10796
Produit des ventes et renouvellements....	87898	142413	35043	16585	55740	337679

Le nombre des engagements et le montant des emprunts qui avaient diminué d'une manière assez notable en 1868 ont encore diminué en 1869; mais à la différence de l'année précédente les dégagements et les remboursements qui avaient augmenté ont aussi donné des nombres inférieurs.

Les emprunts se sont répartis comme suit, par quotité :

	NOMBRE D'ARTICLES.	SOMMES PRÊTÉES.
Au-dessous de 5 fr.	194,410	526,546
De 5 à 10 fr.	109,810	755,305
De 11 à 25	37,382	495,014
De 26 à 50	6,563	240,750
De 51 à 100	3,083	223,227
De 101 à 500	1,212	223,706
De 501 à 1000	12	8,510
Au-dessus de 1000	8	11,060
Total.	352,480	2,484,118

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est d'un gage 36/100e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 25 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3.95 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés a été de 7 francs. Les dégagements ont été aux engagements dans la proportion de 96,55 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre des nombres, sont ceux de septembre, décembre et novembre. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de mars, février et janvier.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois de juillet, et décembre, et particulièrement plus rares dans ceux de novembre, janvier.

CAISSES D'ÉPARGNE

Les caisses d'épargne étaient au nombre de 27 dans le département, en 1869. Trente trois succursales ont aussi fonctionné. Depuis lors deux nouvelles succursales ont été créées, en sorte que le nombre des Dépôts est actuellement porté à 62.

Le mouvement de ces caisses a donné en 1869 les résultats consignés dans le tableau qui suit :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS					SOLDE dû aux déposants au 1er. janvier 1869.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1869.
	Existant au 1er. janvier 1869.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1869.					en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.	
Armentières..	1303	209	6	140	1378	523047	154920	20436	»	7913	110313	580177
Avesnes......	2716	484	10	205	3005	853150	453812	32288	»	4293	356140	978817
Bailleul.....	2293	387	1	122	2559	971773	330488	33929	880	10459	207683	1118927
Bergues......	2464	364	2	171	2660	1050526	378694	40131	»	17305	314621	1137424
Bourbourg...	998	143	4	71	1074	304635	136176	12095	170	4274	100801	348002
Cambrai....	5662	1125	38	793	6032	1946398	738272	74141	78	17734	600722	2140433
Cassel......	861	175	1	134	903	457652	130436	15524	1703	6890	133803	464623
Cateau (Le)..	173	72	8	18	235	41613	23312	1733	»	»	12410	54247
Clary......	144	93	»	9	228	24027	31479	1224	»	»	13478	43252
Comines....	856	194	»	126	924	484268	147973	17373	»	2949	132384	514281
Douai.......	9242	1779	28	1047	10002	3751534	1218327	139135	355	18432	949329	4140590
Dunkerque..	7787	918	23	371	8357	2452406	1033324	9741	184	69418	843771	2667466
Estaires.....	367	48	»	18	397	119904	30660	4183	»	»	27521	127236
Etrœungt...	197	159	11	3	364	65261	98069	3864	»	»	43182	120011
Gravelines...	528	106	5	27	612	164921	89071	7585	»	936	56289	204353
Hazebrouck..	1884	278	1	128	2035	759843	240174	29308	438	9679	183779	836305
Iwuy.......	287	91	»	21	357	109736	61663	4414	»	»	31104	144709
La Bassée...	490	67	»	38	519	250368	49001	9654	213	»	30323	278913
Landrecies...	814	206	1	53	968	214522	137394	8088	»	»	103839	256165
Lille......	20254	3690	110	2352	21702	6838766	2334158	245640	3604	154179	1822214	7746775
Maubeuge...	3352	612	35	282	3717	1226894	526552	48925	»	9982	349050	1443339
Merville....	413	52	1	20	446	116880	43204	4212	»	1902	27613	134781
Roubaix....	6327	1500	9	692	7144	2793390	947998	111060	412	46278	530074	3276508
Solesmes...	332	110	3	8	437	100709	66249	4011	»	»	41457	129512
Steenvoorde..	544	133	1	42	636	244446	137446	10154	»	1967	85246	304834
Tourcoing...	3792	1098	2	382	4610	2046640	782780	85071	45	14942	364168	2535426
Valenciennes.	8065	1814	49	1057	8871	2663540	1002855	97944	»	53423	676988	3046528
	82145	15907	349	8229	90172	30576849	11324485	1156864	8082	440354	8152292	34473634

Les fonds déposés dans les caisses d'épargne du département s'élèvent à près de 34 millions 500 mille francs.

Cette somme représentait environ 25 fr. par habitant.

Le nombre total des livrets s'élevant à 90,172, était dans le rapport de 1 pour 15 habitants.

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits.
500 fr. et au-dessous . . .	58,157	8,157,545	140,27
501 à 800 fr.	13,473	8,254,403	612,66
801 à 1,000 francs. . . .	10,077	9,133,498	906,37
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois. . .	8,367	8,624,121	1,030,73
1,001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction	98	304,066	3,101,72
	90,172	34,473,634	382,40

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1869 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.	5,044	969,386
Domestiques	1,440	231,087
Employés	678	134,937
Militaires et marins . .	392	87,212
Professions diverses . .	4,335	1,047,506
Mineurs	4,001	493,631
Société de secours mutuels.	17	17,725
	15,907	2,981,484

Le compte des rentes sur l'Etat achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

337 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1869, 361 inscriptions, montant ensemble à 7,185 fr.

523 autres titres de rente, d'une valeur totale de 20,379 fr., ont

été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 558 déposants; 6 autres, s'élevant à 190 fr., sont arrivés par transfert.

483 titres, montant ensemble à 19,438 fr., ont été retirés par 486 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 439 inscriptions appartenant à 415 titulaires, et d'une valeur de 8,316 fr.

Les livrets en émission ont continué à suivre leur marche ascendante. Leur nombre était au 1er janvier 1869 de 82,145, et s'était élevé au 31 décembre à 90,172; la différence en plus est de 8,027, ou de près de 10 p. °/₀.

Le mouvement des caisses ne s'était pas encore signalé par un aussi favorable résultat. Mais, dans les années antérieures, l'institution des établissements de prévoyance n'était pas aussi bien connue qu'elle l'est aujourd'hui; elle n'était pas non plus autant à la portée des populations. Peu de caisses, en effet, comptaient des succursales, tandis qu'il en existe actuellement dans la plupart des chefs-lieux de canton et même dans les centres industriels ou agricoles de quelque importance.

Les versements ont également suivi une progression très-sensible en 1869; ils ont atteint la somme de 11,324,485 fr. Ils s'étaient élevés :

En 1868, à	9,747,410 fr.
En 1867, à	8,652,798
En 1866, à	8,425,706
En 1865, à	8,081,804
En 1864, à	7,113,913

Comme on le voit, l'importance annuelle des versements s'est accrue en cinq ans de plus de 4 millions.

Les comptes nouveaux ouverts en 1869 aux diverses classes de déposants ont notablement augmenté. Le nombre des livrets pris par des ouvriers excède de 1,038 celui de 1868; et les crédits qui y sont inscrits surpassent d'une somme de 187,600 fr. ceux de l'année précédente. On aime à considérer ces résultats comme l'indice d'un progrès des populations dans les idées d'ordre et de prévoyance.

Les nouveaux crédits ouverts aux domestiques se sont eux-mêmes accrus d'un nombre de 169, avec une augmentation de 32,026 fr. dans leur importance.

Les professions diverses ont obtenu 667 nouveaux livrets de plus qu'en 1868, et les dépôts qui y correspondent excèdent de 158,141 ceux de cette dernière année.

Il y a eu aussi des augmentations, mais d'assez faible importance, dans les comptes nouveaux des employés et des militaires et marins.

Le progrès que nous venons de constater s'est arrêté en 1870 sous l'impression des circonstances douloureuses que la France a traversées. Espérons que, grâce à la Providence, des jours meilleurs ne tarderont pas à luire sur notre pays.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1869, au nombre de 197 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés	NOMBRE de membres. honoraires.	participants	Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins	Frais pharmaceutique.	TOTAL.
Dunkerque..........	5	358	1138	5689	1802	5708	13199
Hazebrouck.........	22	830	2863	14887	3277	4000	22164
Lille...............	134	3520	19962	130055	26175	23732	179962
Cambrai............	6	442	602	3777	1785	2706	8268
Avesnes............	4	255	506	2522	1252	1006	4780
Douai..............	9	610	2303	10072	3550	5016	18638
Valenciennes	17	944	4644	26486	2930	3675	33091
	197	6959	32018	193488	40771	45843	280102

Le département compte, en outre, 161 sociétés non approuvées. Elles ont dépensé pendant l'année une somme totale de 120,300 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

On a ainsi eu pour les 358 sociétés une somme de secours de 400,402 fr.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves s'élevaient au 31 décembre 1869, à 451,093 fr., indépendamment de 699,735 fr., versés à la Caisse des retraites, en sorte que leur avoir était en totalité de 1,150,828 fr.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement supérieur.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, il existe :

A Douai une Faculté des lettres et une Faculté de droit ;

A Lille une Faculté des sciences et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Ces écoles reçoivent de nombreuses inscriptions.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées nationaux et des collèges communaux pendant l'année 1869-1870 :

	Villes où les établissements sont situés.	Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	216	76	254	546
LYCÉES	Douai	266	29	115	410
COLLÈGES.	Dunkerque	54	20	192	266
COLLÈGES.	Bailleul	82	15	125	222
COLLÈGES.	Cassel	3	20	42	65
COLLÈGES.	Estaires	10	»	54	64
COLLÈGES.	Hazebrouck	9	2	51	62
COLLÈGES.	Armentières	16	7	133	156
COLLÈGES.	Tourcoing	191	13	204	438
COLLÈGES.	Cambrai	32	38	140	210
COLLÈGES.	Cateau (Le)	2	7	114	123
COLLÈGES.	Avesnes	26	2	62	90
COLLÈGES.	Maubeuge	55	6	54	115
COLLÈGES.	Le Quesnoy	75	5	52	132
COLLÈGES.	Saint-Amand	7	1	74	82
COLLÈGES.	Condé	33	8	81	122
COLLÈGES.	Valenciennes	44	27	158	229
	TOTAUX	1121	306	1905	3332

Instruction primaire.

Le département comptait au 1er juillet 1870, 1,239 écoles publiques dont : 565 spéciales aux garçons, 177 mixtes et 497 spéciales aux filles.

Ces écoles se répartissaient en même temps comme suit : écoles de garçons : laïques 500, congréganistes 65; écoles mixtes : laïques 170, congréganistes 7 ; écoles de filles : laïques 249, congréganistes 248.

La population totale des écoles montait à 171,799 élèves, dont 89,575 garçons et 82,224 filles. Les établissements laïques en recevaient 101.673 et les établissements congréganistes 70,126.

La population moyenne était : pour les écoles laïques, de 113 garçons, 109 filles; pour celles congréganistes, garçons 260; filles, 169.

Sur le total de 171,799 enfants, 103,372, dont 53,713 garçons et 49,659 filles, étaient admis à titre gratuit, tant aux écoles gratuites que dans les écoles payantes.

Les écoles gratuites sont presques toutes situés dans les villes; cependant quelques communes rurales, disposant de ressources suffisantes, ont aussi adopté le principe de la gratuité absolue et font tous les frais de l'instruction primaire.

La moyenne de la fréquentation des écoles est de huit mois et demi environ; les élèves abonnés sont les plus assidus.

Le nombre des instituteurs publics était de : laïques titulaires 667; adjoints 223, ensemble 890. — Congréganistes titulaires 69; adjoints 244; ensemble 303. — Total 1,203 titulaires et adjoints régulièrement nommés ou agréés. Parmi les instituteurs laïques adjoints, 171 étaient brevetés; parmi les congréganistes, 7.

Les institutrices étaient au nombre de 1,106, savoir : titulaires laïques, 249, dont 240 brevetées; congréganistes, 248, dont 16 brevetées. Adjointes laïques, 129, dont 61 brevetées; congréganistes, 480, dont 6 brevetées.

Le total général du personnel enseignant dans les écoles publiques était de 2,309 maîtres et maîtresses.

Outre les 1,239 écoles publiques, le département comptait à la même époque 369 écoles libres, ce qui donnait un total de 1,608 écoles.

Les écoles libres se divisaient ainsi : de garçons, 75 laïques, 35 congréganistes, ensemble, 110; de filles. 115 laïques, 144 congréganistes, ensemble 259; total 369. Ces écoles ont reçu 36,221 enfants : garçons, 10,909, filles, 25,312. — Autrement : laïques, 12,453, congréganistes, 23,761.

Des classes d'apprentis au nombre de 170 à 180 reçoivent environ 20,000 enfants des deux sexes.

La population des écoles publiques et celle des écoles libres a, ainsi été, de 208,020 enfants.

Les cours d'adultes ont été, en novembre, de 651 pendant l'hiver de 1869-1870, dont 516 cours publics pour les hommes et 123 pour les femmes ; 8 cours libres pour les hommes et 4 pour les femmes.

Les cours publics ont réuni 19,102 hommes et 3,871 femmes ; les cours libres, 932 hommes et 392 femmes. Soit ensemble 20,034 hommes et 4,263 femmes.

Les salles d'asile étaient au nombre de 238, et se divisaient en 131 publiques et 107 libres ; elles recevaient : les asiles publics 29,783 enfants et les asiles libres 10,512, dont 20,480 garçons et 19,815 filles.

En somme, à ne considérer que les établissements réguliers, classes primaires ordinaires et salles d'asile, on a constaté une augmentation de plus de 5,000 élèves, pour l'année scolaire 1869-1870.

Ces détails montrent que le progrès annuellement constaté dans le nombre des écoles et dans celui des élèves, a continué pour le dernier exercice. Le nombre des enfants privés d'instruction a sensiblement diminué. Il se fait de tous côtés tant d'efforts en faveur de l'instruction primaire, et de riches patrons secondent si bien l'administration à l'égard de l'instruction des enfants des ouvriers, que l'indifférence ou l'ignorance doivent forcément décroître.

Le service de l'inspection fonctionne avec zèle et dévoument. La très-grande majorité des instituteurs donnent satisfaction par leur conduite et se montrent dignes des encouragements exceptionnels du département ; on ne voit plus dans l'ensemble qu'un très-petit nombre d'instituteurs faibles, et très-peu d'écoles notées comme mauvaises. Le personnel comprend beaucoup de titulaires convenables, et l'élite des maîtres excellents grossit d'année en année.

L'enseignement de l'histoire et de la géographie a été introduit dans nos écoles. Beaucoup d'instituteurs s'occupent d'agriculture et d'horticulture ; les comices agricoles continuent d'encourager par des récompenses, les élèves et les maîtres qui se distinguent dans cet enseignement. Un arrêté ministériel du 3 février 1869, a rendu la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de garçons ; le repos de dix minutes coupant la classe matin et soir a, en conséquence, été porté à vingt minutes — L'autorité préfectorale continue les nominations de maîtresses des travaux à l'aiguille, dans les écoles mixtes. Il est temps que les élèves des écoles apprennent à coudre, à repriser, à raccommoder, à tailler, si elles veulent devenir plus habiles ménagères que beaucoup de nos cam-

pagnardes d'aujourd'hui. — La plupart des salles d'asile ont une bonne direction. Les plus récemment ouvertes sont situées à la campagne, où elles remplacent avantageusement des garderies tolérées. — Les institutrices luttent de zèle avec les instituteurs.

En résumé, le département compte :

Écoles publiques.	1,239
Écoles libres..	369
Salles d'asile	138
Total	1,846

Établissements qui ont reçu 248,315 élèves. Si on ajoute à ce nombre la population des cours d'adultes, des classes d'apprentis, des réunions dominicales, on arrive à près de 300,000 élèves de tout âge, et avec les garderies, les orphelinats, les ouvroirs spéciaux, à 310,000 personnes qui, à un titre quelconque, reçoivent l'instruction primaire.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics pour l'année 1868 se sont élevés dans le département à la somme de 80,765,587 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes (fonds généraux)	11,280.178
Enregistrement, timbre et domaine	14,832,217
Produits des forêts	1,830.842
Douanes et sels.	15,466,485
Contributions indirectes	32,327,233
Postes	2,701,273
Produits universitaires	138,740
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles. .	598,693
Produits divers.	1,589,926
Total	80,765.587
Les mêmes produits pour l'année 1867 ont été de.	79,015,121
La différence en plus pour 1868 est de	1,750,458

Elle résulte notamment d'augmentations sur les contributions directes et indirectes.

Les 89 départements produisent ensemble un revenu de 1,595,360,380 fr. Le département du Nord fournit dans ce produit un contingent de 80,765,587 f., équivalant à plus d'un *vingtième*.

Le département du Nord sauf celui de la Seine, qui est une exception, est le département qui fournit les plus importantes recettes au Trésor.

Mais si on met à part le département de la Seine, qui entre dans la masse du revenu pour une somme exceptionnelle de 421,257,958 fr., on voit que le produit des 88 autres départements est de 1,174,102,422 fr. et que l'apport de celui du Nord est égal à un *quatorzième et demi* de ce total.

La proportion des divers revenus du département, par rapport au total général de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 29e ; Enregistrement, 31e ; Douanes et Sels, 9e; Contributions indirectes, 19e ; Postes, 33e ; Produits universitaires, 28e ; Retenues, etc., pour pensions, 22e.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1868.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles de l'exercice se sont élevés en totalité à 19,824,264 fr., savoir :

Contribution foncière (y compris les centimes additionnels) .	9,200,295
Personnelle et mobilière. . . . . . (Id).	2,745,832
Portes et fenêtres. . . . . (Id).	2,670,508
Patentes. . . . . (Id).	5,184,451
Taxe du premier avertissement aux contribuables	23,175
Total . . . . . (1)	19,824,264
Le montant des contributions directes a été, en 1867, de. .	19,445,373
Différence en plus en 1868	378,891

Les augmentations survenues dans les trois premières contributions proviennent de l'accroissement des centimes départementaux et communaux et de ce que les constructions et reconstructions ont été très-supérieures aux démolitions de bâtiments (2).

Le nombre des patentés a été en 1868 de 69,677. Ce nombre représente le 25[e] des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,764,835. Le nombre général des imposés à cette contribution était, en 1867, de 1,749,936, et dans le département de 68,355.

On compte dans le Nord une patente sur 22 habitants.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. .	11,638,933
	Greffes, idem . .	129,105
	Hypothèques, idem . .	133,129
	Amendes de toute nature idem . .	97,435
	Décime pour franc (lois du 14 juill. 1855 et 2 juill. 1862)	279,593
	Décime pour franc sur les attributions des greffiers (loi du 6 prairial an VII)	»
	Idem (lois des 14 juillet 1855 et 2 juillet 1862)	»
	Demi-décime, idem (loi du 8 juin 1864).	»
	Passeports et permis de chasse	86,144
	Recouvrements des frais de justice	110,122
	Idem de poursuites et d'instances.	2,602

(1) Y compris 9,054,073 fr. de fonds spéciaux destinés aux dépenses départementales et communales.

(2) Les augmentations pour constructions nouvelles ont été de 78,831, et les diminutions pour démolitions de 31,956.

	Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies.	147
	Timbre	1,988,968
Produits des Domaines.	Revenus des domaines.	7,351
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.	128,260
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	22
	Rentes (arrérages et rachats)	941
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	557
	Epaves, déshérences et biens vacants	12,240
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures, du décret du 25 avril 1860 et des lois postérieures.	95,163
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes.	1,144
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	120,295
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	»
	Total.	11,832,217
	Les produits de 1867 se sont élevés à	11,591,888
	Différence en plus en 1868	240,329

PRODUITS DES FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'exercice 1867 effectuées par les agents forestiers.

Produits des coupes de bois.		Prix principal	1,302,520
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication................	20,022
		Prix des coupes de bois vendues en détail..........	384,395
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Récépages, essartements, élagages, chablis, bois de délit..................................	70,980
		Plants, sur-mesures, etc	1,222
		Fruits, semences et herbes........................	»
		Minerai, terres, pierres et sables	678
		Redevances et indemnités.........................	8,933
		Recettes diverses et imprévues	18
		Location de la chasse.............................	19,905
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)................................	1,032
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	155
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,204
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts......	1,511
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse. de la pêche, etc.....	6,936
		Recouvrement de frais de vente de coupes	»
		Salaires de gardes recouvrés sur les acquéreurs des bois de l'Etat....	»

Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois	2,331
Total	1,830,842
Les produits de 1867 avaient été de	2,070,830
Différence en moins en 1868	239,988

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1868.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	12,931,557
		Tabacs de santé ou d'habitude	8,022
		Sucres des colonies françaises	315,178
		— étrangers	1,729,686
	à l'exportation		27,287
Droits de navigation.	Francisation des navires		490
	Congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons		15,765
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs		»
	Droit de timbre		44,724
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		5,500
	Indemnités reçues des fabricants de soude pour frais d'exercice des entrepôts		36,659
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt		284
	Recettes accidentelles		4,051
Produit des amendes et confiscations			171,245
Taxes de plombage et d'estampillage			50,016
Taxe de consommation des sels			226,128
		Total	15,466,491

Ces produits appartiennent 1° à la direction de Dunkerque, pour

3,371,907 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque	3,288,150
———— d'Hazebrouck	83,757
Total	3,371,907

2° A la direction de Lille, pour 6,609,901 fr., et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après

Principalité d'Armentières	167,024	
———— de Lille	6,413,141	
———— d'Orchies	29,736	
	6,609,901	6,609,901

3° A la direction de Valenciennes, pour 5,484,683 fr., et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé	1,156,722	
———— de Valenciennes	1,053,572	
———— de Feignies	992,323	
———— de Jeumont	2,209,736	
———— d'Avesnes	72,331	
	5,484,683	5,484,683
Total		15,466,491
Les douanes ont produit en 1867		15,438,283
Différence en plus en 1868		28,208

Cette différence s'applique particulièrement aux marchandises diverses.

Comparaison de la valeur des marchandises importées et exportées en France, en 1867 et 1868.

	1867.	1868.
Importations	3,026,513,738	3,303,728,811
Exportations	2,825,909,600	3,154,937,815
Importations en plus		277,215,073
Exportations en plus		329,028,215

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1868.

Boissons		12,745,074
Sels		»
Sucre indigène		9,355,954
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce	347,884
	Navigation sur les rivières et canaux, touage, péage sur les ponts, bacs, passages d'eau, pêche, chasse, francs bords	810,388
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises des places, etc	146,343
	Garantie des matières d'or et d'argent	13,218
	Droits de dénaturation sur l'alcool	17,186
	Timbres	193,311
	Cartes à jouer	41
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	93,957
	Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisies, amendes et confiscations	32,810
	Indemnité pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	62,285
	Recouvrements sur avances pour divers services	36,683
	Autres recettes	69,832
Tabacs		8,414,416
Poudres		288,153
	Total	32,327,232
Les produits de 1867 se sont élevés à		31,887,425
Différence en plus en 1868		439,807

Cette augmentation de produit porte principalement sur les boissons.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1868.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés	2,635,010
Droit de 1 p. % sur les envois d'argent	33,846
Droit sur les envois d'argent (mandats internationaux)	2,981
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées	28,367
Recettes accidentelles	1,069
Total	2,701,273
Les produits de 1866 avaient été de	2,589,277
Différence en plus en 1868	111,996

L'augmentation du produit des taxes provient de l'accroissement progressif et normal des correspondances de toute nature.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Inscriptions	36,850
Examens	51,430
Certificats d'aptitude	20,290
Diplômes et visa	23,990
Duplicata	»
Rétributions facultatives	3,180
Total	138,740

Ces produits appartiennent :

1° A la Faculté de droit de Douai, pour	76,470
2° A la Faculté des Sciences de Lille, pour	15,480
3° A la Faculté des Lettres de Douai, pour	42,330
4° A l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, pour	4,460
Somme égale	138,740

RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES RECOUVRÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES, savoir :

Receveurs de l'enregistrement	19,092
Receveurs des douanes et sels	218,947
Receveurs des contributions indirectes	105,916
Receveurs des postes	27,864
Receveurs généraux des finances	226,874
	598,693

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1868.

Taxe des biens de main-morte	114,711
Produits des mines	246,667
Droits de la vérification des poids et mesures	107,785
Produit de la taxe des brevets d'invention	39,120
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des Arts et Métiers, écoles régionales, etc.)	35,105
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	47,623
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par décret du 31 mai 1862	371,218
Recettes sur divers débets de comptables et diverses créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	75
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	253,038
Produit des taxes de la télégraphie privée	318,773
Divers produits	75,511
Total	1,589,926

RESSOURCES SPÉCIALES DE L'EXERCICE 1868. (Produits affectés aux dépenses départementales.)

Contributions directes		8,544,086
Produits éventuels départementaux	Produits éventuels ordinaires et subventions de l'État	80,636
	Contingents communaux et souscriptions particulières	314,427
	Produits des emprunts départementaux et produits éventuels extraordinaires	100,478
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		7,372
Produits divers spéciaux à l'instruction publique		1,200
Produits divers		5,874
	Total	9,054,073

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1870.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	TOTAL.
Dunkerque	481160	126145	129188	245136	981629
Hazebrouck	421153	89513	95494	93254	699414
Lille	1513696	621888	820771	1735722	4692077
Cambrai	585163	152390	142812	259654	1140019
Avesnes	662991	146094	136197	287426	1232708
Douai	479804	119120	116507	196955	912386
Valenciennes	649193	174824	162800	346208	1333025
TOTAUX	4793160	1429974	1603769	3164355	10991258

PERCEPTIONS.

Les perceptions des contributions directes du département sont au nombre de 127. Elles sont divisées en cinq classes d'après leurs produits, savoir : 1re classe, de 8,000 fr. et au-dessus; 2e, de 5,000 à 8,000 ; 3e, de 3,600 à 5,000; 4e, de 2,400 à 3,600 ; 5e, de 2,400 et au-dessous.

Voici le tableau de ce classement :

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arrondissement.
	1re *Classe.*	
1	Roubaix	L.
2	Lille (4e Division)	L
3	Lille extra-muros	L.
4	Lille (1re Division)	L.
5	Halluin	L.
6	Lille (3e Division)	L.
7	Tourcoing	L.
8	Anzin	V.
9	Lille (2e Division)	L.
10	Denain	V.
11	Haubourdin	L.
12	Dunkerque	Dk.
13	Valenciennes	V.
14	Solesmes	C.
15	Douai	D.
16	Armentières	L.
17	Croix	L.
18	Douchy	V.
19	Raismes	V.
20	Maubeuge	A.
21	Clary	C.
22	Cambrai	C
23	Fourmies	A.
24	Fresnes	V.
	2e *Classe.*	
25	Mons-en-Pévèle	L.
26	Saint-André	L.
27	Wormhoudt	Dk.
28	La Bassée	L.
29	Marcq-en-Barœul	L.
30	Avesnes-les-Aubert	C.
31	Masnières	C.
32	Landrecies	A.
33	Lewarde	D.
34	Landas	D.
35	Raches	D.
36	Templeuve	L
37	Pont-à-Marcq	L.
38	Condé	V
39	Marly	V.
40	Comines	L
41	Teteghem	Dk.
42	Famars	V.
43	Bouchain	V.
44	Orchies	D.
45	Annœullin	L.
46	Cysoing	L.
47	Le Câteau	C.
48	Gouzeaucourt	C.
49	Hazebrouck	H.
50	Quesnoy-sur-Deûle	L.
51	Villers-Pol	A.
52	Seclin	L.
53	Meteren	H.
54	Catillon	C.
55	Fournes	L.
56	Le Quesnoy	A.
57	Haussy	C.
58	Lecelles	V.
59	Lannoy	L.
60	Arleux	D.
61	Onnaing	V
62	Bourbourg	Dk.
63	Steenwerck	H.
64	Cuincy	D.
65	Rouvignies	V.
66	Annappes	L
67	Engle-Fontaine	A.
68	Gravelines	Dk.
69	Ligny	C.

Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.	Nº d'ordre.	DÉSIGNATION des perceptions.	Arron-dissement.
70	Bavai.	A.	101	Jeumont	A.
71	Berlaimont	A.	102	Trélon	A
72	Iwuy.	C.	103	Bollezeele.	Dk.
73	Sin.	D.	104	Bailleul.	H.
74	Inchy.	C.	105	Cartignies.	A.
75	Houplines	H.	106	Merville.	H.
76	Ebblinghem	H.	107	Estourmel	C.
77	Somain	V.	108	La Longueville . . .	A.
78	Neuville-St.-Remi . .	C.	109	Villers-sire-Nicole . .	A.
79	Baisieux.	L.	110	Estaires.	H.
80	Abancourt.	C.	111	Marchiennes-Ville. .	D.
81	Morbecque.	H.	112	Bergues.	Dk.
82	Bugnicourt	D.	113	Ennetières-en-Weppes.	L.
83	Gommegnies.	A.	114	Etrœungt	A.
84	Beauvois	C.	115	Pecquencourt	D.
85	Walincourt	C.			
86	Rexpoede.	Dk.		**4e *Classe.***	
87	Vendegies-sur-Ecaillon	C.	116	Petite-Synthe . . .	Dk.
	3e *Classe.*		117	Cauroir.	C.
			118	Quaedypre	Dk.
88	Maroilles	H.	119	Beaufort.	A.
89	Saint-Amand	V.	120	Pitgam	Dk.
90	Solre-le-Château . . .	A.	121	Looberghe.	Dk.
91	Eecke.	H.	122	Pont-sur-Sambre. . .	A.
92	Steenvoorde	H.	123	Cousolre	A.
93	Hondschoote.	Dk.	124	Saint-Waast. . .	A.
94	Avesnes.	A.	125	Eppe-Sauvage	A.
95	Arnêke	H.	126	Watten. . . .	Dk.
96	Santes	L.			
97	Cassel	H.		**5e *Classe.***	
98	Wattignies	L.			
99	Mœuvres	C.	127	Dourlers	A.
100	Sains	A.			

AGRICULTURE.

RÉCOLTES.

L'économie rurale est portée à un très-haut degré dans le département du Nord. Il fournit à la culture une étendue de 475,000 hectares, dont 360,000 en terres labourables sur une superficie totale de 567,864 hectares.

Les récoltes en grains et farineux ont donné en 1870 les produits indiqués ci-après :

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1869.	Produit par hectare en 1869.	Produit total de chaque espèce de grains en 1869.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1869
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.........	140103	1,80	12,70	13,42	24,17	8487007	77
Méteil...........	2155	2,08	10,07	9,99	20.29	43742	73
Seigle.	10512	1,71	11,86	11,97	20,47	261014	71
Orge.......	11913	1,99	18,12	19,33	38,43	458514	60
Sarrazin........ .	1	1,50	12 »	12, »	18, »	18	53
Epeautre....... .	2139	2,62	13, »	18,72	48,54	103842	70
Avoine...........	48911	2,60	17,28	16, »	41,60	2035093	44
Légumes secs.. ..	13401	2,50	10.21	8,92	22,80	298911	78
Autres menus grains	7385	2,29	10 86	8,32	19,05	140708	74
Totaux......	236520					6828849	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

		Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
			h.	h.
FROMENT.				
Arrondissement de	Dunkerque.	18,817	24 91	461,746
id.	Hazebrouck	20,823	26 25	546,604
id.	Lille......	25,884	27 82	719,582
id.	Cambrai....	25,517	23 51	600,053
id.	Avesnes....	18,766	18 »	337,788
id.	Douai	14,245	25 60	364,798
id.	Valenciennes .	16,051	28 »	449,436
	Totaux. .	140,103	24 89	3,487,007
MÉTEIL.				
Arrondissement de	Dunkerque. . .	16	22 35	356
id.	Hazebrouck . .	110	32 76	3,604
id.	Lille.	828	25 59	21,932
id	Cambrai. . . .	370	23 17	4,204
id.	Avesnes. . . .	783	16 »	12,528
id.	Douai.	48	23 27	1,148
id.	Valenciennes. .	»	» »	»
	Totaux. . .	2,455	26 49	43,742

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	653	24 77	16,180
id. Hazebrouck . .	236	21 64	5,107
id. Lille.	1,314	26 74	35,133
id. Cambrai. . . .	2,157	22 29	59,180
id. Avesnes	2,011	20 »	40,220
id. Douai	1,256	21 74	27,306
id. Valenciennes. .	2,885	27 »	77,888
Totaux. . .	10,512	24 83	261,014
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,062	41 38	85,336
id Hazebrouck. . .	110	21 53	2,477
id. Lille.	650	44 91	29,190
id. Cambrai	5,091	41 »	218,732
id. Avesnes. . . .	2,050	27 »	55,350
id. Douai	634	39 14	24,817
id. Valenciennes. .	1,315	40 »	52,612
Totaux. . .	11,912	38 49	458,714
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	5,374	43 40	233,258
id. d'Hazebrouck .	3,701	33 80	125,094
id. Lille	8,181	51 36	435,057
id. Cambrai. . . .	9,508	44 17	420,004
id. d'Avesnes . . .	10.408	27 »	281,016
id. Douai.	5,964	47 08	280,810
id. Valenciennes. .	5,775	45 »	259,857
Totaux . .	48,911	41 61	2,035,093
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	3,908	25 51	99,681
id. d'Hazèbrouck. .	5,929	21 24	122,515
id. Lille	1.157	26 58	30,744
id. Cambrai. . . .	956	18 31	17,506
id. d'Avesnes . . .	632	14 »	8,848
id. Douai	437	18 66	8,158
id. Valenciennes. .	382	30 »	11,462
Totaux .	13,401	22 31	298,911

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne s'est produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement d'Hazebrouck. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siége principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment..........	3307372	9722	262761	9931	3589785
Méteil........	161177	838	4798	12	167126
Seigle..........	72984	125588	19978	131233	349784
Orge............	»	29278	24374	961571	1015223
Epeautre..........	36920	2150	9178	15327	63575
Sarrasin..........	»	6853	18	»	6870
Avoine............	»	2300362	144348	29949	2474660
Légumes secs......	139973	152608	40635	201	333417
Autres menus grains	2003	105306	16344	6147	129800
Totaux.....	3720729	2732705	522435	1154371	8130240

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1870 ont donné un nombre d'hectolitres de. 6,828,849

Les consommations étant de 8,130,240

Il résulte une insuffisance de. 1,301,391

Égale à 16 p. 100 des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1870, un nombre de 21,353 hectares qui ont produit chacun en moyenne 14 hectolitres 93 c., ce qui fait pour la totalité... 3,188,914 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants. .	1,956,984	
Pour celle des animaux domestiques	791,634	
Pour les semences	354,331	
Pour les distilleries, etc . . .	13,485	3,116,444
Les produits de 1870 présentent conséquemment un excédant de		72,470

Le printemps et l'été de 1870 ont été favorables à la végétation; aussi, les récoltes de l'année ont-elles présenté sur celles de 1869 une différence en plus de 142,830 hectolitres de grains et de 218,722 hectolitres de pommes de terre. Les quantités obtenues correspondent à celles d'une bonne année moyenne. Elles restent encore néanmoins inférieures aux besoins, pour les grains, de plus de 1,300,000 hectolitres, mais c'est un cas tout-à-fait ordinaire dû à l'importance que la culture des autres produits, tels que betteraves, lins, graines oléagineuses, a prise depuis nombre d'années dans le département. — Il est, d'ailleurs, pourvu aux besoins de la consommation par les arrivages des départements voisins.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours, le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — ***Bourbourg***, le 25 juin, trois jours; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — ***Dunkerque***, le 1er janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — ***Esquelbecq***, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — ***Gravelines***, le 15 août, neuf jours. — ***Herzeele***, le 15 août, un jour. — ***Hondschoote***, le vendredi après la Pentecôte, un jour; le premier vendredi de chacun des mois d'avril, mai, octobre et novembre, pour les bestiaux, un jour; le deuxième dimanche de juillet, cinq jours. — ***Warhem***, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — ***Wormhoudt***, le mercredi avant la Pentecôte, un jour; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin; le 27 juillet et le 30 août. — ***Caestre***, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — ***Cassel***, les 1er, 3e, 5e, 7e, 9e et 14e jeudis de l'année, un jour; le Jeudi-Saint, un jour; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour; le dernier jeudi de novembre, un jour. — ***Estaires***, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — ***La Gorgue***, le premier mardi de mai, deux jours; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — ***Hazebrouck***, le premier lundi de février, un jour; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le

12 juin, un jour; le premier lundi d'août, un jour; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; le premier lundi d'octobre, un jour; le lundi de la Toussaint, un jour; le premier lundi qui suit le premier mercredi de chaque mois, un jour pour les bestiaux. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; le troisième dimanche de septembre, un jour; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour; le premier samedi d'octobre, un jour; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour; le 24 juin, quatre jours; le 1er juillet, un jour; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour; le deuxième lundi de juillet, un jour; le deuxième lundi de septembre, un jour; le premier lundi de novembre, un jour; franc marché le premier lundi de chaque mois, le premier dimanche de mai, dix jours. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours; le 19 avril, deux jours; le 19 juillet, deux jours; le 19 octobre, deux jours; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours; franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours — *Lille*, le 26 août, quinze jours.— *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve* le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — Lille (*Wazemmes*), le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Avesnes-lez-Aubert, le 1er lundi d'octobre, un jour pour les

bestiaux. — *Cambrai*, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Caudry*, le 26 de chacun des mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour les bestiaux. — *Clary*, le 6 de chacun des mois de janvier, juillet et septembre. — *Crèvecœur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Maretz*, le premier de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 1er mercredi de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 23 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois de mars, d'avril, de septembre et d'octobre, un jour; le premier lundi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, novembre et décembre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le 1er septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois; le samedi de chaque semaine pendant les mois de février, mars et avril, pour les bestiaux. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour; le 17 de chaque mois pour les chevaux. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour; le 19 mars, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. — *Le Quesnoy*, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le 1er mars, un jour; le 1er octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un

jour ; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour — *Condé*, le 1er octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armsbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeele*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains; tous les mardis des mois de mars, avril et mai pour les bestiaux. — *Brouckerque*, dimanche. — *Capellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeele*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moëres*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Rexpoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et jeudi; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi, lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes, comestibles, graines et céréales. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi, lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi.

— *Fournes*, vendredi.— *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grainsr — *Lille*. mercredi et samedi; mercredi pour les grains.—*Linselles*, vendredi. — *Pont à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sue-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche; mardi après midi pour les bestiaux — *Seclin*, samedi. — *Templeuve*. le samedi pour les porcs, veaux, œufs, volailles, etc. — *Tourcoing*. lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi.—Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi.—*Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, samedi. — *Le Câteau*. mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains — *Maretz*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles — *Masnieres*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Berlaimont*, mardi et samedi. — *Cartignies*, mercredi. *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrecies*, lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains. — *Maro lles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sains*, jeudi pour les légumes et comestibles. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solr -le Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi. — *Wignehies*, mardi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi, lundi pour les légumes, le beurre, les fruits et autres comestibles.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Abscon, mercredi pour les légumes et comestibles. — *Saint-Amand*, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les

mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi, vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Escaudain*, vendredi pour les légumes, fruits et comestibles. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi.— *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1870.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
Bergues.......l'hect.	21 69	»	»	12 53	10 03	28 65	15 28
Bourbourg..........	21 86	»	14 15	12 62	9 23	»	15 61
Dunkerque..........	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul............	23 05	»	»	»	11 14	»	»
Cassel.............	22 51	»	»	»	10 »	»	»
Estaires............	24 »	»	»	»	»	29 »	»
Hazebrouck........	22 73	»	»	»	»	»	»
Merville...........	23 58	»	»	»	»	28 50	»
Steenvoorde........	»	»	»	»	»	»	»
Armentières........	23 09	»	15 »	14 »	10 »	29 36	20 38
La Bassée.........	20 70	19 06	»	13 »	8 58	31 »	20 »
Cysoing............	»	»	»	»	»	»	»
Lannoy.............	23 »	»	»	»	»	»	»
Lille...............	23 75	»	12 »	»	»	31 »	»
Roubaix............	»	»	»	»	»	32 »	»
Tourcoing..........	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai............	21 93	»	13 03	13 43	8 05	»	»
Le Câteau..........	»	»	15 »	15 »	9 »	35 »	25 »
Solesmes...........	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes............	»	»	»	»	10 »	»	»
Le Quesnoy.........	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge..........	23 20	21 17	13 14	15 50	8 85	32 »	34 »
Douai..............	22 36	»	13 75	13 25	8 83	»	»
Orchies............	23 25	»	14 25	»	9 45	»	»
Marchiennes........	25 »	»	»	»	9 »	»	»
Somain.............	23 50	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand........	22 63	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes........	21 73	»	»	»	»	»	»

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues..........	»	» 47	» 37	» 28	6 01	»	1 52	1 45	1 55	1 24
Bourbourg.......	41 »	» 47	» »	» 31	5 51	1 70	1 70	1 70	1 70	1 50
Dunkerque......	42 »	» 46	» 40	» 36	»	1 80	1 80	1 90	1 80	1 80
Bailleul..	»	» 48	» 38	» 28	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 60
Cassel....	»	» 48	» 33	» 27	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 30
Estaires..........	»	» 38	» 34	» 24	5 »	1 60	1 60	1 60	1 60	1 70
Hazebrouck......	»	» 49	» 37	» 29	»	1 70	1 70	1 80	1 80	1 60
Merville..........	»	» 39	» 32	» 29	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 70
Steenvoorde.....	»	»	» 35	» 28	»	1 70	1 70	1 70	1 70	1 40
Armentières.....	45 »	» 51	» 40	» 31	6 34	1 90	1 90	2 »	2 »	1 80
La Bassée........	41 75	» »	» »	» »	8 50	1 90	1 90	2 »	2 »	1 60
Cysoing..........	»	»	» »	»	»	»	»	»	»	»
La Bassée........	»	»	»	»	»	1 60	1 60	1 80	1 10	1 80
Lannoy..........	»	»	» »	»	»	1 60	1 60	2 »	1 90	2 »
Lille..	46 25	» 51	» 40	» 31	»	1 65	1 59	1 91	1 47	1 28
Roubaix	»	» 40	» 35	» 31	12 »	1 70	1 50	2 10	2 »	2 10
Tourcoing.......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cambrai.........	»	» 40	36	» »	»	1 20	1 20	1 40	1 40	1 40
Le Câteau........	44 »	» 40	» 37	» »	7 »	1 60	1 50	1 60	1 70	1 70
Solesmes.........	48 »	» 40	» »	» »	»	1 60	1 50	1 50	1 80	1 80
Avesnes..........	40 50	» 40	» 36	» »	»	1 50	1 50	1 80	2 »	1 80
Le Quesnoy... ..	»	» »	» »	» »	»	1 50	1 50	1 60	1 70	1 80
Maubeuge.......	35 »	» 38	» 36	» »	»	1 60	1 50	1 90	2 20	1 60
Douai........ ...	»	» 40	» 36	» 32	»	1 80	1 40	2 »	1 70	2 »
Marchiennes.....	»	» 40	» 36	» 32	»	»	1 80	1 80	2 »	1 80
Orchies.....	»	» 40	» 36	» 32	»	1 50	1 50	1 80	1 80	1 80
Somain..........	43 »	» 41	» 37	» 33	»	1 60	1 50	2 »	1 90	1 80
Bouchain........	47 50	» 45	» 43	» »	»	» 75	» 75	» 85	» 85	» 85
Saint-Amand.....	»	» 38	» 30	» 30	5 25	1 60	1 50	1 80	1 80	2 »
Valenciennes....	»	» 40	» »	» »	»	1 80	1 80	1 90	2 »	2 30

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles. Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre et Charme.	de bois.	fossile.
Bergues	10 »	5 »	»	»	»	»
Bourbourg	11 50	4 80	10 »	10 »	3 »	2 75
Dunkerque	13 75	6 62	»	11 »	3 25	2 35
Bailleul	5 »	4 50	»	»	»	»
Cassel	10 »	6 »	7 75	9 »	3 »	2 80
Estaires	7 35	3 20	»	»	2 75	2 50
Hazebrouck	8 »	4 »	8 »	»	2 75	2 40
Merville	7 50	3 10	7 »	12 »	1 60	2 »
Armentières	6 »	5 »	22 »	19 »	1 50	2 »
La Bassée	16 »	13 »	»	»	2 70	1 50
Cysoing	»	»	»	»	»	»
Lille	12 66	6 40	»	»	»	»
Roubaix	»	»	»	»	2 50	2 20
Tourcoing	»	»	»	»	»	»
Cambrai	16 »	6 10	»	15 »	3 »	1 60
Le Câteau	15 33	8 66	8 50	15 »	2 50	2 20
Solesmes	16 »	7 30	»	»	»	2 »
Avesnes	16 25	9 35	6 »	11 »	2 »	2 30
Le Quesnoy	12 »	8 »	6 20	7 25	3 »	2 »
Maubeuge	9 75	6 »	8 »	10 »	2 50	1 65
Douai	»	7 75	18 »	18 »	2 50	1 60
Marchiennes	»	»	8 »	8 »	1 60	1 60
Orchies	13 32	5 60	»	»	»	1 60
Somain	»	»	»	»	»	1 65
Bouchain	10 40	5 60	»	»	»	»
Saint-Amand	10 »	5 »	8 »	7 60	3 60	1 50
Valenciennes	12 50	6 25	9 »	»	2 50	1 50

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1870.

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.		MARCHÉS DE Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	Quantités vendues sur tous les marchés du départem.
						Hectolitres
Janvier.	1re quinz.	18 14	19 81	18 71	18 23	36,970
—	2e »...	18 02	19 62	18 48	18 27	35,132
Février.	1re »...	17 88	19 27	18 26	18 07	34,741
—	2e »...	17 97	19 59	18 11	18 10	29,776
Mars.	1re »...	18 09	19 48	18 01	17 69	32,502
—	2e »...	17 55	18 81	17 77	17 43	35,819
Avril.	1re »...	18 06	19 84	18 08	17 97	26,686
—	2e »...	18 30	19 44	18 48	18 09	30.616
Mai.	1re »...	18 94	19 61	18 61	18 34	29.275
—	2e »...	20 28	20 08	19 54	18 43	26,042
Juin.	1re »...	23 12	22 45	22 75	21 24	19,308
—	2e »...	23 57	24 23	23 84	21 89	30,369
Juillet.	1re »...	22 58	23 20	22 64	20 56	23.817
—	2e »...	22 01	22 52	22 64	19 92	34.483
Août.	1re »...	20 97	22 44	22 25	19 94	17,021
—	2e »...	20 81	21 36	20 84	19 09	24,810
Septembr.	1re »...	18 05	19 16	18 80	17 70	24,725
—	2e »...	18 93	20 88	19 21	18 42	25,594
Octobre.	1re »...	18 38	20 24	19 78	18 54	41,738
—	2e »...	18 37	20 46	19 14	19 07	28,592
Novembre	1re »...	21 67	22 48	23 »	21 54	24,755
—	2e »...	23 36	24 77	23 88	23 28	35,267
Décembre	1re »...	28 05	23 90	23 07	22 50	31,309
—	2e »...	21 69	23 75	22 36	21 93	32,358
						711,705

NÉCROLOGIE.

Ed. DEFONTAINE.

Le 14 juillet 1870, ont eu lieu à Marquette-lez-Lille, les obsèques de M. Edouard Defontaine, ancien président du tribunal civil de Lille, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, officier de l'instruction publique, membre du conseil général du département, décédé en cette commune, à l'âge de 82 ans.

Nous transcrivons ci-après le discours que M. Leurent, conseiller général, a prononcé sur la tombe du défunt, au milieu de l'émotion générale de l'assistance.

« Messieurs,

» Appelé depuis longtemps à défendre au Conseil général du Nord les intérêts des cantons de Tourcoing, en collaboration du regrettable M. Defontaine, je croirais manquer à mon devoir envers mes concitoyens comme envers mes collègues si je ne venais sur cette tombe exprimer les regrets que sa perte nous inspire à tous.

» M. Ed. Defontaine était né à Paris en 1789. Son père, avocat au Parlement, jurisconsulte distingué, jouissait de l'estime des grands avocats de cette époque parmi lesquels il comptait Berryer père et l'illustre Desèze, défenseur de Louis XVI; il dirigea lui-même l'éducation de son fils dans la science du droit, et l'élève répondit aux leçons du maître avec tant de succès qu'à 24 ans, il fut nommé procureur impérial de Laon.

» De 1813 à 1830, c'est-à-dire pendant 17 ans, M. Defontaine resta dans les rangs de la magistrature et sa science du droit, l'honorabilité et la droiture de son caractère, son dévouement à ses fonctions le firent tellement remarquer qu'à peine âgé de 35 ans, il fut appelé à la présidence du tribunal civil de Lille.

» Notre collègue était destiné à arriver aux fonctions les plus élevées de la magistrature, si la révolution de 1830 n'était venu briser sa carrière et le rendre à la vie privée.

» Dévoué au principe de la légitimité et à la branche aînée de la famille des Bourbons, M. Defontaine descendit de son siége de président plutôt que de prêter un nouveau serment que son cœur ne ratifiait pas et il donna le bel exemple d'un père d'une famille

nombreuse, n'ayant encore qu'une fortune modeste, renonçant à un brillant avenir par un scrupule politique bien rare aujourd'hui.

» La démission de M. Defontaine excita un douloureux étonnement dans l'arrondissement de Lille. Elle fut louée des uns, blâmée par les autres, mais regrettée de tous, tant il est vrai que le jeune magistrat s'était attiré la considération et l'estime de tous les partis.

» M. Defontaine, allié à une famille honorable de Lille, vivait dans la retraite au milieu de ses enfants dont il dirigeait l'éducation lorsque les électeurs des deux cantons de Tourcoing vinrent l'appeler à les représenter au sein du Conseil général du Nord.

» C'était, Messieurs, permettez-moi de le dire, la grande époque des Conseils généraux, la véritable époque de fondation.

» Jusqu'alors, ces assemblées étaient plutôt consultatives que délibérantes; les conseillers étaient nommés par le pouvoir; leurs attributions étaient restreintes, et leurs travaux ne recevant aucune publicité ne pouvaient attirer l'attention publique.

» Mais la loi sur les conseils généraux et les conseils d'arrondissements promulguée dans les premières années du Gouvernement de juillet étant venue soumettre les conseillers généraux à l'élection, une vie nouvelle vint animer ces assemblées départementales et leur donner une impulsion, une activité qu'elles ne connaissaient pas.

» Le Conseil général est devenu aujourd'hui la grande étape de la vie publique; c'est là où les forces vives du département viennent agir et les intelligences se révéler; c'est là que dès les premières élections l'on vit se produire ces hommes distingués qui, dans l'industrie, la magistrature, la science, à la Chambre des députés, à la Chambre des pairs, au Sénat, honorèrent et servirent le département du Nord.

» C'est au milieu de ces notabilités de tous genres que vint s'asseoir l'honorable M. Defontaine et nous resterons dans la vérité en disant qu'il fut à la hauteur de ses fonctions et à la hauteur de ses collègues.

» Deux lois considérables vinrent de 1833 à 1836 donner une grande vitalité aux conseils généraux, l'une sur l'instruction primaire, l'autre sur les chemins vicinaux. Par la première de ces lois, les conseils généraux se trouvèrent investis de la grande mission de répandre l'instruction au sein des populations et d'élever ainsi le niveau moral et intellectuel du pays; la seconde loi sur les chemins vicinaux leur confia la mission d'assurer la circulation agricole et industrielle; le progrès moral comme le progrès matériel étaient confiés aux conseils généraux et aujourd'hui lorsque trente-cinq ans se sont écoulés depuis cette époque de création, lorsque nous jouissons de tous les travaux de nos devanciers,

nous' pouvont dire qu'ils ont rempli la double mission qui leur fut confiée.

» Le Conseil général du Nord, alors composé seulement de trente membres, se fractionna en plusieurs groupes. Les uns accordèrent leur attention aux chemins vicinaux et apportèrent dans l'étude et dans la discussion de tout ce qui se rattachait à ces questions une ardeur, une passion dont le souvenir reste encore parmi nous. A leur côté, plus calmes et non moins utiles, d'autres cherchaient à appliquer au département du Nord tous les bienfaits de la loi sur l'instruction primaire et c'est parmi eux que se distingua en première ligne notre regretté collègue, M. Defontaine.

» Créer des écoles de filles et de garçons dans un département qui en était presque dépourvu; créer des écoles normales pour assurer le recrutement et l'instruction d'un nombreux personnel d'instituteurs et d'institutrices; diriger, encourager, surveiller ces innombrables écoles qui couvrent le département, telle fut pendant la longue période de 35 ans, la passion de notre regretté collègue.

» M. Defontaine trouvait là à exercer une nouvelle magistrature; il y trouvait l'occasion d'appliquer ces éternels principes de justice, de moralité qui avaient inspiré sa conduite comme magistrat et lorsqu'un progrès nouveau dans le nombre des écoles construites, dans le nombre des élèves fréquentant les écoles primaires venait récompenser les sacrifices du département, il venait avec bonheur le signaler au Conseil dans de savants et lumineux rapports religieusement écoutés par l'assemblée.

» La création et l'organisation de l'instruction primaire a été la grande préoccupation de notre collègue pendant plus de 30 ans; il s'en occupa comme conseiller général, comme président de la Commission départementale, le titre d'officier de l'instruction publique qui lui fut accordé en 1865 prouve que l'Université sut reconnaître tout le mérite de sa collaboration.

» M. Ed. Defontaine s'était donc créé une spécialité de la question de l'instruction primaire et il n'en sortait que lorsque les intérêts des deux cantons de Tourcoing étaient en jeu. Il obtint les classements de plusieurs routes départementales et de plusieurs chemins de grande communication; il prit une grande part en 1840 et 1841 aux efforts énergiques qui furent faits dans la ville de Tourcoing, pour obtenir le passage du chemin de fer et l'on peut rendre cette justice à notre regretté collègue, c'est que nos intérêts locaux trouvèrent en lui, en toutes occasions, un énergique défenseur.

» Les nombreuses réélections dont il fut honoré soit par les électeurs censitaires, soit par le suffrage universel prouvèrent combien nos populations appréciaient le mérite et le dévouement de leur repré-

sentant, et ses réélections furent, comme il me l'a dit souvent, la plus précieuse, j'oserais dire la seule récompense qu'il ait jamais obtenue, car la croix de la Légion-d'Honneur qu'il portait sur la poitrine lui avait été donnée en 1827, par le roi lors de son voyage à Lille.

» Je ne terminerai pas, Messieurs, ce long discours sans vous dire le respect et la considération dont M. Defontaine jouissait au sein du Conseil général; l'aménité de son caractère, la bienveillance de ses rapports, la distinction de ses manières, le plaçaient au premier rang parmi nous; tous les ans une élection unanime l'appelait à présider le 4e bureau et témoignait du respect que nous avions pour ce vieillard, l'un des derniers survivants de la première génération de ces conseillers généraux dont nous avons à suivre les exemples et à pratiquer les doctrines.

» M. Defontaine laisse derrière lui le souvenir d'un honnête homme, d'un homme de bien, dévoré de la noble passion d'être utile à ses collègues, de nobles exemples, et je ne suis que l'interprête de tous en disant que notre conseil, si cruellement éprouvé depuis deux ans sera péniblement impressionné de la nouvelle perte qu'il vient de faire.

» Je ne suis encore que l'interprête des sentiments de la population tourquennoise en venant exprimer en son nom tous les regrets qu'elle éprouve en perdant celui qui, pendant si longtemps, s'était inféodé à ses intérêts.

» Puisse, Messieurs, l'expression de nos sentiments de regrets et de reconnaissance adoucir les chagrins d'une famille inconsolable; emportons du moins de cette triste cérémonie le doux espoir que notre regretté collègue, M. Defontaine, aura trouvé dans un monde meilleur la récompense de ses vertus chrétiennes et de son noble dévouement. »

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Lille-Imp. L. Danel

Sont nommés :

Président de Chambre à la cour de cassation, M. Chaudru de Raynal, en remplacement de M. Bonjean, décédé.

Premier avocat général, M. Blanche.

Avocat général, M. Babinet.

Président du tribunal de Lombez, M. Pujos, en remplacement de M. Campagnole, admis à la retraite.

Juge, M. Plieux, juge suppléant au siége de Condom ; à Draguignan, M. Girard, en remplacement de M. Gariel, admis à la retraite ; à Castellane, M. Morel, juge-de-paix du canton de Grasse ; à Perpignan, M. Vène, en remplacement de M. Massé, nommé juge à Nîmes.

Juge suppléant à Coulommiers, M. Villets, avocat.

Substitut à Saint-Etienne, M. Hours, substitut à Grenoble, en remplacement de M. Gand, non acceptant ; à Grenoble (Isère), M. de Vaulx d'Achy, à Schlestad ; à Villeneuve-d'Agen, M. Treuty, en remplacement de M. Vigneaux, non acceptant.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Par arrêté de M. le président du conseil, en date du 19 juillet 1871, et sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, Mgr Guibert, archevêque de Tours, a été nommé archevêque de Paris, en remplacement de Mgr Darboy, décédé parmi les otages qu'a fusillés la Commune.

Avant d'accepter le poste éminent où l'appelait la confiance du chef du pouvoir exécutif, Mgr Guibert devait s'adresser au St-Père, comme il est toujours nécessaire de le faire



